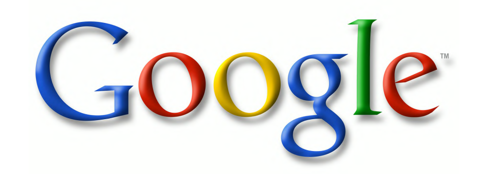
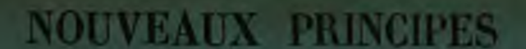

Google



NOUVEAUX PRINCIPES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

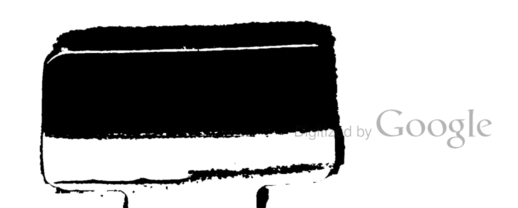
CAMILLE ESMÉNARD DU MAZET.

Peragro loca nullius ante
Trita solo; juvat integros accedere fontes.
LUCR., *De natura rerum*, LIB. IV.

PARIS

A LA LIBRAIRIE DE JOUBERT
RUE DES GRÈS, N° 14

1849





NOUVEAUX PRINCIPES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

CAMILLE ESMÉNARD DU MAZET.

Peragro loca nullius ante
Trita solo; juvat integros accedere fontes.
LUCR., *De natura rerum*, LIB. IV.

PARIS
A LA LIBRAIRIE DE JOUBERT
RUE DES GRÈS, N° 14

1849

PRÉFACE.

Nouveaux principes d'économie politique ! Il en est tant et de si vieux, que ce banal frontispice doit effrayer le lecteur ; et cependant faut-il bien appeler les choses par leur nom, quoi qu'il en coûte. Oui, ce sont des principes nouveaux par le fond et par la forme, que j'ai voulu donner de l'économie politique, si peu connue et si importante au bonheur des hommes.

Mais peut-il avoir ce caractère de nouveauté un livre

écrit sur la science qui a fait, qui fait encore, tous les jours, couler des fleuves d'encre, et dont les maîtres considèrent les principes comme des axiomes à l'abri désormais de toute discussion? C'est à ceux qui auront la complaisance de me lire avec cette attention que réclame un ouvrage sérieux, c'est à eux seuls qu'il appartient de décider si je n'ai pas caché quelque peu d'orgueil sous un titre vulgaire. A coup sûr mon livre ne ressemble à aucun de ceux que j'ai lus. Il est vrai que je ne les ai pas tous lus, et que je me garderai bien de les lire tous; car c'est ici que le mot de Salomon est applicable : Une grande lecture est l'affliction de la chair.

Y a-t-il, en effet, rien de plus affligeant que de se consumer en stériles efforts pour saisir le vrai dans un labyrinthe de discussions qui ne persuadent point; dont les auteurs tirent, à leur fantaisie, les conséquences les plus opposées; qui ne laissent que fatigue et incertitude? Bien qu'elle ne soit pas susceptible d'une rigueur mathématique, la théorie des richesses est cependant une science de calcul : elle doit

en avoir les formes précises et invariables. Tant qu'elle y sera rebelle, soyez assuré que la théorie est fausse, quoi qu'en disent les inventeurs.

Heureusement le calcul se réduit, dans le cas actuel, à fort peu de chose : quelques termes empruntés à l'arithmétique la plus élémentaire, une fois même l'emploi d'une équation du premier degré. Une équation! y pensez-vous, Monsieur? va-t-on me crier, une équation! Mais c'est un scandale d'employer ainsi des formules d'algèbre dans les démonstrations économiques. Hélas! oui, j'ai introduit ce petit monstre dans la bergerie des économistes, et je leur en demande pardon; c'est une faute, au surplus, dont je porterai la peine. Car mes doctrines, ayant toujours un corps palpable, seront plus facilement saisies au passage et traitées comme elles méritent de l'être.

Je voulais faire imprimer cet ouvrage vers la fin de 1847. Des circonstances indépendantes de ma volonté s'opposèrent alors à une publiation qui va sembler tardive aujourd'hui. *Habent sua fata libelli.*

Sans doute, les événements qui depuis ont changé notre organisation politique étaient de nature à modifier quelques unes des idées sociales émises sous l'influence du régime déchu. Mais, considérant, d'une part, que mes études portent un caractère de généralité exclusif de toute application directe et unique à la France, où j'ai seulement puisé des exemples pour mieux faire comprendre ma pensée; considérant, d'autre part, que même dans cette application une infinité d'aperçus conservent encore tout leur à-propos, j'ai laissé à mon œuvre son caractère primitif. Les impressions du moment sont trop souvent trompeuses pour qu'on y sacrifie aussitôt les fruits de méditations longues, solitaires et désintéressées.

Une table analytique des matières en donne le résumé au premier coup d'œil. Certes, le sujet est vaste pour un seul volume. J'espère toutefois n'avoir rien omis d'essentiel. Le lecteur me saura gré peut-être de ne pas délayer dans le discours ces petits détails qu'on préfère trouver de soi-même. Mais les vérités s'y déduisent l'une de l'autre, et, quoiqu'à la portée

d'un enfant, demandent pour être bien comprises une certaine contention d'esprit. Cette méthode géométrique, la plus simple et la plus sûre, n'est pas du goût de tout le monde, j'en conviens : aussi ai-je fait de mon mieux pour qu'elle ne parût pas trop aride et trop rebutante. Puis-je me flatter d'avoir réussi?

ERRATA.

Page 57, ligne 9, *effacez* même.

» 77, à la note, 63, *lisez* 69.

» 144, ligne 21, évaluation, *lisez* élévation.

» 168, » 5, devait, *lisez* devrait.

» 278, » 17 et 18, *transposez les mots* lorsqu'elles sont mauvaises, *et lisez :* les lois ne changent point la nature des choses lorsqu'elles sont mauvaises.

» 324, » dernière, *effacez* même.

» 437, » 18 et 19, *transposez* majorité *et* minorité.

NOUVEAUX PRINCIPES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

§ Ier.

Objet de l'économie politique. C'est une science encore à faire. Comment l'étude en doit être entreprise.

Les lois qui président à la création et à la répartition des richesses nationales, c'est-à-dire les lois du progrès social, formeront une science désignée aujourd'hui sous le nom d'*Economie politique* ; science obscure, bien incertaine, si on la juge d'après les livres qu'elle a produits. M. Laromiguière (1), voulant montrer le peu de confiance que doi-

(1) *Leçons de philosophie*, 1re partie, 13e leçon.

vent inspirer, en général, les ouvrages de philosophie, a eu l'ingénieuse pensée de mettre en regard les tables de matières de quelques uns, et, comparant leurs différences continuelles à cette uniformité constante qui se retrouve dans ceux d'arithmétique, de géométrie et de toute science exacte, il a donné la meilleure preuve de l'imperfection des méthodes et de l'inexactitude des doctrines. Ce que cet écrivain a fait pour les traités de philosophie, on peut le faire également pour ceux d'économie politique, et ce qu'il a dit de l'une le dire de l'autre. Nous n'irons donc pas, au milieu de tant de routes frayées, suivre les traces de quelque auteur célèbre. Au contraire, tâchant d'oublier tout ce que nous avons lu, et réduisant nos premiers principes à la plus simple expression, sans nous arrêter à des détails frivoles, peut-être approcherons-nous de notre but, celui d'acquérir des idées nettes sur cette science autour de laquelle l'humanité pivote, qui n'est pas moderne, mais que les peuples ont souvent pratiquée par instinct et comme à leur insu.

S'il nous était permis de redescendre à l'origine des sociétés humaines, d'en suivre le développement

progressif, nous pourrions peut-être en découvrir la loi, qui, prise ensuite pour guide, faciliterait nos recherches. Mais nous n'avons aucune notion certaine de ces premières époques; la formation même des langues est un mystère qu'on n'a pas expliqué et qui a dû précéder toute association politique. Ce n'est donc point dans ses passages de l'homme grossier à l'homme de nos jours que nous étudierons le phénomène social. Cette étude, moins compliquée, se réduit à considérer une peuplade actuellement réunie qui cherche dans ses facultés naturelles le moyen de se procurer la plus grande abondance de biens. Si cette hypothèse suffit, il est inutile de se perdre dans la nuit des temps, avec la prétention de relier les innombrables anneaux d'une chaîne rompue et de rattacher l'état actuel de l'homme à son état primitif. Et d'ailleurs, est-il bien certain que l'homme n'ait pas été créé dans l'état de société? Certes, quelle que soit la cause qui l'ait produit, je ne vois pas plus de difficulté à comprendre cette cause s'exerçant sur des millions d'hommes à la fois que sur un homme seul. Puisqu'il était destiné à vivre en société, car aux époques les plus reculées c'est toujours dans cet état qu'on le retrouve, quoi-

que à des conditions différentes, pourquoi sa première apparition ne présenterait-elle pas un phénomène analogue à celui qu'elle devait perpétuer dans la suite? Par l'habitude où nous sommes de voir la matière changer pour notre usage de forme sous nos mains, nous n'attribuons ces changements qu'à nous-mêmes, et, d'après cette illusion, on peut éprouver de la répugnance à admettre que la surface de la terre s'est remplie tout à coup d'habitants qui vécurent, de prime abord, comme nous vivons aujourd'hui, avec leurs villes, leurs campagnes couvertes de culture, leurs dissensions et leurs guerres. Plus je réfléchis à ce grand événement, plus je me persuade que les explications qu'on en donne sont erronées. Dans le système d'une formation lente et successive des races on rencontre des difficultés de tout genre qui disparaissent dans celui-ci. Cette immense création des hommes apparaissant tout à coup avec leurs idées d'un temps passé qui n'a point existé pour eux, semblables aux idées de l'homme qui rêve et sort enfin d'un profond sommeil, cette création, dis-je, est aussi sublime et n'est pas plus incompréhensible que la création qui fait tout dériver d'un premier homme, ou bien,

d'après le système d'Epicure, de vésicules, espèces d'utérus tenant d'abord à la terre par des racines, et qui, dilatés sous les rayons du soleil, donnèrent issue à de petits enfants aux lèvres desquels la nature conduisit des ruisseaux de lait.

Au reste, les opinions qu'on peut avoir à cet égard ne changent rien à ce qui existe maintenant. Je n'ai à m'occuper que des intérêts des hommes déjà réunis en corps de nation, et contribuant à l'envi, par leur travail et leur intelligence, au bonheur commun. Comment tant d'efforts ont-ils produit et produisent-ils encore des résultats si contraires à ce que la raison et la justice en attendent? Cette inégalité de fortune, source de bien des colères et de récriminations si souvent renouvelées, est-elle un vice de nos constitutions politiques, ou n'est-elle plutôt qu'un mal nécessaire qui, tout en accusant l'imperfection humaine, est cependant l'origine de ses développements progressifs? A cette question se lient toutes celles qui intéressent l'ordre social; et, pour la résoudre, il faut partir d'un principe dont l'évidence ne laisse aucune prise à la critique : c'est celui qui impose à tout homme l'obligation de ne

pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. Douce obligation, dont les conséquences peuvent quelquefois paraître encore rigoureuses. Toutefois, notre ambition n'est point de trouver une panacée universelle à tous les maux qui nous affligent, mais d'en étudier les causes, et de les affaiblir s'il dépend de nous.

§ II.

De la production, et de ce qu'il faut entendre par le mot *richesse*. Réfutation de Smith et de Malthus à cet égard.

L'homme ne vit que de son travail ou du travail d'autrui, et c'est aux éléments au milieu desquels il vit qu'il arrache ses moyens d'existence. En voyant donc cette lutte de toutes les heures, on peut dire, avec Job, que notre vie sur la terre est un combat continuel, et que nos jours sont comme les jours d'un mercenaire (1). Cependant il est des biens que la na-

---

(1) *Militia est vita hominis super terram, et sicut dies mercenarii, dies ejus*. Cap. VII.

ture nous accorde sans aucun effort de notre part, et il est remarquable qu'elle est d'autant plus prodigue de ses faveurs que nous en avons un besoin plus impérieux. C'est ainsi que l'air, l'eau et le feu, si nécessaires à notre existence, semblent jaillir d'une source intarissable. De même les simples aliments pouvant, à la rigueur, suffire à entretenir le corps, s'obtiennent au prix d'une fatigue légère, qui augmente avec nos goûts, rendus plus difficiles par la satiété des premières jouissances.

A part les agents naturels, qui servent l'homme presque à son insu, il tire tout de la terre comme du sein d'une généreuse nourrice : car, où prendrait-il sa nourriture et tant de choses dont l'usage est devenu une nécessité, si la terre ne les fournissait pas? Mais, en général, ces choses ne peuvent être immédiatement consommées. Il leur faut une préparation ultérieure qui, en les faisant changer de forme, les accommode à nos besoins ou à nos caprices. Si donc il y a un art pour obtenir de notre globe les richesses qu'il renferme, il doit y avoir un art aussi pour les métamorphoser et nous les rendre utiles. En suivant l'usage établi, nous appellerons le premier *Industrie*

agricole, le second *Industrie manufacturière*, bien que ces expressions manquent un peu de justesse, l'une et l'autre ayant plus d'étendue que leur étymologie ne le comporte. Mais il ne suffit pas que les objets soient manufacturés, il faut encore qu'ils soient mis sous la main du consommateur. Ce dernier travail, par lequel les marchandises arrivent d'un point souvent très éloigné jusqu'à celui de leur débit, est l'*Industrie commerciale.*

L'agriculture, la manufacture et le commerce, sont donc trois agents de la production. Mais combien elle serait lente si leurs efforts n'étaient dirigés par le premier des agents, je veux dire l'intelligence ! Le travail de celle-ci est le travail par excellence : c'est lui qui anime et vivifie tous les autres. Non seulement il a la plus grande part à la confection des produits matériels, mais il est encore le créateur unique de ces produits immatériels que le cœur et l'esprit consomment, et sans pouvoir jamais les détruire. Je n'insisterai pas sur une vérité si triviale, que les aliments les plus délicats, les étoffes les plus élégantes, les palais les plus somptueux, ne peuvent satisfaire tous les besoins de l'homme. Il en est qui

tiennent à sa nature intime, et dont la privation l'abaisserait jusqu'aux animaux, le faisant déchoir de ce premier rang qu'il occupe sur la terre. Ainsi, les produits de la science, de la littérature, des beaux-arts, concourent à la richesse d'une nation, de même que ceux d'un travail moins précieux.

Il est une autre espèce de produits immatériels également nécessaires, quoiqu'on ait voulu les flétrir (1), comme ceux de l'intelligence, du nom d'improductifs : c'est le travail des fonctionnaires publics. Il faut, certes, un étrange aveuglement pour appeler ainsi les produits sans lesquels la société ne pourrait exister, qu'elle paie depuis l'origine du monde, parce qu'elle en éprouve toujours le besoin, et non pour le plaisir de faire vivre à grands frais des gens inutiles. La richesse n'est donc pas seulement, comme dit Malthus (2), l'abondance des objets matériels nécessaires ou agréables; elle est l'abondance de biens, qu'ils soient le fruit d'un travail

(1) Smith, Malthus....
(2) *Principes d'économie politique.*

manuel ou le fruit de l'intelligence. Chaque citoyen doit avoir part à cette richesse en raison des produits qu'il a créés lui-même. Je vais mettre cette vérité dans tout son jour.

§ III.

Loi de répartition des richesses nationales. Elle suppose un premier classement des valeurs des différentes espèces de travail. Du fondement de la valeur des choses, dont les écrivains donnent des idées contradictoires ou incomplètes.

Supposons, pour procéder méthodiquement, une contrée dont la population invariable, n'ayant eu jusqu'ici que des désirs bornés, en éprouve enfin de nouveaux et cherche à les satisfaire. Un tel peuple a déjà des notions d'industrie agricole, puisque c'est elle qui le fait vivre : c'est donc vers l'industrie manufacturière qu'il dirigera ses premiers efforts. Il lui demandera des habitations, des vêtements commodes contre l'intempérie des climats; puis, ses besoins, croissant de jour en jour, amèneront sans cesse de nouvelles découvertes et de nouveaux pro-

duits. Cependant, comme ce peuple est encore inhabile, les produits seront bientôt consommés, et, s'ils ne le sont pas au fur et à mesure de leur création, on peut admettre qu'ils le seront à la fin de l'année, de sorte qu'en reprenant ses travaux, il n'aura d'autre avantage sur l'année précédente que celui d'une plus longue expérience.

Le travail de tous les membres de la peuplade achevé, il a dû se faire entre eux un partage de toutes les richesses acquises, que je suppose réunies dans un marché public. Mais d'après quels principes le partage aura-t-il lieu? Jusqu'à quel point les divers membres auront-ils le droit de puiser à ce marché commun? Cette question en implique nécessairement une autre, celle de la valeur relative des différentes espèces de travail. Il est clair, par exemple, que, si l'art du maçon est estimé deux fois plus que celui du simple manœuvre, l'ouvrage du premier, qui aura employé deux heures de travail, vaudra le double de l'ouvrage du second, qui aura employé le même temps. Mais comment classer les diverses industries, comparer les valeurs relatives du maçon, du manœuvre, du tailleur, du peintre,

de l'avocat, du musicien, etc.?...... On comprend les difficultés d'une pareille entreprise et le besoin ici d'une longue expérience. Le caprice aura souvent plus de part que la raison dans ce classement; néanmoins, dans l'hypothèse qu'on puisse l'établir sur des principes certains, chaque citoyen devrait puiser au marché commun en raison composée de la quantité et de la valeur relative des produits qu'il aurait fournis lui-même, et non y prendre une part égale, comme le voudraient MM. L. Blanc (1) et Proudhon (2). « Dans la justice commutative, la raison d'équité veut qu'on assigne à des hommes inégaux des choses égales; mais, dans la distribution, ne pas donner à des hommes inégaux des choses inégales, ce serait commettre une très grande injustice (3). »

La comparaison des mérites, *rationum*, Aristote l'appelle justice distributive. M. Proudhon insiste. « Il n'y a pour l'homme que deux états possibles,

---

(1) *Organisation du travail.*

(2) *Avertissement aux propriétaires.*

(3) Bacon. *De dignit. et aug. scient.* Lib. III, cap. 1.

dit-il : être dans la société ou hors de la société. Dans la société, les conditions sont essentiellement égales, sauf le degré d'estime et de considération auquel chacun peut atteindre. Hors de la société, l'homme est une matière exploitable, un instrument, souvent un meuble incommode et inutile; d'où il résulte que les salaires doivent être égaux, que, dans le partage du butin, la part de Thersite doit être égale à celle d'Achille (1) ». Oui, certes, lorsque nous verrons les Achilles s'associer aux Thersites pour combattre l'ennemi, nous voulons bien que le partage entre eux soit égal; mais si les Achilles se réunissent entre eux pour combattre les Thersites, que deviendra la société? Elle ne pourra sans doute se maintenir que lorsque tous les associés croiront y trouver un avantage égal; et, dans leur calcul, ils n'iront pas dépouiller leurs instincts et les passions humaines : car, après, que resterait-il? Quoi! la nature n'a pas fait deux feuilles égales! pour Dieu, la création de deux *indiscernables* (2)

(1) *Qu'est-ce que la propriété?*

(2) Leibnitz. *Nouvel essai sur l'entendement humain.* — *De la nature en elle-même.* — *Lettres à Clarke*, etc.

serait une erreur, une impossiblité, et les conditions des hommes seraient essentiellement égales! Comment croire que des écrivains d'esprit, contre le témoignage du sens intime, malgré l'expérience de tous les temps et de tous les lieux, avancent de bonne foi de telles folies, qui n'ont pas même le mérite de la nouveauté? Disons plutôt : A chaque œuvre suivant sa valeur, et à chacun suivant ses œuvres.

C'est une conséquence de la maxime qui ordonne à tout homme de ne pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît : car, en vertu de quel droit priverait-on un citoyen des fruits justement acquis d'un pénible labeur? La certitude du principe qui sert de base à la répartition des richesses peut cependant blesser le cœur. Eh quoi! parce qu'une cause inconnue, indépendante de toute volonté, a privé tel homme de l'aptitude aux travaux qu'on estime davantage, sera-t-il condamné au rôle d'un paria? Sera-t-il toujours puni d'une faute qui n'est pas la sienne? Il n'est donc pas étonnant que les inégalités sociales, celles même dont l'origine est la plus naturelle, irritent tant d'esprits généreux; car, outre l'incertitude et le vague qui règnent dans

les premiers éléments de la valeur relative des choses, et peuvent donner lieu à de vives récriminations, il restera toujours à celles-ci une cause fatale et permanente : l'inégalité des hommes entre eux. Mais, comme toute discussion deviendrait impossible si nous ne partions d'un principe purement rationnel, nous admettrons que chaque citoyen doit puiser au marché commun en raison composée de la quantité et de la valeur relative des produits qu'il a fournis lui-même, nous réservant de mitiger plus tard ce que les conséquences de ce principe pourraient avoir de trop douloureux pour l'humanité.

La valeur relative d'un produit s'établit par l'expérience, par l'habitude, par le caprice. Cette explication doit suffire, sans que nous allions nous perdre dans des discussions qui ont le double inconvénient de fatiguer la pensée et d'obscurcir les choses les plus simples. Condillac, avec sa monomanie de refaire les langues, toujours mal faites pour lui, a écrit un très médiocre ouvrage (1) sur l'économie

---

(1) *Le commerce et le gouvernement.*

politique, et il en consacre le premier chapitre à prouver que la valeur des choses est fondée sur l'utilité. Ce principe, pour avoir été adopté par M. Say (1) avec des restrictions, à la vérité, qui lui enlèvent toute signification, n'en est pas moins d'une fausseté manifeste. Car l'expérience de tous les jours nous fait connaître des choses fort utiles et auxquelles on attache moins de valeur qu'à de simples bagatelles. D'autres écrivains, et à leur tête M. Ricardo (2), trouvent le premier fondement de la valeur des choses dans les frais que leur fabrication nécessite. Ce principe, dans son application générale, est également faux, puisqu'un artiste de grand talent, et ce talent n'est pas le fruit du travail, c'est un don naturel, produira dans un mois, avec moins de frais, un ouvrage de plus de valeur que celui du simple ouvrier qui aura consacré dix années à son œuvre. M. Proudhon veut que la valeur ait pour expression la somme de temps et de dépense que chaque produit a coûté. Cette définition revient à celle de

---

(1) *Catéchisme d'économie politique*, ch. 2.

(2) *Principes d'économie politique*, tom. 2.

M. Ricardo et n'est pas plus rigoureuse. Le temps ne peut être considéré comme une mesure égale pour tout le monde : tel homme use plus sa vie, l'abrége plus en un jour de recherches, d'expériences, de méditations, que le berger en faisant paître pendant six mois son troupeau. Il n'est pas étonnant que les volumes s'amoncellent sans profit pour la science lorsqu'on établit des systèmes sur des bases si fragiles. Le vrai et le faux doivent s'y mêler sans cesse, car il y a du vrai et du faux dans les principes sur lesquels ils s'appuient. La valeur d'une chose dépend sans doute de son utilité ; elle dépend aussi du temps et des frais que sa fabrication nécessite ; mais elle dépend encore de la fantaisie, de la mode, et de mille circonstances dont l'influence si réelle et si fugitive ne peut entrer dans les éléments d'un calcul rigoureux.

---

§ IV.

Définition de la valeur. Toute valeur est nécessairement variable. Loi de ses variations pour le blé et les différents produits. Du travail et de l'industrie. Formule qui exprime la richesse en fonction de l'un et de l'autre.

Quel que soit le fondement de la valeur des choses, bien que l'évaluation des différents produits puisse changer avec le caprice des hommes, la valeur d'un produit n'est, à une époque donnée, que le rapport de ce produit à la masse totale des produits qui existent à cette époque. Cette valeur doit donc varier d'une époque à l'autre avec la masse variable des produits, toutes les circonstances de la production restant d'ailleurs les mêmes. Car, celles-ci changeant, la valeur des produits est soumise à de nouvelles variations dont nous allons étudier la loi. Mais, d'abord, nous observerons que la valeur absolue d'un produit est un mot vide de sens. Qui dit valeur établit nécessairement une comparaison, une relation entre deux choses. Une chose n'est égale qu'à elle-même. Cette valeur indépendante de toute cause ex-

térieure ne saurait varier. Quelle est donc cette valeur ? Un être métaphysique, un mot insignifiant en économie politique, où l'on ne s'occupe pas des qualités essentielles des produits, mais des qualités que les hommes y trouvent relativement à eux.

Pour suivre notre première hypothèse, admettons que tous les membres de la peuplade sont divisés par professions, et que chacune apporte au marché commun les produits matériels ou immatériels de son travail. Il est évident que si des besoins nouveaux se développent dans cette réunion d'hommes, il en est qui doivent être à peu près invariables. Tels sont ceux qui tiennent aux premières nécessités de la vie. Ainsi il faudra toujours la même quantité de blé. Or, il s'est fait dans la peuplade une évaluation de tous les produits ; et, chaque profession en ayant fourni pour la même valeur, on a dû faire autant de parties de chaque espèce de produits qu'il y a de professions, pour être divisées ensuite proportionnellement au nombre des individus que les professions renferment. Alors, dans la distribution des richesses nationales, chaque profession, avec la part de blé nécessaire à sa nourriture, a pris enco-

re sa part afférente des autres produits. Soit, pour fixer les idées, la peuplade divisée en dix professions ou corps de métier. Chacune d'elles a emporté le blé qui lui est indispensable, et, avec le blé, neuf espèces de produits d'égale valeur, quoique de nature différente. Si toutes les professions sont composées de dix individus, et ici le nombre ne fait rien à la rigueur du raisonnement et aux conséquences que je veux en tirer, si le dixième d'une mesure de blé suffit à la nourriture d'un individu pendant le cours d'une année, si, de plus, la valeur de ce dixième correspond à celle d'un habit, de deux paires de souliers, etc.., chaque membre de la peuplade pourra consommer pendant l'année un dixième de mesure de blé, un habit, deux paires de souliers, etc...

Les produits de l'industrie nationale ont suffi à l'entretien de la peuplade dont tous les membres ont fourni de leur travail une même valeur. Mais la quantité de travail de chaque citoyen est variable, jusqu'à la limite de ses forces naturelles, et nous pouvons assurer, dès à présent, qu'il devra fournir une quantité de produits dont la valeur égale, au moins, celle des aliments les plus grossiers néces-

saires à son existence. Faisons maintenant varier les données de notre hypothèse, et supposons que, l'année suivante, une seule des professions, avec les mêmes moyens industriels, travaille deux fois plus. Elle aurait à retirer du marché commun le double de produits de l'année précédente, effet qui ne pourrait cependant avoir lieu, puisque les autres professions retireraient d'abord leur part afférente : de sorte que ce surcroît de travail de l'une d'elles n'aurait d'autre résultat que de l'enrichir elle même, et elle seule, de l'excès de ses propres produits. Mais si toutes les professions doublaient simultanément leur travail, il est manifeste que la peuplade aurait à consommer le double de produits, tant matériels qu'immatériels; sa richesse serait doublée.

Supposons que, chaque profession continuant à dépenser la même quantité de travail, la facilité de travail pour l'une d'elles vienne à doubler. Dans le partage commun, chaque individu aura le double de produits de cette profession. Si donc la facilité de travail double pour toutes à la fois, le travail restant le même, la richesse de la nation doit doubler aussi.

Dans tout ce qui va suivre je donnerai simplement le nom de travail à la quantité absolue de travail, et celui d'industrie à la facilité de travail, et d'après ce qui précède, je pourrai dire, en général, que *la richesse d'une nation est en raison directe du travail et de l'industrie.*

Revenons sur nos pas. Le travail et l'industrie qui nous donnent le blé sont invariables de leur nature, ou du moins on peut les considérer tels depuis les époques historiques les plus reculées. Il résulte de cette observation que la valeur d'une mesure de blé varie nécessairement avec le travail de la peuplade. En effet, dans l'hypothèse admise, une mesure de blé, ou le dixième de la quantité de blé produit, est la centième partie des richesses nationales, car elle a demandé le centième du travail total. Lorsque les professions travaillent deux fois plus, la quantité de blé restant d'ailleurs la même, ce qui oblige la moitié des producteurs de cette denrée à se livrer à d'autres opérations, les produits doublent, et la mesure de blé devient la deux-centième partie des richesses nationales : sa valeur relative a donc diminué de moitié. Si l'on admet que le travail des pro-

fessions est triple, les produits en seront trois fois plus abondants, et la mesure de blé n'en sera plus que la trois-centième partie : sa valeur relative sera donc réduite au tiers de ce qu'elle était d'abord. En faisant ainsi augmenter le travail, on reconnaît facilement que la valeur relative de la mesure de blé suit le mouvement inverse. D'où l'on doit conclure, avec toute la rigueur que comportent ces sortes de matières, qu'aux diverses phases du développement social, *la valeur d'une mesure de blé est en raison inverse du travail.*

Connaissant donc la valeur d'une mesure de blé à une époque donnée, considérant cette valeur comme une quantité constante, prenant enfin pour unité de travail le travail à cette époque, il suffira, pour connaître la valeur d'une mesure de blé à une époque quelconque, de diviser la constante par l'accroissement de travail jusqu'à cette nouvelle époque. Il faut observer, toutefois, que la constante ne peut l'être que dans certaines limites. Elle dépend de l'évaluation faite, à la première époque, entre les différentes espèces de travail, et cette évaluation, je ne saurais trop le répéter, dépend beaucoup elle-même

de la mode, aux caprices si variables. Ce que nous disons du blé s'appliquerait à tout autre produit placé dans les mêmes conditions.

En considérant les seules variations que la valeur d'un même produit éprouve par la facilité de travail plus ou moins grande que l'étude et l'expérience développent dans les arts, on reconnaît soudain que les *différentes valeurs d'un produit sont dans le rapport inverse de l'industrie qui le crée*. Si donc la facilité de travail devient double, la même quantité de travail donnera le double de produits ayant une valeur deux fois moindre, et ainsi de suite.

§ V.

Comment se forment les capitaux, et comment la richesse de l'individu s'accroît par l'épargne et l'intérêt du capital. Origine de l'intérêt.

Jusqu'à présent nous avons supposé que tous les membres de la peuplade consomment les produits au fur et à mesure de leur création. Il est certain que, même en agissant de la sorte, ils pourraient

consommer tous les jours davantage, si tous les jours leur travail et leur industrie augmentaient. Mais un phénomène inévitable va se présenter nécessairement. D'abord, de ce que chaque citoyen peut prendre au marché commun en raison des produits qu'il fournit lui-même, il y aura inégalité dans la répartition des richesses publiques, et il serait possible aux mieux rétribués de faire des épargnes. Ensuite, lors même que les différents lots seraient d'une valeur égale, certains hommes pourraient consommer moins que les autres, et, par cette raison, obtenir des économies qui leur appartiendraient exclusivement. Si un individu économise chaque année le quart de ses produits, il pourra, la cinquième année, ne pas travailler, et avoir encore droit à la même part des richesses, si, cette cinquième année, il apporte au marché commun les économies des quatre années précédentes, c'est-à-dire le produit de son travail pendant une année entière. Dans le travail général de la société, les produits de l'homme économe reçoivent une autre manipulation, absorbent une autre quantité de travail, de sorte que la valeur de l'objet fourni par le premier producteur s'accroît de la valeur du travail qu'y

donne le second. Ces divers travaux, je le répète, font tous partie du travail général de la peuplade, et la richesse publique ou la somme de tous les produits est distribuée entre les citoyens, suivant la loi précédemment assignée.

La masse des richesses nationales pourrait donc croître chaque année au moyen de l'épargne. Mais, en y réfléchissant, on reconnaît que cette épargne ne peut s'exercer long-temps sur les produits ayant reçu la dernière manipulation, la forme sous laquelle ils sont consommés. Personne donc ne voudra, dans l'origine de la société, accumuler des vivres, des habits, des meubles, etc., qui, inutiles pour lui, le seraient encore pour les autres. Car, de ces produits, les uns, comme les vivres, ne sont pas de garde, et les autres, comme les habits, passent de mode et perdent leur valeur. L'épargne s'exercera donc sur les produits que je pourrais appeler encore bruts, susceptibles de recevoir, par le travail, une plus grande valeur. Comme les citoyens peuvent choisir l'équivalent de leurs produits parmi tous ceux du marché commun, après avoir enlevé d'abord ceux nécessaires à leur consommation,

ils compléteront l'excédant avec les produits bruts, et feront de ceux-ci la première base de leurs économies.

Lorsque ces produits restent oisifs entre les mains du possesseur, sa richesse augmente chaque année de ce qu'il ne consomme pas. Il est un moyen bien simple de l'augmenter encore. En effet, si, au lieu de conserver des produits actuellement oisifs, le possesseur les confie ou les prête à l'homme qui, par son travail, leur donne une seconde forme, la valeur primitive croîtra de toute celle du nouveau travail. L'emprunteur qui porte au marché commun le produit emprunté, mais sous une autre forme, recevra en échange et la valeur de ce produit et la valeur du travail qu'il y a consacré. Il pourra donc rendre au prêteur la valeur de la chose prêtée, et retirer pour lui-même du marché commun toute la valeur de son travail. Mais si, au lieu d'emprunter le produit sur lequel s'exerce son art pendant une année par exemple, cet homme avait dû se procurer le produit du jour au jour, en donnant en échange la valeur de son travail quotidien, il eût éprouvé des embarras, des lenteurs, des difficultés auxquelles il

échappe en ayant déjà sous la main les objets qu'il va façonner. Par cette seule circonstance, il devait produire et il a produit davantage. Ce surcroît de production peut-il lui appartenir entièrement ? Non, puisque la cause en est indépendante de lui. Peut-il appartenir entièrement au prêteur ? Non, puisqu'on a déjà rendu à celui-ci tout ce qu'il a prêté. Mais il a dépendu également du prêteur et de l'emprunteur de donner ou de ne pas donner à l'objet prêté ce surcroît de valeur. Ils doivent donc se le partager également. Si on l'estime au dixième de l'objet prêté, l'emprunteur devra donner, avec la valeur de l'objet prêté, le vingtième en sus de cette valeur. Ce vingtième est ce qu'on nomme l'*intérêt* de l'objet prêté ou du capital. Nous pourrons dire, en conséquence : La richesse de l'homme économe s'accroît chaque année et de l'épargne faite par lui sur son travail pendant cette année, et de l'intérêt de son capital.

§ VI.

La véritable cause de l'intérêt méconnue par les écrivains. Funestes doctrines de Condillac, de Smith, etc.

—

L'origine de l'intérêt consacre au profit du prêteur un droit légitime et incontestable. Cette vérité, contredite par quelques théologiens ignorants, est admise par tous les écrivains économistes. Mais le taux de l'intérêt, ou la proportion de l'intérêt au capital, est resté parmi ces derniers l'objet d'une vive controverse, et il faut convenir qu'il était difficile qu'il en fût autrement. Les uns et les autres, ayant méconnu la cause de l'intérêt, c'est-à-dire cette facilité qu'a l'emprunteur de produire lui-même davantage au moyen de l'emprunt, sont partis de définitions vagues, prises dans leur imagination, et non dans la nature des choses. D'une mauvaise définition les conséquences doivent être inexactes comme elle. Condillac et les écrivains de l'école de Smith ne voient dans les relations entre le prêteur et l'emprunteur qu'un marché parfaitement libre, également

avantageux aux deux parties contractantes, et dont ils peuvent régler les conventions à leur guise. « Le Gouvernement, dit le premier (1), reconnaît qu'il ne lui appartient pas de faire des lois pour fixer le prix des choses ; pourquoi donc croit-il devoir fixer l'intérêt ? Il est naturel que l'intérêt qu'exigent les prêteurs augmente à proportion que leur confiance diminue. C'est une chose sur laquelle les législateurs ne doivent rien statuer, s'ils ne veulent pas porter atteinte à la liberté. Leurs lois, effet de l'ignorance et des préjugés, sont inutiles si on ne les observe pas, et si on les observe, elles nuisent au commerce. » M. Say va plus loin. « Les lois de ce genre, dit-il, sont si mauvaises, qu'il est heureux qu'elles soient violées. » (2).

Il est triste d'avoir à réfuter de pareils sophismes. Si le Gouvernement ne règle pas le prix des choses, il a quelques raisons pour cela. La valeur d'un produit dépend du travail qu'il a consommé avant de

---

(1) *Le Commerce et le Gouvernement*, 1re partie, ch. 18.

(2) *Traité d'économie politique*, tome 2, liv. 4, ch. 15.

venir au marché commun, et ce travail est variable avec le talent des différents artistes qui y ont concouru. Nous savons que la valeur des produits s'établit par l'usage; que des causes insaisissables, comme le caprice et la mode, influent sur cette valeur. Ce serait donc, de la part du législateur, une grande hardiesse que de vouloir établir des règlements fixes à ce sujet, des lois de *maximum* ou de *minimum*. Mais il n'en est pas ainsi de l'intérêt. La possession actuelle d'un produit auquel l'emprunteur va donner une forme nouvelle, en facilitant son travail rend cet homme capable de produire davantage. Ce surcroît de production est indépendant du prêteur comme de l'emprunteur; il est de l'essence de la chose prêtée, et s'il ne se manifeste pas complétement, c'est par la faute de ce dernier. Les circonstances restant les mêmes, le surcroît de production, et par conséquent l'intérêt doit rester invariable. Il ne saurait donc être l'objet d'une convention arbitraire entre les parties contractantes. L'intérêt peut donc être fixé par la loi. Cependant celles qui règlent cette matière doivent se plier aux circonstances et se modifier avec l'accroissement continuel des capitaux. Je conviens que sous ce rapport

elles ne sont pas à l'abri de toute critique. Je conviens aussi qu'en dernière analyse les lois restrictives de l'intérêt sont en contradiction avec la liberté absolue donnée au commerce. Mais tout cela, cependant, n'excuse pas les écrivains qui les blâment avec une violence si peu réfléchie (1).

D'autres, effrayés des conséquences qui découlent de la théorie de Condillac et des économistes attachés aux principes de Smith, partent d'une définition de l'intérêt différente et qui manque encore de précision. « Ce que vous payez, disent-ils, pour vous servir d'un cheval, d'un lit, d'un hôtel, n'est qu'un juste dédommagement dû au propriétaire qui vous cède, avec l'usage de ces choses, l'agrément ou le profit qu'il en aurait pu tirer. » (2) Je dis que cette manière de considérer l'intérêt manque de justesse : car elle a pour conséquence immédiate de faire hausser ou baisser l'intérêt suivant le plus ou moins

---

(1) Bentham, *Défense de l'usure*.

(2) Ferrier, *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, liv. 2, ch. 15.

d'habileté de celui qui use de la chose prêtée, puisque l'agrément ou le profit augmente dans le même rapport. Le profit que l'emprunteur tire d'un produit lui appartient exclusivement; mais ce qui ne lui appartient pas exclusivement, c'est le surcroît de profit dû à la possession actuelle d'un produit qu'il ne pourrait avoir si tous les hommes, au lieu d'accumuler des capitaux, consommaient immédiatement la valeur de leur travail journalier. Le vice de cette définition laisse beaucoup de vague dans les idées que développe à cet égard l'auteur que je viens de citer, dont l'ouvrage, malgré l'injuste critique de M. Blanqui (1), est aussi remarquable par l'excellence de la doctrine que par la clarté du style, double mérite bien rare parmi ceux qui ont écrit sur l'économie politique. C'est d'ailleurs avec une juste indignation qu'il s'élève contre l'augmentation de l'intérêt naturel, au moyen d'une prime d'assurance pour couvrir le prêteur du risque qu'il court de ne plus recouvrer son capital. Mais cette discussion, d'après le plan que nous avons arrêté, serait déplacée ici.

---

(1) *Histoire de l'économie politique. Bibliographie.*

Nous nous contenterons de l'indiquer, nous réservant d'y revenir plus tard. Observons toutefois que dans les bénéfices de la production on ne peut faire une part à peu près égale au capitaliste et au travailleur. Elles sont donc irrationnelles ces proportions établies par Fourier, cinq douzièmes au travail, quatre douzièmes au capital, trois douzièmes au talent.

§ VII.

D'où dérive la propriété. Quoique de droit naturel, n'est cependant légitime qu'à certaines conditions. Paradoxes de J.-J. Rousseau et de M. J.-B. Say.

—

On a vu de quelle manière se forment les capitaux, on a vu qu'ils sont la propriété exclusive des hommes qui savent les amasser. Prenons un exemple : supposons que, parmi quelques ouvriers qui exploitent les mines, un d'eux, plus économe, soit parvenu à se créer un petit capital. Si l'intérêt de ce capital est précisément égal à la valeur de ses consommations annuelles, il pourra vivre sans travailler, son capital travaillant, en quelque sorte, pour

lui. Les autres mineurs continueront les travaux dont le résultat est de leur procurer assez de minerai pour que, porté au marché commun, ils puissent retirer, en échange, les produits qui leur sont indispensables. Mais il est évident que, si le capitaliste a formé son capital en minerai, il pourra prendre pour son compte le fruit du travail des autres ouvriers en leur donnant une portion de son capital égale à ce qu'ils ont l'habitude de produire. Il pourra même les employer à des ouvrages de perfectionnement pour exploiter la mine avec plus d'avantage, et dans ce contrat les ouvriers ne seront point lésés, puisqu'ils recevront chaque jour du capitaliste la même quantité de minerai pour subvenir à leurs besoins. Les produits de la mine exploitée avec plus de moyens croîtront rapidement, et la plus grande partie de l'excédant sur l'exploitation précédente, alors qu'il n'existait pas encore de capitaliste, devra naturellement appartenir à celui-ci. Poussez l'hypothèse assez loin, et vous reconnaîtrez que, les moyens les plus énergiques de production venant du capitaliste et faisant croître indéfiniment le capital, tandis que les autres ouvriers restent stationnaires, et consomment du jour au jour leurs pro-

duits, le revenu entier de la mine, et la mine elle-même, lui appartiendront exclusivement, sous la condition expresse de donner aux ouvriers qui l'exploitent, et sans pouvoir les empêcher de l'exploiter, une valeur au moins égale à celle du minerai qu'ils avaient coutume d'en extraire. Je ne dis pas *qu'ils peuvent en extraire*, parce que, à la vérité, ils pourraient en retirer beaucoup plus que dans le principe, à l'aide des améliorations faites par le capitaliste, qui conséquemment doit en avoir le bénéfice.

Cet exemple est applicable à toute espèce de produits. Il se formera donc aussi parmi les agriculteurs des capitalistes, et puis des propriétaires, comme dans les autres industries, et la surface du globe occupée par notre peuplade deviendra insensiblement la propriété de quelques individus, à l'exclusion des autres, sans que ceux-ci aient le droit de s'en plaindre.

Toutefois il est juste de reproduire ici une remarque de M. Proudhon, perdue au milieu de ses étranges paradoxes sur la propriété : « Cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des

travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts, le capitaliste ne l'a point payée. C'est en cela surtout que consiste ce que l'on a si bien nommé l'exploitation de l'homme par l'homme. Lorsque vous avez payé toutes les forces individuelles vous n'avez pas payé la force collective; par conséquent il reste toujours un droit de propriété collective que vous n'avez point acquis et dont vous jouissez injustement (1). » Cette conséquence est plus ingénieuse que solide. Car, si elle était juste, il faudrait avouer pareillement que, si le capitaliste fait un mauvais emploi de cette force collective, il doit faire supporter aux travailleurs la perte résultant de ses mauvaises combinaisons. L'habileté du capitaliste ne peut lui être reprochée, ni tourner en détriment contre lui. M. Proudhon oublie sa propre définition de la valeur composée du temps et de la dépense. Ces éléments restent les mêmes, quel qu'en soit l'emploi fait par le capitaliste. La valeur serait donc variable suivant une autre loi variable elle-même avec l'intelligence des hommes. Au surplus, l'avantage que trouve ici le capitaliste dans cette

---

(1) *Qu'est-ce que la propriété?*

force collective, qui est de l'essence ou de la nature des choses, n'est-il pas compensé par les sacrifices qu'il doit s'imposer lui-même en faveur des ouvriers que des causes fortuites mettent dans l'impuissance de travailler, et, par conséquent, dans la nécessité de vivre aux frais des propriétaires? « de ces animaux essentiellement libidineux, sans vertu ni vergogne, ne s'accommodant point d'une vie d'ordre et de discipline », comme dit élégamment l'auteur cité.

Nous sommes partis de l'hypothèse fondamentale qu'à l'origine la terre appartenait en commun à tous les hommes, et nous avons reconnu que cet état de choses ne pouvait exister qu'un moment, qu'il était incompatible avec l'accroissement de la richesse publique, but auquel doivent tendre nos efforts dans ce monde. C'est donc une erreur de prétendre que le droit de propriété n'a pu être fondé originairement que par la prise de possession du premier occupant. Ce droit, que Rousseau signale comme la source de tous nos maux, est au contraire le principe de la grandeur et de la prospérité des peuples. Sur un pareil sujet, les phrases sentimentales ou dé-

clamatoires ne sont pas seulement ridicules, elles sont coupables. Car, en éveillant les plus mauvaises passions de l'ignorance et de la paresse, elles peuvent avoir des suites terribles. Nous considérons, avec Grotius, la propriété comme de droit naturel, car c'est par elle seule que l'homme peut jouir des biens auxquels la nature l'appelle. Mais il est une condition rigoureuse à l'exercice de ce droit, et que nous ne devons pas dissimuler : c'est l'obligation pour ceux qui possèdent de donner du travail à ceux qui ne possèdent pas. La propriété ne peut être assurée et juste qu'à cette condition, et l'on aurait bien mal saisi notre pensée si l'on croyait encore qu'il en puisse être autrement. L'homme, en devenant de capitaliste propriétaire, n'a pu exclure personne du droit de trouver un moyen d'existence dans l'exploitation de ce globe. Au commencement, il était libre à chacun de devenir capitaliste par le travail et l'épargne. Tous ne l'ont pas voulu, mais aucun n'a répudié son droit de travailler à la terre. Si la propriété pouvait s'opposer à l'exercice de ce droit, elle ne serait plus, comme l'appelle M. Say, qu'une usurpation; mais ce droit est tout ce qu'on peut exiger d'elle rigoureusement. Que diront contre la

propriété ceux qui ne possèdent pas? Que, la nature ayant fait les hommes égaux, ils doivent avoir une égale part au banquet de la vie. En admettant même cette hypothèse, si hasardée, on répondra qu'à cette première époque le banquet était bien frugal, et que la part de chacun se composait du produit de son travail journalier. Si donc on ne leur refuse pas cette part, de quoi se plaindraient-ils? En veulent-ils une plus grosse, lorsqu'ils n'ont encore rien fait pour l'obtenir?

Il est cruel, j'en conviens, d'être pauvre; mais il est cruel aussi d'être aveugle, sourd ou boiteux. Il est cruel encore d'être un sot ou un lâche. Ce sont là autant de misères de notre nature auxquelles il faut savoir se résigner, et la pauvreté n'est pas la plus redoutable, puisqu'il est des moyens d'y échapper, le travail et l'économie. Mais si les propriétaires, abusant de leur position, refusaient le travail à ceux qui le réclament, ou, ce qui revient au même, ne leur donnaient pas une valeur actuellement égale, oh! alors, la propriété serait une véritable usurpation, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus infâme au monde. C'est alors qu'on pourrait répéter avec M. Say : « La

terre est un atelier chimique admirable; la nature a fait présent gratuitement à l'homme de ce vaste atelier, divisé en une foule de compartiments propres à diverses productions. Mais certains hommes entre tous s'en sont emparés et ont dit : A moi ce compartiment, à moi cet autre; ce qui sortira sera ma propriété exclusive (1).» Cet écrivain s'est singulièrement mépris en considérant d'une manière générale, à ce point de vue, l'origine de la propriété. Il a été conséquent avec lui-même, et ce n'est peut-être pas une chose dont il faille le louer, lorsque, dans le dénombrement (2) des différentes propriétés, il regarde comme la plus sacrée celle des facultés industrielles, ensuite celle des capitaux. La propriété des facultés industrielles peut avoir une source très peu légitime. Telles seraient les facultés industrielles qu'un père, au moyen du fruit de ses rapines, aurait développées chez son fils. Pourquoi donc établir, à cet égard, des distinctions futiles, dont la malveillance peut abuser? Toutes les propriétés sont

(1) Notes ajoutées à l'ouvrage de M. Ricardo, tome 1.

(2) *Catéchisme d'économie politique*, ch. 14.

également sacrées, si elles ont une origine également pure.

Le droit de propriété, tel que nous l'avons établi, est éminemment utile, parce que l'homme qui est devenu propriétaire s'occupe à améliorer son capital avec plus de constance et d'ardeur. Ce capital doit donc produire davantage, et c'est un bénéfice réel pour la société. Du droit de propriété dérive celui de pouvoir le céder ou le transmettre. Cette faculté est le vif aiguillon qui pousse l'homme au travail. Pourquoi donc ferait-il des économies, pourquoi s'imposerait-il des privations, s'il ne pouvait en faire jouir les personnes qu'il aime? Prétendre qu'il y sera déterminé dans la seule vue du bien public, c'est lui faire beaucoup d'honneur; mais c'est oublier l'expérience de tous les jours, et, dans cette supposition même, c'est le priver d'un motif qui le déterminerait plus sûrement. Sans le droit de transmettre la propriété, les capitaux ne prendraient aucun développement; sans capitaux, point de progrès dans la richesse publique. La société est donc également intéressée à l'un et à l'autre de ces droits.

Par dix propositions en règle, M. Proudhon a voulu prouver que la propriété est impossible. Il serait oiseux de le suivre dans un labyrinthe de sophismes ou d'absurdités soutenus quelquefois avec adresse et chaleur. S'il croit fermement à l'impossibilité de la propriété, et cela dans la rigueur géométrique du mot, puisqu'il veut en imposer lui-même par les formes de la géométrie, nous demanderons : Pourquoi ces attaques? Il est contradictoire que ce qui est impossible soit actuellement : donc la propriété n'existe pas; n'allez donc pas vous gendarmer contre un pur fantôme. Mais si elle existe, elle est possible : donc vos arguments sont de simples paralogismes.

Concluons : le droit de propriété, qui implique celui de pouvoir la transmettre, est sacré lorsque la propriété est légitimement acquise. Elle ne peut l'être qu'à la condition de donner du travail à ceux qui ne possèdent pas. Car le droit de travailler est naturel à l'homme. C'est un droit imprescriptible et inaliénable.

§ VIII.

Découverte et usage de la monnaie. Comment les prix s'en déduisent. Formule de leurs variations pour tous les produits.

Nous avons dit que la richesse d'une nation est en raison directe du travail et de l'industrie. Pour ne laisser aucun doute sur une vérité si évidente par elle-même, nous avons suivi le développement du travail et de l'industrie, et nous avons reconnu comme conséquences immédiates la formation des capitaux et le droit de propriété. Il est temps de nous dégager peu à peu des abstractions, et de passer d'une pure hypothèse à l'état réel des choses. Notre méthode ressemble à celle des géomètres, qui, ne considérant, d'abord, l'étendue que d'une façon spéculative et indépendante des corps auxquels elle sert de limite, trouvent dans cet artifice le moyen de résoudre tous les problèmes relatifs aux dimensions véritables des objets naturels. Ainsi, au lieu de supposer désormais tous les produits transportés dans un

marché commun, qui est une simple fiction, nous les supposerons où ils se trouvent effectivement, c'est-à-dire chez des marchands. Leurs magasins sont autant de marchés particuliers dont la réunion remplace celui qui a servi de base à nos premières études. Il est bien convenu d'ailleurs que dans le travail de tous les membres de la société le travail des marchands doit être compris. Ce sont des hommes qui produisent à leur manière, et qui, en échange de leurs produits, doivent recevoir une valeur égale. Si donc il nous arrive encore d'employer quelquefois l'expression de marché commun, ce sera uniquement pour la facilité et la simplicité du discours, et ce terme ne devra éveiller d'autre idée que celle de marchands en général.

Chez un peuple dont la civilisation est un peu avancée, l'échange en nature des différents produits serait impossible, ou, du moins, hérissé de tant de difficultés, que cet inconvénient seul arrêterait tout progrès social. Tel individu qui voudrait échanger, pour ses besoins actuels, une petite partie d'un produit, ne pourrait le faire, parce que ce produit ne serait pas susceptible d'être divisé. De plus, la cir-

culation continuelle des richesses nationales absorberait un temps et un travail immenses, perdus pour la véritable production. Celle-ci diminuerait donc et périrait enfin, car les hommes, fatigués de trop d'embarras, préféreraient encore la plus simple frugalité à une abondance de biens dont ils ne pourraient jouir, la conservation en étant trop difficile et le partage souvent inexécutable. C'en était donc fait de la prospérité publique, si l'on n'eût trouvé le moyen d'éviter les échanges en nature. Ce moyen s'offrait de lui-même.

Supposons que, toutes les richesses nationales étant réunies au marché commun, les citoyens aient choisi, d'un accord unanime, un objet matériel quelconque, d'un volume infiniment petit relativement à la masse des produits, qui se transporte facilement et dont la divisibilité soit en quelque sorte indéfinie. Supposons, de plus, que cet objet soit marqué d'une empreinte indélébile qui le distingue dans ses moindres parcelles de tout autre, de sorte que la contrefaçon soit impossible. On pourra diviser cet objet matériel en autant de parties et de fractions de parties qu'on peut concevoir de produits et de fractions

de produits. On aura donc un trésor fictif correspondant à un trésor réel dont il est le signe authentique, et au citoyen apportant ses produits au marché commun on livrera en échange une parcelle du trésor fictif qui soit à ce trésor dans le rapport des produits du citoyen à la masse actuelle de tous les produits, et *vice versa*. Par cet artifice, chaque membre du corps social aura la faculté de prendre ou de laisser un produit quelconque au marché commun, en y laissant ou prenant une valeur correspondante du trésor fictif, c'est-à-dire une valeur correspondante de la *monnaie*, car c'est le nom qu'on lui donne.

L'emploi de la monnaie sera suivi de résultats immenses. Avec elle disparaissent les difficultés qui paralysaient le travail. Une foule de rapports nouveaux s'établissent entre les divers citoyens. N'ayant plus l'obligation de transporter péniblement leurs denrées, et certains de multiplier facilement les échanges, ils sont stimulés sans cesse à produire davantage. De cette heureuse invention viennent les progrès continuels que les peuples ont faits depuis, et cette abondance de biens qui est toujours allée en

augmentant. Mais la monnaie éprouve, relativement à cette abondance, des variations fréquentes.

Admettons, d'abord, que la masse de monnaie est constante. A mesure du développement du travail en général, et de l'industrie particulière à chaque produit, les quantités de monnaie représentatives, à différentes époques, d'un même produit, seront dans le rapport inverse du travail en général et de l'industrie particulière à ce produit. Il sera donc possible, avec un trésor fictif invariable, de représenter à toutes les périodes la masse variable des produits existants dans la société. La quantité de monnaie qui correspond à un produit se nomme le *prix* de ce produit. Les prix sont donc variables, et leur variation est dans le rapport inverse de l'accroissement du travail en général et de l'industrie particulière à chaque produit.

Cette formule est rigoureuse. Il ne faudrait pas, cependant, l'appliquer d'une manière absolue. On le pourrait, si l'évaluation des produits était soumise à une règle fixe, si les hommes attachaient toujours la même valeur au même produit. Mais tel objet est

recherché la veille qui ne l'est plus le lendemain. Ces fantaisies échappent au calcul, et jetteraient dans quelques erreurs si on ne se tenait en garde contre elles. D'un autre côté, indépendamment des caprices de la mode, l'évaluation relative des produits a pu être mal faite, dès l'origine, et l'expérience, en rectifiant ces méprises, serait une nouvelle cause de perturbation dans les résultats de notre analyse.

Admettons maintenant que la masse de monnaie est variable. Plus la masse sera grande, plus en sera grande aussi la fraction correspondante au même produit, et, par un raisonnement analogue au précédent, on devra conclure, avec la même réserve toutefois, que la variation des prix est dans le rapport direct de l'accroissement de la monnaie.

On peut réunir ces deux formules en une seule, en l'énonçant ainsi : *Les prix sont variables ; leur variation est dans le rapport direct de l'accroissement de la monnaie et dans le rapport inverse du travail en général et de l'industrie particulière à chaque produit.* D'où il résulte : 1° que le prix du blé est en rapport direct de la monnaie et inverse du travail, puisque

l'industrie qui le donne est supposée invariable; 2° que les différents prix d'un produit, les conditions de la monnaie et du travail restant les mêmes, sont dans le rapport inverse de l'industrie qui le crée. Nous allons développer les conséquences les plus importantes de ces principes.

§ IX.

Distinction essentielle à faire entre la valeur et le prix, choses que l'on confond toujours. Cas où les deux mots peuvent cependant être considérés comme synonymes.

Mais, avant, remarquons la différence qui existe entre la valeur et le prix, deux choses que l'on confond presque toujours et si mal à propos. La valeur d'un produit est le rapport de ce produit à la masse des produits qui existent actuellement dans la société, ou, ce qui revient au même, le rapport de la quantité de monnaie représentative de ce produit à la masse de monnaie existante. Il suit de là que les variations de la valeur et du prix sont les mêmes dans le cas où la monnaie est constante, c'est-à-dire

qu'on peut, au même instant, considérer les mots *valeur* et *prix* comme synonymes, quoique, d'un instant à l'autre, les variations du prix puissent ne plus représenter celles de la valeur.

Quelques écrivains, je le sais, ont obscurci une idée si claire. Ils se sont perdus dans des subtilités fâcheuses et fatigantes pour le lecteur. Nous ne les suivrons pas dans ces vaines discussions. Mais nous observerons que si *prix* et *valeur* sont deux mots qui, dans le langage ordinaire, peuvent quelquefois être employés l'un pour l'autre, il existe entre eux, même alors, une différence que l'usage a consacrée. Le mot *valeur* exprime plus particulièrement le prix réel d'un produit auquel le vendeur et l'acquéreur peuvent assigner un prix arbitraire. C'est dans ce sens que l'on dit: Le prix donné de telle chose est au dessous de sa valeur, c'est-à-dire au dessous du prix réel qu'il fallait en donner. Cette distinction est tout à fait conforme aux véritables principes.

Nous pouvons, à présent, aborder beaucoup de questions sur lesquelles on a trop discuté sans pouvoir jamais se mettre d'accord.

§ X.

Des variations du prix du blé. La hausse en peut être tour à tour un signe de bon ou de mauvais augure. Conditions de ce problème indéterminé, et, par suite, exaltation de l'industrie.

—

Le prix du blé s'élève à mesure que le travail en général diminue. C'est donc en augmentant le travail qu'on fera baisser le prix d'une denrée si nécessaire au peuple. Là aussi tendent les efforts des administrateurs éclairés, lorsque ce phénomène dangereux se manifeste. Il ne faut pas croire, cependant, que l'augmentation du prix du blé doive toujours être un signe de mauvais augure, puisque, dans le cas où la diminution du travail proviendrait du développement de l'industrie, but qui désormais va devenir l'ambition des hommes, l'accroissement du prix du blé en serait la conséquence nécessaire, mais heureuse. Si l'industrie se développait au point de rendre nul tout autre travail, le blé, dont la production est le résultat d'un travail invariable de sa nature, aurait seul de la valeur, et cette valeur serait représentée par toute la monnaie existante. Il

est sous-entendu que je fais abstraction ici des circonstances exceptionnelles, comme les années de disette où la crainte d'une famine peut donner à cette denrée une valeur très considérable, mais en dehors des lois d'une théorie économique.

Le prix du blé tenant à deux causes qu'on n'a pas su distinguer, cette confusion devait donner lieu à des disputes violentes, les uns (1) voulant qu'il fût élevé, les autres (2) qu'il restât le plus bas possible. Pour nous, cette querelle ne saurait être l'objet d'une difficulté sérieuse. Si le prix augmente lorsque l'industrie reste stationnaire, c'est un mal qui dénote la paresse ou une mauvaise administration et qui n'a d'autre remède que le travail. S'il augmente parce que le développement de l'industrie rend le travail moins nécessaire, c'est un bien et la preuve certaine du progrès social. C'est donc par la comparaison du travail à l'industrie que la question peut être résolue. Il nous suffit d'avoir indiqué les éléments de ce problème indéterminé.

---

(1) Les économistes.

(2) Les partisans du système commercial.

La véritable richesse d'un royaume, comme a dit Vauban (1), consiste dans l'abondance des denrées. Elle augmente donc en proportion du travail et de l'industrie; mais le travail ne pouvant croître d'une manière indéfinie, ayant pour limite la force naturelle des hommes, l'industrie doit devenir la source, l'intarissable source des richesses. Elle est destinée à accroître toujours le nombre des produits en diminuant le travail, et il est bien évident que l'intérêt des hommes est de produire le plus avec le moins d'efforts. C'est par elle que, délivrés des travaux pénibles, ils pourront donner un jour à la culture de leur intelligence les heures qu'ils consacrent maintenant aux plus grossiers emplois, et s'élever ainsi à toute la hauteur du rôle que la nature semble leur avoir assigné. Heureux l'avenir qui verra les miracles de cette puissance magique! A peine l'industrie a-t-elle pris son essor, et les merveilles naissent sous ses pas. Qui pourrait dire les jouissances qu'elle prépare aux peuples, lorsque, prosternés devant sa marche triomphale, ils élèveront des autels à cette

(1) *Dixme royale.*

reine du monde? Il n'y a donc rien de plus absurde que de vouloir imposer des entraves à l'industrie, sous le prétexte qu'elle est nuisible aux classes les plus pauvres. C'est elle, au contraire, qui les doit retirer de leur abjection, en les faisant participer à toutes les douceurs de la vie. C'est elle qui crée la richesse, qui féconde la terre de ses trésors, comme le soleil de ses rayons, et ce sont les hommes lâches qui corrompent tant de bienfaits par une avidité honteuse, en voulant les accaparer pour eux seuls, comme ils voudraient pour eux seuls les rayons du soleil, s'ils pouvaient obliger l'astre éternel à n'échauffer que leur froid égoïsme.

§ XI.

De ce qu'il faut entendre par la valeur et le prix des choses en général. Formules analytiques qui représentent cette valeur, ce prix et la valeur de la monnaie. Ces formules sont le fondement de la science. Les écrivains ne s'en doutent pas.

—

On trouve à chaque instant dans les écrits sur l'économie politique ces phrases : La valeur ou le prix des choses en général a augmenté.... La valeur des

chosesen général a baissé.... Mais qu'est-ce que cette valeur des choses en général et comment peut-on la déterminer? A cette demande plus de réponse. On peut bien comparer, à des époques différentes, les prix d'un produit; mais ces prix ne sont pas le prix des choses en général. Ils sont encore moins la valeur, et de cette comparaison il est impossible de rien conclure. Les prix varient constamment, non seulement avec la masse de monnaie du pays, mais encore avec le plus ou moins de travail de la société, avec le plus ou moins de facilité à créer le même produit. Si à une époque donnée on connaissait le prix de chaque produit, en faisant la somme de tous les prix, qui serait évidemment la quantité de monnaie que la nation possède, et divisant cette somme par le nombre des produits, on aurait le prix moyen des choses à cette époque. Le prix des choses en général ne peut être que le prix moyen. Mais il est plus commode d'employer un terme vague lorsqu'on veut écrire de gros livres. On échappe ainsi à la critique par l'incertitude continuelle où on laisse le lecteur. Il est cependant nécessaire de sortir de cette incertitude si l'on veut faire quelque progrès dans la science.

Désignons donc par M la masse de la monnaie, par I l'industrie ou la facilité de travail en général et par T la quantité de travail. Le prix des choses en général sera exprimé par le rapport $\frac{M}{I.T}$: d'où il résulte que la valeur des choses en général le sera par le rapport $\frac{1}{IT}$. Car ce rapport est celui du prix des choses en général à la masse de monnaie existante. Quant à la valeur de la monnaie, elle est représentée évidemment par le rapport même $\frac{1}{M}$, puisque cette valeur varie dans le rapport inverse des variations de la masse de la monnaie elle-même.

On a avancé que le prix des choses en général se réglait sur le prix du blé, à cause du travail à peu près invariable qui nous le donne. Il était difficile de raisonner plus mal : car, le prix des choses en général variant en raison directe de la monnaie et en raison inverse du travail et de l'industrie, c'est-à-dire suivant le rapport $\frac{M}{IT}$, et le prix du blé variant en raison directe de la monnaie et en raison inverse du travail, c'est-à-dire suivant le rapport $\frac{M}{T}$, il faut conclure que le prix des choses en général est en raison directe du prix du blé et inverse de l'industrie; ou bien, que le prix des choses en général va-

rie comme le prix du blé dans l'hypothèse seule où l'industrie reste constante. Si donc le prix du blé et l'industrie doublent à la fois, le prix des choses en général reste le même, et si, le prix du blé restant le même, l'industrie varie, le prix des choses en général doit varier dans le rapport inverse.

Il est donc nécessaire de connaître les variations de l'industrie pour déterminer à chaque époque celles du prix des choses en général. Mais les variations de l'industrie tiennent à des causes secrètes. Bien que ce soit le travail qui amène d'ordinaire le développement de l'industrie, l'essor rapide qu'elle prend dans quelques circonstances n'est nullement en rapport avec le travail qui l'a fait naître. D'où résulte l'impossibilité absolue d'en donner *a priori* la formule rigoureuse. Mais l'industrie en général, qui entre dans le prix des choses en général, n'est que la moyenne des industries particulières à chaque produit. Si donc nous pouvons parvenir à déterminer, par un procédé quelconque, les variations de la monnaie et du travail en général, d'une époque à l'autre, et les variations de l'industrie particulière à chaque produit, la moyenne de ces dernières va-

riations nous donnera la variation de l'industrie en général, et par conséquent la connaissance, à chaque époque, de ce prix des choses en général, au sujet duquel on a beaucoup déraisonné.

M. Say dit : « Le prix du blé influe sur celui de tous les autres produits. Un chef d'entreprise, fermier, manufacturier ou négociant, emploie un certain nombre d'ouvriers, qui tous ont besoin de consommer une certaine quantité de blé. Si le prix du blé augmente, il est obligé d'augmenter *dans la même proportion* le prix de ses produits. » (1) Cette conséquence est assurément fausse. Elle suppose que l'ouvrier ne consomme que du blé, et travaille toujours de la même manière et machinalement, comme un cheval. L'écrivain, qui dans ses ouvrages gourmande sans réserve, et à chaque instant, les hommes les plus célèbres, n'avait pas lui-même de la science économique des notions très exactes.

---

(1) *Traité d'économie politique*, liv. Ier, chap, 38.

§ XII.

De quelle manière les richesses de la société varient avec les prix. Solution incomplète de ce problème donnée par M. J.-B. Say. Fausse maxime de Quesnay et de son école.

Augmentation continuelle des produits, juste répartition des produits, tel est le grand problème de l'économie politique. Nous en avons donné la solution générale, puisque, d'un côté, nous avons reconnu les sources de la richesse dans le travail et l'industrie, et que, de l'autre, nous avons assigné à chaque membre de la société une part proportionnelle à la quantité et à la valeur des produits fournis par lui-même. Mais autour de ce problème général se groupent une infinité de questions particulières dont l'objet est de déterminer les signes auxquels on peut reconnaître le progrès de la richesse, ou d'indiquer les moyens d'en hâter le développement. A la première espèce appartient celle que nous avons déjà traitée, relative aux variations que le prix du blé éprouve, et cette question nous amène naturellement à celle-ci, que M. Say appelle délicate et dont

la solution, dit-il (1), a égaré bien du monde : Quand les prix s'élèvent, les richesses de la société s'augmentent-elles ?

Je remarque d'abord que poser ainsi la question c'est vouloir la rendre insoluble, et l'on a mauvaise grâce à se plaindre ensuite des ténèbres qui l'enveloppent, au milieu desquelles on veut jeter quelques rayons de lumière. Ces pauvres rayons seront condamnés à ne rien éclaircir du tout. Pour répondre avec précision, il faut énoncer d'abord si la masse de monnaie est ou n'est pas variable. Supposons-la invariable. La question délicate devient d'une simplicité extrême. En effet, dire que les richesses de la société augmentent, c'est dire que la quantité des produits est plus grande. Mais dans ce cas le prix des produits doit baisser, puisque la somme des prix est constante. Si le nombre des produits est double, le nombre des prix sera double aussi ; leur somme restant toujours égale à la masse de monnaie, il faudra bien que les prix diminuent de moitié.

(1) *Traité d'économie politique*, liv. 3, ch. 4.

Ainsi donc, un pays est d'autant plus riche que le prix des denrées y baisse davantage. C'est la conclusion de M. Say, et il faut convenir qu'il ne fallait pas beaucoup d'efforts pour arriver à ce résultat.

Cependant, cette conclusion serait fausse dans les termes généraux où la question est posée par cet écrivain. Elle serait fausse, d'abord, si la quantité de monnaie était variable, comme nous le verrons bientôt, et ensuite, si la population variait elle-même. En effet, si la population augmente, la quantité de produits restant la même, il est évident que les prix ne changeront pas; seulement, chaque membre de la société aura moins de produits, c'est-à-dire qu'il sera plus pauvre. Donc la permanence des prix peut être un signe de misère. Si, la population augmentant, la quantité de produits augmente dans une proportion plus faible, les prix diminueront; mais chaque citoyen aura encore moins de produits qu'il n'en avait auparavant : donc la diminution des prix peut être un signe de misère. C'est ce qui arrive lorsque le travail s'offre au rabais, à cause de la trop grande abondance de bras. Pour que la baisse des prix soit un signe de richesse il

faut qu'elle provienne d'une amélioration dans les procédés industriels, ou d'une augmentation absolue de la quantité de travail (1).

Nous venons de voir que la permanence des prix peut être un signe de misère, si la population s'accroît sans que les produits augmentent dans le même rapport. Mais en supposant la population constante, cette permanence peut être un signe de prospérité, sinon de richesse. Car, si le travail diminue dans le même rapport que l'industrie augmente, le nombre des produits reste le même; les prix n'éprouvant donc point de variation, la société, qui jouit des mêmes richesses acquises avec moins de peine, fait un gain véritable : elle prospère.

La baisse de prix des denrées lorsque la récolte en est meilleure que de coutume est une suite nécessaire des principes développés. Le travail n'étant pour rien dans cette abondance inaccoutumée, on peut la considérer comme provenant d'une augmentation

(1) Ferrier. *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, liv. 1er, chap. 7.



d'industrie, indépendante, il est vrai, de l'homme, mais ayant sur le prix la même influence. Or, nous avons vu que les prix du même produit sont en raison inverse de l'industrie particulière qui le crée. Si donc la récolte est double, le prix des denrées doit baisser de moitié.

Il est facile de juger maintenant la fameuse maxime des économistes qui, d'après leur maître Quesnay, répètent à l'envi : Abondance et cherté est opulence. Rien n'est plus faux. Il y a même ici contradiction dans les termes. Car il est impossible que les produits soient abondants et les prix élevés. Tout ce que nous avons dit ne peut laisser de doute à cet égard, et il est inutile de perdre plus de temps à réfuter de pareilles erreurs, dans lesquelles ces écrivains ne seraient point tombés si, étudiant la production dans son origine et ses développements, ils s'étaient fait de la monnaie une idée exacte, et n'avaient pas confondu la baisse apparente des prix avec une baisse véritable, c'est-à-dire une détérioration des produits.

J'ai supposé jusqu'ici la masse de monnaie con-

stante. Ses variations n'infirment en rien la vérité des principes précédents. Mais, dans la comparaison des prix à différentes époques, il faut avoir soin de les ramener d'abord à une valeur commune, en les multipliant par les rapports qui expriment les variations de la monnaie depuis la première époque à laquelle on les ramène jusqu'à celles que l'on considère actuellement. Si l'on n'avait pas cette attention, on tomberait dans les erreurs les plus grossières. Par exemple, si dans l'espace de trois cents ans les prix sont devenus quatre fois plus élevés sans qu'il y ait eu variation de monnaie, la somme totale des produits ou la richesse du pays s'est réduite au quart. Mais si dans le même intervalle la masse de monnaie a décuplé, les prix actuels, ramenés à la valeur commune de la première époque, ne sont plus que les quatre dixièmes des premiers prix, de sorte que la richesse, qui semblait d'abord s'être réduite au quart, s'est véritablement accrue dans le rapport de 4 à 10. De plus, si, toujours dans le même intervalle, la population augmente du sixième, chaque citoyen aura sa part diminuée d'autant, et cette circonstance a le même effet qu'une égale diminution dans la somme des produits; c'est-à-dire que la richesse particu-

lière, au lieu de s'être accrue dans le rapport de 4 à 10, s'est accrue seulement dans le rapport de 3 à 7 (1). Enfin, l'augmentation des produits peut provenir de deux causes : de l'augmentation du travail, ou de l'augmentation de l'industrie en général. Supposons que l'industrie ait doublé, chaque citoyen avec la même quantité de produits peut être considéré comme deux fois plus heureux. Car son bien-être est double, car il jouit des mêmes choses avec la moitié moins de peine. Il résulte de cette analyse que dans l'espace de trois cents ans les prix s'étant élevés à quatre fois leur taux primitif, la masse de monnaie ayant décuplé, l'industrie doublé, et la population s'étant accrue du sixième, la richesse du pays s'est augmentée dans le rapport de 4 à 10, celle des citoyens dans le rapport de 3 à 7, et le bien-être de chacun dans le rapport de 3 à 14.

(1) $\frac{10}{4} - \frac{1}{6} = \frac{7}{3}$

§ XIII.

Distinction à faire entre la monnaie et l'argent. Passage d'une idée à l'autre, et condition du développement de la richesse. Discussions auxquelles la nature de la monnaie a donné lieu. Examen critique des opinions de Montesquieu, de Hume, de MM. Ricardo et J.-B. Say.

Il nous reste un dernier pas à faire. A chaque nouveau point de vue nous nous sommes rapprochés de l'état réel de la société. Il est temps enfin de nous dégager de toute hypothèse, de sortir de cette perspective qui nous montre chaque produit figuré par une partie correspondante de la monnaie nationale. Pour arriver à notre but, représentons-nous encore un instant tous les produits unis d'une manière indissoluble avec la partie correspondante de monnaie, de façon qu'elle en soit aussi inséparable que l'ombre du corps. Afin de faciliter le langage, j'appelerai *binome* cette union du produit et de la monnaie. Cela posé, il nous est permis d'admettre que toujours dans les différents binomes un seul

des composants, le produit ou la monnaie, est visible, tandis que l'autre est invisible ou à l'état latent. Les binomes dans lesquels le produit est invisible jouissent seuls de la faculté de pouvoir toujours s'échanger contre un binome quelconque équivalent de l'espèce contraire, c'est-à-dire un binome où la monnaie est à l'état latent. On ne saurait nous faire d'objection contre cette manière de nous représenter les choses, puisqu'elle n'enlève à la société aucun atome ni de ses produits ni de sa monnaie. Il nous est donc aussi loisible de nous livrer à cette fantaisie qu'il l'est au géomètre de diviser l'étendue par des lignes idéales quelconques, afin de découvrir les propriétés de l'espace.

Tous les binomes appartiennent aux citoyens que leurs besoins obligent à pratiquer entre eux des échanges continuels. Or, l'on fait un échange soit pour consommer de nouveaux produits, soit pour les conserver en leur donnant peut-être une forme nouvelle. Si je fais un échange dans le but de consommer de nouveaux produits, je dois m'adresser de préférence à ceux qui ont les binomes où la monnaie est visible, puisque ces binomes ont seuls l'a-

vantage de pouvoir me procurer immédiatement les objets que je désire. Je me suppose donc possesseur d'un binome où la monnaie est à l'état latent, et dont le produit soit échangeable contre un chapeau, qui est lui-même un autre binome où la monnaie est invisible. Si je veux avoir le chapeau, j'effectuerai un premier échange de mon binome contre un binome de même valeur où la monnaie soit à l'état visible, et puis je donnerai ce second binome en retour du chapeau; c'est-à-dire que je ne puis consommer sous une autre espèce une partie de mes produits sans qu'aussitôt la partie correspondante de monnaie ne devienne visible quelque part. Etendant cette remarque à tous les membres de la société, il faudrait en conclure que, si elle consomme le quarantième de ses richesses dans le courant d'une année, le quarantième de sa monnaie doit aussi être rendu visible, tandis que les trente-neuf quarantièmes restent à l'état latent.

Mais il s'en faut que tous les échanges s'accomplissent de la manière que nous venons de décrire. Grand nombre, lors même qu'ils ont lieu dans le but d'une consommation immédiate, se feront de

binomes où la monnaie est à l'état latent. C'est ainsi que le propriétaire paiera ses domestiques et ses ouvriers avec une partie de ses denrées, que le tailleur échangera quelquefois ses produits avec ceux du bottier, etc. La consommation telle que nous l'avons supposée ne rendra donc pas visible, à beaucoup près, le quarantième de la monnaie. Mais, d'une autre part, souvent les échanges des binomes où la monnaie est à l'état latent ne pourront s'effectuer entre eux sans l'intermédiaire de binomes de nature différente. C'est ainsi que le négociant qui veut échanger du blé contre du vin, ne pouvant le faire immédiatement, parce que le propriétaire du vin ne se soucie pas d'avoir du blé, sera forcé d'échanger d'abord ce blé contre les binomes où la monnaie est à l'état visible, parce qu'ils possèdent seuls l'avantage que recherche actuellement le marchand de vin. De toutes ces circonstances il résulte que la quantité de monnaie rendue visible à la fin de chaque année dépend de la consommation, augmente et diminue avec elle dans un rapport variable.

La partie rendue visible de la monnaie, je l'appelle *argent*, et ce mot ne doit pas éveiller ici d'au-

tre idée que celle renfermée dans sa définition. Si l'argent augmente avec la consommation, la consommation elle-même ne peut augmenter qu'avec la production. Mais la production ne peut croître sans que les prix baissent dans le rapport inverse. La diminution continuelle des prix et l'augmentation simultanée du rapport de l'argent à la monnaie sont donc les conditions nécessaires du développement de la richesse.

Il résulte de là que, si les prix variaient tout de suite dans le rapport inverse de la production, la même quantité de monnaie pourrait suffire au libre développement du progrès social, et c'est l'opinion que soutiennent encore les écrivains qui n'ont pas de ces matières une idée précise. Mais les choses ne se passent plus dans la réalité comme nous le concevons au point de vue où nous nous sommes placé par une simple fiction. Les citoyens, ayant l'habitude de voir correspondre à une certaine parcelle de monnaie un certain produit, ne pourront d'abord se figurer le même produit dans une parcelle plus petite. Par conséquent, la diminution de prix ne s'effectuera pas immédiatement. Donc, la production

sera arrêtée dans son essor, car les nouveaux produits qu'elle va créer ne trouveraient pas leur prix correspondant, puisque la même parcelle de monnaie n'a pas encore cessé de correspondre au même produit. Ce singulier phénomène jettera le désordre dans les idées; il détruira l'espoir et la confiance des producteurs, il tuera le travail. Dans ce moment critique, à ce mal imprévu qui menace le corps social dans les sources mêmes de la vie il n'est qu'un remède, et ce remède, c'est l'augmentation progressive de la monnaie. Dès lors les nouveaux produits que donne un labeur plus actif trouvent toujours la même quantité de monnaie, c'est-à-dire le même prix, pour les représenter. L'étonnement et l'hésitation des producteurs cessent, et le travail se développe avec magnificence.

Dira-t-on que cette augmentation de monnaie n'est point nécessaire, puisque la première quantité suffit, et que les peuples, en voulant l'augmenter, sont dupes de leur propre illusion? Je répondrai que cette illusion est bien naturelle; que, d'ailleurs, il est impossible que les citoyens connaissent à chaque instant l'accroissement de la masse des

produits nationaux et la diminution de prix qui devrait en être la suite dans l'hypothèse d'une monnaie constante. Cet accord des produits et des prix s'établit lentement, par un long usage, et cette lenteur deviendrait l'invincible obstacle à la marche rapide du travail, si de nouvelles émissions de monnaie, en trompant soudain les hommes sur ce qu'elle a de fictif, ne les déterminaient à produire davantage, et à lui donner, dans leurs produits, la réalité qui lui manque d'abord.

Puisque la monnaie se compose de deux parties, l'une invisible ou latente, et l'autre visible, qui est l'argent, et puisque l'argent est la seule utile aux usages de la vie, il est manifeste que pour augmenter la monnaie il suffira d'augmenter la partie visible, c'est-à-dire l'argent, qui suppose toujours la partie latente, dont il est une fraction variable. Tous les principes établis relativement à la monnaie seront vrais de l'argent, car ces principes s'appliquent à des rapports, et non à des quantités absolues. Par exemple, nous avons reconnu que les prix varient dans le rapport inverse de l'accroissement des produits et le rapport direct de l'accroissement de la

monnaie. Nous pouvons changer ce dernier terme de la proposition, et dire l'accroissement de l'argent : car il est bien clair, je le répète, pour quiconque a suivi le fil de nos idées, que les accroissements de l'argent sont les mêmes que les accroissements de la monnaie.

Montesquieu (1) a donc eu raison d'écrire que le prix des choses dépend du rapport qu'il y a entre le total des denrées et le total des monnaies, le mot *monnaie* étant pris par lui dans le même sens où nous employons le mot *argent*. M. Say a tenté en vain de combattre une opinion si juste par des arguments futiles. « Si les prix se réglaient, dit-il, non d'après ce qui est actuellement dans la circulation, mais d'après ce qui peut y entrer, ils se régleraient aussi non d'après ce qui est actuellement produit, mais d'après ce qui peut se produire, c'est-à-dire d'après une quantité indéfinie, ce qui est absurde (2). » Oui, il est absurde d'assigner un prix à un produit qui n'existe pas; mais il ne l'est pas

(1) *Esprit des lois*, liv. 22, ch. 7.

(2) *Traité d'économie politique*, liv. 3, ch. 2.

moins de nier l'influence des produits qui ne sont pas actuellement en circulation sur les produits qui circulent. La variation des prix tient et ne peut tenir qu'à deux causes, à celles que nous avons indiquées au § 8. Il est bien vrai cependant que, si d'avi des spéculateurs retirent de la circulation une partie du blé nécessaire à la nourriture des peuples, ils peuvent, en le faisant reparaître ensuite, en élever le prix à leur gré. Mais ces causes de variations n'appartiennent plus à la science . c'est au gouvernement à les prévoir et à les empêcher. M. Ricardo (1), soutenant que l'étendue de la demande n'exerce aucune influence sur les prix, a beaucoup mieux jugé cette question que l'auteur français. Il est fâcheux que tous les efforts de celui-ci pour expliquer ce qu'il faut entendre par marchandises en circulation, et par étendue de la demande, qui n'est réelle qu'autant qu'elle est faite par ceux qui ont, avec l'intention, les moyens de payer le prix convenu, se réduisent à énoncer une vérité comme celle qui termine le chapitre cité : « Quand tous les décrotteurs d'une

(1) Say, *Cours complet d'économie politique*, 3e partie, ch. 14.

grande ville demanderaient un carrosse à six chevaux, cela ne ferait pas monter d'une obole le prix des chevaux ni celui des carrosses (1). »

Le même écrivain, à propos de ces interminables discussions sur la nature de la monnaie, si elle est un signe, une mesure, une marchandise, réfute une erreur qui, dit-il, s'est reproduite depuis Hume jusqu'à ces derniers temps. « De ce que la monnaie » était le signe de toutes les valeurs, on a conclu » hardiment que la valeur de la monnaie était, en » chaque pays, égale à la valeur de toutes les den- » rées, et, par extension, on a dit que la masse de la » richesse du monde commerçant avait une valeur » égale à celle de la somme totale du papier de cré- » dit et de l'argent qui circule; opinion qui reçoit » une apparence de vraisemblance... (2) » Il nous est facile de juger cette opinion. J'observe d'abord que la monnaie n'a jusqu'à présent, pour nous, qu'une valeur fictive; mais nous verrons bientôt comment

---

(1) *Traité d'économie politique*, liv. 3, ch. 2.

(2) *Traité d'économie politique*, liv. 2, ch. 6.

cette valeur devient réelle, et nous pouvons, pour le moment, la supposer telle. Quant au papier de crédit, dont nous parlerons plus tard, nous póuvons le confondre avec l'argent, qu'il remplace. Dès lors il est vrai que la valeur de la monnaie est, dans chaque pays, égale à la valeur de toutes les denrées. Mais il est faux que la masse de la richesse du monde commerçant ait une valeur égale à celle de la somme totale de l'argent qui circule. Cette différence tient à ce que l'argent et la monnaie sont à nos yeux deux choses distinctes. L'argent n'est qu'une faible portion de la monnaie; nous l'avons supposée le quarantième (1), et si ce rapport était exact, nous pourrions rectifier l'opinion de Hume, qui donne le nom de monnaie à ce que nous appelons argent, et dire, sans crainte de nous tromper, que la masse de la richesse du monde commerçant a quarante fois la valeur de la somme totale de l'argent qui circule.

---

(1) Page 63.

§ XIV.

De la fabrication de l'argent ou des espèces métalliques. Du choix de la matière monétaire. Des conditions qu'elle doit remplir. Numéraire qui circule en France. Valeur et revenu de la propriété immobilière.

Le choix de la matière capable de remplir les fonctions de l'argent ne saurait être arbitraire, puisqu'elle doit réunir les conditions que nous avons énumérées au § 8. La dernière, celle d'une empreinte indélébile, qui rende toute contrefaçon impossible, va nous révéler dans l'argent une propriété nouvelle qui complétera nos idées sur un sujet si important et toujours resté si obscur. La monnaie ne peut avoir de signification qu'autant qu'elle est représentative d'un produit actuel. Une augmentation furtive de la monnaie serait donc, au profit du faussaire, une véritable spoliation de ceux qui accepteraient cette monnaie en échange de leurs produits. Il résulte de là que, s'il était possible de se procurer facilement la matière monétaire, comme il serait toujours aisé d'en imiter l'empreinte, le monde com-

merçant serait dans une méfiance continuelle de lui-même. Le travail s'arrêterait donc par la crainte qu'aurait le producteur de recevoir de la fausse monnaie.

Pour parer à cet inconvénient, il faut que l'argent possède par lui-même exactement la valeur qu'il représente. Il n'avait encore pour nous qu'une valeur fictive; il en acquiert désormais une réelle, et nous pourrions maintenant le considérer comme un produit ordinaire, comme une marchandise que l'on donne ou reçoit en échange d'une marchandise équivalente, si ce point de vue n'avait deux inconvénients : le premier, de corrompre la langue; le second, plus dangereux, de faire oublier dans cette expression générale de tous les produits ce que celui-ci a de particulier, cette vertu, qu'il ne partage avec nul autre, d'être l'instrument le plus actif, le plus nécessaire, l'instrument indispensable de la production. « On représente dans certains écrits » l'argent comme une marchandise. A la bonne » heure, dans sa qualité de métal, comme serait le » fer et le plomb. Mais dans sa qualité de monnaie, » cela n'est pas. Alors l'argent représente tout, il sert

» à tout. C'est ce qu'aucune marchandise ne peut
» faire. Ces marchandises périclitent à les garder,
» elles ruinent le marchand par le chômage : il faut
» les vendre; mais je n'ai pas encore ouï dire qu'on
» eût grande hâte de porter son argent au marché,
» pour s'en défaire. Cette faculté que possède l'ar-
» gent de représenter l'universalité des choses le
» soustrait à toutes les conséquences auxquelles on
» veut le soumettre (1). »

La ductilité, l'inaltérabilité, la rareté des métaux, devaient naturellement les faire choisir pour le rôle de cette partie de la monnaie que nous avons appelée *argent*, du nom du métal dont l'emploi est le plus commun. Désormais nous exprimerons indifféremment la même idée par les mots *monnaie* et *argent*, pour nous conformer à l'usage reçu, donnant un sens plus restreint au premier et plus étendu au second : plus restreint, en ce que l'argent n'était qu'une fraction de la monnaie; plus étendu, en ce que, sous la dénomination d'argent, nous comprendrons quelquefois les différents métaux précieux

(1) Mirabeau.

employés au même usage. Ces variations dans le sens du même mot, toujours à regretter, n'ont cependant pas d'inconvénient bien grave, lorsqu'on est averti d'avance. Mais alors il faut avoir soin de ne pas donner aux principes établis plus d'étendue que ne comporte le sens particulier de ce mot. Faute de cette attention, que d'écrivains se perdent dans un labyrinthe de discussions inextricables où il est impossible de distinguer l'erreur de la vérité, parce que, insaisissables Protées, l'une et l'autre changent à tout instant de forme et de langage !

L'or, l'argent et le cuivre, qui réunissent au plus haut degré les conditions nécessaires à la monnaie, ont été choisis de préférence aux autres métaux. L'emploi de l'or seul était presque impossible par la difficulté d'en manier des parcelles trop petites. L'argent eût offert, sous ce rapport, un peu moins de difficultés ; mais il devenait lui-même embarrassant pour les grosses sommes. Avec l'emploi simultané de l'or, de l'argent et du cuivre, les embarras disparaissent, les échanges se multiplient, les plus riches produits, comme les plus chétifs, trouvant toujours et d'une manière commode leur valeur cor-

respondante dans la combinaison des différentes pièces métalliques.

Si trois métaux concourent à la formation de la monnaie, et si la monnaie doit avoir une valeur réelle et égale à la valeur qu'elle représente, les rapports entre les valeurs des diverses espèces métalliques ne peuvent être arbitraires. Ce n'est donc point le caprice des législateurs, mais bien la nature même des choses, qui doit les régler. Aujourd'hui, un kilogramme d'or vaut environ quinze kilogrammes et demi d'argent. Ce rapport de 15,50 à 1 constitue le rapport légal, qui ne paraît pas avoir beaucoup varié des temps anciens jusqu'au nôtre. Il est clair, cependant, qu'il ne saurait être fixe. Si, l'exploitation de l'or restant la même, celle de l'argent devenait plus facile, la valeur de l'or, relativement à celle de l'argent, augmenterait, et l'inverse aurait lieu dans l'hypothèse contraire. Quant aux pièces de cuivre, et aux pièces de billon, c'est-à-dire celles où un peu d'argent est allié au cuivre, leurs valeurs, relativement aux pièces d'or et d'argent, devraient être établies sur les mêmes bases. A poids égal, la valeur de la monnaie de cuivre serait donc à celle de la mon-

naie d'argent à peu près comme 1 est à 1000. Il n'en est rien. La monnaie de cuivre et de billon n'a qu'une valeur conventionnelle : vingt sous en monnaie de cuivre ne valent réellement pas vingt sous en monnaie d'argent. Le cuivre remplit donc le rôle de cette monnaie que nous avons appelée fictive, et en aurait tous les inconvénients si le législateur lui eût donné un cours forcé ; mais, comme on n'est pas tenu d'en accepter pour une valeur au delà d'un franc, ces inconvénients sont moins graves. Toutefois ils existent et peuvent devenir un appât pour les faux monnayeurs, d'autant plus qu'ils croient se livrer à leur spéculation en toute sûreté de conscience. Leur monnaie, pour être fausse, n'en contient pas moins d'aussi bon cuivre que la véritable ; elle peut même avoir matériellement des avantages sur celle-ci : elle peut être mieux frappée, témoin celle dont le prince de Monaco voulait infecter l'Italie et la France, qui, l'une et l'autre, en ont défendu l'importation, parce que, en échange de leur bonne monnaie d'or et d'argent, elles n'auraient reçu qu'une monnaie fictive destinée seulement à servir d'appoint.

●

Notre monnaie d'argent contient un dixième de

cuivre. La pièce de cinq francs pèse 25 grammes : 22 gr. 50 d'argent fin et 2 gr. 50 d'alliage, dont la valeur est à peu près le dix-millième de l'argent qu'elle renferme. D'où il résulte que le franc contient 4 gr. 50 d'argent fin et 0 gr. 50 de cuivre. La valeur de celui-ci n'est comptée pour rien, parce que, si on le voulait séparer de l'or et de l'argent auxquels on l'allie, pour leur donner plus de dureté, et vendre le cuivre séparément, le produit ne couvrirait pas les frais d'affinage et ceux de fabrication de la monnaie. Ces derniers doivent nécessairement donner aux pièces métalliques une valeur supérieure à celle d'un lingot de même poids, puisque le timbre ou l'empreinte, en certifiant le titre de la pièce, c'est-à-dire la quantité de métal fin y contenue, évite à celui qui la reçoit l'embarras du pesage et de l'essai. Ce surcroît de valeur ne peut guère s'élever au dessus de la dépense que le monnayage nécessite, ou le *frai*, parce qu'autrement on retomberait dans le cas de la monnaie fictive, et, par suite, dans tous les dangers d'une contrefaçon imminente. Le gouvernement, en France, est censé retirer trois dixièmes pour cent sur la fabrication des pièces d'or, et un et demi pour cent sur celles des pièces d'ar-

gent. Avec celte retenue, il pourrait faire encore quelques bénéfices ; mais il les abandonne aux fabricants, c'est-à-dire aux directeurs des monnaies, auprès desquels il est néanmoins obligé d'entretenir un personnel nombreux, pour surveiller et contrôler leurs opérations. Il vaudrait donc mieux qu'il se fît fabricant lui-même, et réalisât ce gain au profit de tous, au lieu d'enrichir quelques personnes privilégiées, qui n'ont le plus souvent aucun droit aux libéralités du pays.

D'après l'évaluation que fit M. Necker en 1784, on peut estimer à 2 milliards environ le numéraire de la France, et, d'après M. Moreau de Jonès, à 2 milliards 860,000 fr., desquels, en poids, un tiers en or, deux tiers en argent et 52 millions de cuivre sur la masse. Suivant d'autres calculs, dont je ne veux pas discuter ici la justesse, ses revenus annuels sont de 8 milliards (d'autres disent 10 milliards), et le résultat d'une circulation de produits bien difficile à apprécier, mais qui s'élèvent au moins au décuple, c'est-à-dire à 80 milliards. Sur ces 8 milliards, 2 proviennent de la propriété foncière, et représenteraient une valeur *minima* de 40 milliards, payant

293 millions d'impôt et grevés de 4 à 5 milliards (1) d'hypothèques, non compris les hypothèques légales ou de simple garantie. Les droits d'enregistrement et d'hypothèque s'élèvent à 133 millions. Ceux du timbre, des greffes, etc., sont comptés pour 24 millions; de sorte qu'actuellement la propriété immobilière paie au trésor, aux départements et aux communes, la somme annuelle de 450 millions (2). Le tiers environ du territoire est affermé en argent.

§ XV.

Nouvelle et plus simple exposition des principes déjà développés sur la nature de l'argent. Nécessité pour un peuple d'augmenter toujours la masse de son numéraire. Aveuglement et passion de quelques économistes modernes. Produit des mines, d'après MM. Brongniart et de Humboldt.

—

Je me hâte de terminer cette digression sur l'exé-

(1) Le revenu de ces 4,500 millions au cinq pour cent serait de 225 millions; mais il ne paraît pas que les créanciers puissent en réaliser annuellement au delà de 125. Le chiffre nominal des inscriptions hypothécaires est de 11 milliards.

(2) D'Audiffret, *Système financier de la France.*

cution matérielle de notre monnaie, pour rentrer dans le cadre de cet ouvrage, dont le but est l'étude des principes généraux, et non des faits particuliers de la science. Nous avons vu (§ 13) que la condition nécessaire du développement de la richesse est, avec la diminution simultanée des prix, l'augmentation progressive des métaux précieux. L'extrême importance de ce principe, que nous croyons avoir solidement établi, nous détermine, avant d'aller plus loin, à le présenter sous une forme nouvelle, pour ceux qui n'auraient pas suivi parfaitement le fil de notre analyse. Chacun sent la nécessité impérieuse de l'argent; chacun le recherche et le convoite, et à trop de gens rien ne répugne pour l'obtenir. Cependant personne n'ignore que cette chose si enviée est de toutes la moins utile par elle-même, puisque seule elle ne pourrait satisfaire aucun de nos besoins, ni nous donner aucune jouissance. Toute sa valeur est donc relative et réside uniquement dans cette faculté qu'elle possède de faire venir tous les produits sous la main du consommateur. Instrument nécessaire des échanges, la monnaie excite à la production par l'assurance que le producteur trouve en elle d'avoir toujours pour ses denrées un

débouché facile et certain. On peut donc la comparer à une machine qui transporte sans cesse des uns aux autres les marchandises que le travail enfante. Mais cette machine jouit d'une propriété unique et singulière : tous les ressorts peuvent s'en détacher, et chacun peut fonctionner isolément comme la machine elle-même. Cela posé, la production sera nécessairement d'autant plus active que le mouvement de la machine ou des ressorts sera plus rapide, et, s'il était permis de l'accélérer indéfiniment, la production devrait croître d'une manière indéfinie. Or, la vitesse du mécanisme a des limites. Pour développer la production, il faudra donc toujours augmenter le nombre des ressorts. Mais, par une suite de leur nature bizarre, à peine de nouveaux ressorts paraissent-ils, que le mouvement de tous tend à se ralentir dans le rapport inverse de leur accroissement. Cette tendance n'ayant pas son effet immédiat, il en résulte que la production, au lieu de rester stationnaire, croît en même temps que le nombre des ressorts, mais avec plus de lenteur, et que le progrès, diminuant toujours, s'arrêterait enfin si l'on n'y donnait une nouvelle activité par l'introduction continuelle de nouveaux ressorts.

Nous voyons dans cette machine une image assez fidèle de la monnaie. Il n'en est pas une parcelle qui ne remplisse exactement le rôle de la masse entière. La vitesse de la circulation des produits ne peut augmenter par l'accroissement de valeur que prendrait aussitôt la même parcelle monétaire. Il faut donc que la masse de monnaie augmente elle-même. Cette augmentation devrait en faire diminuer la valeur immédiatement dans le rapport inverse. Mais elle a sur les prix une influence lente, et cette lenteur devient la véritable cause du développement de la production, qui, n'ayant d'abord elle-même qu'une tendance virtuelle à croître, croît bientôt effectivement.

La nécessité pour une nation d'augmenter sans cesse la masse de sa monnaie, de son argent ou de ses métaux précieux, a été révoquée en doute, et traitée par quelques écrivains d'opinion ridicule, bonne pour les imbécilles. Il est certain qu'il n'y a ici de ridicule que leur pédantisme et leur outrecuidance. Comment ! depuis les temps historiques les plus reculés tous les peuples sont à la poursuite des métaux précieux ; pour les obtenir, ni fatigue, ni danger, ni crime, rien ne les arrête : et dans cette faim insatiable de l'or, au lieu de voir une nécessité

fatale du progrès social, vous ne voyez qu'une passion chimérique sans motif et sans but! Il me semble qu'il y a peu de philosophie à blâmer si légèrement cette pauvre race humaine qui accomplit sa cruelle tâche, et, baignant la terre de son sang et de sa sueur, lui arrache péniblement sa monnaie, comme elle lui arrache son pain.

Suivant M. Brongniart (1), les Cordillères seules, avant l'insurrection, fournissaient chaque année 875,000k d'argent, et on évalue à 72,500k la quantité extraite tous les ans des autres mines du monde, ce qui fait en tout 947,500k d'argent pur, valant au cours du jour 190 millions de notre monnaie. D'après M. de Humboldt (2), le produit des mines du Mexique s'est accru, depuis cent ans, dans le rapport de 25 à 110, et doit croître encore rapidement. D'après le même, on extrait du globe quarante-cinq fois moins d'or que d'argent.

---

(1) *Traité de minéralogie.*

(2) *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne.*

§ XVI.

D'une exception unique au principe de la variation des prix, pour les objets confectionnés avec la matière monétaire. De l'accaparement des monnaies. Cause du sentiment répulsif qu'inspirent les avares.

Toute cette masse énorme d'or et d'argent n'est pas convertie en monnaie. Une partie passe dans l'atelier des orfèvres, des bijoutiers, des doreurs, etc., et sort de leurs mains sous la forme de véritables marchandises. Mais il est ici une remarque essentielle à faire. Nous savons que le prix des produits varie dans le rapport direct de l'accroissement de la monnaie. La même variation ne peut cependant affecter les produits formés de la matière monétaire, par une raison bien simple. Si, par exemple, un certain poids de monnaie d'argent achète une certaine quantité de vaisselle, le prix de cette vaisselle ne doublera pas, comme le prix des autres denrées, dans l'hypothèse où la quantité de monnaie doublerait. Car, si cela avait lieu, on fondrait aussitôt la monnaie pour en faire de la vaisselle, et échanger de nouveau celle-ci con-

tre la monnaie, opération qui doublerait presque la fortune du spéculateur. Cette exception unique n'infirme pas notre principe général sur la variation des prix; elle le confirme, au contraire. Dans un ouvrage d'orfévrerie, on paie et la matière et la façon. Soit la valeur de la façon le dixième de la valeur de la matière : si je paie l'ouvrage cent francs, je ne devrai payer que cent dix francs, en admettant que la masse de monnaie devienne deux fois plus grande, c'est-à-dire payer vingt francs la façon que je payais tout à l'heure dix, car le métal n'a pu changer de valeur par rapport à lui-même.

L'argent que l'on prête doit, comme tout autre produit, rapporter un intérêt au prêteur. Cela ne peut être l'objet d'aucun doute, et je ne répéterai plus à cet égard ce que j'ai déjà dit au § 6. La propriété qu'il a de procurer facilement tous les autres produits engagera un grand nombre de citoyens à former de préférence leurs épargnes et leurs capitaux en pièces métalliques. Cependant, comme la monnaie est l'opérateur des échanges, ceux qui l'accumulent ne peuvent avoir sur elle qu'un droit relatif, ou bien ils ne peuvent la posséder au delà

d'une certaine limite, que sous la condition essentielle de ne pas en arrêter les fonctions. Ils doivent donc la rejeter dans le commerce, se réservant pour eux les bénéfices que donne l'intérêt de l'argent, et ne pas priver la société d'un aliment aussi indispensable pour elle que l'air pour le corps humain. Il en est de l'argent comme du sol, comme du blé. Personne n'a le droit de les accaparer pour lui seul, parce que personne n'a le droit arbitraire de vie et de mort sur ses semblables.

Lorsqu'au milieu des tourmentes publiques la confiance s'éteint dans les cœurs, chacun veut mettre en sûreté les trésors qu'il possède. Ceux qui ont de l'argent le resserrent dans leurs coffres-forts, et aussitôt le commerce et l'industrie s'arrêtent. Le peuple, sans travail, est le premier puni d'un malheur que ses excès amenèrent peut-être. Mais comme la peine est affreuse, qu'elle le menace dans sa propre existence, il s'indigne, il s'irrite, se révolte et court arracher aux durs capitalistes cet argent qui ne redonnera plus la vie au commerce, car désormais toute idée d'ordre et de justice a disparu de la terre. Les riches, dans leur poltronnerie et leur égoïsme,

perdent sans retour l'instrument qui, au service de l'ouvrier, devait augmenter leurs propres richesses. Les uns et les autres, en proie aux horreurs d'une lutte barbare, consument en efforts stériles une activité que le travail pacifique réclame à grands cris ; et, enfin, ce métal, cause de tant de crimes, reste démonétisé entre des mains dégouttantes de sang. Gloire aux hommes dont la voix peut alors se faire entendre d'une nation si malheureuse, qui savent lui donner une direction meilleure, qui la rappellent à des sentiments plus fraternels, qui par l'ordre et la paix font renaître le travail, et dans les produits créés de nouveau rendent à la monnaie cette valeur qu'elle avait perdue !

Je terminerai ce paragraphe par une observation. La manie des avares, de ceux qui thésaurisent, qui enterrent leur argent, est vouée chez tous les peuples au ridicule et au mépris. Pourquoi donc cela ? Le plaisir de contempler de belles pièces d'or, véritables magiciennes qui peuvent revêtir toutes les formes pour nous plaire, a-t-il en soi rien de plus singulier que celui d'admirer une belle maison, de beaux meubles et tant d'autres choses ? Je ne le pense pas ;

et cependant il faut que cette opinion générale contre les avares ait une cause. Elle est peut-être dans l'instinct naturel des hommes, dans ce sentiment confus de ce qui leur convient ou les blesse. Bonnes gens au fond, tant que le mal se fait légèrement sentir, ils le méprisent et s'en moquent; mais s'il devient trop vif, au sarcasme succède bientôt la colère, dont le souffle peut emporter comme une paille les plus fermes institutions.

§ XVII.

Artifice par lequel le papier-monnaie se substitue à l'argent. Mécanisme des banques de circulation et limites de leurs bénéfices.

L'augmentation continuelle des métaux précieux étant une des conditions du progrès social (1), et les mines, quel qu'en soit le produit, ne pouvant suffire à tant de besoins, le progrès va se ralentir, si l'on ne trouve le moyen de tourner cet obstacle de la nature.

---

(1) Herrenschwand, *De l'économie politique et morale de l'espèce humaine*, tome 2, § 3.

Ici encore l'intérêt privé est venu en aide à l'intérêt général. Nous allons développer l'artifice par lequel ce problème est résolu.

Le désir de ceux qui possèdent l'argent est de le faire valoir, c'est-à-dire de le placer. Supposons donc qu'une compagnie de capitalistes se forme et réunisse une somme de 90 millions, par exemple. Prêtée au 5 pour cent, elle rapporterait à la compagnie 4 millions et demi chaque année. Mais les sociétaires agissent différemment. Ils fabriquent pour 90 millions de billets, et au lieu de verser dans le commerce leurs pièces métalliques, ils y jettent leurs billets de banque, qui, de rigueur, sont toujours échangeables contre elles à présentation. La circulation des 90 millions d'argent est donc remplacée par celle des 90 millions en papier, monnaie fictive qui se substitue à la monnaie réelle restée en dépôt à la banque, c'est-à-dire dans les caisses de la compagnie. Mais celle-ci ne donnera pas ses billets gratis : car, par leur nature même, en les livrant elle livre la partie correspondante de son numéraire que le possesseur du billet peut exiger à chaque instant. Si la banque acceptait du numéraire en retour de ses bil-

lets, comme ils rendent le même service que lui et procurent aux possesseurs les mêmes avantages, tandis que l'argent en dépôt ne rend aucun intérêt, elle perdrait évidemment tout celui de son capital, et de plus aurait l'embarras de voir doubler dans ses coffres la quantité de métal, sans bénéfice aucun. Elle ne voudra donc se dessaisir de ses billets qu'en retour de lettres de change, qui sont elles-mêmes une monnaie fictive correspondante à une monnaie réelle, mais réelle seulement à une époque plus éloignée, tandis que les billets de banque peuvent se réaliser à l'instant. La compagnie doit donc percevoir tout l'intérêt que produiraient les espèces métalliques équivalentes, du moment actuel jusqu'à celui où la lettre de change est réalisable, et il est clair qu'elle ne doit pas exiger un intérêt plus grand, puisque, dès ce dernier moment, elle peut faire valoir le numéraire qui lui rentre, précisément de la même façon que le commerce fait valoir les billets dont elle s'est dessaisie. Cet intérêt que retient la banque se nomme l'*escompte*. C'est l'intérêt du capital, qui semble se reposer lui-même, mais dont l'action virtuelle est toujours prête à se substituer à celle des billets en circulation. Ainsi, les let-

tres de change sont les véritables gages des billets de banque : sans lettres de change, pas de billets, à moins que la compagnie ne voulût faire un don gratuit de son argent au commerce.

Ces premières idées bien comprises, admettons que la banque ait fait en billets l'émission complète de son capital ; elle a reçu pour gages les lettres de change acquittables à différentes époques, et prélevé d'abord l'escompte de ces lettres. Lorsque l'une d'elles est acquittée, si le billet correspondant revenait à la banque, payé par le numéraire de la lettre de change, il rendrait libre une partie égale du capital, que la compagnie pourrait faire valoir à sa guise; mais si le billet ne revient pas, il faut bien qu'elle fasse valoir tout de suite ce numéraire, devenu maintenant le gage du billet : car, si le numéraire restait en dépôt, la partie du capital d'abord correspondante au billet cesserait dès ce moment de rapporter intérêt à la compagnie, puisque, au moment de l'émission, elle n'a pu prélever l'escompte que jusqu'au moment actuel, et non pas jusqu'à celui de la rentrée incertaine du billet qui circule. Dans l'obligation impérieuse de faire valoir ce nu-



méraire, la banque peut le placer, pour le retirer à l'époque de la rentrée du billet. Mais il est un moyen plus simple d'arriver au même résultat, c'est d'émettre un nouveau billet de banque de la valeur du numéraire qui est rentré, en joignant celui-ci à son premier capital. Cette nouvelle émission lui procure l'escompte ou l'intérêt de cet argent jusqu'à l'époque où la nouvelle lettre de change qu'elle prend en retour sera acquittée elle-même, et cette lettre est le gage du nouveau billet, le premier ayant désormais pour gage le numéraire dont le capital primitif s'est accru. A chaque rentrée d'une lettre de change, la banque doit donc émettre un nouveau billet, à moins qu'elle ne préfère un placement ordinaire; et si, par ce mécanisme, le nombre des billets de banque vient à doubler, les premiers auront pour gage le numéraire égal au capital primitif qui sera arrivé dans les caisses, et les autres billets auront pour gages les lettres de change tenues en portefeuille par la compagnie. Si celles-ci venaient à manquer, il resterait le capital primitif pour en répondre; d'où il résulte que les valeurs en portefeuille doivent rester égales à ce capital, et les billets en circulation être représentés par tout l'argent en dépôt. La compagnie

ne possède donc réellement que les valeurs en portefeuille, et, en diminuant celles-ci, elle diminue son capital, ou le fait valoir d'une autre manière.

L'effet d'une émission continuelle de billets qui ne rentrent plus serait donc de substituer une monnaie fictive et toujours réalisable à la monnaie métallique venue s'entasser dans les coffres de la compagnie. Cependant les sociétaires ne retireraient jamais que l'intérêt de leur capital primitif, et ce n'est point dans ce but qu'ils se réunirent. Ils savent par expérience que les billets n'arrivent pas toujours à l'échange, et que le tiers, par exemple, de la somme que ces billets représentent, suffit à cette opération. Leur avidité naturelle cherche à tirer parti de cette circonstance. Ils tiennent toujours placés les deux tiers de l'argent qu'ils devraient avoir en dépôt, et par ce moyen augmentent l'intérêt de leur capital primitif de l'intérêt des deux tiers de toute la somme représentée par les billets en circulation. Comme cette somme peut et doit augmenter sans cesse, à moins que les actionnaires, par un simple placement du numéraire qui rentre, ne veuillent arrêter eux-mêmes le mouvement de la banque, il

en résulte que leur gain n'a d'autre limite que l'émission volontaire de leurs billets.

Nous donnerons bientôt l'appréciation morale du fait. Contentons-nous d'observer maintenant que la banque ne cédera pas les deux tiers de son numéraire sans prendre des gages solides. Toutefois, les deux tiers de ses billets ne sont plus immédiatement réalisables, et, à la moindre secousse, elle peut être surprise en flagrant délit. En plaçant les deux tiers de son numéraire, elle dispose de ce qui ne lui appartient pas, car, je le répète, elle ne possède pas une seule pièce métallique : tout son avoir est en portefeuille. Elle est donc libre de prêter ses valeurs en portefeuille et de courir les chances de ce placement; elle ne l'est point de prêter son numéraire, qui est la propriété d'autrui : cependant elle le fait. Voyons les conséquences de cette nouvelle combinaison.

Les deux tiers de son capital peuvent dès l'origine être prêtés à une compagnie, qui est elle-même libre de les employer à l'établissement d'une nouvelle banque. Ce que nous avons dit de la première sera

applicable à celle-ci, qui, à son tour, pourra plus tard ne conserver que le tiers de son numéraire et prêter le reste à une troisième compagnie, et ainsi de suite. Toutes ces banques, échelonnées l'une sur l'autre, devront donc faire un bénéfice proportionnel chacune à son capital primitif, et, en représentant par l'unité le bénéfice de la première, les divers bénéfices suivraient la progression géométrique décroissante $\div\div 1 : \frac{2}{3} : \frac{4}{9} : \frac{8}{27} : \frac{16}{81} \ldots\ldots$ dont la somme est égale à 3. Si la première banque se substitue aux autres, elle triplera par conséquent ses bénéfices, et ce sera la manière la plus avantageuse de placer son capital. Ce résultat, d'ailleurs, était facile à prévoir, car cette opération revient, pour la compagnie, à émettre dès l'origine, en billets, trois fois la valeur de son capital. Elle se place ainsi dans les conditions mathématiques les plus favorables pour prospérer rapidement. Mais, quoi qu'elle fasse, quelque développement qu'elle prenne, le gain ne dépassera jamais les deux tiers de l'intérêt de tout l'argent du pays. Il pourrait être égal à tout l'intérêt dans le cas seulement où, toute la circulation se faisant en billets de banque, la compagnie ne serait pas obligée à tenir en caisse le tiers du numéraire qu'ils représentent.

§ XVIII.

Opinions contradictoires émises sur le papier-monnaie. Véritable rôle qu'il joue. Condition plus générale qui en résulte pour le progrès social.

« On avait cru avant Smith, et tout ce qui appartient à l'administration croit encore, que le papier de banque est l'auxiliaire de la monnaie, qu'il tient lieu d'une plus grande quantité d'argent, enfin qu'il donne plus de moyens de circulation et de reproduction, tout comme le pourrait faire un accroissement réel dans la quantité de monnaie de métal qui circule. — Non, disent les écrivains, ce n'est pas ainsi que les banques de circulation servent le pays : elles n'augmentent point sa monnaie, elles la remplacent. Elles substituent à la monnaie de métal, qui coûte fort cher, une monnaie de convention qui ne coûte rien ; et cette monnaie de métal, qui devient désormais inutile, passe à l'étranger, où elle achète des produits qui accroissent d'autant la richesse du pays d'où elle sort (1). » La première opinion sur

(1) Ferrier, *Du gouvernement dans ses rapports avec le commerce*, liv. 2, ch. 6.

l'effet du papier de banque est juste, quoiqu'elle repose sur une idée confuse de l'argent et pèche par les termes. Celle de Smith, de M. Say et de leurs élèves, est un simple paradoxe, et amènerait la ruine du pays, si les hommes d'état pouvaient croire une telle doctrine et y conformer leur conduite. Voici les motifs de ce double jugement.

Lorsque la banque rejette dans le commerce les deux tiers de son capital, les deux tiers de ses billets ne sont plus réalisables, et si les porteurs continuent à les croire tels, c'est de leur part une pure illusion, car ces billets n'ont d'autre valeur que celle des lettres de change que la banque a prises en retour. Cette illusion donne aux billets une facilité de mouvement que les lettres n'ont pas; voilà tout. Ces lettres tirent elles-mêmes toute leur valeur des produits que possèdent ceux qui les émettent, quoiqu'ils ne puissent échanger leurs produits actuellement, ou des produits qu'ils ont l'assurance, je ne dis pas l'espoir, de posséder plus tard. Dans l'un et l'autre cas, en souscrivant ces lettres, ils font à l'heure même un échange, puisqu'ils se démettent d'une partie correspondante de leurs produits.

En rendant actuels des échanges qui, sans elle, n'auraient pas eu lieu, en les multipliant, la banque tend donc à multiplier les produits. Mais la somme totale de la *monnaie* du pays n'augmente pas, et ici j'emploie le mot de monnaie dans le sens le plus général (§ 13); seulement la quantité visible devient plus grande, et cette quantité se compose alors de deux parties, l'une figurée par les métaux précieux en dépôt, et l'autre par les deux cinquièmes (1) des billets de banque. Si donc, la quantité de monnaie restant invariable, la quantité visible s'accroît, et, par conséquent, la production, il faut que les prix diminuent dans le rapport inverse, conformément au principe déjà posé (§ 11).

L'augmentation, dans un pays, des métaux précieux, peut tenir à deux causes qu'il faut distinguer avec soin. La découverte d'une mine plus facile et

(1) La partie visible, représentée d'abord par les seuls métaux précieux, de 1 ou $\frac{3}{3}$ qu'elle était primitivement, devient $1+\frac{2}{3}=\frac{5}{3}$. Elle augmente donc dans le rapport de 3 à 5 ou de $\frac{3}{5}$ à $\frac{5}{5}$. L'accroissement de la partie visible est donc de $\frac{2}{5}$ des billets.

plus féconde, la spoliation brutale de ceux qui possèdent l'instrument des échanges, sont, comme le serait une pluie d'or, une première cause d'où résulterait une augmentation de la monnaie, et avec elle une hausse de prix dans le même rapport. L'émission de billets de banque et celle de pièces métalliques, dues à cette première cause, doivent donc se manifester par des symptômes contraires. La banque, à la rigueur, ne tient donc pas lieu d'une plus grande quantité d'argent, mais elle donne plus de moyens de circulation et de production.

La seconde cause de l'augmentation des métaux précieux est le commerce extérieur, ou les échanges de peuple à peuple. Cette augmentation n'influant pas d'abord sur les prix, ni sur le développement du travail, il semble que la recherche de l'argent par les transactions commerciales soit tout à fait inutile, et qu'il ne faille attendre ce développement que des émissions continues du papier-monnaie; mais la quantité de celui-ci est, pour chaque nation, limitée par celle de ses métaux. Il faut donc qu'elle les augmente continuellement, afin de pouvoir toujours faire de nouvelles émissions de papier et ne jamais

s'arrêter dans le progrès social. Les conditions les plus générales de ce progrès sont donc : *la diminution continuelle des prix, l'augmentation continuelle de l'argent ou espèces métalliques, et celle du papier-monnaie dans un rapport déterminé, mais variable, avec le développement du travail.*

Pour rendre ces idées plus faciles à saisir, rapportons-nous à l'image sous laquelle nous avons représenté l'argent (§ 15), et remarquons d'abord que mille entraves s'opposent à sa prompte circulation. Le papier de banque, en levant ces obstacles, donne à la machine une vitesse plus grande, mais il n'introduit pas de nouveaux ressorts. Si, profitant de cet accroissement de vitesse, nous échangions une partie de ses ressorts contre des marchandises étrangères, comme le conseille Smith, sans doute les autres ressorts, par la vitesse qu'ils reçoivent du papier de banque, rendraient exactement le même service que la machine entière avant l'accélération causée par le papier, et, sans doute aussi, qu'en échange des ressorts livrés, nous recevrions des produits étrangers pour une valeur équivalente. Mais, ceux-ci n'ayant désormais aucune influence sur le travail, nous per-

drions chaque jour, au profit de l'étranger, le bénéfice que cette influence procure. Et si enfin, poussant plus loin l'amour de ce genre d'échanges, nous livrions jusqu'aux deux tiers des ressorts de notre machine, par la raison que le papier en a augmenté l'énergie dans le même rapport, la production serait condamnée chez nous à rester stationnaire. Elle ne pourrait désormais faire aucun progrès, car la machine ne pourrait acquérir une plus grande vitesse à l'aide d'un nouveau papier de banque, sans se briser aussitôt.

§ XIX.

Fatale influence des gouvernements sur les banques. Transformation du papier-monnaie en monnaie de papier. Exemple des assignats.

—

La banque n'est donc qu'un moyen ingénieux d'augmenter la circulation de l'argent. Il en est de même de toute espèce de papier dont la valeur repose sur des produits réels. L'emploi de ce papier et la diminution des prix marchent toujours ensem-

ble, parce qu'ils sont les effets d'une même cause, de la production, qui devient chaque jour plus active. Nous avons supposé que la banque, comme celle de France, était dans l'obligation d'avoir toujours en caisse le tiers du numéraire représenté par ses billets. Ce rapport, dont l'expérience a fait reconnaître la nécessité à Paris, n'a rien d'invariable en lui-même. Il pourrait diminuer encore, et, à la rigueur, il serait possible que personne ne se présentât à la banque, pour en échanger les billets contre des espèces métalliques. Alors il serait inutile que la compagnie conservât de l'argent dans ses coffres. Faisant l'émission complète de son numéraire, elle en bénéficierait l'intérêt, l'intérêt de tout l'argent du pays, si elle avait pu retirer du commerce, pour l'y rejeter ensuite, tout le numéraire en circulation. Il est clair que dès le moment où la banque inspirerait une telle confiance, jouirait d'un si haut crédit, le numéraire pourrait être exporté, et les échanges se faire par les billets seuls. On rentrerait alors dans le cas de la monnaie fictive, base de notre première hypothèse, et dont nous avons signalé tous les inconvénients, auxquels l'Angleterre elle-même n'a pu échapper, une fois, que grâce à

des circonstances particulières au patriotisme de ses habitants, grâce surtout à sa position géographique.

La crainte de retomber dans les mêmes redites m'oblige à terminer cette discussion. Il faut remarquer toutefois, que le gouvernement, qui a toujours besoin d'argent et la facilité de donner des gages fictifs, est pour les banques l'ennemi le plus dangereux. Il expose leur papier à une dépréciation certaine, aussitôt que la moindre inquiétude, la plus légère méfiance, saisissent le public. Car, le papier-monnaie ne valant que ce que valent les gages conservés en portefeuille à défaut de numéraire, dès que les gages disparaissent, la valeur du papier-monnaie disparaît aussi. Le gouvernement est alors obligé de donner un cours forcé aux billets, c'est-à-dire d'en faire de la véritable monnaie en papier. Mais, comme alors il gratifierait la banque d'une partie de la somme que les billets en circulation représentent, il doit se faire rembourser en papier-monnaie ou en argent, s'il peut, toute la somme représentée par les billets en circulation, diminuée de celle qu'il a prise en numéraire. Cet acte du gouvernement est une véritable augmentation de la monnaie du pays, et il

se produit, relativement à la partie métallique, le singulier spectacle qu'offrirent les assignats. Leur émission n'étant point progressive et réglée sur les nouveaux efforts de la production, les prix augmentèrent rapidement; et, comme la valeur des métaux, qui réside en eux-mêmes, ne pouvait baisser, il fallut bien que les assignats perdissent une partie de la leur, puisque avec une certaine quantité de monnaie d'argent on payait plus qu'avec la même quantité de monnaie de papier. Pour parer à cet inconvénient, on fit de nouvelles émissions d'assignats, les prix augmentèrent donc de nouveau dans le même rapport, et par conséquent la valeur des assignats, relativement à l'argent, dut baisser encore. Le résultat inévitable de cette manœuvre, longtemps continuée, fut d'enlever toute valeur aux assignats (1), de ruiner ceux qui, en vertu de la loi, furent obligés de les accepter, et d'enrichir à leurs dépens une infinité de fripons.

Une monnaie de papier peut se soutenir au pair,

---

(1) On en était venu à payer 10,000 fr. une paire de bottes, et 700 fr. une livre de beurre.

ou à peu près, avec la monnaie métallique, seulement lorsque les émissions en sont faites avec une extrême réserve, et au fur et à mesure des besoins d'une production plus active. C'est ce qu'on a vu long-temps en Angleterre. Mais la facilité pour un gouvernement de battre de la fausse monnaie, lorsque la matière ne coûte rien, est une tentation à laquelle il ne sait guère résister. En acquittant ses dettes avec les sommes qu'il se procure de la sorte, il n'en paie réellement qu'une partie, fait banqueroute du reste, et autorise tous les débiteurs à faire comme lui. Une fois lancé dans cette fausse voie, chaque pas l'égare de plus en plus : toutes les fortunes particulières sont bouleversées, toutes les mauvaises passions se déchaînent, et il faut remercier la Providence si le vaisseau de l'État, ballotté par l'orage, ne va pas enfin périr sur les écueils.

Les bénéfices qu'une banque procure aux actiontionnaires peuvent s'élever, avons-nous vu, aux deux tiers de l'intérêt de toute la somme représentée par les billets en circulation. Ce gain est le résultat d'une aveugle confiance du public, qui trouve dans son erreur une nouvelle source de richesse. Cette

considération doit donc faire protéger les banques par le gouvernement, car il est permis de tromper les hommes pour leur propre avantage. Mais le profit que les actionnaires tirent eux-mêmes de leur tromperie ne saurait leur appartenir exclusivement; la nation entière doit se le partager, elle qui ne peut tolérer le mal qu'en perspective d'un plus grand bien. Ici deux moyens d'arriver au même but se présentent : l'un de laisser l'établissement des banques libre, afin que les actionnaires fassent aux citoyens les conditions les plus favorables; l'autre, si l'on craint que cette liberté n'engendre trop d'abus, de donner à plusieurs capitalistes un privilége exclusif, mais en le leur faisant payer d'autant plus cher que les profits de la compagnie sont plus élevés. Les sommes que le gouvernement retirera de cette manière seront en déduction de l'impôt, et la nation rentrera ainsi dans le partage des bénéfices qui lui appartiennent. Le gouvernement pourrait encore imposer à la banque l'obligation d'escompter ses lettres de change à un taux au dessous de l'intérêt légal, pour combattre l'usure par cette voie détournée. Mais cette combinaison, qui léserait la masse des citoyens à l'avantage de quelques emprunteurs,

n'est point dans les véritables principes du droit, et, par conséquent, veut être rejetée.

§ XX.

De l'intérêt de l'argent. Fausses idées qu'on se forme des intérêts composés, et qui ont fait naître les caisses d'amortissement, les tontines, etc. Du taux de l'intérêt. L'usure justement flétrie et condamnée par la loi, malgré le témoignage de Turgot.

Nous avons tâché d'acquérir des idées justes sur la nature de l'argent ou des métaux précieux, et, sans doute, on nous pardonnera nos longueurs, à cause de l'importance d'un pareil sujet. Il nous reste à dire quelques mots de l'intérêt de l'argent, des altérations qu'à subies plusieurs fois la monnaie, et à étudier enfin l'influence qu'ont exercée le Christianisme et la découverte de l'Amérique sur le progrès social.

Il n'est personne qui ne sache que l'argent placé à *intérêts composés*, c'est-à-dire en laissant le capital et le revenu entre les mains de l'emprunteur, augmente avec une extrême rapidité. Une formule algébrique

très simple donne la loi de cet accroissement (1). Elle prouve qu'au bout de quatorze ans une somme prêtée de cette manière a presque doublé, est devenue presque quadruple après vingt-huit ans, quinze fois environ plus grande après cinquante-six ans, et ainsi de suite. Enfin, un franc placé à intérêts composés aurait acquis, après trois cents ans, une valeur approchant de deux millions. Ainsi donc, celui qui placerait de la sorte une somme de mille francs amasserait pour ses héritiers, à la fin de la même période, deux milliards, ou tout le numéraire qui circule actuellement en France. Il semble qu'un moyen si facile d'enrichir ses descendants rende sans excuse celui qui ne veut pas l'employer. Mais, hélas! il faut convenir qu'il se bercerait d'une étrange illusion, et que l'accroissement indéfini du capital par l'intérêt composé est une pure chimère.

La cause et la nature de l'intérêt, en général, ont

---

(1) Soient a le capital primitif, t le taux de l'intérêt, c'est-à-dire la fraction à percevoir du capital au bout de l'année, n le nombre d'années que dure le placement, v la valeur acquise par le capital primitif après ce nombre n d'années ; on aura $v = a\,(1+t)^n$.



été suffisamment expliquées (§ 5 et 6). Quant à celui de l'argent en particulier, il faut observer que l'argent ne produit point l'argent, et que toutes les sommes prêtées à un intérêt quelconque ne peuvent augmenter d'un atome la quantité de métal en circulation. C'est donc une absurdité de croire que l'homme qui emprunte une somme puisse toujours en payer les intérêts en numéraire. Pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans cette question, supposons que j'emprunte cent mille francs : de quelque façon que je tourne et retourne cette somme, elle ne peut jamais devenir entre mes mains cent cinq mille francs. Qu'est-ce donc que cet intérêt de cinq mille francs que je donne au prêteur? C'est la part qui lui revient des profits que la possession des cent mille francs m'a procurés pendant une année. Il a donc fallu que pendant cette année les cent mille francs sortissent de mes mains, et y fissent arriver, en échange, les produits d'égale valeur sur lesquels s'est exercé mon travail; et, par suite, à la fin de l'année, je dois donner au prêteur, outre la somme reçue, une partie des produits représentée par les cinq mille francs d'intérêt, ou le vingtième de ses produits. Or, si le prêteur ne retire pas ce qu'il lui revient,

s'il laisse le tout à ma disposition, à la fin de la seconde année je lui devrai les cent mille francs en numéraire, le vingtième des produits figurés par cette somme, enfin le vingtième des produits qui correspondent à cent cinq mille francs, produits qui ont reçu de moi, pendant cette seconde année, une valeur nouvelle. Mais cette convention entre le prêteur et moi ne peut continuer si mon travail n'augmente, chaque année, dans le même rapport que la quantité de produits exprimée par la somme totale dont je suis débiteur. Or, la quantité de travail a des limites naturelles qu'on ne peut dépasser. Dès l'instant où je toucherai à ces limites, ne pouvant tirer aucun profit du surcroît de produits provenant de l'accumulation de l'intérêt, je ne pourrai payer au prêteur que l'intérêt des sommes précédemment accumulées, sommes qui n'existent pas en numéraire, je le répète, qui existent seulement en produits : dès lors, l'intérêt de l'intérêt cessera pour le prêteur, et la somme qui devait croître avec une vitesse si merveilleuse ne croîtra plus qu'en raison de l'intérêt simple ou du vingtième chaque année.

Il en serait d'une compagnie comme de moi. Ad-

mettons qu'à la fin de la 28e année, par exemple, elle soit arrivée au maximum de travail dont elle est capable. Un franc prêté s'est transformé entre ses mains en quatre francs, dont trois de valeurs non métalliques. 272 ans après, c'est-à-dire 300 ans après avoir reçu ce franc, elle ne devrait donc payer au prêteur, ou plutôt à ses ayant-droit, que 58 francs (1) environ, 57 en valeurs non métalliques, au lieu de deux millions. La différence est bien grande, et l'intérêt composé perd tout son prestige. En vérité, il est fâcheux que les forces de l'homme ne puissent croître indéfiniment suivant la loi de la progression géométrique dont les termes expriment l'augmentation du capital primitif sous l'influence des intérêts composés.

Cependant ce franc, qui au bout de trois siècles se serait transformé en 58 fr. de valeurs, est encore une illusion, et va nous exposer à bien des mécomptes. Il est facile de le prévoir : car imaginons un instant qu'une compagnie a emprunté deux milliards,

(1) L'intérêt de 4 fr. au cinq pour cent est de 0 fr. 20 c., ou de 54 fr. 40 c. pour 272 ans.

tout le numéraire du pays. Au bout de 300 ans elle devrait aux prêteurs 116 milliards, c'est-à-dire plus qu'on n'évalue toutes les richesses de la France, et nous ne comptons pas les profits qu'elle aurait faits elle-même. Il est clair que nous touchons ici à une nouvelle absurdité. Cherchons à la découvrir. Une cause permanente à laquelle rien ne peut se soustraire, le temps, détruit tous les ouvrages de l'homme. Sans vouloir assigner la durée de chaque produit sous sa forme actuelle, nous savons que cette durée a un terme; et, comme ici le plus ou le moins ne change en rien les conséquences générales de cette analyse, nous pouvons admettre que cette durée moyenne est de cent ans. Tous les produits accumulés par l'intérêt pendant les deux premiers siècles n'existeront donc plus à la fin du troisième. Nous avons vu tout à l'heure qu'entre les mains d'une compagnie un franc ayant acquis, après vingt-huit ans, une valeur de quatre francs, le prêteur retirerait désormais le simple intérêt de ces quatre francs, et que son capital, après 300 ans, serait de cinquante-huit francs. Mais si le temps vient détruire les produits accumulés, il est clair qu'à la fin du troisième siècle, tous ceux provenant de l'intérêt pendant les deux siècles précédents seront perdus pour

le prêteur. L'intérêt des quatre francs pendant le dernier siècle diminuera lui-même de tout ce que lui enlèvent les années en détériorant les produits qu'il représente. L'intérêt des quatre francs pendant la première année du dernier siècle sera donc perdu à la fin; celui de la dernière année restera complet, et le résultat définitif sera pour le prêteur le même que s'il eût prêté pour 100 ans les quatre francs à un intérêt deux fois moindre, c'est-à-dire que cet intérêt produira dix francs, et que le capital, au bout de 300 ans, sera de quatorze francs au lieu de cinquante-huit. En laissant les intérêts s'accumuler ainsi, après la 28e année le prêteur a donc perdu ou plutôt aurait dû perdre réellement trentre-quatre francs.

Quoique les deux millions donnés par la formule algébrique soient réduits à bien peu de chose, à quatorze francs, il est clair que ces quatorze francs doivent diminuer encore de tous les frais nécessaires pour mettre à couvert les produits qu'ils représentent. L'accroissement indéfini du capital par l'intérêt composé est donc une idée folle, à cause des bornes naturelles du travail; et même l'accroissement par l'intérêt simple devient bientôt désavanta-

geux au prêteur, ou une spoliation déguisée de l'emprunteur, à cause du temps qui transforme tout et dont l'action pour l'économie politique est une destruction véritable. L'un et l'autre d'ailleurs serait impossible, à cause de l'impossibilité même de loger tant de produits, résultat d'une avarice inintelligente.

Sans doute, les capitaux sont les instruments nécessaires de la production; mais à quoi servirait l'accumulation de l'épargne pour former des capitaux et activer la production, si celle-ci ne trouvait immédiatement un débouché assuré, c'est-à-dire si une plus grande quantité de produits n'était consommée à mesure qu'ils deviennent plus abondants? On retomberait dans l'embarras que je viens de signaler. Cette immense activité de l'homme, déployée pour voir enfin le fruit de ses peines dévoré par le temps, offrirait le spectacle le plus étrange et le plus ridicule : la société succombant sous le faix de ses propres richesses, si toutefois on peut donner ce nom à des biens auxquels il est défendu de toucher. Les capitaux ne peuvent donc s'accumuler, pour être employés d'une manière productive, qu'en présence d'une consommation qui augmente comme

eux. La consommation, enfin, est la condition nécessaire de la production.

Les explications précédentes nous font connaître le degré de confiance qu'il est permis d'accorder aux établissements dont le principe repose sur la rapide augmentation de la valeur de l'argent au moyen de l'intérêt composé. Cet artifice des *caisses d'amortissement* ne saurait être durable, ni devenir pour le pays une cause de richesse, dont l'unique source est le travail, qui ne se développe qu'en présence d'une consommation toujours plus grande. Le même principe, combiné avec les chances de mortalité aux différentes époques de la vie, a produit les *tontines*, assez triste invention de l'italien Tonti, les *caisses d'épargnes* et d'autres découvertes modernes auxquelles le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de nous arrêter : car, pour en expliquer le mécanisme d'une manière utile et complète, nous sortirions de l'économie politique, pour tomber dans l'algèbre.

L'intérêt de l'argent doit varier avec les services rendus par lui. De cette observation bien simple, et sans nous préoccuper de l'offre et de la demande,

mots trop vagues pour éveiller des idées précises, nous concluons que le taux de l'intérêt doit être dans le rapport direct de la production et inverse de la quantité de numéraire qui circule. Ainsi, l'élévation de l'intérêt ne prouve rien d'une manière absolue, et peut être un signe de prospérité nationale. Mais, si elle résulte de la rareté du numéraire, soit que le commerce l'exporte, soit que les capitalistes le resserrent dans leurs coffres-forts, elle est un symptôme dangereux. L'essentiel pour le gouvernement est de savoir bien distinguer les causes de ces variations, afin de combattre celles qui menacent le pays. Avec des capitaux très abondants, l'intérêt sera très faible lorsque, après avoir fleuri long-temps, le commerce viendra à languir. C'est l'époque où les avares dissipent une partie de leur fortune avec le moins de remords. Cette circonstance, qui s'est rencontrée en Hollande, et qui est la preuve d'un temps d'arrêt dans le mouvement social, est peu à craindre chez les peuples entreprenants, ambitieux, et toujours avides de nouvelles jouissances.

Bien que le taux de l'intérêt soit variable de sa nature, il n'en résulte pas qu'il puisse être l'objet d'une convention arbitraire entre les parties con-

tractantes, puisque cette variation même est soumise à une règle connue. A des époques peu éloignées l'une de l'autre, et qui ne sont point signalées par des événements extraordinaires, le taux de l'intérêt doit rester à peu près uniforme. La loi qui le fixe est donc une loi sage, en dépit de l'opinion contraire, que nous avons déjà repoussée (§ 6). Certes, nous ne vivons pas à une époque où les lois sont immuables; nos législateurs ne se font pas scrupule de les faire, défaire et refaire : rien ne les empêche de modifier à de rares intervalles celles sur l'intérêt de l'argent. Mais abolir les peines portées contre l'usure, abroger l'infamie justement attachée aux spéculateurs qui trafiquent sur la misère, c'est une complaisance pour les doctrines des économistes que ni le Parlement anglais, ni notre Chambre des députés, n'ont jamais eue, et n'auront sans doute jamais. En cela, l'un et l'autre se montrent plus éclairés que leur sévère critique (1). La liberté, d'après lui, sert à la fois le prêteur et l'emprunteur, et l'usure elle-même est favorable à ce dernier. Il cite en témoignage l'autorité de Turgot, disant, à propos du prêt à la petite semaine : « Les emprunteurs ne se plaignent pas des

(1) Say. *Cours complet d'économie politique*, 5ᵉ partie, ch. 17.

conditions de ce prêt, sans lequel ils ne pourraient exercer un commerce qui les fait vivre, et les prêteurs ne s'enrichissent pas beaucoup, parce que cet intérêt exorbitant (173 pour cent) n'est guère que la compensation du risque que court le capital. En effet, l'insolvabilité d'un seul emprunteur enlève tout le profit que le prêteur peut faire sur trente d'entre eux. » Voilà un singulier argument pour justifier l'usure! Si quelques emprunteurs ne paient pas, eh bien! ceux qui acquittent loyalement l'intérêt convenu en sont-ils moins dépouillés? Leur dépouille, au lieu d'entrer dans la poche de l'usurier, entre dans celle de ses débiteurs infidèles. Je vois ici, d'un côté, les dupes, de l'autre un voleur qui, à son tour, est volé par des fripons plus adroits. Spectacle très satisfaisant pour l'économie politique! « L'usurier mange son pain à la sueur du front d'autrui, et travaille le jour du sabbat. Avouons donc que l'usure est un des plus faciles moyens de s'enrichir, mais en même temps un des moins honnêtes. Elle est une sorte de vermine qui suce continuellement le plus pur sang d'une infinité de particuliers, et qui, en les épuisant, épuise à la longue l'état même. » (1)

(1) Bacon. *Essais de morale et de politique*, XXXIV et XL.

§ XXI.

Altération des monnaies, en général. Elle produit les banques de dépôt. Altérations de la livre tournois. Sa valeur métallique en monnaie actuelle aux diverses époques.

—

On altère les monnaies en changeant leur valeur intrinsèque, c'est-à-dire en laissant le même nom à des pièces qui contiennent une moindre quantité de métal. Il est clair qu'une telle manœuvre, que les historiens appellent fort improprement *augmentation* des monnaies, n'augmente pas d'une parcelle la quantité des métaux précieux. Mais c'est une véritable augmentation de la monnaie dans le sens le plus général que nous avons donné à ce mot, et, par conséquent, le résultat de cette augmentation doit être l'accroissement du prix dans le même rapport. Il est facile de comprendre le but du gouvernement qui altère ainsi les espèces métalliques. En payant des créances stipulées non pas en quantité de métal au poids, mais en quantité de pièces ayant, à l'époque du contrat, une certaine valeur nominale, il livre une moindre quantité de métal fin. Ses pièces, en

nombre convenu et avec la même valeur nominale, perdent de leur valeur réelle proportionnellement à l'altération qui a eu lieu. C'est donc une véritable banqueroute, pareille à celle produite par l'émission d'assignats, et dont les conséquences funestes pour le pays doivent être semblables.

Il résulte du § 18 que l'altération des monnaies, faite avec beaucoup de réserve, pourrait être avantageuse par fois : mais dans cette opération les gouvernements n'ont jamais eu en vue l'utilité publique, ils n'ont considéré que le moyen de se procurer en un clin d'œil les sommes que leurs folies et souvent leurs crimes rendaient nécessaires. Ce vol, déguisé partout et dans tous les temps, a jeté sur leur conduite l'odieux que la dissimulation ajoute à la violence. Comme d'ailleurs les gouvernements ne sont pas toujours débiteurs, mais sont quelquefois créanciers, on conçoit qu'ils ont dû, à certaines époques, faire l'opération contraire, augmenter la quantité de métal contenue dans les pièces conservant la même valeur nominale, et revenir, pour employer le terme consacré, à la *forte* monnaie. Ce retour était une nouvelle spoliation du peuple, qui aujourd'hui plus éclairé sem-

ble à l'abri de ces frauduleux tripotages dont notre pays, depuis Charlemagne, a eu si souvent à gémir.

A l'époque de ce grand homme la *livre* d'argent pesait 12 onces (un marc et demi) d'argent, ou 367 grammes 13 cent. Elle valait, comme de nos jours, vingt sous, et le sou douze deniers. En 1789 on appelait du même nom de livre le sixième d'une once d'argent. La livre, au moment de la révolution française, ne contenait donc plus que la soixante-douzième partie d'argent de la livre de Charlemagne, ou 5 grammes 10 cent. d'argent fin. Si l'on représente, en général, par 72 la quantité d'argent contenue dans la livre monétaire sous le règne de ce prince, on trouve que, depuis, elle a diminué de cette manière(1).

Charlemagne, 800 . .	72	Charles V, 1370 . . .	8
Philippe Ier, 1061. . .	48	Louis XII, 1500. . .	4
Louis-le-Gros, 1113. .	36	Henri IV, 1602. . . .	2
Louis VII, 1150 . . .	24	Louis XVI, 1789 . .	1
Saint Louis, 1250. . .	16		

(1) Say. *Traité d'économie politique*, liv. 2, ch. 5.

Ce tableau pourrait être le sujet de remarques intéressantes. Jusqu'à Philippe Ier la monnaie s'était conservée intacte. Pour avoir la pensée de l'altérer, ce prince a dû être dans des circonstances toutes particulières. En effet, son règne fut des plus orageux. C'est de lui que datent les longues inimitiés de l'Angleterre et de la France. Excommunié par le pape Urbain II, à cause de son divorce avec Berthe; humilié aux pieds des moines et des évêques, qui lui donnèrent enfin une honteuse absolution, pouvait-il avoir beaucoup d'argent? C'est alors qu'eut lieu la première croisade. On sait que le roi acheta des seigneurs qui se rendaient en Palestine une partie de leurs terres. Si ce fut de sa part une adroite politique, il est probable qu'il fut singulièrement aidé par les ressources que l'altération des monnaies lui fournit. Après lui la plus grande altération se manifeste de l'époque de Charles V à celle de Henri IV, pendant la période de temps où le trône est occupé par les Valois. C'est aussi la plus fatale à la France, celle où l'on vit deux de ses rois, prisonniers sur le champ de bataille, se racheter de la captivité par d'énormes rançons; celle où l'on vit un autre roi en démence, les Anglais maîtres de la capitale, enfin toutes les hor-

reurs de la guerre civile. Depuis Henri IV jusqu'à la révolution française la valeur réelle de la monnaie diminue de moitié. Ne fallait-il donc pas que les guerres, le faste et tant de vaines prodigalités de Louis XIV, dotassent le pays de cette nouvelle banqueroute?

Du besoin de se mettre à l'abri des suites toujours fatales de l'altération des monnaies sont nées les banques de *dépôt*. Ces banques n'émettent pas de billets comme celles de circulation ou d'escompte. Les pièces métalliques restent toujours en caisse, au même titre et au même poids, et de simples notes sur un registre suffisent au transfert des valeurs. L'avantage de ces banques est donc de substituer à une monnaie altérable une monnaie fixe, de remplacer la circulation de l'argent qui reste en dépôt, par un changement de nom, au livre de la compagnie. Les bénéfices de celle-ci se composent des droits qu'elle fait payer à chaque virement et dépendent du plus ou moins de confiance dont elle jouit. En améliorant la monnaie, ces banques en rendent encore la circulation plus facile, car il est plus aisé de payer cent mille francs par un simple changement de nom

sur un registre que de faire porter réellement le numéraire chez un créancier. Elles exercent donc, sous ce rapport, une influence utile au développement du travail. Mais cette influence est bien minime auprès de celle des banques de circulation, qui sont, elles, comme nous l'avons vu, un besoin impérieux du progrès social. Aussi est-il probable qu'on n'établira plus de banque de dépôt, aujourd'hui que l'on a moins à craindre l'altération des monnaies.

Avant de terminer ce paragraphe, je vais mettre sous une forme plus simple, et infiniment plus com mode pour les questions que j'aurai bientôt à résoudre, le tableau des variations de la livre tournois depuis Charlemagne. Elle contenait, avons-nous dit, 5 grammes 10 d'argent fin à l'époque de la révolution, en 1789. Nous avons dit aussi (§ 14) que le franc contient 4 grammes 50 d'argent fin. Le franc vaut donc les $\frac{4.50}{5.10}$ de la livre de 1789, c'est-à-dire les 0,882 de cette livre. Si donc nous divisons par 0,882 les chiffres 72, 48, 36, etc..., qui représentent la quantité d'argent fin de la livre tournois aux époques de Charlemagne, de Philippe I, de Louis-le-Gros, etc..., nous aurons, pour ces mêmes époques,

la quantité de métal précieux de la livre tournois relativement à celle contenue dans le franc, monnaie actuelle. Cette division nous donnera la nouvelle série.

Epoques.	Valeur de la livre tournois exprimée en franc.	Epoques.	Valeur de la livre tournois exprimée en franc.
Après J.-C.		1370	9f 07c
800	81f 63c	1500	4 53
1061	54 42	1602	2 26
1113	40 81	1789	1 13
1150	27 21	1820	1 00
1250	18 14	1846	1 00

Ainsi, à l'époque de Charlemagne, la livre tournois contenait autant de métal précieux que 81 fr. 63 cent. d'aujourd'hui ; en 1061, autant que 54 fr. 42 cent. ; enfin, en 1789, autant que 1 fr. 13. Je sais bien que la loi du 25 germinal an IV a fixé la valeur de la livre tournois à 0 fr. 99 cent. Mais ce n'est pas de la valeur nominale que nous avons à nous occuper ici, c'est de la valeur réelle, c'est-à-dire de la seule quantité d'argent fin contenue dans les deux monnaies.

§ XXII.

Influence de la découverte de l'Amérique sur le travail. Variation dans les prix qui en est la suite et qui confirme les principes déjà posés.

Depuis la découverte de l'Amérique, la masse d'argent ou de monnaie existante en Europe est devenue environ douze fois plus considérable, répètent à l'envi les écrivains, et le prix des choses en général a augmenté dans le rapport de 1 à 6. Nous tâcherons, aux paragraphes suivants, d'établir les bases incertaines de ces évaluations, dont l'exactitude, pour le moment, nous importe peu. Une question qui, dit M. Say (1), a long-temps embarrassé les publicistes, est de savoir pourquoi les prix n'ont pas augmenté dans le rapport de l'accroissement des métaux précieux. Cette difficulté que les publicistes ne savaient pas résoudre, et que M. Say cherche à

---

(1) *Cours complet d'économie politique*, 3e partie, chap. 9.

résoudre lui-même d'une manière incertaine, obscure, fausse, s'évanouit devant les idées nettes de la monnaie et les principes posés au § 11. Nous avons résolu ce problème à la fin du § 12, et nous pourrions nous dispenser d'y revenir encore. Le prix des choses en général (ce qu'on appelle ici fort inexactement *les prix*) varie dans le rapport direct de l'accroissement de la monnaie et dans le rapport inverse du travail et de l'industrie, c'est-à-dire dans le rapport inverse de l'accroissement des produits. Il résulte de là que les produits sont eux-mêmes dans le rapport direct de l'accroissement de la monnaie, et dans le rapport inverse de l'accroissement des prix. Ainsi donc les prix n'ont pu devenir six fois plus élevés, lorsque la masse de monnaie devenait douze fois plus considérable, sans que la quantité des produits n'augmentât elle-même dans le rapport de 1 à 2. Or, une quantité de monnaie douze fois plus grande ne peut correspondre à une quantité double de produits, sans que les prix ne haussent dans le rapport de 1 à 6. La masse des produits se serait accrue dans le rapport de 4 à 10 ou 2 à 5, si, celle de la monnaie étant dix fois plus considérable, comme nous l'avons supposé au § 12, les prix étaient aujourd'hui

quadruples. La solution de cette grave difficulté n'est donc pour nous qu'un simple jeu d'écolier.

La richesse ou la quantité de produits se serait accrue dans le rapport de 2 à 5, ou tout au moins de 1 à 2, depuis la découverte de l'Amérique. C'est la conclusion nécessaire à tirer de ce qui précède. D'où vient ce développement de la production? Plusieurs causes, sans doute, y ont influé; mais l'une d'elles, à coup sûr, fut l'augmentation des métaux précieux. Nous savons qu'elle est une condition nécessaire du progrès social. Notre théorie est ainsi confirmée par la plus belle et la plus grande expérience, la découverte d'un monde nouveau. Cet événement, qui couronne la fin du XV[e] siècle d'une immortelle auréole, ne pouvait être stérile pour le bonheur des hommes. Il devait établir entre eux des rapports plus intimes, les enrichir des fruits d'un sol vierge et fécond, mettre en mouvement tous les bras du commerce. Mais le commerce pouvait-il accomplir cette immense tâche, s'il n'eût trouvé, dans l'Amérique même, les facilités que lui refusait le vieux continent de prendre son essor. Il fallait donc que la terre de Colomb recélât dans son sein une source nouvelle de

métaux précieux. La nature, plus habile que les hommes pour arriver à ses fins, en a préparé tous les moyens : lorsque nous ne pouvons les apercevoir, accusons la faiblesse de notre vue.

Smith est moins réservé. « L'augmentation de la quantité d'or et d'argent en Europe, dit-il, et l'extension de son agriculture et de ses fabriques, sont deux événements qui, pour être arrivés à la même époque, n'ont presque pas eu la moindre liaison l'un avec l'autre. » Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une pareille opinion. Nous savons cependant, et nous admettons avec lui, que la chute du régime féodal est venue en aide à la production. Le commerce, au milieu de flots d'or, ne pourrait, sans doute, se mouvoir, garrotté par les liens d'un pouvoir tracassier. La féodalité était donc un obstacle, et les griffes sanglantes de Louis XI, qui la jetèrent en lambeaux à ses successeurs, rendirent au commerce un service réel. Mais la liberté ne lui suffit pas : il lui faut encore un instrument actif des échanges, il lui faut des quantités d'argent tous les jours plus grandes. La découverte de l'Amérique, ses mines abondantes, la chute de la féodalité, l'invention

de l'imprimerie, l'invention antérieure de la boussole, sont autant de merveilles de la même époque, qui ont toutes une liaison intime, et qui toutes attestent une même cause, l'unité d'action de la cause éternelle.

§ XXIII.

Influence du christianisme sur le travail. Rapport de cette influence à celle de la découverte de l'Amérique. Rapport dans lequel s'est accrue, en Europe, la quantité de monnaie depuis ce dernier événement.

—

En réunissant les données éparses chez les écrivains de l'antiquité et des temps modernes, on peut connaître, d'une manière très approximative, ce qu'aux différentes époques historiques valait une même mesure de blé. C'est ainsi que M. Say (1) en a déterminé les variations dans le tableau qui suit, où la seconde colonne exprime le nombre de grains d'argent fin contre lequel l'hectolitre a été successivement échangé.

(1) *Cours complet d'économie politique*, 3e part., ch. 14.

A Rome, jusqu'à l'époque des Césars		270
Sous Charlemagne, 800 après J.-C.		245
Sous Charles VII, 1450		219
	1514	333
	1536	731
	1610	1130
	1640	1280
	1789	1342
	1820	1610

L'auteur à qui j'emprunte ce tableau choisit une moyenne arbitraire, 268, pour exprimer la valeur de l'hectolitre depuis l'antiquité jusqu'à l'époque de Charles VII, et conclut que la valeur de l'argent a décliné dans le rapport de 1610 à 268, c'est-à-dire de 6 à 1, depuis la découverte du Nouveau-Monde, et par conséquent, d'après lui, que la valeur des choses en général s'est accrue dans le rapport inverse de 1 à 6. Ce tableau ne fournit pas d'autre remarque intéressante à M. Say. Essayons d'y découvrir quelque chose de plus et de mieux en y appliquant nos principes.

On peut admettre que, des temps anciens jusqu'à celui de Charles VII, la quantité d'argent n'a pas sensiblement varié, et que les mines ne donnent de

nouveaux produits qu'en proportion des pertes provenant de l'usure des pièces métalliques ou de tout autre accident. Or, le prix du blé est en raison directe de la monnaie et inverse du travail (§ 8). Ce principe me confirme dans l'opinion de la masse constante de monnaie dans les temps anciens; car nous ne voyons pas que le travail ait pu varier beaucoup sous l'influence des mêmes croyances et des mêmes mœurs. Cela posé, le prix du blé étant resté invariable jusqu'à l'époque des premiers empereurs romains, il faut nécessairement que de cette époque à celle de Charles VII le travail ait augmenté. Quelle est la cause de cette augmentation ? La plus probable est certainement l'influence du christianisme. Bien avant Jésus-Christ le monde avait vu des révolutions politiques, des guerres sanglantes, l'élévation et la chute d'empires puissants; et tant de secousses ne paraissent pas avoir fait diminuer ou augmenter le travail des hommes. Ainsi on ne saurait attribuer à une nouvelle forme de gouvernement l'augmentation de travail qui se manifeste dès le commencement de l'empire romain. Je l'attribue donc à la venue de Jésus-Christ. La morale qu'il a prêchée, en faisant tomber les chaînes de l'escla-

vage, devait avoir pour résultat certain l'accroissement du travail : car l'homme libre travaille plus pour lui que l'esclave pour son maître ; il tend aussi à se reproduire davantage, à augmenter le nombre des travailleurs.

Si par l'influence d'une cause, quelle qu'elle soit d'ailleurs, le prix d'un hectolitre de blé a diminué de 26 grains dans l'espace de 700 ans, environ, qui sépare Charlemagne de Charles VII, pour diminuer de 51 grains, sous la même influence, il fallait un laps de temps de 1374 ans. Ce résultat d'une simple proportion géométrique nous reporte à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, et semble une preuve à l'appui de notre opinion. Quoi qu'il en soit, si aucune cause perturbatrice n'était venue changer la loi qui se manifeste, depuis cette époque jusqu'à Charles VII, le prix d'un hectolitre de blé en 1820 eût été de 205 grains (1), c'est-à-dire que le travail eût augmenté, depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, dans le rapport de 205 à 270, ou de 1 à 1,32. Il se serait accru du tiers.

(1) En effet, on a 700 : 26 :: 370 = 1820 — 1450 : 14 à peu près, et 219 — 14 = 205.

Je reprends le tableau de la variation des prix. De 1520 à 1640 je divise le temps par des intervalles égaux, de trente en trente années; je calcule par interpolation les valeurs correspondantes d'un hectolitre de blé; et, comme il ne s'agit que de rapports, supprimant le dernier chiffre, je mets le tableau primitif sous cette seconde forme, qui est la conséquence immédiate de la première.

Epoques.	*Prix de l'hectolitre de blé.*	*Epoques.*	*Prix de l'hectolitre de blé.*
J.-C.	27	1580	98
800	24	1610	113
1492	21	1640	128
1514	33	1790	134
1520	45	1820	161
1550	83		

La loi de diminution de prix d'un hectolitre de blé cesse brusquement à l'année 1492, époque de la découverte de l'Amérique, de façon que trente ans après, en 1520, le prix a doublé, et qu'il a quadruplé soixante ans après, en 1550. Nous avons vu tout à l'heure que ce prix, en vertu d'une cause préexistante, baissait avec une extrême lenteur. Nous pouvons donc considérer l'accroissement rapide de 1492

à 1550 comme un simple résultat de l'augmentation de la monnaie, devenue elle-même quatre fois plus abondante. De 1640 à 1790 ce prix n'éprouve pas de variation sensible. Il faut donc que dans cet intervalle le travail ait augmenté avec la masse de la monnaie, car l'on sait que le produit des mines diffère peu d'une année à l'autre.

Je cherche quel a du être cet accroissement de la monnaie de 1550 à 1820. Or, je puis, pour une plus basse approximation, supposer que de 1550 à 1820 le travail est resté constant. Dans cette hypothèse la variation du prix d'un hectolitre vient de l'accroissement de la monnaie, et puisque ce prix augmente de 150 grains, de trente en trente années, jusqu'à 1640, si le travail n'avait modifié cette loi, à partir de cette dernière époque le prix de l'hectolitre eût été en 1820 de 2180 grains (1). Or il était de 210 grains en 1492. La quantité de monnaie aurait donc décuplé depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à 1820.

Mais ce résultat veut être rectifié, car ce n'est pas 2180 grains que vaut l'hectolitre en 1820, mais

(1) 30 : 15 :: 270 = 1820 — 1550 : 135, et 83 + 135 = 218.

bien 1610 grains. Cette différence je l'attribue au travail qui se serait accru, de l'année 1640 à l'année 1820, dans le rapport de 1610 à 2180. Multipliant donc le décuple de la monnaie existante à l'époque de 1492 par la fraction $\frac{2180}{1610}$(1) je trouve, pour plus haute approximation, une quantité de monnaie treize fois et demie environ plus grande en 1820 qu'en 1492.

Enfin, dans mon incertitude, je prends la moyenne des deux résultats, et je conclus que, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à l'année 1820, la quantité de monnaie en Europe est devenue douze fois plus considérable à peu près.

Si actuellement je divise 1610 par 12, j'aurai 134, nombre de grains d'argent fin représentant le prix de l'hectolitre de blé en 1820; ce prix ramené à la valeur de la monnaie en 1492. Ainsi la quantité de travail s'est accrue depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'en 1820 dans le rapport de 134 à 270, ou de 1 à 2. Mais nous savons que par l'in-

(1) Car les variations de la monnaie sont dans le rapport direct des variations du prix du blé et des variations du travail (§ 11).

fluence seule du christianisme, ou de la cause qui a fait baisser le prix jusqu'à l'époque de Charles VII, il eût été de 205 grains en l'année 1820, c'est-à-dire que le travail aurait augmenté dans le rapport de 205 à 270, ou de 1 à 1.32; d'où il résulte que l'accroissement de travail dû à la découverte de l'Amérique est exprimé par le rapport de 1 à 1.68, et de là il faut conclure que depuis la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne la quantité de travail a doublé, et que dans cet accroissement la découverte de l'Amérique a influé deux fois plus que le christianisme ou la cause inconnue qui remonte aux premiers temps de son apparition.

Sans doute notre analyse n'est point d'une exactitude parfaite. Les évaluations qui en sont la base n'ont pas la rigueur géométrique, mais elles ont toute celle qu'on peut raisonnablement désirer dans des recherches pareilles, et il est remarquable que le simple tableau de la variation des prix d'un hectolitre de blé nous ait conduit à des résultats si curieux et si imprévus. J'observerai, en finissant, que l'évaluation rapide qui se manifeste de 1790 à 1820 ne peut tenir à un accroissement extraordinaire de la

monnaie, puisque le produit des mines n'éprouve d'une année à l'autre que des variations peu sensibles. C'est un résultat de l'expérience; et d'ailleurs, ne le sût-on pas directement, on devrait le soupçonner par l'augmentation uniforme des prix depuis l'année 1550, après le premier effet de la découverte du Nouveau-Monde jusqu'à l'année 1640. Il faut donc que pendant les trente années de 1790 à 1820 le travail ait diminué, présomption qui acquiert un grand degré de vraisemblance lorsqu'on se rappelle les guerres sanglantes dont l'Europe entière a été agitée pendant cette période, les armées si nombreuses exterminées sur les champs de bataille : toutes circonstances qui font de ces trente ans une époque exceptionnelle et peu favorable au développement du travail en général.

———

§ XXIV.

Tableau du développement social, faisant connaître, de l'antiquité jusqu'à nos jours, toutes les variations qu'ont éprouvées la monnaie, le travail, l'industrie, la richesse, la valeur de l'argent, la population, etc.

Nous venons de voir que la masse de monnaie, ayant doublé de l'année 1492 à l'année 1520 et quadruplé de 1492 à 1550, était enfin douze fois plus considérable en 1820, et que dans cette dernière période de 270 ans l'augmentation des métaux précieux pouvait être considérée comme ayant eu lieu d'une manière à peu près uniforme. D'où il résulte que la masse de monnaie existante en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nous est représentée par la série suivante, où la quantité en circulation avant 1492 est prise pour unité, et où l'accroissement uniforme depuis 1550 est exprimé par la fraction 0.89 pour la période de trente ans, ou de 0.0296

pour un an :

Epoques.	*Masse de la monnaie.*	*Epoques.*	*Masse de la monnaie.*
J.-C. et avant [1]	1	1640	6.66
800	1	1670	7.55
1492	1	1700	8.44
1520	2	1730	9.33
1550	4	1760	10.22
1580	4.89	1790	11.11
1610	5.77	1820	12

En prenant aussi pour unité le prix de l'hectolitre de blé à l'époque de J.-C. et antérieurement, ce qui revient à diviser par 27 les nombres qui en expriment les variations successives dans le second tableau que nous avons substitué au tableau primitif (page 141), elles seront exprimées par la nouvelle série, où de 1640 à 1790 les chiffres sont

---

(1) D'après M. Jacob :

J.-C.	482	900	1492.
10.90	4.84	1.21	1.

J. Garnier, *Eléments de l'Economie politique*, notes, p. 397.

interpolés, et manquent au tableau primitif :

Epoques.	*Prix de l'hectolitre de blé.*	*Epoques.*	*Prix de l'hectolitre de blé.*
J.-C. et avant.	1	1640	4.74
800	0.91	1670	4.79
1492	0.82	1700	4.84
1520	1.66	1730	4.89
1550	3.07	1760	4.94
1580	3.63	1790	5
1610	4.18	1820	6

Le prix du blé est en rapport direct de la monnaie et en rapport inverse du travail (§§ 8, 11). Il suffira donc, pour connaître les variations du travail, de diviser le chiffre qui exprime la masse de monnaie à chaque époque par celui qui exprime le prix de l'hectolitre à la même époque ; d'où résultera la 3e série :

Epoques.	*Quantité de travail.*	*Epoques.*	*Quantité de travail.*
J.-C. et avant.	1	1640	1.40
800	1.11	1670	1.57
1492	1.22	1700	1.74
1520	1.20	1730	1.90
1550	1.30	1760	2.07
1580	1.35	1790	2.22
1610	1.38	1820	2.

L'industrie, ou la facilité de travail, en général, varie d'une époque à l'autre suivant une loi insaisissable (§ 11). Mais cette facilité de travail, en général, est la moyenne de l'industrie particulière à chaque produit, et c'est de la connaissance de ces industries particulières que dépend l'industrie en général. Nous la représenterons par I_1 I_2 I_3 I_4 ...., en prenant encore pour unité l'industrie à la première époque, pour avoir la 4e série :

Epoques.	*Industrie, ou facilité de travail.*	*Epoques.*	*Industrie, ou facilité de travail.*
J.-C. et avant.	1	1640	I_7
800	I_1	1670	I_8
1492	I_2	1700	I_9
1520	I_3	1730	I_{10}
1550	I_4	1760	I_{11}
1580	I_5	1790	I_{12}
1610	I_6	1820	I_{13}

La richesse n'est, comme nous l'avons répété souvent, que la quantité de produits, et cette quantité s'obtient pour chaque époque en multipliant le chiffre qui représente le travail par le chiffre qui représente l'industrie. La richesse sera

donc exprimée par la 5e série :

Epoques.	*Richesse, ou quantité de produits.*	*Epoques.*	*Richesse, ou quantité de produits.*
J.-C. et avant.	1	1640	$1.40 I_7$
800	$1.11 I_1$	1670	$1.57 I_8$
1492	$1.22 I_2$	1700	$1.74 I_9$
1520	$1.20 I_3$	1730	$1.90 I_{10}$
1550	$1.30 I_4$	1760	$2.07 I_{11}$
1580	$1.35 I_5$	1790	$2.22 I_{12}$
1610	$1.38 I_6$	1820	$2. I_{13}$

Le prix des choses en général est le quotient de la division du chiffre qui représente la monnaie par celui qui représente la richesse. En conséquence cette valeur est donnée par la 6e série :

Epoques.	*Prix moyen, ou des choses en général.*	*Epoques.*	*Prix moyen, ou des choses en général.*
J.-C. et avant.	1	1640	$\frac{4.74}{I_7}$
800	$\frac{0.91}{I_1}$	1670	$\frac{4.79}{I_8}$
1492	$\frac{0.82}{I_2}$	1700	$\frac{4.84}{I_9}$
1520	$\frac{1.66}{I_3}$	1730	$\frac{4.89}{I_{10}}$
1550	$\frac{3.07}{I_4}$	1760	$\frac{4.94}{I_{11}}$
1580	$\frac{3.63}{I_5}$	1790	$\frac{5}{I_{12}}$
1610	$\frac{4.18}{I_6}$	1820	$\frac{6}{I_{13}}$

La valeur de la monnaie, ou de l'argent, est dans le rapport inverse de la masse de monnaie elle-même. En divisant l'unité par le chiffre qui représente cette masse, on aura la valeur de l'argent et la 7e série :

Epoques.	*Valeur de la monnaie ou de l'argent.*	Epoques.	*Valeur de la monnaie ou de l'argent.*
J.-C. et avant.	1	1640	0.150
800	1	1670	0.132
1492	1	1700	0.118
1520	0.50	1730	0.107
1550	0.25	1760	0.098
1580	0.20	1790	0.09
1610	0.173	1820	0.083

La valeur des choses, en général, est le rapport du prix des choses en général à la masse de monnaie. En divisant le chiffre de la 6e série par celui correspondant de la 1re, on obtiendra donc la 8e série, qui résulte aussi de la multiplication des chiffres de la 6e par les chiffres corres-

pondants de la 7e :

Epoques.	*Valeur moyenne ou des choses en général.*	*Epoques.*	*Valeur moyenne ou des choses en général.*
J.-C. et avant.	1	1640	$\frac{0.711}{I_7}$
800	$\frac{0.91}{I_1}$	1670	$\frac{0.632}{I_8}$
1492	$\frac{0.82}{I_2}$	1700	$\frac{0.571}{I_9}$
1520	$\frac{0.83}{I_3}$	1730	$\frac{0.524}{I_{10}}$
1550	$\frac{0.772}{I_4}$	1760	$\frac{0.484}{I_{11}}$
1580	$\frac{0.726}{I_5}$	1790	$\frac{0.45}{I_{12}}$
1610	$\frac{0.724}{I_6}$	1820	$\frac{0.498}{I_{13}}$

Pour compléter cette étude du mouvement social, déterminons, s'il est possible, les variations qu'a dû subir la population dans les mêmes périodes.

La troisième série nous donne les variations du travail. Or, il n'a pu s'accroître que de deux manières : ou parce que la population, restant la

même, a fourni une plus grande quantité de travail; ou parce que la population s'est accrue dans le même rapport, celui de la population au travail restant invariable. Que ce rapport reste invariable, c'est, il faut en convenir, une hypothèse gratuite, et il pourrait bien se faire que les variations de travail ne suivissent pas celles de la population, que l'excès de la population produisît un excès d'hommes oisifs. Mais cette supposition paraît peu probable. Il semble naturel d'admettre que, plus la population est considérable, plus est considérable aussi le nombre d'hommes qui travaillent.

Cela posé, dans l'incertitude où nous sommes si les variations du travail tiennent à un développement de plus grands efforts par le même nombre d'individus, ou au développement des mêmes efforts par un plus grand nombre d'individus, nous pourrions prendre une moyenne, c'est-à-dire diviser par 2 la somme des chiffres représentatifs du travail à deux époques différentes. Le quotient représenterait la population à la seconde époque. C'est une remarque constante que la multiplication des hommes sur un

territoire circonscrit amène la division du travail et son accroissement, qui en est la suite.

Toutefois, dans la crainte que notre première approximation ne fît une part trop large à cette influence, nous prendrons une seconde moyenne entre la première et le chiffre qui donne le travail à la seconde époque, et nous trouverons la 9e série :

Epoques.	*Population.*	*Epoques.*	*Population.*
J.-C. et avant.	1	1640	1.30
800	1.08	1670	1.42
1492	1.16	1700	1.58
1520	1.15	1730	1.67
1550	1.22	1760	1.80
1580	1.26	1790	1,91
1610	1.28	1820	1.75

Enfin, le bien-être des individus, c'est l'usage des produits de la société ; c'est la portion plus ou moins grande à laquelle chacun a droit de prétendre dans le partage des richesses nationales, de quelque nature qu'elles soient. Dans la jouissance de tous ces

biens consiste véritablement le progrès social. Pour en connaître les variations, il suffira donc de diviser le chiffre qui représente la richesse par celui qui représente la population à la même époque, et on obtiendra la dernière série :

Epoques.	*Bien-être ou progrès social.*	*Epoques.*	*Bien-être ou progrès social.*
J.-C. et avant.	1	1640	$1.08I_7$
800	$1.03I_1$	1670	$1.10I_8$
1492	$1.05I_2$	1700	$1.11I_9$
1520	$1.04I_3$	1730	$1.14I_{10}$
1550	$1.06I_4$	1760	$1.15I_{11}$
1580	$1.07I_5$	1790	$1.16I_{12}$
1610	$1.08I_6$	1820	$1.14I_{13}$

Pour la commodité du lecteur et l'intelligence plus rapide des questions que nous devons examiner, toutes les séries sont réunies dans le tableau de la page suivante, au bas duquel nous reproduisons celui des variations de la livre tournois, sous la seconde forme que nous lui avons donnée à la fin du § 21.

TABLEAU.

TABLEAU du développement social depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

N^os des Séries.	Expressions analytiques des éléments.	Eléments.	J.-C. et avant	800	1492	1520	1550	1580	1610	1640	1670	1700	1730	1760	1790	1820	1846
1	M	Masse de la monnaie.	1	1	1	2	4	4.89	5.77	6.66	7.55	8.44	9.33	10.22	11.11	12	12.77
2	P	Prix du blé.	1	0.91	0.82	1.66	3.07	3.63	4.18	4.74	4.79	4.84	4.89	4.94	5	6	6.87
3	$T=\frac{M}{P}$	Travail.	1	1.11	1.22	1.20	1.30	1.35	1.38	1.40	1.57	1.74	1.90	2.07	2.22	2	1.86
4	I	Industrie ou facilité de travail.	1	I_1	I_2	I_3	I_4	I_5	I_6	I_7	I_8	I_9	I_{10}	I_{11}	I_{12}	I_{13}	I_{14}
5	$R=I.T=\frac{I.M}{P}$	Richesse ou quantité de produits	1	$1.11I_1$	$1.22I_2$	$1.20I_3$	$1.30I_4$	$1.35I_5$	$1.38I_6$	$1.40I_7$	$1.57I_8$	$1.74I_9$	$1.90I_{10}$	$2.07I_{11}$	$2.22I_{12}$	$2I_{13}$	$1.86I_{14}$
6	$Q=\frac{M}{R}=\frac{M}{I.T}=\frac{P}{I}$	Prix des choses en général.	1	$\frac{0.91}{I_1}$	$\frac{0.82}{I_2}$	$\frac{1.66}{I_3}$	$\frac{3.07}{I_4}$	$\frac{3.63}{I_5}$	$\frac{4.18}{I_6}$	$\frac{4.74}{I_7}$	$\frac{4.79}{I_8}$	$\frac{4.84}{I_9}$	$\frac{4.89}{I_{10}}$	$\frac{4.94}{I_{11}}$	$\frac{5}{I_{12}}$	$\frac{6}{I_{13}}$	$\frac{6.87}{I_{14}}$
7	$A=\frac{1}{M}$	Valeur de l'argent.	1	1	1	0.50	0.25	0.20	0.173	0.150	0.132	0.118	0.107	0.098	0.09	0.083	0.078
8	$V=\frac{Q}{M}=Q.A=\frac{1}{I.T}=\frac{P}{I.M}$	Valeur des choses en général.	1	$\frac{0.91}{I_1}$	$\frac{0.82}{I_2}$	$\frac{0.83}{I_3}$	$\frac{0.772}{I_4}$	$\frac{0.726}{I_5}$	$\frac{0.724}{I_6}$	$\frac{0.711}{I_7}$	$\frac{0.632}{I_8}$	$\frac{0.571}{I_9}$	$\frac{0.524}{I_{10}}$	$\frac{0.484}{I_{11}}$	$\frac{0.45}{I_{12}}$	$\frac{0.498}{I_{13}}$	$\frac{0\ 536}{I_{14}}$
9	$H=\frac{P+3M}{4P}$	Population.	1	1.08	1.16	1.15	1.22	1.26	1.28	1.30	1.42	1.58	1.67	1.80	1.91	1.75	1.65
10	$B=\frac{R}{H}=\frac{I.T}{H}=4\frac{I.M}{P+3M}$	Bien-être ou progrès social.	1	$1.03I_1$	$1.05I_2$	$1.04I_3$	$1.06I_4$	$1.07I_5$	$1.08I_6$	$1.08I_7$	$1.10I_8$	$1.11I_9$	$1.14I_{10}$	$1.15I_{11}$	$1.16I_{12}$	$1.14I_{13}$	$1.13I_{14}$

Variations de la livre tournois.

Epoques.	800	1061	1113	1150	1250	1370	1550	1602	1789	1820	1846
Valeur de la livre en franc. . .	81f,63	54f,42	40f,81	27f,21	18f,14	9f,07	4f,53	2f,26	1f,13	1f	1f

§ XXV.

Conséquences qui en dérivent. Comparaison avec les résultats obtenus par MM. de Humboldt et Jacob, en ce qui touche les monnaies. Evaluation du prix de l'hectolitre de blé pour les siècles futurs. Epoques historiques les plus remarquables par leur influence sur le travail. Erreur de Malthus sur le mouvement de la population. Opinion de Bacon, de Wallace et de Montesquieu, de MM. Dureau de la Malle et Moreau de Jonès.

Toutes les grandes questions qui intéressent la science économique sont renfermées dans ce tableau bien simple, dont nous allons développer les propriétés principales.

La première ligne donne les variations de la masse de monnaie dans le monde ancien et dans les temps modernes, et par conséquent (§ 13) celles du numéraire ou de l'argent, depuis la découverte de l'Amérique. Il suffira donc, pour connaître la masse du numéraire en circulation à différentes époques, de connaître celle qui existait en 1492, prise pour unité. Or, en partant de l'hypothèse la plus probable et

généralement admise, on peut la fixer à 800 millions de francs. Si donc on vous demande quelle quantité d'argent il y avait en Europe en 1600, vous répondrez : Cette quantité était de 800 millions $\times$ 4.89 en l'année 1580; elle était donc de 800 millions $\times$ 5.48 en l'année 1600 : car, dans l'espace de vingt ans, le chiffre 4.89 a dû s'accroître de vingt fois la fraction 0.0296, qui en exprime (§ 24) l'accroissement annuel, c'est-à-dire de 0.59 et $4.89 + 0.59 = 5.48$. Il y avait donc en Europe, et en l'année 1600, quatre milliards 384 millions de francs en numéraire. Vous trouverez de même qu'en 1700 le numéraire en circulation était de 800 millions $\times$ 8.44, ou de six milliards 752 millions de francs; en 1809, de 800 millions $\times$ 11.67, ou de neuf milliards 336 millions; en 1820, de 800 millions $\times$ 12, ou neuf milliards 600 millions; enfin, en 1846, de 800 millions $\times$ 12.77, ou de dix milliards 216 millions.

M. Rossi donne, dans la dixième leçon de son *Cours d'économie politique*, et d'après les calculs de MM. de Humboldt et Jacob, le numéraire en circulation aux époques de 1600, 1700 et 1809, que j'ai choisies pour cette raison même. D'après ces calculs, il y

aurait eu en 1600 trois milliards 250 millions; en 1700, sept milliards 420 millions; en 1809, neuf milliards 500 millions. Le résultat de ces calculs ne diffère pas d'une manière sensible du nôtre pour 1809. La différence est plus grande pour 1700; elle est du tiers environ pour 1600. Mais il est bon d'avertir le lecteur du procédé suivi par MM. de Humboldt et Jacob. Ce procédé ne consiste en rien moins qu'à chercher la masse de métal, observez que je ne dis point de monnaie, importée en Europe, et à déduire la portion exportée en Asie par le commerce, déduire de même l'or et l'argent employés en bijoux, ornements, consommés ou perdus de mille manières. On sent tout de suite ce que des recherches de ce genre ont de difficile, d'incertain, d'impraticable. Elles peuvent faire beaucoup d'honneur à la patience, à la sagacité de leurs auteurs; mais peuvent-elles inspirer autant de confiance, la même confiance que les chiffres donnés par l'analyse la plus claire, la plus simple du monde?

La seconde ligne du tableau présente les variations de prix du blé, et c'est d'elles que se déduisent les au-

tres, excepté celle de la valeur de l'argent. Pour avoir le prix d'un hectolitre de blé à chaque époque, il faut réduire en grains d'argent fin chaque chiffre correspondant, c'est-à-dire le multiplier par 270 grains: cela résulte de la formation même de la série; ou bien, pour l'exprimer en grammes, multiplier ce chiffre par 14 gram.34, puisque le gramme contient 18grains.827, et que 14.34 est le rapport de 270 à 18.827; ou bien enfin, pour avoir ce prix en francs, multiplier ledit chiffre par 3 fr. 19 c., car le franc contient 4gram.50, et 3.19 est le rapport de 14.34 à 4.50. Mais il faut observer que, lorsque le prix de l'hectolitre est ainsi réduit en francs, cela veut dire simplement que la quantité d'argent fin qui le pouvait acheter à telle époque est celle contenue dans le nombre de francs donné par cette multiplication. Cette remarque est très essentielle. Ainsi, le prix de l'hectolitre étant représenté par le chiffre 5 en l'année 1790, vous en conclurez que l'hectolitre était échangeable à cette époque contre 1350 grains ou 71gram.70 d'argent fin, c'est-à-dire contre la quantité d'argent fin contenue dans 15 fr. 95 c., puisque $5 \times 270 = 1350$, $5 \times 14.34 = 71.70$, $5 \times 3.19 = 15.95$. Vous conclurez de même que l'hectolitre était

échangeable, en 1820, contre la quantité d'argent fin contenue dans 19 fr. 14 c.

Au moment où j'écrivais ces lignes (décembre 1846), j'ai trouvé par hasard, sur un bulletin commercial publié par la *Gazette de France* du 21 novembre, l'état comparatif des prix du blé sur les principaux marchés de l'Europe. La moyenne de tous ces prix est d'environ 21 f. 91 c., qui contiennent 98$^{gram.}$, 59 ou 1856 grains, nombre qui, divisé par 270, donne le chiffre de la variation 6.87 pour l'année 1846, et m'a permis d'étendre le tableau jusqu'à cette limite, en supposant que l'accroissement de la monnaie suivait de 1820 à 1846 la marche uniforme qu'il a suivie de 1550 à 1820, ypothèse qui est à coup sûr l'expression de la vérité.

Il est digne d'observation que le prix du blé a varié d'une manière uniforme de 1790 à 1846 : car, de 1790 à 1820, le chiffre qui représente ce prix s'est accru de l'unité ; de 5 il est devenu 6, et ce dernier chiffre, dans l'espace de vingt-six ans, s'est accru de la fraction 0.87 ; il est devenu 6.87. Or, on a la proportion 30 : 1 : : 26 : 0.87. D'où il résulte que, si de

l'époque actuelle à 1880, à 1910, etc., il ne se passe point d'événement plus extraordinaire que de 1790 à 1846, le prix du blé sera représenté en 1880, 1910...., par les chiffres 8, 9..., c'est-à-dire qu'il vaudra alors 25 fr. 52 c., 28 fr., 71 c., etc.

En examinant avec attention le mouvement du travail donné par la troisième série, on reconnaît tout de suite, et je l'ai déjà dit, que l'accroissement s'est manifesté avec une extrême lenteur depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à l'année 1520; que de cette époque à 1550 il a éprouvé une accélération, mais décroissante jusqu'à 1640, où l'accélération a été plus rapide, et s'est maintenue d'une manière à peu près uniforme jusqu'en 1790. A partir de 1790, le mouvement du travail est rétrograde jusqu'en 1820, où la vitesse de ce mouvement rétrograde diminue; c'est-à-dire que le travail tend de nouveau à s'accroître de 1820 à 1846. Du commencement de l'ère chrétienne à 1846, on peut donc signaler trois époques plus remarquables, celles de 1520 à 1550, de 1640 à 1670, de 1790 à 1820. Les faits historiques s'accordent parfaitement avec cette observation. On ne saurait nier que l'accroissement

de travail qui se manifeste de 1520 à 1550 ne soit dû à la découverte de l'Amérique et aux autres inventions qui datent de cette époque, èt même cette petite baisse qu'on remarque de 1492 à 1520 dut en être la plus prochaine conséquence. Après le premier effet produit en 1550, le travail se ralentit, parce que les choses reprennent peu à peu leur cours naturel. De 1640 à 1670, les traités de Westphalie et des Pyrénées rendent à l'Europe un calme inaccoutumé dont l'influence se fait sentir jusqu'à 1790. Le mouvement rétrograde si marqué de 1790 à 1820, lorsque l'industrie faisait d'incontestables progrès, nous révèle qu'il a dû se passer pendant cette période quelque chose d'exceptionnel et d'unique. Qui ne voit là notre révolution française, les guerres de la République, celles de l'Empire, toute l'Europe en armes, et, tandis que les peuples veillent debout sur les champs de bataille, la science laborieuse arrachant à la nature ses merveilleux secrets; la physique, la chimie, simplifiant les anciennes méthodes, en créant de nouvelles, pour consoler les hommes de leurs folies ou de la triste nécessité qui les pousse à leur destruction?

La septième série nous montre la valeur de l'ar-

gent stationnaire depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XV[e] siècle, baissant de moitié dans l'intervalle de 1492 à 1520, et continuant toujours à décroître jusqu'à 1846, où elle n'est plus que les $\frac{78}{1000}$ ou le $\frac{1}{13}$ environ de ce qu'elle était primitivement. M. Leber, dans son *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, a donné un tableau tout autre du pouvoir de l'argent depuis le VIII[e] siècle jusqu'au XIX[e]. Il appelle *pouvoir* ce que d'une manière plus exacte nous appelons valeur. Suivant lui, et en prenant pour unité le pouvoir en 1841, l'ancien pouvoir de l'argent eût été de 11 en 779; de 8 au commencement du IX[e] siècle; de 6 de la fin du XIII[e] à 1525; de 4 de 1525 à 1550; de 3 de 1550 à 1575; de 2 de 1575 à 1789. Ce tableau ne repose que sur les vulgaires et fausses notions de la valeur de l'argent. En effet, le pouvoir de l'argent, d'après cet auteur (1), serait déterminé par le même poids de froment échangeable aux diverses époques contre d'inégales quantités de métal fin. D'où il résulterait que, si de l'an 1304 à 1500 on donnait du setier, ou des 156 litres, six fois moins de métal qu'on n'en donne aujourd'hui, la valeur actuelle du métal est six fois

(1) Pages 17, 18, 2[e] édition, chez Guillaumin.

moindre que sa valeur de 1304 à 1500. Mais cette conclusion est inadmissible, car elle suppose que la valeur du froment est, de sa nature, invariable, tandis qu'elle varie, au contraire, en raison inverse du travail général de la société (§ 4).

D'après la 9e série on voit que la population de l'Europe a augmenté d'une manière continue, à part une petite anomalie de 1492 à 1520, depuis les temps anciens jusqu'à 1790, où elle a commencé à décroître. La lenteur avec laquelle la population se développe, et puis sa marche rétrograde, paraîtront bien singulières à ceux qui, sur la foi de Malthus et de quelques statistiques partielles ou inexactes, se persuadent encore que l'espèce humaine doit se reproduire comme les termes d'une progression géométrique, et qu'ainsi la population de l'Europe, pouvant doubler en vingt-cinq ans, serait quatre fois plus considérable après cinquante ans, huit fois plus considérable après cent ans, etc..., si à côté de la progession géométrique ne se trouvait une progression arithmétique pour exprimer, dans les mêmes périodes, l'accroissement des moyens de subsistance au delà desquels la population ne peut évi-

demment s'étendre. Il est certain qu'elle ne peut dépasser cette limite ; il est même certain qu'elle doit toujours l'atteindre, parce que les moyens de subsistance qui ne devraient servir à personne ne se produiraient pas, artificiellement du moins. La population et les moyens de subsistance se développent donc suivant le même rapport ; mais par subsistance il faut entendre ce qui est strictement nécessaire à la vie. Or, que d'hommes ne sont-ils pas condamnés aujourd'hui même, comme autrefois et partout, à ce strict nécessaire ! De là ces recommandations de réserve adressées au pauvre, ces conseils qu'on lui donne de n'avoir pas d'enfants, de renoncer aux douceurs de la famille, sans se préoccuper de ce que de pareils conseils ont de cruel, d'inutile et d'impraticable : de cruel, parce que c'est la manière la plus poignante de lui rappeler sa misère ; d'impraticable, parce que l'instinct de la nature parlera plus haut ; d'inutile, parce que, d'après le témoignage de l'histoire, les nations les plus populeuses ont toujours été les plus riches et les plus puissantes ; parce que cette possibilité d'une multiplication indéfinie de la race humaine est une chimère, dans l'hypothèse chimérique aussi où les

moyens de subsistance pourraient s'accroître indéfiniment; parce que, enfin, le mouvement de la population a ses lois déterminées, comme celui des astres, indépendantes de l'homme, de ses vertus génératrices, de ses vaines théories, et que la loi de ce mouvement doit être étudiée dans les faits accomplis, sur la plus vaste échelle, durant d'immenses périodes, et non point dans quelques faits isolés qui donnent les petites perturbations du phénomène général.

Wallace (1) en Angleterre, Montesquieu (2) en France, et beaucoup d'autres écrivains, ont prétendu que la population du globe allait en diminuant. M. Dureau de la Malle, d'après un manuscrit de 1328 (3), de la bibliothèque du Roi, prétend que la population de la France a un peu diminué depuis cette époque, et cherche à justifier son opinion d'une manière ingénieuse. La chose fût-elle con-

(1) *Dissertation of the number of Mankind.*

(2) *Lettres persanes*; *Esprit des lois*, liv. 23.

(3) *Manière dont le subside fut fait pour lost de Flandres*, 1328, *et qu'il monta, selon ce qu'on peut trouver par les comptes-rendus.*

stante, elle ne prouverait rien quant au mouvement de la population en Europe depuis 1328, parce qu'une contrée peut s'enrichir lorsqu'une autre s'appauvrit d'habitants. En comparant la population de 1730 à celle de 1846 on devait conclure que la fécondité de l'espèce humaine diminue à mesure que la civilisation prend un grand développement. Tel est aussi le résultat d'un travail statistique de M. Moreau de Jonès sur la vie humaine. « Le monde dans sa jeunesse faisait plus d'enfants qu'il n'en fait à présent qu'il est devenu vieux (1). » Nous n'avons donc aucun motif sérieux de croire que la loi donnée par la 9e série de notre tableau ne se rapproche pas infiniment de la vérité.

En prenant une moyenne entre les calculs de M. Balbi et d'autres géographes, on peut évaluer la population de l'Europe à 400 habitants par lieue carrée de quatre kilomètres de côté. La population de la France est plus compacte. Elle serait, d'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*

---

(1) Bacon, *Essais de morale et de politique*, XXXIII.

pour l'année 1844, de 63 à 64 habitants par kilomètre carré, c'est-à-dire d'environ 1000 habitants par lieue carrée, où il serait possible, suivant quelques économistes, d'élever les subsistances au niveau d'une population double et même triple. C'est là, certes, un grand acte d'accusation contre le gouvernement qui, dans un tel pays, ne sait pas encore prévenir les disettes et tous les malheurs qui en sont la suite inévitable.

La population totale du globe parait être aujourd'hui de 920 millions, dans lesquels l'Europe figure pour 227 millions 700,000 habitants. Il sera facile de trouver, en partant de ce chiffre, et d'après les variations données par la 9e série, la population de l'Europe aux différentes époques historiques. Il suffira de multiplier 227,700,000 par le rapport du chiffre qui exprime la population à l'époque donnée à celui qui exprime la population actuelle. C'est ainsi qu'on aura pour la population, en 1550, le nombre $227{,}700{,}000 \times \frac{1.22}{1.65}$ ou 168 millions 360,000 habitants.

—

§ XXVI.

Méthode pour déterminer, d'une époque à l'autre et par la comparaison des prix, le progrès de tous les arts industriels en particulier, et celui de l'industrie en général.

La deuxième série du tableau fournit le moyen exact de déterminer la variation que l'industrie particulière à chaque produit a éprouvée d'une époque à l'autre, lorsque l'on connaît le prix du produit à ces deux époques. En effet, nous savons que les prix d'un produit varient en raison directe de la monnaie, et en raison inverse du travail général et de l'industrie particulière à ce produit (§ 8). Désignons donc par P le prix du blé, et par p le prix d'un produit à une époque quelconque; par m, t, les quantités de monnaie et de travail à cette époque; par i l'industrie ou la facilité de travail particulière à ce produit à la même époque; par P′, p', m', t', i', les valeurs correspondantes à une autre époque. D'après la loi ci-dessus énoncée on aura évidemment (§ 11) :

$$\frac{p'}{p}=\frac{\frac{m'}{m}}{\frac{t'.i'}{t.i}}=\frac{m'.t.i}{m.t'.i'}=\frac{\frac{m'}{t'}}{\frac{m}{t.}}\times\frac{i}{i'}=\frac{P'}{P}.\frac{i}{i'},\quad \frac{P'}{P}=\frac{m'.t}{m.t'};$$

d'où l'on tire $p'=p.\frac{P'}{P}.\frac{i}{i'}$ et $\frac{i'}{i}=\frac{p.\frac{P'}{P}}{p'}$

Je vais donner une application de ces formules, pour mieux en faire comprendre l'usage aux personnes qui seraient effarouchées par ces formes algébriques, bien simples cependant. Je lis, par exemple, que le prix d'un cheval était de 15 livres tournois à la fin du XIVe siècle. Je suppose que le prix d'un pareil cheval soit aujourd'hui de 600 fr. Pour déterminer, dans cette hypothèse, le rapport $\frac{i'}{i}$, c'est-à-dire la variation que le temps a amenée dans l'art d'élever les chevaux, je cherche d'abord à quelle somme d'aujourd'hui correspondent les 15 liv. tournois. Je me reporte donc au tableau des variations de la livre tournois, et je dis : En 1370 elle contenait la quantité d'argent fin que renferment 9 fr. 07 c. de la monnaie actuelle. En 1550, elle ne valait plus en quantité d'argent fin que 4 fr. 53 c. Or, si dans l'espace de 180 années, de 1370 à 1550, la livre tournois a perdu 4 fr. 54 c. = 9 fr. 07 c. — 4 fr. 53 c. d'argent fin, elle a dû, dans l'espace de 30 ans, de 1370 à 1400, en perdre 0 fr. 75 cent. Donc la livre

tournois devait alors contenir d'argent fin ce qu'en représentent 8 fr. 32 c. = 9 fr. 07 c. — 0 fr. 75 c. de la monnaie courante. Mais par un raisonnement semblable on trouverait que, si de 1250 à 1370, c'est-à-dire dans l'espace de 120 ans, la livre tournois a perdu 9 fr. 04 c. = 18 fr. 14 c. — 9 fr. 07, elle aurait dû en perdre 11.33 dans l'espace de 150 ans, c'est-à-dire à l'époque de 1400, et qu'alors elle contenait d'argent fin 6 fr. 81 c. = 18 fr. 14 c. — 11 fr. 33 c. La moyenne entre les chiffres 8.32 et 6.81 étant 7.57, pour plus grande exactitude et à cause de l'usage que nous avons à faire plus tard de cette évaluation, nous fixerons à 7.57 la valeur de la livre tournois en 1400. Donc, les 15 liv. en contenaient 113 fr. 55 c. = 7 fr. 57 c. × 15.

En cherchant de même par interpolation la valeur de P, c'est-à-dire la variation du prix du blé en 1400, je trouve qu'elle est exprimée par le chiffre 0.832; mais en 1846 elle est exprimée par le chiffre 6.870. Multipliant donc 113 fr. 55 cent. par le rapport $\frac{6.870}{0.832}$ = 8 f. 2572, j'ai 937 f. 60 pour la valeur de $p\frac{P'}{P}$. Enfin, je divise 937,60 par 600, et le quotient 1.5627 représente le rapport de i' à i ou $\frac{i'}{i}$: d'où je conclus

que l'industrie chevaline a progressé, depuis la fin du XIV[e] siècle jusqu'à nos jours, dans le rapport de 1 à 1.5627.

Je pourrais de même opérer sur beaucoup d'autres produits, et d'une manière plus rigoureuse, parce que le prix des chevaux est très variable, je ne dis pas d'une époque à l'autre, mais à la même époque, et c'est par une simple hypothèse que j'ai adopté 600 fr. pour le prix actuel d'un cheval pareil à celui qui valait 15 liv. en 1400. Pour une infinité d'autres produits nous n'aurions aucune hypothèse à faire. En assignant donc à chacun d'eux la valeur correspondante du rapport $\frac{i'}{i}$ et prenant la moyenne de tous ces rapports, on aurait, dans cette moyenne, le progrès que l'industrie en général a fait d'une époque à l'autre, ou les valeurs de ce que nous avons appelé I_1, I_2, I_3 ... dans la quatrième série du tableau. C'est ainsi que la comparaison des prix des différents produits fait connaître, d'une époque à l'autre, le progrès de tous les arts industriels en particulier, et celui de l'industrie en général. Il est inutile d'insister sur les avantages d'une pareille étude pour tout le monde, et d'abord pour les personnes qui, par po-

sition et par devoir, ont à se préoccuper des intérêts publics.

Si le rapport $\frac{i'}{i}$ était connu d'avance, on en conclurait immédiatement le prix actuel d'un produit dont on saurait le prix à une époque antérieure. Dans l'exemple précédent, ce rapport est 1.5627 : le prix actuel d'un cheval qui, en 1400, valait 15 liv. tournois ou 113 fr. 55 cent. d'argent fin, serait donc aujourd'hui donné par la formule $p'=p\frac{P'}{P}\frac{i}{i'}$, c'est-à-dire 113 fr. 55 c. $\times \frac{6.870}{0.832}.\frac{1}{1.5627}=600$ fr.

Il résulte de là que le prix d'un produit pour lequel la facilité de travail est invariable, que le prix du blé par exemple, est donné par la formule $p'=p\frac{P'}{P}$, c'est-à-dire que le prix d'un tel produit à une époque quelconque est égal au prix qu'il avait à toute autre époque, multiplié par le rapport inverse des variations du prix du blé de cette autre époque à celle que l'on considère. Ainsi, 0,832 exprimant la variation du prix de l'hectolitre en 1400, le prix de l'hectolitre en 1400 devait être 0,832 $\times$ 3 fr. 19 c. $=$ 2 fr. 654 (§ 25). Le prix de l'hectolitre en 1846

doit donc être 2 fr. 654 $\times \frac{6.870}{0.832}$ ou 21 fr. 91 c., comme il l'est effectivement.

Cette remarque donne un autre moyen de trouver le prix actuel d'un produit pour lequel l'industrie est invariable, et dont le prix est connu à une époque antérieure. Il suffit de réduire ce prix à celui de l'hectolitre de blé à la même époque, et de prendre pour prix actuel du produit le prix actuel de la même quantité de blé correspondante au prix primitif.

De l'équation $p' = p \frac{m'.t}{m.t'} \frac{i}{i'}$ on tire $p' = \frac{m'}{t'.i'}$ en prenant p, m, t, i, pour unités. C'est la formule du prix des choses en général donné par la sixième série du tableau.

En terminant ce paragraphe, je répéterai que les seules causes de variation des prix dont la science puisse et doive d'abord tenir compte sont celles qui résultent de la masse de la monnaie, de la quantité de travail en général, et de la facilité de travail particulière à chaque produit. Quant à celles qui dépendent

de circonstances fortuites ou momentanées, d'un monopole forcé, de quelque caprice, elles produiront, sans doute, de petites irrégularités dans le mouvement général; mais, de bonne foi, est-ce dans ces petites irrégularités que la véritable loi du mouvement doit être étudiée? Quel géographe, pour tracer un arc de méridien, ira se perdre dans les montagnes, monter, descendre sur des versants abruptes, rapporter enfin une ligne bizarre, au lieu de la véritable courbe dans laquelle disparaissent les sinuosités, les arêtes de rebroussement, qui font illusion à l'esprit? Et cependant c'est ainsi que procèdent les écrivains économistes. N'ayant pas analysé le phénomène général, n'étant jamais partis de principes clairs et distincts, ils ont édifié une espèce de tour de Babel, se sont perdus dans la confusion des langues, où quelques uns veulent se retrancher sous la fameuse formule de l'offre et de la demande. Belle formule, en vérité! de laquelle il est radicalement impossible de tirer aucune conséquence sérieuse (1),

---

(1) Cournot, *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, ch. 4.

mais que l'on jette en avant, au hasard, pour ne pas rester court.

§ XXVII.

Mesure de la valeur pour des époques différentes. Comment l'argent est la véritable et plus simple mesure de cette valeur. Erreur des écrivains qui, par une analyse incomplète, ont cru trouver cette mesure dans le blé ou le travail. Cas où néanmoins le blé et le travail peuvent la fournir.

Nous pouvons enfin aborder un problème resté insoluble jusque aujourd'hui, et dont la solution va devenir pour nous d'une facilité extrême : je veux parler de la mesure de la valeur pour des époques différentes. D'après la définition de la valeur (§§ 9 et 11), celle d'un produit, à une époque quelconque, est exprimée par le rapport du prix de ce produit à la masse de monnaie existante à la même époque. En désignant donc par v cette valeur, par p le prix du produit, par m la masse de monnaie existante, par v', p', la valeur et le prix du même produit à une autre

époque, par m' la monnaie correspondante, on aura :

$$v = \frac{p}{m}, \quad v' = \frac{p'}{m'}, \quad \frac{v}{v'} = \frac{p}{m} \times \frac{m'}{p'} = \frac{p\frac{m'}{m}}{p'},$$

et

$$v = v' \frac{p\frac{m'}{m}}{p'},$$

ou $v = p\frac{m'}{m}$, en faisant $v' = p'$.

C'est-à-dire que le rapport des valeurs du même produit d'une première à une seconde époque est égal au prix de ce produit à la première époque réduit en monnaie de la seconde époque, et divisé par le prix du produit à cette seconde époque. Cette proposition est d'ailleurs évidente par elle-même. Car p, étant le prix à la première époque, devient $p\frac{m'}{m}$ lorsque, toutes les conditions de la production restant les mêmes, la monnaie seule varie et passe de m à m'. Mais, dans ce cas, le rapport des valeurs est identique avec celui des prix et donné par la même formule $\frac{p\frac{m'}{m}}{p'}$. Ainsi, le prix d'un cheval étant de 15 liv. tournois en 1400, ou de 113 fr. 55 c. en monnaie courante, et le prix d'un cheval pareil étant aujourd'hui de 600 fr., le rapport des deux valeurs en

1400 et 1846 est $\frac{v}{v'} = \frac{113.55 \frac{12.77}{1}}{600} = 2.4167$, puisque les chiffres 1 et 12.77 expriment les quantités de monnaie existante à ces deux époques. En prenant donc le prix actuel 600 fr. pour la valeur actuelle du cheval, sa valeur à la première époque sera représentée par le prix 1450 fr. 03 = 600 fr. × 2.4167. De même la valeur d'un hectolitre de blé, en 1846, étant représentée par son prix, 21 fr. 91 c., la valeur qu'avait le même hectolitre en 1400 le sera par 33 f. 89 = 2 f. 654 × 12.77. Car 2 f. 654 expriment en monnaie courante la quantité d'argent fin contre laquelle était échangeable l'hectolitre de blé en 1400 (§ 16).

Ainsi le problème de la mesure de la valeur du même produit à des époques différentes est résolu. La valeur actuelle étant représentée par le prix actuel, la valeur à toute autre époque est égale au prix de cette époque multiplié par le rapport qui exprime la variation de la monnaie de l'époque actuelle à cette autre époque, variation qui est donnée par la première série de notre tableau.

Cette manière de trouver le rapport des valeurs

par les prix connus pour différentes époques revient à multiplier chaque prix par la valeur de l'argent à chaque époque, donnée par la septième série, et à prendre le rapport des prix ainsi rectifiés. Car la valeur de l'argent correspondante au prix p étant $\frac{1}{m}$ et celle correspondante au prix p' étant $\frac{1}{m'}$, le rapport des valeurs est $\frac{p\frac{1}{m}}{p'\frac{1}{m'}}=\frac{p\frac{m'}{m}}{p'}$. C'est évidemment la méthode qu'on doit employer pour l'évaluation des sommes historiques.

La conclusion rigoureuse de tout ce qui précède, c'est que l'argent est la véritable mesure de la valeur des choses. Mais c'est une mesure variable, dont on ne peut se servir d'une époque à l'autre qu'après en avoir déterminé la loi de variation.

En substituant dans le rapport des valeurs $\frac{v}{v'}=\frac{p\frac{m'}{m}}{p'}$ la valeur de $p'=p\frac{P'}{P}\frac{i}{i'}$ (§ 26), ce rapport devient $\frac{v}{v'}=\frac{p\frac{m'}{m}}{p\frac{P'}{P}\frac{i}{i'}}$ ou $\frac{v}{v'}=\frac{P\frac{m'}{m}}{P'}\cdot\frac{i'}{i}$. Les variations de

la valeur d'un produit pour deux epoques différentes sont donc les mêmes que les variations de la valeur du blé à ces deux époques, dans le seul cas où le rapport $\frac{i'}{i}$ est égal à l'unité, c'est-à-dire dans le cas où l'industrie particulière à ce produit reste invariable. Mais ce cas est exceptionnel. Ce n'est donc point dans le blé qu'on peut trouver la mesure de la valeur des choses, de la manière, au moins, qu'on a donnée souvent. Ce n'est point aussi dans le travail, puisque (§ 4) la valeur du blé et la valeur du travail sont une seule et même chose. Smith, et son traducteur M. Garnier, qui voient dans le travail la mesure de la valeur, Smith, Garnier, Galiani, Say, Fischer, etc., enfin tous les écrivains économistes, qui donnent encore le blé comme mesure de la valeur, sont tombés dans une grave méprise. Leur proposition fondamentale est celle-ci : le travail humain considéré en lui-même est invariable. Cette proposition nous paraît très juste, quoi qu'en dise M. Rossi ; mais il ne s'ensuit nullement que la valeur du travail soit invariable de même, c'est-à-dire que la même quantité de travail ait toujours la même valeur, puisque la valeur de la même quantité de travail dépend du travail général de la société (§ 4).

Si le rapport $\frac{i'}{i}$, sans être égal à l'unité, était cependant connu, c'est-à-dire si l'on connaissait la quantité absolue de travail employé pour un produit à deux époques différentes, le rapport des valeurs du produit à ces deux époques se déduirait de la formule $\frac{v}{v'} = \frac{P\frac{m'}{m}}{P'} \cdot \frac{i'}{i}$, et, dans ce sens, on pourrait avoir dans le blé la mesure de la valeur des choses. Cela est évident de soi-même.

Mais, en partant d'une idée fausse ou incomplète, on a conclu que, pour avoir la valeur actuelle d'un produit dont le prix est connu pour une époque antérieure, il suffisait de réduire ce prix à celui de l'hectolitre de blé à cette même époque, et de prendre pour la valeur actuelle le prix actuel de la même quantité de blé correspondante au prix primitif. D'après cette méthode, le prix d'un cheval étant de 113 fr. 55 c. d'argent fin, en 1400, et le prix de l'hectolitre de blé étant de 2 fr. 654 à la même époque, c'est-à-dire un cheval valant alors $\frac{113.550}{2.654} =$ 42^{hectol}.7844 de blé, vaudrait aujourd'hui ce que valent 42^{hectol}.7844 ou 937 fr. 60 $= 42{,}7844 \times 21$ fr. 9146, car le prix du blé en 1846 est 2 fr. 654 $\frac{6.870}{0.832}$

$= 21$ fr. 9146 c. Or, la véritable valeur du cheval serait, comme nous venons de le voir tout à l'heure, de 1450 fr. 03. Ainsi donc cette méthode est vicieuse : elle donne pour la valeur d'un produit celle de $p\frac{P'}{P} = p\frac{m'}{m} \cdot \frac{t}{t'}$, au lieu de celle de $p\frac{m'}{m}$. Pour rectifier les valeurs obtenues par cette méthode, il suffit donc de les multiplier par le rapport $\frac{t'}{t}$. Dans le cas actuel, $t' = 1.86$, et, par interpolation, on trouve $t = 1.2027$, donc $\frac{t'}{t} = 1.5466$, et on a $937,60 \times 1,5466 = 1450.09$.

C'est en opérant de cette fausse manière que M. le chevalier Cibrario, dans les tables qui terminent le troisième volume de son livre (1), a réduit en monnaie courante les prix, au moyen âge, d'une infinité de choses, et, par leur comparaison avec les prix actuels, a trouvé qu'il n'y avait pas entre eux une grande différence, contre l'opinion généralement reçue. Il croit que des recherches de ce genre, faites pour les siècles suivants, conduiraient toujours au même résultat. A cela on peut répondre d'abord que les prix ne sont point les valeurs avec lesquelles cet

---

(1) *Della economia politica del medio evo.*

écrivain les confond; ensuite, que cette manière de déterminer en monnaie courante les prix d'une époque antérieure n'est applicable (§ 26) qu'à des cas exceptionnels, comme le blé, la main-d'œuvre ou les journées de travail, et que, dans ces cas, les prix ainsi réduits ne doivent point seulement différer d'une manière presque insensible des prix actuels, mais doivent leur être parfaitement identiques. Résultat dont M. le chevalier Cibrario n'a pas compris la véritable cause, et qu'il cherche à expliquer par un certain équilibre entre l'accroissement de la richesse et l'accroissement de la population, qui n'a absolument rien à faire ici. Ces tables ne peuvent donc être consultées, quant aux prix, que pour ce petit nombre de cas exceptionnels; et, dans ces cas même, le rapport des prix est bien loin d'exprimer celui des valeurs. Il faudrait pour cela que la valeur d'une mesure de blé fût restée invariable d'une époque à l'autre, c'est-à-dire que le travail de la société n'eût éprouvé aucune variation. Mais si la variation du travail est connue, les valeurs pour des époques différentes se déduisent facilement de ces prix actuels. Ceux-ci servant de mesure aux valeurs actuelles, les anciennes valeurs seront égales aux

mêmes prix multipliés par le rapport qui exprime l'accroissement de travail depuis les époques antérieures jusqu'à nos jours. En effet, si dans l'équation $p' = p\frac{\mathrm{P}'}{\mathrm{P}}$, applicable au cas où l'industrie est invariable, on remplace le rapport $\frac{\mathrm{P}'}{\mathrm{P}}$ par celui égal $\frac{\frac{m'}{t'}}{\frac{m}{t}}$, on aura $p' = p\frac{m'.t}{m.t'}$, d'où $\frac{p}{m} = \frac{p'}{m'}.\frac{t'}{t}$, répétition analytique du principe que nous venons d'émettre.

J'observe que, si dans le rapport des valeurs $\frac{v}{v'} = \frac{\mathrm{P}\frac{m'}{m}}{\mathrm{P}'}.\frac{i'}{i}$ on substitue à $\frac{\mathrm{P}}{\mathrm{P}'}$ le rapport $\frac{\frac{m}{t}}{\frac{m'}{t'}}$, on aura $\frac{v}{v'} = \frac{t'.i'}{t.i}$ ou $v' = \frac{1}{t'.i'}$, en prenant v et t pour unités. C'est l'expression générale de la valeur telle qu'elle est donnée par la huitième série du tableau.

Il résulte de la formule $\frac{v}{v'} = \frac{t'.i'}{t.i}$ que, lorsque le rapport $\frac{i'}{i}$ est connu, le travail peut servir de mesure à la valeur des choses, comme le blé. Cela est encore évident de soi-même.

§ XXVIII.

De l'évaluation des sommes historiques. Fausse méthode suivie par MM. Say, Leber et le chevalier Cibrario. Imprudente critique portée par le premier contre nos grands écrivains. Exemples tirés de l'antiquité, du moyen âge et de l'histoire moderne.

La méthode de M. Cibrario est celle de M. Leber, celle aussi de M. Say (1), pour l'évaluation des sommes historiques. 1 hectolitre 04 de blé, ou 2 medimnes, valait, à l'époque de Démosthènes, 10 drachmes d'argent. La mine valait 100 drachmes, etle talent 6000 drachmes. A Rome, du temps des Césars, l'hectolitre, ou 11 modii 43 de blé, valait 44 sesterces 12. Avec ces données il est facile de calculer la valeur actuelle des sommes comptées en drachmes, mines, talents et sesterces. Ayant réduit la somme historique en hectolitres de blé et multiplié le nombre d'hectolitres par 21 fr. 91 c., le produit multiplié lui-même par le rapport qui exprime l'accrois-

---

(1) *Cours complet d'économie politique*, 3e partie, ch. 15.

sement du travail, de ces époque reculées à nos jours, c'est-à-dire par 1.86, donnera la valeur cherchée. Mais cette dernière multiplication M. Say ne la fait point, supposant ainsi, et à tort, que la valeur du blé n'a éprouvé elle-même aucune variation durant cette longue période. Cette erreur dans une matière qui l'a occupé toute sa vie est de quelque importance, et celles de Bossuet, de Voltaire, de Rollin, de Fleury, etc., sur des sujets analogues, sont peu de chose. Lorsqu'un grand écrivain, voulant faire ressortir un enseignement moral des prodigalités de quelque tyran fameux, donne une évaluation plus ou moins approchée, il me semble qu'il y a peu de grâce à lui reprocher amèrement une faute de calcul dont on n'a pas compris soi-même toute la portée. L'économie politique, se permettant de dire que Bossuet lui fait pitié, prend de singulières licences.

Calculée d'après nos principes, la valeur des 109 bœufs envoyés par les Athéniens pour des sacrifices dans le temple de Délos, et ayant coûté 8415 drachmes, eût été pour chacun d'eux $841.50 \times 1.86 \times \frac{1}{109} \times$ 21 fr. 91 c., ou 317 fr. 17 c., de notre monnaie,

au lieu de 146 fr., comme le dit M. Say. Trouvant avec raison qu'un bœuf de 146 fr. ne serait pas digne d'être offert aujourd'hui en holocauste, il prétend que les bœufs ont beaucoup renchéri depuis cette époque, et voit dans ce renchérissement une grande confirmation de sa doctrine de l'offre et de la demande. Soit ! mais nous n'y croyons guère.

Il est plus commode pour ce genre d'évaluation de fixer d'abord la valeur actuelle de la monnaie antique. Ainsi la drachme valait $\frac{1.04 \times 1.86 \times 21\text{f}.91}{10}$ ou 4 fr. 238, et la sesterce $\frac{1.86 \times 21\text{f}.91}{44.12}$, ou 0 f. 924. La terre dont parle Horace, épître 2, liv. 2, estimée 300 mille sesterces, valait donc, en monnaie courante, 277,200 fr. M. Say l'évalue à 166,000 fr., et Dacier à 22,500 fr.

Platon, dans son *Traité des lois*, voulant rapprocher les fortunes de l'égalité, propose de fixer le minimum de la richesse pour la dernière classe des citoyens à une mine de revenu, au quadruple pour la première classe. Aristote, au deuxième livre de sa

Politique, chap. IV, réfute les idées de Platon, et le traducteur (1) d'Aristote évalue, en note, la mine à 90 fr. de notre monnaie actuelle. Ainsi, dans cette seconde république du chef de l'Académie, la dernière classe devait avoir 90 fr. et la première 360 fr. de revenu. Cette évaluation est véritablement ridicule. Vous figurez-vous la France en république avec des prolétaires et des aristocrates de cette espèce? Mais en donnant à la mine la valeur que nous venons de déterminer, c'est-à-dire 423 fr. 80 c., on conçoit très bien que Platon puisse, à la rigueur, assigner ce revenu à la dernière classe de citoyens, et 1695 fr. 20 c. à la première. De la sorte le revenu moyen serait de 1059 fr. 50 c.; mais le père de famille jouissant de ce revenu de 1059 fr. 50 c. doit être supposé entouré d'une femme et de deux enfants, ce qui réduit le revenu moyen par tête à $\frac{1059.50}{4} = 264$ fr. 87 c. C'est aujourd'hui le revenu moyen en France. Car en portant sa population à 30 millions et ses revenus annuels à 8 milliards (§ 14), le revenu moyen est de $\frac{8,000,000,000}{30,000,000} =$ 266 fr. 66.

(1) Bibliothèque Charpentier.

J'observerai, puisque l'occasion s'en présente ici, qu'en attribuant des revenus différents aux quatre classes de citoyens, Platon faisait en quelque sorte amende honorable et désavouait les doctrines exposées dans sa *République*. C'est là, en effet, que le divin Platon, et son maître Socrate, le plus sage des hommes, prêchent la communauté des enfants, des femmes et des biens. Ces tristes folies, dignes de justifier peut-être l'aréopage et de réhabiliter la mémoire d'Anytus, ne sont pas mortes avec les deux philosophes d'Athènes; elles se reproduisent parfois dans les cerveaux malades, et le moine Campanella (1), au XVI[e] siècle, n'est pas le seul qui relie les socialistes grecs aux socialistes modernes. Quant à la communauté, elle changerait la société des hommes en une réunion d'animaux, et quant aux limites trop restreintes mises à l'acquisition des richesses, ces limites, en paralysant le travail, en faisant disparaître les capitaux, arrêteraient nécessairement le progrès social, et finiraient, en dernière analyse, par avoir le même résultat que la communauté. A ces systèmes surannés Aristote a déjà fait la

(1) *La Cité du soleil, ou idée d'une république philosophique.*

meilleure objection. « Rappelons-nous, dit-il, que nous avons devant nous l'expérience des siècles qui nous précèdent. Si le système de Platon était si admirable, pensez-vous qu'on eût été si long-temps avant d'en faire la découverte (1)? »

Si la somme historique est donnée en quantité d'argent fin, sa valeur en monnaie courante est le produit de cette quantité d'argent fin par le rapport qui exprime la variation de la masse de monnaie, de la première époque à nos jours, ou bien la variation de la valeur de l'argent, ce qui revient au mêmemême. Exemples :

L'an 1250, saint Louis, fait prisonnier à la bataille de Massoure, fut soumis à une rançon d'un million de besants d'or, réduite enfin à 800,000 de ces besants, lesquels peuvent être évalués à 290,000 liv. tournois du temps de ce prince. Mais à cette époque la livre tournois valait en argent fin 18 fr. 14 c., et depuis la masse monétaire s'est accrue dans le rap-

(2) *Politique*, liv. 2, chap. 3.

port de 1 à 12.77. La rançon de saint Louis serait donc en monnaie actuelle de 290,000 × 18 f. 14 × 12.70 = 67,177,862 francs. M. Leber (1) l'évalue à 33,000,000 fr. seulement. Mas il commet la même erreur que nous venons de signaler chez M. Say, En la rectifiant, c'est-à-dire en multipliant la somme de 33 millions par le rapport qui exprime l'accroissement de travail de 1250 à nos jours, soit $\frac{1.86}{1.15}$ = 1.62, on a 53,460,000 fr., qui se rapprochent de notre évaluation.

Par le traité de Brétigny, du 8 mai 1360, la rançon du roi Jean, fait aussi prisonnier à la malheureuse bataille de Poitiers, livrée contre le prince de Galles quatre ans auparavant, fut fixée à trois millions d'écus d'or, équivalant à 3,750,000 liv. tournois de l'époque. La livre tournois valait alors en argent fin 9 fr. 83 c. La rançon du roi Jean équivaudrait en monnaie actuelle à 3,750,000 × 9f. 83 × 12.77 = 470,734,125 fr. M. Leber (2), par sa méthode

(1) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2e édit., p. 121.

(2) *Ibid*, page 131.

ordinaire, trouve 247,500,000 fr., évaluation évidemment beaucoup trop faible, eu égard à la misère où le royaume fut alors réduit : car, dit Commines, « le roi mit le royaume en si grande pauvreté qu'il y avait long-temps monnaie comme de cuir qui avait un petit clou d'argent. » La somme donnée par M. Leber peut être rectifiée en la multipliant par le rapport $\frac{1.86}{1.20}=1.55$, qui exprime l'accroissement du travail de 1360 à 1846. Elle devient alors $247,500,000 \times 1.55 = 383,625,000$ fr.

Tanneguy du Chastel, chargé de pourvoir aux obsèques de Charles VII, mort en 1461, porte la dépense à 18,300 liv. Il est facile de reconnaître qu'en 1461 la livre tournois valait en argent fin 6 fr. 77 c. Les 18,300 liv. valaient donc en monnnaie de nos jours 18.300×6 f.$77 \times 12.77 = 1,582,035$ fr. A cette époque les revenus de l'état étaient de 2,300,000 liv., soit en monnaie actuelle $2,300,000 \times 6$ f.$77 \times 12.77 = 198,841,670$ fr., environ 200 millions. Les obsèques du roi absorbèrent donc à peu près la 126e partie des revenus de l'état. On ne fait plus de nos jours d'aussi folles prodigalités, par deux raisons : la première, c'est que toutes les dépenses sont sou-

mises à un contrôle qui n'existait point du temps de Charles VII; la seconde, c'est que tout est devenu moins cher aujourd'hui, et que par conséquent avec moins de frais on peut avoir un enterrement plus magnifique. M. Leber, qui par sa méthode ordinaire ne peut arriver qu'à de faux résultats, évalue les frais des obsèques de Charles VII à 345,125 livres de 1780, époque où les funérailles d'un roi de France coûtaient plus de 500,000 liv., lesquelles étaient cependant bien loin de former la 126e partie des revenus publics. D'où l'on pourrait conclure que les mêmes funérailles à l'époque de Charles VII coûtaient *plus* et *moins* qu'à l'époque de Louis XVI; proposition contradictoire, qui amène l'auteur à celle-ci non moins choquante : « Au moyen âge l'argent du pauvre valait beaucoup plus que celui du riche : c'est, dit-il, une opinion vierge et que je crois fondée (1) ». Qu'elle garde sa virginité!

A la mort de Laurent de Médicis, en 1492, on dressa l'inventaire des biens réunis des deux frères

(1) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge*, 2e édit. pages 59-36.

Côme et Laurent. Ces biens s'élevaient à la somme de 470,274 florins d'or. D'après M. Cibrario (1), le sequin de Venise vaut, en argent fin, 11 fr. 82 cent., et le florin d'or 12 fr. 36 cent. La valeur actuelle de cet héritage serait donc de $470,274 \times 12.36 \times 12.77$, ou 74,226,731 fr. 39 cent., au lieu de 28,277,000 fr. que trouve M. Say par sa méthode ordinaire. Mais la somme de 74 millions est bien plus conforme aux idées de richesse, de grandeur et de magnificence, que l'histoire nous a léguées de ces deux princes marchands.

François I[er], ayant tout perdu, *fors l'honneur*, sous les murs de Pavie, le 24 février 1525, dut racheter sa liberté captive de Charles-Quint. Elle fut estimée, en 1529, à deux millions d'écus d'or ou quatre millions de livres tournois. A cette époque, comprise entre 1370 et 1550, la livre tournois valait en argent fin 5 f. 06 cent. Mais à cette même époque, comprise entre 1520 et 1550, la masse de numéraire était représentée par le chiffre 2.60. Le rapport $\frac{12.77}{2.60} = 4.91$.

(1) *Della economia politica del medio evo*, lib. 3, cap. 8.

La rançon de François I[er] serait donc, en monnaie courante, de $4{,}000{,}000 \times 5.06 \times 4.91 = 97{,}400{,}000$ fr. Les rançons de nos rois saint Louis, Jean II, François I[er], coûtent donc à la France 635,311,987 fr. de numéraire. Les Arabes ont été moins âpres à la curée que les Espagnols, et les Espagnols beaucoup moins encore que les Anglais.

A la mort de Henri IV, on trouva dans les caves de la Bastille une somme de 36,000,000 de livres tournois, amassée par les soins et l'économie de Sully. A cette époque (1610), la livre tournois valait en argent fin à peu près 2 fr. 17 cent. de notre monnaie. Mais, depuis, la masse de la monnaie s'est accrue dans le rapport de 12.77 à 5.77. La valeur de ces 36 millions de livres tournois serait donc aujourd'hui $36{,}000{,}000 \times 2$ fr. 17 c. $\times \frac{12.77}{5.77}$, ou 172,872,000 f., au lieu de 81,360,000, comme le dit M. Say (1).

Pour calmer les reproches de sa conscience sur une fortune qui s'élevait à plus de cent millions de la monnaie du temps (1661), Mazarin, à son lit de

(1) *Traité d'économie politique*, liv. 2, ch. 7.

mort, d'après le conseil de Colbert et par son entremise, en offrit la donation à Louis XIV, qui eut la générosité de ne pas l'accepter. M. d'Audiffret (1) évalue ces 100 millions à 247 millions, valeur actuelle. Cette évaluation est trop faible. En effet, la valeur de la livre en 1661, comprise entre 1602 et 1789, devait être, en argent fin, de 1 fr. 91 cent. Mais la masse de la monnaie à la même époque, comprise entre 1640 et 1670, est exprimée par le chiffre 7.28; elle est exprimée en 1846 par le chiffre 12.77. La valeur actuelle de la livre de 1661 serait donc 1 f. 91 c. $\times \frac{12.77}{7.28}$, ou 3 f. 3425. Les 100 millions laissés par Mazarin auraient donc une valeur actuelle de 334 millions 250,000 fr. Il y avait bien de quoi effaroucher la conscience du cardinal-ministre.

---

(1) *Système financier de la France*, tome 2, notice sur Colbert.

§ XXIX.

Nouvelles explications sur la mesure de la valeur par l'argent, le blé et le travail. Réfutation des 9e, 10e et 11e leçons du *Cours d'économie politique* de M. Rossi.

D'après les explications qui précèdent, il ne saurait plus y avoir de difficultés en ce qui touche le prix et la valeur d'un produit pour des époques différentes. On l'a répété souvent, l'art de poser les questions est l'art de les résoudre. Que voulez-vous donc dire lorsque, sachant que le prix d'un cheval était de 15 liv. tournois à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire valait en argent fin ce que valent aujourd'hui 113 fr. 55 cent., vous demandez quel serait actuellement le prix du même cheval? Cette question est complexe. 1o Si vous demandez ce que l'ancien prix serait en monnaie courante, par suite du développement du travail en général et de l'industrie particulière à la race chevaline depuis 1400 jusqu'à nos jours, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que ce prix serait précisément le prix actuel donné par la formule $p'=p\frac{P'}{P}.\frac{i}{i'}$ ou $p'=p\frac{m'.t}{m.t'}.\frac{i}{i'}$ identique.

2° En raison des seules variations du travail et de la monnaie, et dans les mêmes conditions industrielles qu'autrefois, le prix actuel vous sera donné par la formule $p' = p \frac{P'}{P}$, c'est-à-dire sera égal à l'ancien prix multiplié par le rapport qui exprime l'accroissement du prix de l'hectolitre de blé d'une époque à l'autre. 3° Si votre demande est faite dans l'hypothèse où la monnaie et l'industrie aient seules varié, le prix actuel se déduira de la formule $p' = p \frac{m'}{m} \cdot \frac{i}{i'}$, c'est-à-dire sera égal à l'ancien prix multiplié par le rapport inverse qui exprime l'accroissement de l'industrie et le rapport direct qui donne celui de la monnaie d'une époque à l'autre, etc. Si enfin votre pensée est de savoir le prix actuel, dans l'hypothèse où toutes les circonstances du travail et de l'industrie seraient restées invariables et la masse de monnaie eût seule varié, le prix actuel sera $p' = p \frac{m'}{m}$, et le rapport de ce prix au prix qu'a véritablement de nos jours un cheval pareil exprimera, comme nous l'avons vu (§ 27), le rapport des valeurs du même cheval à la fin du XIV[e] siècle et à l'époque actuelle. C'est ainsi que le prix d'un cheval qui valait 113 fr. 55 c. en 1400 serait, dans les différentes hypothèses que nous avons faites, et aujourd'hui,

600 f. — 937 f. 60 c. — 929 f. 63 c. — 1450 fr. 03 c. Le rapport des valeurs en 1400 et en 1846 serait donc $\frac{1450,03}{600}=2.42$. Dans ce cas, $\frac{m'}{m}=\frac{12.77}{1}$ $\frac{i}{i'}=\frac{1}{1.56}$, $\frac{m'.i}{m.i'}=\frac{12.77}{1.56}=8,187$, $\frac{t}{t'}=0,65$.

Pour déterminer le même rapport de ces deux valeurs par celles du blé, il faudrait employer la formule § 27.

$$\frac{v}{v'}=\frac{P\frac{m'}{m}}{P'}.\frac{i'}{i}.$$

Dans ce cas, on a

$$\frac{P\frac{m'}{m}}{P'}=\frac{0,832\times\frac{12.77}{1}}{6,870}$$

et

$$\frac{v}{v'}=\frac{0,832}{6,870}\times 12.77\times 1.56=2.42.$$

Si on veut chercher ce rapport dans le travail, on usera de la formule $\frac{v}{v'}=\frac{t'.i'}{t.i}$. La troisième série du tableau donnera pour la valeur de t, et par interpolation, le chiffre 1.20 à peu près ; on aura donc $\frac{v}{v'}=\frac{1.86}{1.20}\times 1.56=2.42$. Ces deux dernières méthodes, au fond, se réduisent à une seule, et donnent pour valeur d'un même produit, à deux époques

différentes, la quantité absolue de travail consommé par le produit à ces deux époques, multiplié par la valeur correspondante du travail; mais la première méthode, qui n'exige point la connaissance du rapport $\frac{i'}{i}$, est manifestement la plus simple. Les trois méthodes conduisent, du reste, au même résultat. Il ne peut y avoir une très légère différence que par suite des petites fractions négligées dans le calcul. C'est donc dans l'argent qu'on doit chercher de préférence la mesure de la valeur des choses.

Et cependant M. Rossi consacre les 9e, 10e et 11e leçons de son *Cours d'économie politique*, à prouver qu'on ne peut trouver une mesure de la valeur pour des époques différentes. Voici le sommaire de sa 9e leçon : « Y a-t-il une mesure, constante, invariable, un étalon de la valeur? 1° La valeur ne peut être mesurée que par une valeur; 2° toute valeur est nécessairement variable. Il résulte de ce principe qu'il y a contradiction dans les termes de la question. On a proposé comme mesure de la valeur le travail, l'argent et le blé.... Le blé, pas plus que le travail et la monnaie, ne fournit le moyen de résoudre un problème qui par son énoncé seul se montre insolu-

ble.... Ce n'est donc pas par hyperbole qu'on a appelé le problème de la mesure de la valeur la quadrature du cercle en économie politique. »

La valeur ne peut être mesurée que par une valeur, j'en conviens. Toute valeur est nécessairement variable, j'en conviens. Il y a donc contradiction dans les termes de la question; je le nie. Et cette conséquence que M. Rossi trouve aussi nette qu'irrécusable est au contraire d'une fausseté manifeste. C'est bien vainement qu'il s'en va, le mètre à la main, mesurer l'obélisque de Louqsor, la tour de Strasbourg et celle de Cologne. Il n'est point nécessaire, comme il le dit, pour déterminer le rapport de hauteur entre ces divers monuments, de se servir d'une unité de mesure exactement la même, d'une quantité invariable. Il résulterait de là qu'on ne pourrait déterminer ce rapport, tout en sachant que l'obélisque a été mesuré avec le mètre, la tour de Strasbourg avec la toise, et celle de Cologne avec le pied. Mais cela ne mérite point une réfutation sérieuse. Ce qui est vrai, c'est que pour déterminer ce rapport il faut connaître nécessairement les variations de la mesure. Or, ces variations, nous les

avons trouvées par une méthode rigoureuse, et elles ne pouvaient jamais l'être avec ces idées de valeur en usage, valeur en échange, d'offre et de demande, idées creuses et vides de sens. Qu'est-ce donc que cette prétendue science de l'économie politique dont la base sera toujours nécessairement la véritable notion de la valeur, si aucun écrivain n'a su la définir, et si d'autres (1), sur les traces de M. Rossi, veulent que ce soit une recherche oiseuse que celle de la mesure de la valeur des choses? Une recherche oiseuse! vraiment, comme celle des propriétés du triangle pour celui qui s'avise de faire un traité de géométrie. Hélas! il faut bien en convenir, la science actuelle est à la véritable science à faire ce que l'astrologie est à l'astronomie de Newton et de Laplace. Et je m'imagine que les anciens astrologues, qui croyaient le soleil gros comme le Péloponèse; d'autres, plus considérable; d'autres, qui le réduisaient aux chétives proportions dans lesquelles il apparaît à nos sens; je m'imagine que tous ces subtils raisonneurs avaient dans leur sacoche mille arguments de même force que ceux des économistes modernes.

---

(1) J. Garnier, *Eléments de l'économie politique*, ch. 2, etc.

La mesure de la valeur n'est donc point la quadrature du cercle en économie politique. C'est un problème fort simple et dont la solution est à la portée de tout le monde. A propos, je demanderai, en passant, pourquoi la quadrature du cercle est un problème insoluble. Il n'est pas nécessaire, nous dit-on, d'être un grand mathématicien pour le savoir. J'adresse donc cette question avec toute confiance, et parce que je soupçonne que la démonstration de l'impossibilité de résoudre ce problème, qui certes ne renferme en lui aucune contradiction, est d'un tout autre intérêt que la solution elle-même. Je dois avertir que cette impossibilité ne résulte point de l'incommensurabilité de la circonférence avec le diamètre, prouvée par Lambert, ni de ce que le carré de ce rapport est lui-même irrationnel, comme l'a démontré Legendre. Le rapport de 1 à la racine carrée de 2, incommensurable avec l'unité, se détermine fort bien par des procédés géométriques connus de tous les écoliers, et c'est, je crois, une détermination de ce genre qu'on demande par la quadrature du cercle (1).

(1) Che trovar vi si può, perch'ella v'è. Casti, *li Giuli tre,* sonnet 131.

§ XXX.

Continuation du même sujet, et réponse à une objection. Les économistes mettant à couvert leur ignorance sous la formule de l'offre et de la demande, qui ne signifie rien.

Je veux appliquer encore la méthode exposée dans ces derniers paragraphes à quelques exemples pris dans les ouvrages que j'ai sous la main, non point que je trouve de nouvelles explications nécessaires, mais parce que cette étude amènera peut-être des résultats d'un vif intérêt. Avant d'aller plus loin, toutefois, je répondrai à une objection qui n'a pu échapper au lecteur intelligent. Votre tableau du mouvement social, me dira-t-il, est déduit du prix moyen de l'hectolitre de blé en Europe, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Ce prix a nécessairement varié, pour chaque époque, d'un royaume et souvent d'une province à l'autre. Dès lors, vous ne sauriez appliquer à la France, comme vous avez fait tout à l'heure, ni à aucun pays en particulier, les conséquences générales qui découlent de ce tableau. Tous vos arguments pèchent par la base, manquent d'exactitude et de vérité. L'objection est fondée. Oui,

le tableau ne peut s'appliquer à aucune contrée en particulier. Mais en donnant les moyens de le tracer pour l'Europe en général, j'ai évidemment donné ceux de le tracer pour chaque peuple. En supposant donc que je l'eusse établi pour toutes les contrées de l'Europe, la moyenne du chiffre eût reproduit le chiffre correspondant du tableau général. On observera même que celui-ci eût été d'un grand secours pour former les tableaux particuliers qui, à leur tour, auraient rectifié le tableau général, Comme ces rectifications peuvent avoir lieu indéfiniment, il est possible d'approcher de l'exactitude rigoureuse autant qu'on voudra, et, par conséquent, de comparer les variations du travail et de l'industrie, non-seulement chez le même peuple, mais aussi d'un peuple à l'autre. Cette recherche serait sans doute fertile en enseignements de toute sorte, et c'est à regret que je dois y renoncer; mais, d'une part, les données premières d'une pareille étude me manquent, je veux dire les variations de prix de l'hectolitre de blé ou du travail en général chez les différents peuples de l'Europe depuis le commencement de l'ère chrétienne; et, d'autre part, dans ces discussions secondaires, je sortirais du cadre que je me suis tracé. Ainsi donc, pour en revenir à l'objection

que je me suis faite, j'en reconnais la valeur et ne prétends point donner les résultats tirés du tableau comme ayant une rigueur mathématique dans leur application au cas particulier de la France, par exemple. Mais ils ont toute la précision nécessaire qu'exigent les vérités dont la recherche est le but de ce livre.

M. Rossi, dans la 10e leçon de son *Cours d'économie politique* (1), se propose cette question : « Quand on connaîtra le prix de la viande à Paris en 1520, 1530, 1550, en connaîtrons-nous la valeur de la viande à ces trois époques ? En supposant qu'une livre de viande se vendît cinq sous en 1520, sept sous et demi en 1550, pourrions-nous en conclure qu'en 1550 la valeur de la viande était une fois et demie celle de 1520 ? Nullement. Il faudrait pour cela connaître exactement le rapport du numéraire qui existait sur le marché ces deux années. Or, la masse de la monnaie a toujours varié pendant un siècle. » Jusqu'ici cet écrivain est dans le vrai ; mais il ajoute : « Est ce tout ? Non : vous connaîtriez la somme exacte dont le numéraire s'est augmenté, vous ne posséderiez

(1) Tome 1.

pas encore tous les éléments de la question. Quand même vous prouveriez qu'en 1490, en 1540, en 1620, le numéraire se trouvait dans le rapport d'un à trois, à six, que pourriez-vous en conclure pour la valeur comparative de la viande à ces époques? Pour tirer une conclusion rigoureuse, il faudrait pouvoir affirmer qu'il n'y a eu de changé que la quantité de la monnaie, que la demande de la viande et celle de la monnaie sont restées exactement les mêmes. Si la population a augmenté, les besoins et la demande se sont modifiés. Il y a des déductions à faire. Si le commerce et l'industrie ont pris de l'activité, il y a eu un plus grand nombre d'opérations commerciales, et l'instrument des échanges a été de plus en plus recherché. Si la quantité de l'or et de l'argent s'est accrue et que la richesse générale et la civilisation se soient accrues en même temps, le luxe et l'ostentation ont dû se proportionner à ce nouvel état de choses... Pour apprécier l'influence de la nouvelle monnaie, il faudrait pouvoir dire combien de piastres du Mexique et de doublons d'Espagne étaient journellement transformés en lingots d'or et d'argent au service des orfèvres et bijoutiers. » Oh! certes, s'il faut tout cela pour résoudre la question, nous aurons une rude tâche. Heureusement il n'en est rien,

et M. Rossi ne s'enveloppe dans ce sac de difficultés que parce qu'il n'a pas une idée nette de la valeur.

La valeur de la viande à Paris en 1520, 1530, 1550, n'était que le rapport du prix de la viande à la masse de monnaie existante à ces trois époques (§ 9). Quelles que fussent les opérations commerciales, le mouvement des piastres du Mexique et des doublons d'Espagne ; quels que fussent la population, l'ostentation, le luxe, l'offre, la demande de l'argent et de la viande, la valeur de celle-ci n'en était pas moins, en 1520, 1530, 1550, le rapport ci-dessus; d'où l'on tire naturellement celui des valeurs à ces trois époques, suivant les principes établis au § 27. Prenons donc l'hypothèse de M. Rossi, et supposons qu'une livre de viande se vendît 5 sous en 1520 et 7 sous 1/2 en 1550. En calculant par une proportion géométrique la valeur de la livre tournois en 1520, compris entre 1370 et 1550, on trouvera qu'elle valait alors en argent fin 5 fr. 40 cent.; les cinq sous valaient donc 1 fr. 35 cent. Mais la livre tournois ne valait plus en 1550 que 4 fr. 53 cent.; les sept sous et demi valaient donc alors 1 fr. 70. Le prix 1 fr. 70 étant considéré comme la valeur de la viande en

1550, cette valeur en 1520 le sera par le prix 1 f. 35 $\times$ 2 = 2 fr. 70, puisque $2 = \frac{4}{2}$ exprime la variation de la monnaie, de 1550 à 1520. C'est une application de la formule $v = p\frac{m'}{m}$ (§ 27). Ainsi, les deux valeurs réduites à une commune mesure étaient en 1520 de 2 fr. 70, en 1550 de 1 fr. 70. Ainsi, la valeur de la viande, au lieu d'être en 1550 une fois et demie celle de 1520, comme les prix en monnaie de l'époque semblent d'abord l'indiquer, n'était au contraire que les $\frac{17}{27}$ ou les $\frac{2}{3}$ à peu près de cette première valeur.

On arrive plus directement au même résultat en multipliant la quantité d'argent, échangeable à chaque époque contre une livre de pain, par la valeur de l'argent à cette époque, valeur donnée par la 7e série du tableau, et prenant le rapport des deux produits qui exprime le rapport des deux valeurs. Ainsi dans cet exemple la valeur d'une livre de pain en 1550 était de 1 f. 70 $\times$ 0.25 = 0.425. Cette valeur en 1520 était de 1 f. 35 $\times$ 0.50 = 0.675 et $\frac{0.425}{0.675} = \frac{17}{27}$.

Et il est bon d'observer ici que ce résultat est tout naturel. Car il est impossible que la production se développe sans que la valeur des choses diminue né-

cessairement. C'est une vérité bien claire, et dont les économistes semblent ne s'être jamais doutés, comme nous aurons bientôt occasion de le redire et de le prouver. Le problème que se propose M. Rossi, et qu'il croit insoluble, n'est donc rien en lui-même.

En voici un autre que je prends, sur le même sujet, dans le *Cours complet d'Economie politique* de M. Say (1). « Dans les temps modernes, avant que la population et les défrichements fussent aussi avancés que nous les voyons, la viande de boucherie coûtait beaucoup moins. Dupré de Saint-Maur, dans ses *Recherches*, trouve qu'en l'année 1342 un bœuf se vendait 10 à 11 livres tournois, valeur équivalente à celle de 175 fr. de notre monnaie. Cela ne fait guère plus de la moitié de la valeur actuelle d'un bœuf ordinaire. Le blé, qui se produit en place de la viande, n'a pas dû baisser de prix, parce que la consommation du blé a dû augmenter comme la production. La demande de la viande, au contraire, au lieu de diminuer à mesure que la viande devenait plus rare, a dû suivre une marche opposée. Car, des consommateurs de blé plus nombreux ont

(1) 3e partie, ch. 14.

dû être aussi des consommateurs de viande. La même cause a dû, comme on voit, maintenir au même taux le blé et faire payer plusieurs autres objets de consommation plus cher. » Ainsi donc, d'après M. Say, un bœuf ordinaire avait en 1342 deux fois moins de valeur que n'en a un bœuf pareil de nos jours. Mais cette conclusion blesse tout de suite le sens commun. Eh quoi ! lorsque la production était moindre, un bœuf, qui était une plus grande fraction des richesses nationales, avait une valeur relativement plus petite que celle d'un bœuf qui est aujourd'hui une fraction plus faible des richesses actuelles ! Evidemment c'est tout le contraire qu'il faut dire. Et, en effet, si l'on cherche, par interpolation, comme nous l'avons déjà pratiqué souvent, la valeur en argent fin de la livre tournois en 1342, compris entre 1250 et 1370, on la trouvera de 11 fr. 19 c. Les 10 livres contenaient donc d'argent fin 111 fr. 90 c. Mais le prix actuel d'un bœuf ordinaire est d'environ 350 fr. Les valeurs réduites à une commune mesure seront donc $111^{f}\,90^{c} \times \frac{12}{1}$ ou 1,342 fr. 80 c. pour 1342, et 350 pour 1846, et le rapport des deux valeurs sera $\frac{1342.80}{350}$ ou 3.83. C'est-à-dire qu'un bœuf ne vaut aujourd'hui guère plus du quart de ce qu'il valait en 1342. Mais ce résultat paraît exa-

géré. Il faut donc que l'évaluation de Saint-Maur manque d'exactitude, ou bien que la valeur de la livre tournois que nous avons tirée d'une simple proportion soit un peu trop forte. Car nous verrons plus loin que les valeurs ont seulement varié, depuis la fin du XIV[e] siècle jusqu'à nos jours, dans le rapport de 2.42 à 1.

Les considérations par lesquelles M. Say veut expliquer un contresens manifeste sont fort singulières. 1° « Le blé, dit-il, qui se produit en place de la viande, n'a pas dû baisser de prix, parce que la consommation du blé a dû augmenter comme la production. » Il est difficile de comprendre comment le blé se produit en place de viande. Mais, dans tous les cas, la consommation a beau augmenter comme la production, elle n'empêchera pas le prix du blé de baisser comme celle-ci augmente. Pour que le prix du blé reste stationnaire, il faut nécessairement que la quantité de monnaie augmente dans le même rapport que la production ou la quantité de travail. Je n'ose plus me répéter en insistant sur des vérités si simples. 2° « La demande de la viande, au contraire, au lieu de diminuer à mesure que la viande devenait plus rare, a dû suivre une marche

opposée, car des consommateurs de blé plus nombreux ont dû être aussi des consommateurs de viande. » Et pourquoi donc la demande de la viande n'aurait-elle pas diminué lorsque la viande devenait plus rare? Il serait fort à souhaiter, j'en conviens, que les choses s'accomplissent toujours comme M. Say les annonce ici. Mais, hélas! lorsqu'un produit est rare, ce qui veut dire cher dans le langage des économistes, nous ne voyons point que les pauvres le demandent beaucoup, si ce n'est à Dieu dans leurs prières. Ils se contentent alors de se nourrir de blé, s'ils peuvent. « La même cause a dû, comme on voit, maintenir au même taux le blé et faire payer plusieurs autres objets de consommation plus cher. » Cela ne se voit nullement. Mais il faut convenir que la formule de l'offre et de la demande est d'un merveilleux secours. Elle arrive toujours à propos pour tirer son homme d'affaire. Je ne l'aperçois jamais sans me rappeler un professeur de chimie, fort habile du reste, qui à l'Ecole polytechnique, embarrassé parfois dans l'explication de certains phénomènes, prenait son air le plus concentré et le plus doctoral, et nous disait : Nous pensons qu'ici l'électricité joue un grand rôle.

---

§ XXXI.

Table des prix de divers objets à la fin du 14e siècle. Prix actuels. La France, à cette époque, plus riche en numéraire que la moyenne des nations de l'Europe, dans le même rapport qu'à présent. Progrès de l'industrie particulière à chaque produit, et de l'industrie en général. Variation des valeurs.

Dans un petit livre (1) destiné à la jeunesse et qui a obtenu une médaille de la Société pour l'instruction élémentaire, on lit : « Terminons le XIVe siècle par une note exacte et authentique des prix de divers objets à cette époque. Cette appréciation sert plus qu'on ne le croit à fixer les idées sur les mœurs d'un peuple. Elle fait mieux comprendre son histoire. » Et immédiatement, sans aucune explication, suit la note, où je trouve pour le prix d'un cheval 15 liv.; d'un bœuf, 9 liv.; d'un demi-kilogr. de pain, 1 denier, etc. Voilà certes une singulière façon d'instruire la jeunesse et de lui faire comprendre l'histoire. Lui dire qu'avec 15 de nos livres on achetait un cheval à la fin du XIVe siècle, et avec un de nos sous 12 livres de pain ! La naïveté de l'auteur n'est égale ici qu'à celle de la Société qui a couronné l'œuvre. Pour tirer de cette note des enseignements utiles, au lieu des notions les plus fausses qui en résultent au premier coup d'œil, je vais le reproduire en partie dans l'état suivant.

(1) *Hist. abrégée des principales inventions et découvertes*, ch. 6.

La 1re colonne contient les prix tels que les a donnés l'auteur; la 2e la quantité d'argent fin que ces prix représentent, exprimée en monnaie actuelle; la 3e, les prix tels qu'il seraient aujourd'hui si l'industrie relative à chaque produit fût restée invariable; la 4e, les véritables prix actuels; la 5e, les progrès de l'industrie relative à chaque produit; la 6e, l'ancienne valeur des produits en monnaie actuelle; la 7e, la valeur actuelle en même monnaie; la 8e, enfin, le rapport des valeurs en 1400 et 1846. Nous suivrons pour chaque produit la méthode appliquée au cheval dans l'exemple du § 26. Ainsi, la livre tournois valant 20 sous, et le sou 12 deniers, et la livre tournois, à la fin du 14e siècle, contenant 7 f. 57 c. d'argent fin, on aura immédiatement le chiffre de la 2e colonne. En multipliant celui-ci par 8 f. 2572, qui exprime (§ 26) le rapport des variations de prix de l'hectolitre de blé, on aura le chiffre de la 3e colonne. Ce chiffre, divisé par celui de la 4e, donnera celui de la 5e. Le chiffre de la 2e colonne, multiplié par le rapport $\frac{12.77}{1}$, qui exprime la variation de la monnaie, donnera le chiffre de la 6e, ou l'ancienne valeur des produits en monnaie courante. La valeur actuelle des mêmes produits est exprimée par le prix actuel. Le chiffre de la 7e colonne reproduit donc le chiffre de la 4e. Enfin, celui de la 8e est le quotient de la division du chiffre de la 6e par celui de la 7e colonne.

Produits.	1 Prix en 1400.	2 Prix de 1400 en monnaie actuelle.	3 Prix tels qu'ils devraient être aujourd'hui si l'industrie fût restée stationnaire.	4 Prix actuels.	5 Variation de l'industrie ou rapport $\frac{v}{i}$	5 moy^e.	6 Valeur en monnaie actuelle. de 1400	7 de 1846	8 Variation de la valeur ou rapport $\frac{v}{vi}$	8 moy^e.
		f.	f.	f.			f.	f.		
Un cheval	15^l	113,55	937,60	600,00	1,56		1450,03	600,00	2,42	
Un bœuf.	9^l	68,13	564,21	350,00	1,61		870,02	350,00	2,49	
Un veau	$1^l 12^s$	12,11	99,99	65,00	1,54	1,53	154,64	65,00	2,38	2,36
Un mouton	9^s	3,41	28,15	18,00	1,56		43,55	18,00	2,42	
Un porc	2^l	15,14	125,01	80,00	1,56		193,33	80,00	2,42	
Une poule.	8^d	0,25	2,06	1,50	1,38		3 19	1,50	2,12	
Une livre de pain . .	1^d	0,031	0,25	0,20	1,23		0,40	0,20	2,00	
Une livre de beurre.	8^d	0,25	2,06	2,00	1,03		3,19	2,00	1,59	
Une livre de cire . .	8^d	0,25	2,06	2,00	1,03	1,11	3,19	2,00	1,59	1,73
Une livre de laine. .	4^d	0,12	1,03	1,00	1,02		1,59	1,00	1,59	
Un cent d'œufs . . .	3^s	1,13	9,24	7 50	1,23		14,43	7,50	1,92	
Un setier (1.56 hect.) de blé	15^s	5,68	47,00	47,00		1,00	72,53	47,00		1,54
Une chandelle de suif	1^d	0,031	0,25	0,10	2,50		0,40	0,10	4,00	
Une chemise de lin.	10^s	3,79	31,29	8,00	3,91		48,40	8,00	6,05	
Une paire de gants de chevreau. . . .	6^s	2,26	18,48	3,00	6,16	4·05	28,86	3,00	9,62	6,66
Une aune de drap. .	2^l	15,14	125,01	20,00	6,25		193,33	20,00	9,66	
Une livre de sel. . .	2^d	0,062	0,50	0,20	2,30		0,80	0,20	4,00	
Une livre de poivre.	4^s	1,51	12,46	0,90	13,84		19,28	0,90	21,42	
Une livre de canelle.	4^s	1,51	12,46	1,20	10,38	10,45	19,28	1,20	16,06	16,16
Une livre de riz . . .	8^d	0,25	2,06	0,25	8,28		3,19	0,25	12,76	
Une livre de sucre .	3^s	1,13	9,24	1,00	9,24		14,43	1,00	14,43	
Année d'un valet de ferme	7^l	52,99	438,70				677,18	438,70		
Année d'un berger .	$3^l 10^s$	26,49	218,73				338,27	218,73		
Année d'une chambrière	$1^l 10^s$	11,35	93,72				144,93	93,72	1,54	
Année d'une nourrice	$2^l 10^s$	18,92	156,22				241,60	156,22		
Revenu annuel des enfants de France.	12000^l	f. 90840,00	f. 750084,05	f. 1 000 000			f. 11 600 26	f. 1 000 000	1,16	
						18,14				28,45

Variation de l'industrie en général. . . . . . . $3,63 = \frac{18,14}{5}$

Rapport des valeurs des choses en général . . . $5,69 = \frac{28,45}{5}$

Par la 5e colonne on reconnaît, de prime abord, que l'industrie particulière à tous les produits s'est accrue depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à nos jours, excepté seulement celle relative au blé, qui, de sa nature, est supposée invariable. Celle relative aux animaux domestiques paraît s'être développée dans le rapport de 1 à 1.53. Cette conséquence, au reste, dépend des prix actuels, qui pourraient bien être un peu plus élevés que ceux que j'ai suivis. Car le prix d'un cheval, d'un bœuf, etc., varie beaucoup suivant l'espèce et la beauté de l'animal. Il doit donc y avoir quelque incertitude dans des évaluations de ce genre. On dira peut-être que l'industrie particulière au blé doit varier avec celle particulière au cheval et au bœuf employés ordinairement au labour. Mais on répondra que la plus grande partie de ces animaux est destinée à d'autres services; qu'on peut avoir perfectionné, en général, l'art de les élever, sans que cette amélioration ait eu une influence sensible pour le laboureur, dont les soins à leur donner restent toujours les mêmes; qu'enfin, ce qu'il peut y avoir d'erroné dans cette hypothèse est une quantité négligeable dans des calculs dont la justesse ne peut jamais atteindre la rigueur mathématique.

Il est convenable d'observer ici que le prix moyen de l'hectolitre de blé pour l'Europe, à la fin du XIV[e] siècle, étant de 2 fr. 654, comme nous l'avons vu (§ 26), le prix moyen du setier, ou de $1^{hect.}56$, devait être à la même époque de 4 fr. 14 c., qui, multipliés par 8.2572 (V. le § 26), donnent 34 fr. 18 c., au lieu de 47 fr. qui se trouvent dans la 3[e] colonne. D'où il résulte qu'en 1400 le prix du blé, à Paris, était au prix moyen de l'Europe dans le rapport de 47 à 34.18. Or, c'était le même rapport qu'en décembre 1846, car le prix était alors de 30 fr. 10 c. l'hectolitre, ou de 46 fr. 95 c. le setier, à Paris, et moyennement de 21 fr. 91 c. l'hectolitre, ou 34 fr. 18 c. le setier, en Europe. D'où l'on doit conclure que déjà à la fin du XIV[e] siècle la France était plus riche en numéraire que la moyenne des nations de l'Europe dans le même rapport qu'aujourd'hui, dans le rapport de 47 à 34.18 à peu près. Car, dans ces évaluations, il faut reconnaître quelque chose d'hypothétique provenant de circonstances particulières aux deux époques. Mais il est inutile d'insister là dessus.

L'industrie relative au pain, au beurre, à la cire, etc., n'a presque pas fait de progrès : ce à quoi l'on

devait bien s'attendre. Aussi le prix actuel de ces produits ne diffère-t-il que d'une manière imperceptible des anciens prix réduits en monnaie courante, par la considération du prix de l'hectolitre de blé aux deux époques, méthode qui, nous le redisons, a été suivie par M. Cibrario et l'a conduit au même résultat.

Pour le drap, les gants, les chemises, etc., l'industrie s'est moyennement accrue dans le rapport de 1 à 4.05. C'est-à-dire que ces choses se produisent aujourd'hui quatre fois plus facilement qu'en 1400. Aussi les prix actuels sont-ils bien moindres que ceux donnés par la méthode de l'auteur italien. Pour les denrées coloniales, cette différence est plus grande encore. La facilité de se les procurer aujourd'hui est à celle d'autrefois dans le rapport de 10.45 à 1.

En prenant la moyenne des variations de toutes les industries particulières, on aura la variation de l'industrie en général de la fin du XIVe siècle à nos jours. On trouvera ainsi que l'industrie en général s'est accrue de l'une à l'autre époque dans le rapport de 1 à 3.63. En opérant de même sur les variations

des valeurs données par la 8e colonne, on trouvera que la valeur moyenne, ou la valeur des choses en général, a baissé de 1400 à 1846 dans le rapport de 5.69 à 1, tandis que la valeur de l'hectolitre de blé, ou du travail, a diminué dans le rapport de 1.54 à 1.

On peut déduire la valeur des choses en général en 1400, cette valeur 5.69 de l'industrie en général à la même époque, de la formule $\frac{v}{v'} = \frac{t'.i'}{t.i}$. Car, en prenant pour unité l'industrie en général, à l'époque de 1400, et exprimant la valeur par la monnaie courante, c'est-à-dire en prenant de plus v' pour unité, on a $v = \frac{t'}{t} i'$. Or, dans ce cas $\frac{t'}{t} = \frac{1.86}{1.20} = 1.5466$, $i' = 3.63$, donc $v = 1.5466 \times 3.63 = 5.61$. La petite différence de 5.61 à 5.69 provient des fractions négligées dans tous ces calculs.

---

§ XXXII.

Démonstration mathématique de cette vérité que le travail a plus de valeur relative aujourd'hui qu'autrefois. Erreurs et contradictions de M. Blanqui. Rapport des prix des choses en général d'aujourd'hui et de la fin du 14e siècle. Solution d'un problème que n'ont pu résoudre les publicistes.

Nous venons de voir que la valeur du blé, ou du travail, a baissé, de 1400 à 1846, dans le rapport de 1.54 à 1, celle de tous les produits dans une proportion plus forte, et celle des choses en général dans le rapport de 5.69 à 1. D'où il résulte que le travail a relativement plus de valeur aujourd'hui qu'autrefois, c'est-à-dire qu'avec la même quantité de travail on peut se procurer relativement plus de choses. Cette conséquence est si manifeste par elle-même, que les hommes les plus étrangers à toute spéculation scientifique la devinent aussitôt par un simple instinct naturel. En vérité, ne serait-il pas étrange que les sciences, les arts, l'industrie, que le génie humain, en se développant, n'eussent point rendu la vie des hommes plus facile? Eh bien! chose in-

croyable, ce que l'esprit le plus vulgaire perçoit, en quelque sorte, malgré lui, l'esprit de nos professeurs ne le voit pas ; que dis-je? le nie formellement. Ils trouvent que tout renchérit, que le travail a perdu de sa valeur relative, que bientôt, enfin, on ne pourra plus vivre. C'est ainsi que M. Say (1) prétend que les frais de production s'accroissent tous les jours. C'est ainsi que M. Blanqui, paraphrasant les pauvres idées de son maître, en est arrivé à dire, dans une leçon au Conservatoire des arts et métiers (2) : « Vous devez vous apercevoir, messieurs, qu'il s'opère une hausse sensible dans le prix de toute chose. Chaque jour il nous en coûte davantage pour nous vêtir, pour les dépenses de notre table, et la vie nous devient, en un mot, beaucoup plus difficile qu'à nos pères. La conséquence est qu'il nous faut beaucoup plus de travail pour nous procurer la même somme de jouissances que par le passé, et que la tâche deviendra plus rude encore pour nos enfants que pour nous-mêmes. » C'est un fait recon-

---

(1) *Cours complet d'économie politique*, 3e partie, ch. 14.

(2) Compte rendu par *le National* du 13 mars 1840.

nu, dit encore M. Leber (1), que les dépenses de la vie privée sont doublées depuis un demi-siècle. Voilà qui est clair. Mais s'il en est ainsi, qu'avons-nous de mieux à faire dans notre intérêt, dans l'intérêt de ces malheureux enfants, qu'à rétrograder en toute hâte vers l'état social du moyen âge, étouffer la science, éteindre les lumières, et, s'il le faut, rallumer les feux? Nous sommes assurés de nous procurer alors à moindres frais une plus grande somme de jouissances. O M. Blanqui, dans votre chaise curule vous dormez donc quelquefois du sommeil de l'excellent Homère? Vous avez cependant écrit, au XLI[e] chapitre de votre *Histoire de l'économie politique :* « La plus légère observation des faits suffit pour démontrer que la condition des classes laborieuses est bien supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était avant la découverte des grandes machines de l'industrie moderne.... Chaque jour voit la richesse, ou du moins l'aisance, arriver à des classes nombreuses dont elle n'eût jamais été le partage sans le perfectionnement des machines, etc. » Il est vrai que

(1) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 32.

plus haut, dans le chapitre XXXVII, vous reproduisez vos doctrines du Conservatoire : « Le prix du travail tend sans cesse à la baisse, et celui des consommations à la hausse, parce que l'un et l'autre sont réellement fixés par une seule des parties contractantes. » Il est assez difficile de concilier ces deux opinions ; et si vous trouvez, chapitre XXXVI, dans les œuvres économiques de J.-J. Rousseau, les mêmes contradictions que dans Montesquieu, ils pourraient bien, ce me semble, vous renvoyer quelque peu ce reproche.

Voilà où conduisent des systèmes qui n'ont aucune base solide, dans lesquels on ne passe pas d'une idée simple à des idées complexes. Tout se brouille dans l'imagination, et l'on débite, enfin, de sang-froid, avec un calme parfait, les plus extravagantes choses du monde. Tant que de telles doctrines restent à l'état de simple spéculation, il n'y a pas grand mal ; mais si le gouvernement veut les traduire en actes, sur la foi de ses professeurs, elles deviennent dangereuses.

L'erreur de M. Say, disant que la valeur des cho-

ses en général se régle d'après la valeur du blé, a déjà été relevée par nous (§ XI). Selon lui, la valeur du blé ayant diminué dans le rapport de 1.54 à 1, celle des choses en général eût diminué dans le même rapport, tandis qu'elle a baissé réellement dans celui de 5.69 à 1. Du reste, cette valeur des choses en général est une pure abstraction, de laquelle on ne peut rien conclure pour la valeur des choses en particulier. On ne peut donc, comme l'ont fait certains auteurs, trouver les valeurs actuelles des choses par un multiple commun à tous les anciens prix, puisque ce multiple varie pour chaque produit. C'est ainsi que Dupré de Saint-Maur donne le multiple de 40 entre le XIIIe et le XVIIIe siècle, Carli celui de $3,\frac{5}{6}$ entre le XVe et le XVIIIe siècle; Hallam celui de 30 pour les viandes, et de 18 ou 20 pour le froment, entre le XIVe et le XIXe siècle, etc.

La valeur de l'argent ayant baissé, de 1400 à 1846, dans le rapport de 12.77 à 1, et la valeur des choses en général dans le rapport de 5.69 à 1, le prix actuel des choses en général serait au même prix de 1400 dans le rapport de 12.77 à 5.69. Mais si le prix des choses en général se réglait sur le prix du blé, com-

me l'ont avancé faussement les économistes, le prix actuel des choses en général serait à celui de 1400 dans le rapport de 12.77 à 1.54. C'est la solution de ce fameux problème dont nous avons parlé au § 22.

Dans cette période de 1400 à 1846 la valeur du travail a baissé dans le rapport de 1.54 à 1. Il est cependant une espèce de travail qui semble avoir conservé toute sa valeur : c'est celui des enfants de France. Leur apanage ne devrait être aujourd'hui que d'environ 750,000 fr. Est-il nécessaire d'expliquer pourquoi ils ont échappé à la règle commune?

Enfin, la valeur de toute chose baissant lorsque le travail et l'industrie se développent, les prix doivent baisser de même dans l'hypothèse où la monnaie est constante; et comme celle-ci, d'après les raisons exposées aux § 13 et 15, doit croître sans cesse avec le travail et un peu plus vite que lui, nous sommes ramenés au principe formulé dans ces paragraphes sur les signes auxquels on peut reconnaître le progrès social.

§ XXXIII.

Des salaires et de la misère des classes inférieures; elle ne tient pas à la baisse des tarifs, les salaires s'étant toujours maintenus conformément à la nature des choses. Enoncé de la question, qui sera reprise plus tard, et dans laquelle se résume toute l'économie politique.

Depuis la fin du XIV[e] siècle jusqu'à nos jours, l'industrie en général s'est accrue dans le rapport de 1 à 3.63 (V. le § 31). Donc, si, dans la dernière série de notre tableau, celle qui représente les variations du bien-être, ou du progrès social, nous remplaçons la lettre I_{14}, par 3.63, nous aurons pour l'expression de ce bien-être, comparé à celui de 1400, le chiffre $1.13 \times 3.63 = 4.10$. Ainsi donc, le bien-être est aujourd'hui quatre fois plus considérable qu'en 1400. Toutefois, pour tenir compte de ce qu'il peut y avoir d'incertain dans les données premières de ce calcul, nous réduirons le résultat de moitié, et nous pourrons affirmer avec certitude que depuis la fin du XIV siècle le bien-être des hommes en général a

doublé au moins ; et comme il s'est accru nécessairement des premiers jours de l'ère chrétienne jusqu'en 1400, nous devrions affirmer aussi que de cette première époque jusqu'en 1846 le progrès a été plus grand. Eh bien ! le plus ou le moins n'important guère pour la conséquence à tirer de cette analyse, admettons, si l'on veut, que le bien-être ait simplement doublé depuis l'avenue du christianisme : certes, cette évaluation est fort au dessous de la vérité. Elle nous suffit cependant, et fût-elle moindre, elle nous suffirait encore.

Il résulte de là que, si tous les hommes eussent profité dans la même proportion des bénéfices du progrès social, ils seraient tous aujourd'hui deux fois mieux qu'à l'époque de la venue du Christ. Or, il est malheureusement trop certain que beaucoup ne sont point sortis de leur malaise originel. Faut-il en conclure que des richesses nationales il s'est toujours fait le partage du lion, que toujours les forts se se sont enrichis de la dépouille des faibles?

Remarquons d'abord que l'infériorité actuelle de la plus nombreuse classe de la société, que la mi-

sère de ceux dont la seule ressource est dans leur travail journalier, ne tient pas, comme on le suppose communément, au taux des salaires. Reportons-nous à la fin du XIVe siècle, où l'année d'un valet de ferme était payée 7 liv., celle d'un berger 3 livres 10 sols, etc. Par l'effet de l'accroissement de travail, et eu égard aux variations de la monnaie, ces prix seraient devenus en 1846, savoir : celui de 7 liv., 438 fr. 70 c.; celui de 3 liv. 10 s., 218 fr. 73 cent., etc. Les prix 438 fr. 70 c., 218 fr. 73 c., ne sont point supérieurs à ceux qu'on donne aujourd'hui pour les mêmes services; ils sont peut-être moins élevés. Ainsi donc, les salaires aujourd'hui sont les mêmes, si non plus élevés, que les salaires d'autrefois. En un mot, les salaires sont de nos jours ce qu'ils doivent être par la nature des choses et du classement primitif des valeurs des différentes espèces de travail. Demander l'augmentation des salaires parce que l'argent a perdu de sa valeur, parce que le prix de toute chose est augmenté, et pour mille raisons semblables, c'est faire preuve de bon cœur et de mauvaise logique.

Mais on répondra : Si certaines classes n'ont eu

aucune part aux bénéfices du progrès social, et si cependant les salaires n'ont éprouvé qu'une variation juste et régulière, quelle est donc la cause de la misère des uns et de l'opulence des autres? Ceux-ci ne peuvent être si riches qu'aux dépens des pauvres. Sans doute, mais la richesse ne consiste pas seulement dans le produit du travail actuel; elle consiste aussi, et plus encore, dans les produits accumulés du travail antérieur. C'est dans ce sens que nous avons énoncé tous les principes. Ainsi, tant de personnes sont réduites à la misère aujourd'hui parce qu'elles n'ont point cette épargne d'un travail antérieur, épargne qui, ajoutée au salaire quotidien, devrait, conformément à la théorie, rendre leur position actuelle deux fois meilleure. Voilà donc le problème qui change de nature, et il faut demander pourquoi les prolétaires ne font aucune épargne et sont constamment réduits à vivre du jour au jour. Deux causes peuvent y contribuer. On peut répondre d'abord que l'économie n'est point une vertu à l'usage de tout le monde, et que les prodigues subissent nécessairement la peine de leur insouciance de l'avenir. Cette réponse spécieuse est plus commode dans certaines bouches qu'exacte au fond. Car la

pauvreté est un triste héritage qui arrive souvent de loin, et il n'est pas probable que les mêmes familles restent toujours malheureuses par leur propre faute. Mais si, par le vice des institutions sociales, le pauvre se trouve dans la dépendance continuelle du riche, s'il peut être exploité par lui impunément et sans miséricorde, oh! dès lors, il lui sera difficile, impossible même, de faire des économies. Sans doute, il profitera toujours des progrès de l'industrie; mais il n'aura plus, des richesses communes, cette part qui lui revenait de plein droit. Ainsi donc, quoique le salaire soit toujours pour lui ce qu'il doit être, il se sentira vivement lésé dans ses intérêts. Sans pouvoir démêler la véritable cause de son malaise, il s'en prendra aux tarifs, demandera par l'émeute l'augmentation du prix des journées, seul et dangereux moyen de reprendre de vive force ce qui lui fut ravi par la fraude et l'astuce, et souvent, dans ces tentatives désespérées, il trouvera l'appui d'hommes généreux, qui souffrent des souffrances du peuple, et, ignorant comme lui la véritable origine du mal, compromettent leurs amis en les défendant par de mauvaises raisons.

Il est clair que l'augmentation des salaires, dans le sens où il faut entendre le mot, doit amener des difficultés et des embarras sans nombre. Car cette opération n'est autre chose que le nouveau classement des différentes espèces de travail de tout le corps social. Je ne prétends point que le travail manuel, celui des prolétaires, soit rigoureusement coté à sa juste valeur. Mais on conviendra qu'une combinaison qui paraît s'être maintenue à travers tant de siècles ne peut être sans fondement. Vous ne pourrez donc, par une disposition légale, augmenter le salaire du simple manœuvre sans augmenter aussi celui de bien d'autres travailleurs, de tous peut-être, et ces travailleurs sont nombreux : à vrai dire ils comprennent tous les citoyens. Cette question d'hiérarchie est fort épineuse. Il n'y a guère que la pratique et le temps qui puissent la résoudre. De nombreuses améliorations sont sans doute réalisables dès aujourd'hui. Mais il faut les chercher plutôt dans de nouvelles relations sociales que dans la brusque élévation des tarifs.

Quelques personnes optimistes diront que le mal dont on se plaint n'existe pas. Les prolétaires eux-

mêmes ne sont-ils pas aujourd'hui mieux logés, mieux vêtus, mieux nourris qu'autrefois? Ils ont donc, comme tous les autres citoyens, participé au bien-être universel. Cela est vrai en thèse générale, mais ne prouve point que cette participation ait eu lieu dans un juste rapport. Il ne s'agit pas de savoir si toutes les classes de la société subissent l'influence du mouvement progressif de la production, mais si chacune se ressent de cette influence dans la plénitude et la rigueur de ses droits. Nous reviendrons sur cette question, en laquelle se résume toute la science économique. Nous y reviendrons plus tard (§ 50), après avoir complété nos études et parcouru le cercle entier des faits qui s'y rattachent.

§ XXXIV.

Nature du progrès social. Il ne peut être indéfini et ressemble à celui des corps célestes. Unité de la cause universelle.

La richesse ayant pour expression le produit du travail par l'industrie, et le travail ne pouvant croî-

tre de lui-même indéfiniment, c'est à l'industrie, comme nous l'avons déjà dit (§ 10), qu'il faut demander l'augmentation continuelle de la fortune publique. Il en est de même pour le progrès social ou le bien-être des individus, donné par la formule $\frac{I.T}{H}$ (§ 24), puisque évidemment le rapport $\frac{T}{H}$ du travail à la population ne peut varier qu'entre certaines limites. Mais il est visible aussi que l'industrie ne peut croître toujours pour donner lieu à une quantité toujours plus grande de choses à l'usage des hommes. Car le dernier résultat d'un tel accroissement serait enfin de rendre le travail inutile et de laisser aux seules forces de la nature le soin de satisfaire à toutes les nécessités, à tous les désirs, à tous les caprices de l'espèce humaine. Cette utopie est inadmissible. Il faut donc que le travail de l'homme soit le premier moteur de l'industrie. Et comme l'industrie qui se développe rend le travail moins nécessaire, et, à cause de la plus grande somme de biens qu'elle procure plus facilement aux ouvriers, en fait diminuer chaque jour le nombre, on peut dire qu'elle porte en elle-même le germe du mouvement rétrograde du progrès social, arrivé à son plus haut

période. Il en serait alors de ce progrès comme de celui des astres. Car les mouvements brusques, les arêtes de rebroussement, le manque de continuité, paraissent en opposition aux lois naturelles, et il y aurait manque de continuité si le mouvement social pouvait s'arrêter tout à coup. Il faut donc qu'il tourne sur lui-même, que l'humanité prise dans son ensemble présente un phénomène analogue à celui des peuples, qui, d'après la remarque de Bacon (1), reproduite par Vico (2), naissent, grandissent, tombent enfin, pour se ranimer encore, et montrer le phénix de la société renaissant partout de ses cendres.

Sans doute, ce n'est là qu'une image. L'humanité ne roule point dans son orbite comme une planète. Mais cette image nous fait comprendre, néanmoins, que la grande cause de tout est une et toujours la même, qu'elle se manifeste par des effets toujours identiques, dont la variété pour nous n'est qu'appa-

---

(1) *Sagesse des anciens, IX. Orphée.*

(2) *Principi d'una scienza nuova.*

rente, et tient à notre seul point de vue, c'est-à-dire à nos rapports avec les êtres qui nous entourent.

§ XXXV.

Résumé des principes développés. Ils renferment la solution de tous les problèmes qui intéressent l'équilibre social, dont quelques uns seront l'objet des paragraphes suivants.

Arrêtons-nous un moment ici. Après avoir cherché les causes de la richesse ; après avoir établi les lois de la répartition des produits entre les divers citoyens ; après avoir assigné à l'argent le rôle qu'il remplit comme instrument des échanges, au papier-monnaie le sien comme auxiliaire de l'argent ; après avoir énoncé par des formules précises les variations de la monnaie, du travail, de l'industrie, du prix et de la valeur, celles encore de la population et du progrès social, notre tâche est bien avancée. Nous devons toutes nos connaissances acquises sur cette matière, et ce résultat est digne de remarque, à la simple analyse de la valeur d'une mesure de blé. Mais en économie politique, comme en toutes cho-

ses, les faits ont une liaison intime, et celui dont la vue serait assez perçante pour apercevoir ce qui se passe dans un grain de sable y verrait, sans doute, l'explication de tous les phénomènes de l'univers. Aussi, dans les principes déjà établis on doit trouver la solution de tous les problèmes de la science. Certes, le nombre en est grand, et nous n'en finirions plus si nous voulions nous occuper de chacun. Il en est cependant d'une importance telle, qui sont tellement à l'ordre du jour, qu'il nous est impossible de les passer sous silence, d'autant plus que nous y trouverons les moyens de répondre d'une manière sûre à la question si grave que nous nous sommes posée dans le § 33. Nous allons donc parler d'abord des machines.

§ XXXVI.

Des machines. Elles sont critiquées à tort par M. de Sismondi, et mal défendues par MM. Say et Francœur. Moyens de les rendre toujours profitables à l'humanité. Besoin d'une organisation nouvelle du travail.

—

L'établissement des machines est-il un mal ou un

bien? Peu de questions ont été plus controversées, et il faut convenir que les raisons alléguées pour ou contre ne sont pas de nature à rallier dans une pensée commune les esprits incertains. Nous savons (§ 4) que la richesse d'une nation, c'est-à-dire l'abondance des produits, est en raison directe du travail et de l'industrie, ou de la facilité du travail. Or, le but des machines n'étant que de faciliter le travail, comment pourraient-elles ne pas être éminemment utiles? L'art de se procurer avec moins d'efforts les choses dont le besoin se fait sentir chaque jour davantage n'est-il pas un magnifique présent de la nature, le signe du progrès social et d'une ère nouvelle pour l'humanité? Cette considération touche peu les ennemis des machines, et voici ce qu'ils disent : « En règle générale, toutes les fois que la demande pour la consommation surpasse les moyens qu'on a de produire, toute découverte nouvelle dans les mécaniques ou dans les arts est un bienfait pour la société, parce qu'elle donne le moyen de satisfaire des besoins existants. Toutes les fois, au contraire, que la production suffit pleinement à la consommation, toute découverte semblable est une calamité, puisqu'elle n'ajoute aux jouis-

sances des consommateurs que de les satisfaire à meilleur marché, tandis qu'elle supprime la vie elle-même des producteurs. Il serait odieux de peser l'avantage du bon marché contre celui de l'existence. » (1)

Les partisans des machines répondent : « Il y a dans tous les pays où l'industrie manufacturière est très développée des moments où l'ouvrage ne va pas, et où la classe ouvrière tout entière est en souffrance. Ce malheur ne tient point à l'emploi des machines, mais à la nature des produits manufacturiers, qui sont, en général, exposés à de grandes vicissitudes dans la demande qu'on en fait. Ces vicissitudes ont lieu quels que soient les procédés qu'on suive dans les fabrications, et même elles sont beaucoup moins funestes là où les machines sont répandues : car, enfin, dans les lieux où tout se fait à bras d'hommes, si le travail vient à manquer, beaucoup d'hommes restent sans pain, tandis que, lorsqu'une

---

(1) De Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, tome 2.

machine manque d'ouvrage, son propriétaire perd seulement l'intérêt du capital qu'elle représente. Le fait est que, dans *la plupart des cas*, les machines sont favorables aux ouvriers mêmes dont elles semblaient supprimer le travail. Tout procédé expéditif, en réduisant les frais de production, met le produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. L'expérience prouve même que le nombre des consommateurs s'augmente dans une proportion bien plus rapide que la baisse du prix. » (1) M. Francœur exprime à peu près les mêmes idées dans un rapport lu à la Société d'instruction élémentaire (2) : « Une machine à l'instant de son apparition ôte aux ouvriers une partie de leur travail; *mais cet inconvénient est tout à fait local et momentané*. La machine ne produit cet effet que dans l'atelier où on l'introduit. L'ouvrier qui se voit ainsi privé d'ouvrage trouve l'emploi de ses bras dans tous les établissements du même genre où elle n'existe pas. Enfin, à mesure que la machine, se multipliant avec le temps,

(1) Say, *Cours complet d'économie politique*, 1re partie, ch. 18.

(2) Sur un concours ouvert par la Société, le 18 août 1830, sur l'utilité des machines.

s'introduit dans les autres ateliers, les prix des objets fabriqués décroissent, la consommation augmente. L'existence même d'un grand nombre de ces appareils atteste cette augmentation. Il en résulte que le nombre des ouvriers employés à ce genre de fabrication devient plus grand, et même qu'il ne peut, *au moment de crise* qui accompagne l'introduction de l'invention nouvelle, être moindre qu'auparavant. Seulement il y a déplacement. »

Il suffit d'un instant de réflexion pour voir que ces raisons sont peu convaincantes, et que les partisans des machines soutiennent mal une excellente cause. Toute leur défense porte sur une hypothèse purement gratuite et inadmissible, celle de la consommation s'accroissant toujours avec la production, plus rapidement même. Mais, en admettant que cet effet ait lieu, il ne saurait être instantané; et, avant que l'équilibre se rétablisse en faveur des ouvriers, que deviendront-ils? Dans la prévision d'un heureux avenir, les hommes qui vivent de leur travail quotidien ne peuvent attendre six mois, deux mois, quinze jours même, et quinze jours c'est beaucoup pour les réduire à la mi-

sère, à la famine, au plus affreux désespoir. On peut dire, sans doute, qu'ils doivent prendre leurs mesures pour résister à ces moments de crise, et trouver dans une vie régulière, dans une prévoyante économie, un refuge pendant l'orage, un abri contre les rigueurs de la mauvaise saison. Hélas! le conseil est plus facile à donner par ceux qui ne manquent de rien qu'à suivre par ceux qui sont dénués de tout. D'ailleurs il doit arriver une époque où le besoin d'une certaine denrée s'arrêtera sans que les ouvriers puissent se livrer à une autre fabrication. De sorte que la difficulté, pour être éloignée, n'est pas résolue, et que l'objection de M. de Sismondi reste dans toute sa force. La consommation étant arrivée à son maximum, la découverte de nouvelles machines laissera nécessairement les ouvriers sans emploi.

Mais est-ce donc là un motif raisonnable de faire rejeter les machines, et devons-nous, dès ce moment, en regarder tout emploi comme une calamité? A Dieu ne plaise que nous proférions une pareille hérésie, que nous puissions jamais voir dans une plus grande facilité de travail une cause de malheur pour les hommes. Eh quoi! tout à l'heure leur vie était

paisible, et si tous n'avaient pas une part égale aux richesses de ce monde, ils se consolaient par la certitude que le nécessaire, au moins, ne leur manquerait pas; et maintenant que le Ciel semble leur venir en aide, maintenant qu'ils peuvent jouir des mêmes biens avec moins de fatigues, maintenant que la nature leur accorde gratuitement ses faveurs, prix autrefois de pénibles efforts, les hommes seraient plus malheureux! au milieu de l'abondance, la plupart périraient de faim; ils seraient repoussés de ce festin splendide dont la science fit les apprêts pour le bonheur de tous; il leur serait défendu d'en recueillir les miettes! Oh! cela ne peut être. Les machines ne sont point coupables de la criminelle incurie des gouvernements.

Il faut observer d'abord que, si les ouvriers ont pu traverser la crise qui suit toujours l'installation d'une machine nouvelle, ils en ressentiront bientôt l'heureuse influence, sans qu'il soit besoin d'admettre que leurs salaires augmentent par suite d'une demande plus forte des produits façonnés par eux et livrés aux consommateurs à plus bas prix. Néanmoins, je ne prétends pas nier cet effet dans

quelques circonstances. Je le nie seulement en thèse générale. Mais il est certain qu'au même prix ils pourront se procurer, en plus grande quantité, les produits qu'ils fabriquent et tous ceux dont les machines auront rendu la création moins pénible. Ainsi donc, à mesure que l'industrie se développe, les ouvriers doivent, avec les mêmes salaires, acquérir plus de choses, faire par conséq uent des écomies, et devenir, à leur tour, propriétaires (§ 5). Le résultat des machines est donc de diminuer sans cesse le nombre des ouvriers, non pas en les privant du travail dans lequel ils trouvent leur existence, mais en les faisant monter, d'un gradin plus bas, à un rang supérieur de l'échelle sociale.

Cette ascension ne peut avoir lieu, néanmoins, si dès l'origine elle est arrêtée par un obstacle invincible, comme l'impossibilité où seraient les ouvriers de pourvoir à leur existence à l'heure d'une découverte rendant leurs bras inutiles. C'est alors pour le gouvernement un devoir impérieux d'intervenir, et de ne pas livrer ces hommes aux sinistres conseils de la faim, en présence de machines qui leur enlèvent le travail. Et l'intervention du gouvernement ne saurait

être considérée ici comme un acte de prudence ou de charité : c'est un acte obligatoire, de toute justice, sans lequel il est bien difficile de condamner les ouvriers qui, dans leur dénûment, se portent aux plus regrettables excès : car, enfin, si nos idées sur la propriété sont exactes (§ 7), on ne peut priver l'homme ne possédant rien de chercher dans le travail ses moyens d'existence. C'est la condition à laquelle seulement la propriété est inviolable, sans laquelle les ouvriers rentrent dans leurs droits naturels et imprescriptibles. Il serait ridicule de répondre qu'on ne leur défend point de se procurer du travail ailleurs, comme si la chose était toujours possible; comme si l'homme qui a usé une partie de sa vie à pratiquer un métier pouvait se livrer immédiatement à un autre dont les connaissances, dont les habitudes, dont les profits même, sont tout différents. Cette pitoyable réponse, dictée par l'égoïsme, est une amère dérision, une insulte à des souffrances qu'on ne veut pas ou qu'on ne sait pas soulager, qui, devenues intolérables, finiront par amener une catastrophe.

« A parler rigoureusement, dit M. Say, la société

ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. En se réunissant à l'association, en lui apportant sa personne, chacun est censé lui apporter ses moyens d'existence. » (1) Voilà une maxime excellente à opposer aux plaintes des ouvriers, si elle était aussi juste qu'elle est cruelle. Mais comment cet écrivain n'a-t-il pas vu que les premiers moyens d'existence que chacun est censé apporter, et apporte effectivement, sont ceux renfermés dans notre globe? Du moment que certains hommes en sont devenus les propriétaires exclusifs, ils ont contracté l'obligation de donner du travail aux autres. Refuser à ceux-ci et la terre et le travail, c'est usurper un privilége exorbitant, qu'il faut soutenir par la violence et la ruse, ou se voir arracher par la force. L'organisation du travail est donc une nécessité de notre époque. On peut reculer devant ce besoin, mais on n'y échappera pas. Il est clair comme le jour que les machines ne peuvent se substituer continuellement au travail des hommes, et cependant ce doit être le but de notre ambition, si une loi gé-

---

(1) *Cours complet d'économie politique*, partie 7, chap. 32.

néreuse ne vient enfin régler le sort des classes ouvrières.

Les mesures à prendre demandent sans doute beaucoup de prudence et d'étude. Mais les difficultés d'une telle entreprise ne sauraient la faire abandonner : car à elle tiennent désormais le salut et la grandeur des empires. Un des moyens de parvenir au but, celui qui se présente d'abord, c'est de mettre quelque restriction au libre établissement des machines, afin qu'une trop grande quantité d'ouvriers ne se trouvent pas à la fois renvoyés de leurs fabriques. Mais ce premier moyen est insuffisant, puisqu'il laisserait sur le pavé ceux dont les services deviennent inutiles. Il est nécessaire que la nation occupe ces hommes, les mette à même de gagner leur vie. Elle ne peut les entretenir dans l'oisiveté : car elle s'imposerait une charge trop onéreuse, et contraire au principe de la répartition des richesses, dont chaque citoyen doit recevoir (§ 3) une partie proportionnelle à la quantité et à la valeur des produits fournis par lui-même. Elle ne peut pas, non plus, sans une extrême injustice, les condamner à un travail tout à fait en dehors de leurs habi-

tudes. Comment donc la nation se tirera-t-elle d'embarras? Elle doit, ce me semble, renoncer à une partie des profits que lui vaut l'emploi d'une machine, et consacrer cette partie à occuper les ouvriers dans leur spécialité jusqu'à ce que la consommation, augmentant avec la baisse des prix, exige un plus grand nombre de bras dans les manufactures à mécaniques et le retour de ceux qui furent congédiés. Dès lors, le sacrifice que l'Etat s'imposait pour faire fabriquer lui-même, et avec perte, suivant les anciens procédés, cesse naturellement. Les choses reprennent leur cours ordinaire. Le pays profite un peu plus tard, il est vrai, de tous les bénéfices qui résultent des nouveaux appareils, mais l'industrie n'est point arrêtée dans son essor, et l'existence des ouvriers n'est point sacrifiée à l'avantage du bon marché.

Le gouvernement, au lieu d'avoir à son propre compte des manufactures pour y recevoir les ouvriers sans travail, jusqu'à ce que les besoins de la consommation les rappellent dans leurs anciennes fabriques, pourrait les placer dans celles pareilles qui existent au moment de la crise, en payant une

indemnité aux propriétaires. Cette indemnité viendrait en aide à ceux-ci pour soutenir avec plus d'avantage la concurrence contre les établissements du même genre où les machines se seraient introduites. Du reste, on conçoit qu'il peut y avoir à cet égard une infinité de combinaisons plus ou moins heureuses; mais toutes doivent partir du même principe: l'emploi des ouvriers dans leur spécialité. Quant à l'impôt que rendrait nécessaire la mesure adoptée, il porterait principalement sur ceux qui profitent le plus de l'invention des machines, c'est-à-dire sur les consommateurs des produits façonnés par elles. Et ils auraient bien mauvaise grâce à se plaindre d'un tel système, dont le résultat serait, en définitive, de ne pas les laisser profiter seuls, dans le commencement, de toute la baisse des prix, puisque, néanmoins, ils jouiraient encore des mêmes produits à meilleur marché. Mais l'homme riche est souvent le plus tenace. Il est toujours prêt à s'opposer aux mesures qui peuvent diminuer ses revenus. Qu'il fasse donc un retour sur lui-même, qu'il se demande si l'origine de sa fortune est toujours pure, s'il n'y a pas autant d'injustice que de danger dans le refus d'une obole à de pauvres gens, vivant du

jour au jour et d'un travail qui leur échappe. Ah! parmi nos aristocrates de comptoir, en est-il beaucoup à qui on ne puisse adresser ce reproche d'un Romain à Sylla : Comment serais-tu honnête homme, toi à qui ton père n'a rien laissé, et qui es maintenant si riche?

Lorsque le travail aura reçu une organisation convenable, la richesse du pays croîtra de jour en jour sans entraves, et, nous l'avons déjà dit, le nombre des ouvriers devra diminuer dans le même rapport (§ 34). Cette circonstance, devenant cause elle-même de l'augmentation des salaires, doit hâter l'époque où les machines remplaceront le travail des hommes, s'il est permis toutefois de se bercer d'un pareil espoir. Mais, en l'admettant comme conséquence extrême du perfectionnement des arts, on s'étonne que ce résultat ait pu devenir le texte d'une singulière critique. Il vaut mieux que la population se compose de citoyens que de machines à vapeur, dit M. de Sismondi. Eh! sans doute; mais les unes ne s'opposent point au libre accroissement des autres. Les machines n'enlèvent à ceux-ci aucun moyen d'existence. La production ne diminue pas : seule-

ment, elle ne coûte plus de pénibles efforts. La matière se façonne elle-même, et la force et le temps que les citoyens dépensaient à la tourmenter trouvent une occupation plus noble dans les travaux et les plaisirs de l'esprit. L'homme pouvant satisfaire ses besoins, les satisfaire immédiatement et sans frais, ne dépend plus de l'homme. La liberté, l'égalité, la fraternité, toutes ces douces chimères qu'on rêvera long-temps, seraient la conséquence de l'industrie parvenue à son apogée. Le roi d'Angleterre (pour prendre l'hypothèse de M. de Sismondi) qui, tournant une manivelle, ferait accomplir par des automates toutes les productions de la Grande-Bretagne, ne laisserait donc à son peuple que la peine de vivre heureux et tranquille. Au lieu de craindre un pareil avenir, puissions-nous voir un tel peuple et un tel roi!

Mais cet âge d'or est bien loin de nous. Avant que nous soyons affranchis du travail, il convient de l'organiser. Outre les obstacles inhérents à la nature des choses, il en est qui tiennent à nos mauvaises passions, à notre insatiable avidité, et ce sont particulièrement ceux-ci qui exaspèrent les ouvriers, et

les jettent souvent dans une voie funeste : tel est ce monopole que les capitalistes peuvent exercer contre des hommes sans ressource, en réglant à leur fantaisie le prix des produits, et quelquefois le taux des salaires. Bien que la loi prohibe le concert des fabricants, des entrepreneurs, il leur est facile de s'entendre; mais les classes pauvres ne jouissent pas de la même tolérance, et, au premier signe de coalition, le gouvernement s'émeut, menace, et frappe sans pitié. Il est bien vrai que son intérêt, celui de l'ordre et de la tranquillité publique, lui font souvent un devoir des mesures les plus rigoureuses : car cette coalition, qui pouvait se dissoudre après quelques explications franchement données et reçues, revet bientôt un caractère politique. Tous les mécontents profitent d'une effervescence passagère pour attiser le feu. Les uns paient de leur personne, les autres de leur argent, et l'émeute épouvante les rues. Le canon décide en dernier ressort. Le résultat est enfin, avec beaucoup de victimes, une misère plus affreuse si le gouvernement l'emporte, et sa ruine certaine s'il a jamais le dessous.

Un pareil état de choses ne saurait durer, et de-

mande une prompte réforme. C'est un spectacle honteux pour l'honneur du pays. Ces luttes continuelles entre les soldats et une partie de la population qu'ils sont appelés à défendre, d'où ils sortent eux-mêmes, corrompent les mœurs, flétrissent tous les nobles sentiments, affaiblissent le royaume, et le mènent droit à la servitude ou à la barbarie. Et cependant, ces luttes existeront tant que la cause première n'en sera pas détruite; tant que les riches capitalistes disposeront à leur gré des instruments et des fruits du travail, tant qu'ils pourront, à l'aide de puissantes machines, lutter impunément contre les forces naturelles de l'homme, imposer aux classes ouvrières les conditions les plus dures, et les mettre ainsi, par une spoliation lente et continuelle, dans l'impossibilité de faire des économies qui doivent seules les tirer de leur abaissement.

---

§ XXXVII.

Du paupérisme et de la mendicité. Ce qu'ils étaient aux XIVᵉ et XVᵉ siècles en France et en Angleterre. Lois de François Iᵉʳ et de Louis XIV, de Henri VIII et de la reine Elisabeth. Moyen d'extirper le mal. Nombre des indigents et des mendiants qui existent en France.

La misère des citoyens valides, lorsqu'elle provient du manque de travail, accuse l'administration. Mais il est une autre misère dont la cause est dans l'impossibilité même pour les individus de travailler, lorsque l'âge ou les infirmités leur enlèvent l'usage de leurs bras. Le soulagement de celle-ci est encore pour la société un devoir de justice rigoureuse, quoique d'une exécution délicate, par les abus qui peuvent en être la suite. Il serait odieux de ne pas le remplir; mais il faut y mettre une extrême prudence.

On a souvent agité la question de savoir à qui ap-

partient l'initiative du soulagement de cette misère dont le dernier terme est la mendicité. Les uns trouvent dangereuse l'influence du gouvernement, et veulent qu'il s'en repose sur la bienfaisance des particuliers. « Toute charité légale, c'est-à-dire qui s'exerce en vertu des lois, dit M. Duchâtel, n'est plus la charité. De la liberté du bienfaiteur dérive le sublime caractère de la bienfaisance. » (1) Nous sommes peu sensible à cette raison, et sans regretter les vœux dont le pauvre accompagne son bienfaiteur, sans craindre que, de sa part, la réclamation d'un droit puisse ébranler les bases de l'ordre social, nous aimons mieux déférer au pays le devoir d'entretenir tous ceux qui sont dans l'impossibilité physique de pourvoir à leur existence. Quelque éclairée que soit la bienfaisance particulière, elle a ses petits préjugés. Elle tient le pauvre dans une incertitude continuelle du lendemain. Elle est comme un aliment pour l'égoïsme du riche, qui laisse à d'autres le soin de soulager la misère, et reste indifférent au mal qu'il n'éprouve pas. L'Assemblée con-

(1) *De la charité.*

stituante reconnut le droit des pauvres à l'assistance publique; mais elle fut effrayée des obstacles que présentait la loi à rendre sur cette matière. La Convention, plus hardie, proclama ce droit comme une dette nationale. Nous pensons de même.

Mais c'est dans l'application de ce principe que les difficultés se pressent en foule. On navigue entre deux écueils, et le passage est étroit. Par un régime trop rigoureux imposé aux pauvres entretenus aux frais de l'état, on devient cruel; par un régime trop doux, on encourage la fainéantise, les vices qui l'accompagnent, et le remède ne fait qu'accroître le mal. On doit encore établir une distinction essentielle entre les différents pauvres. Les uns furent réduits à la mendicité par leur faute, par une vie déréglée, sans prévoyance, et il est évident que ceux-ci doivent supporter la peine de leur inconduite. Les autres sont, en quelque sorte, les victimes de la fatalité; ils naquirent culs-de-jatte; une maladie les a rendus paralytiques; enfin mille accidents imprévus les ont privés de l'usage de leurs mains. Ces pauvres sont dignes de tout l'intérêt de la nation, et certainement ce ne sont pas les secours qu'elle leur

donne qui peuvent en augmenter le nombre. Relativement aux premiers, malgré la compassion naturelle inspirée par des vieillards malheureux qui, sans doute, eurent beaucoup à souffrir des institutions sociales, on peut leur rendre la vie moins facile et moins douce. Non seulement on le peut, mais on le doit, si l'on ne veut donner une prime d'encouragement à la paresse de ceux qui, aujourd'hui, aiment mieux vivre dans le désordre, pour faire plus tard un appel infaillible à la charité publique. Nous demanderions donc pour eux un régime qui rappelât à la fois la munificence de la nation et sa justice. Quant à cette dernière classe de mendiants, à ces restes de la cour des Miracles qui étalent sans pudeur des membres hideux, dont les plaies factices, dont les larmes et les prières hypocrites dégoûtent et fatiguent les passants, c'est faiblesse de les tolérer. Des peines sévères doivent punir cette honteuse industrie.

Dans les XIVe et XVe siècles, où les mendiants se livraient à toute espèce d'excès, on dut faire des lois de sang contre le vagabondage. Des ordonnances de 1547 et 1656 défendirent l'aumône sous peine d'em-

prisonnement. Celles de Louis XIV sur la mendicité sont aussi très rigoureuses. En Angleterre, une loi de Henri VIII punissait tout mendiant de la perte d'une oreille pour la première fois, et de mort en cas de récidive. Mais les efforts des gouvernements ayant toujours échoué devant cette lèpre du corps social, ils en sont venus à instituer une taxe d'aumône pour les pauvres, c'est-à-dire à reconnaître par le fait leur assistance comme une dette nationale. Ainsi firent François Ier en 1544, et plus tard, en Angleterre, la reine Elisabeth. Celle-ci ordonna, en 1601, que chaque paroisse serait tenue d'entretenir ses pauvres. Les difficultés sans nombre et les abu d'une pareille mesure, la libre introduction des machines sans garantie pour les ouvriers, le régime trop doux dans les maisons de travail, où les indigents trouvaient une nourriture meilleure et plus abondante que celle de beaucoup de propriétaires, devaient augmenter et ont augmenté effectivement les pauvres d'une manière effrayante. De sorte que la taxe, qui au milieu du siècle dernier était d'environ 16 millions, s'est successivement élevée jusqu'en 1817 au chiffre énorme de 325 millions. Ce qui faisait dire dans un rapport à la chambre des commu-

munes : « Le montant de la taxe continuera à augmenter jusqu'à une époque plus ou moins éloignée, où elle aura absorbé les revenus de la propriété territoriale, produit l'abandon et la ruine, et enfin la subversion totale de cet heureux état social qui s'est maintenu si long-temps dans l'empire. »

Nous croyons qu'une sage organisation du travail, une répartition plus équitable de l'impôt, des maisons de refuge pour les indigents établies sur les bases que nous avons indiquées, amèneraient peu à peu l'extinction de la mendicité. Quelques écrivains (1) ont proposé d'attaquer le mal dans les sources de la population, par des entraves mises au mariage des pauvres, par la défense même d'en contracter les liens à tous ceux qui n'offriraient pas des garanties suffisantes pour l'éducation de leurs enfants à venir. De pareils moyens, nous l'avons dit (§ 25), sont odieux, et ne conduiraient certainement pas au but. Quel despotisme s'arrogeraient ainsi les classes riches en privant les pauvres de leur

---

(1) Malthus, Droz, de Sismondi, etc.

seule consolation ! Il est d'ailleurs trop évident que, les profits réalisés d'un côté, les hospices des enfants trouvés les absorberaient de l'autre. Le trésor public n'y gagnerait donc rien, et la morale aurait tout à y perdre. Après avoir détruit les couvents et les ordres monastiques, où le célibat était volontaire, l'imposer de vive force à ceux qui n'en veulent point serait un contre-sens. La solution du problème ne peut être là. D'autres croient l'avoir trouvée dans l'établissement de colonies qui défricheraient les parties du royaume encore incultes ; d'autres dans l'amélioration de l'agriculture, et de ce nombre est feu M. le prince de Monaco, dont la brochure sur le paupérisme m'a fourni quelques dates pour ce paragraphe ; prince plus philanthrope en France que dans sa principauté, où des contributions vexatoires, des impôts de tout genre, ruinent la population, qui, en désespoir de cause, sera obligée quelque jour de s'expatrier pour venir faire à Torigni l'essai des doctrines libérales de son maître, et implorer la bienfaisance de la Société dont il est fondateur.

Le perfectionnement de l'agriculture, bon à pal-

lier le mal, ne l'empêcherait pas de reparaître plus tard. Aucun projet ne mérite attention, s'il ne met les pauvres à même de se passer de secours en tout temps. Une organisation nouvelle du travail peut donc seule conduire à ce résultat, pour ceux capables de travailler; mais pour les autres il faut toujours que la charité publique leur vienne en aide, et cette charité doit être considérée elle-même comme le redressement tardif des torts permanents d'un ordre social dont les pauvres ont trop souvent à se plaindre. L'art du gouvernement est donc de concilier le mieux possible les lois de l'humanité avec celles de la justice, en faisant redouter les maisons de refuge à ceux qui y sont conduits par leur propre faute.

On demande si la société a le droit de séquestrer les mendiants. Si elle les plaça d'abord dans l'impossibilité de vivre, ce séquestre paraît trop rigoureux; mais lorsqu'elle leur donne les moyens de travailler, lorsqu'elle entretient avec générosité ceux que des causes fortuites et involontaires empêchent de subvenir à leurs besoins, elle peut user de plus de rigueur envers les autres. L'état de société n'est point l'état d'indépendance absolue, il n'assure les

droits de tous qu'au prix de certains sacrifices. Si vous refusez à la société le droit de renfermer un vagabond tombé par son inconduite au dernier degré d'avilissement, vous devez refuser à celui-ci le droit de l'importuner sans cesse, de lui offrir dans tous les carrefours le spectacle d'une misère honteuse et d'infirmités parfois simulées.

On évalue en France le nombre des indigents à 2 millions, y compris 200,000 mendiants. La propriété y est tellement divisée, que la moitié des cotes foncières (5 millions sur 10) est au dessous de 5 fr. Il en existe même un grand nombre d'un, deux, trois et quatre centimes, dont le produit est inférieur au coût de l'avertissement de cinq centimes payés par chaque contribuable.

§ XXXVIII.

Des voies de communication, et, en général, des établissements d'utilité publique. Par qui les frais doivent en être supportés. Abus criants.

Tout ce qui rend le travail plus facile est une conquête au profit de l'humanité. Or, les machines

proprement dites ne sont pas les seuls moyens à l'aide desquels on puisse produire avec moins d'efforts et plus de rapidité. Il en est qui ont dû les précéder, qui doivent se maintenir à côté d'elles, qui sont la condition nécessaire des différents rapports des hommes entre eux. On voit bien que je veux parler ici des routes, des canaux, des chemins de fer, etc., enfin des travaux et établissements publics. Ce serait vouloir perdre le temps en phrases inutiles que de s'appesantir sur les services rendus par les voies de communication de toute espèce. Ce sont elles qui, après avoir réuni en un tout homogène différentes provinces, après les avoir fondues en un seul empire, doivent exercer plus tard une influence pareille sur les empires eux-mêmes, ou du moins, car peut-être il n'est pas permis d'attendre cet heureux résultat des passions humaines, faire disparaître ces rivalités trop ardentes, ces préjugés funestes, source de tant de malheurs qui n'affligeraient plus le monde si, les distances s'effaçant, les hommes pouvaient communiquer sans peine et se connaître mieux.

Les voies de communication bien tracées ouvrent

des débouchés nouveaux, font fleurir le commerce là où il était languissant, donnent une vie plus active au corps social; mais tous les membres n'en ressentent pas au même degré l'heureuse influence, et de là résulte une loi naturelle pour la part que doit prendre chacun d'eux à leur établissement. Tous doivent contribuer d'une manière égale à celui des travaux publics qui procure à tous les mêmes avantages. Mais si les profits sont inégaux, les citoyens ne doivent contribuer qu'en proportion de ceux qu'ils en retirent personnellement. Prenons pour exemple les routes nationales et départementales et les chemins vicinaux. L'intérêt général du pays réclame les unes et les autres : il faut donc que la nation entière fasse une partie des frais. Le reste semble devoir être supporté par les départements que traverse la route : car, indépendamment du bien général qui en résulte, ils en retirent un avantage particulier dont ne profitent point les départements éloignées. Mais ici la nation doit faire la plus grande partie des frais, puisque la route est dans son intérêt le plus prochain, et la contribution spéciale des départements veut être réglée pour les villes et villages sur les bénéfices plus ou moins grands que la route

nationale leur donne. Pour la route départementale, la contribution pèsera moins sur les citoyens en général, et plus sur les habitants du département en particulier. Enfin, pour les chemins vicinaux, le trésor public fournira dans une proportion moindre encore, le département dans une proportion plus grande, et dans celui-ci les communes intéressées seront sinon les seules, du moins les plus imposées.

J'observerai que l'usage pour l'entretien des chemins vicinaux est d'y employer ce qu'on appelle des journées de prestation, c'est-à-dire que tous les individus de la commune fournissent par année trois journées de travail effectif ou le prix de ces trois journées. Cet usage est essentiellement mauvais. Les paysans acquittent ce tribut à regret. Sans surveillance, sans direction intelligente, ils travaillent peu et mal, parce qu'ils n'ont pas un intérêt immédiat à ce que les choses soient bien faites. J'ai vu tel ouvrage consommer ainsi trente mille journées de travail qui aurait pu s'exécuter facilement avec dix mille. Il vaudrait beaucoup mieux que toutes ces journées fussent payées en argent, et que l'établissement ou l'entretien du chemin vicinal fût confié à

des ouvriers ordinaires, rétribués avec le produit d'une taxe spéciale. Quelques hommes, dont l'un serait chargé de la direction, suffiraient pendant le cours de l'année. L'habitude les rendrait plus habiles; les paresseux seraient renvoyés. Les chemins vicinaux seraient ainsi mieux entretenus et à moins de frais. Il est évident que tous ces frais pèsent, en définitive, sur les habitants de la commune.

Le système que je viens d'exposer, applicable à tous les travaux d'utilité publique, paraît le plus rationnel. Il présente, je le sais bien, des difficultés de plus d'un genre. L'influence d'une route nationale peut s'étendre quelquefois à des points éloignés et hors des départements limitrophes. De quelle manière assignera-t-on la limite où cette influence s'arrête et devient inappréciable? On peut répondre à ces objections : L'économie politique n'est point une science exacte; dans la solution de ses problèmes il restera toujours quelque chose de vague et d'indéterminé ; elle montre le but, tend à s'en rapprocher de plus en plus, mais souvent, comme ces lignes géométriques connues sous le nom d'assymptotes, elle ne peut y toucher; est-ce une raison de ne pas la suivre

dans la meilleure voie, dans celle seule où la vérité se trouve? Il est infiniment plus commode de se traîner dans de vieilles ornières; mais la nation, qui paie trop de fonctionnaires, a bien le droit d'exiger qu'on s'occupe d'elle, et le gouvernement pourrait employer à des travaux utiles beaucoup d'hommes capables dont il use l'existence à des niaiseries.

Ce que nous disons des travaux d'utilité générale est vrai, à plus forte raison, de ces établissements qui sont dans l'intérêt particulier d'un département, d'une ville, d'un individu même, fût-ce le chef de l'état. Certes, je suis loin de les blâmer, ceux surtout qui sont inspirés par une pensée noble et généreuse. Je ne blâme même pas tous ceux où la froide raison pourrait ne voir qu'un luxe et une prodigalité stériles. Les premiers annoncent la puissance et la civilisation d'un grand peuple; les autres peuvent encore flatter son orgueil, lorsqu'ils ne s'élèvent pas sur sa propre misère. Une nation peut bien consacrer une partie de ses revenus à des jouissances futiles : car, si elle pouvait faire de ses forces et de ses richesses un meilleur emploi, plus profitable aux générations futures, est-elle coupable de ne l'avoir pas fait? Trop de

générosité serait ridicule. Il faut sans doute penser à nos successeurs, mais sans nous oublier nous-mêmes dans cette pensée : les événements sont si variables que nos sacrifices pourraient ne profiter à personne. En faisant donc une large part aux petites vanités nationales, il faudrait néanmoins qu'on ne puisât plus indifféremment dans toutes les bourses pour élever ou entretenir des établissements auxquels peu d'individus sont intéressés, et qu'enfin chacun y contribuât dans la seule proportion de ses avantages personnels. Y a-t-il, par exemple, rien de plus ridicule et de moins rationnel que ces subventions payées par la France entière à certains théâtres de Paris? Si elles avaient pour but de soutenir la scène française, on concevrait peut-être cette générosité; mais on vote au budget des sommes énormes pour donner à un acteur, à une actrice en vogue, les appointements de deux ou trois maréchaux réunis, et dans l'instant où on refuse un morceau de pain à la veuve d'un homme (1) tué glorieusement sur la brèche, c'est, en vérité, une chose incroyable! Et qu'on ne dise pas : Les étrangers viennent à Paris

(1) Le colonel Combes, tué à la prise de Constantine.

attirés par la pompe et l'éclat de nos théâtres; ces frais que nous faisons pour donner un aliment à leur curiosité sont compensés et bien au delà par ceux de leur séjour dans la capitale. C'est possible; mais si la capitale retire de si grands profits de la présence des étrangers, pourquoi donc ne fait-elle pas la dépense de ses théâtres, et l'impose-t-elle à de pauvres diables qui n'y mettent jamais les pieds?

Quelques personnes, et particulièrement en Angleterre, désapprouvent tout établissement public qui ne rapporte pas l'intérêt des avances et des frais d'entretien qu'il nécessite. Cette opinion serait juste si la même infériorité devait durer indéfiniment; mais on conçoit qu'un canal, par exemple, ne peut briser au moment même de son exécution les habitudes, les préjugés d'une province. Si les droits de péage sont trop élevés, nous supposons ici le canal exécuté par une compagnie, ils deviennent un obstacle à ce changement de mœurs, et, par indifférence ou esprit d'économie, on reste dans la vieille routine. Il faut donc que le gouvernement fasse quelques sacrifices pour forcer la baisse des tarifs : on use alors d'un bien qui coûte moins; le commerce se

développe peu à peu dans le pays, qui, devenu plus florissant, pourra payer de plus fortes contributions et défrayer le trésor de toutes les avances qu'il a faites.

§ XXXIX.

De l'application de l'armée aux travaux publics. Résultats de plusieurs tentatives faites à cet égard. En droit, et dans l'intérêt même des classes pauvres, elle est inconciliable avec le mode actuel de recrutement.

Une question souvent débattue se présente ici, celle de l'application de l'armée aux travaux publics. L'entretien de 300 mille hommes ne coûte guère moins de 200 millions. En voyant cette nuée de soldats dont la vie, lorsqu'elle n'est point occupée à la défense du territoire, s'use, dans les garnisons, aux plus frivoles détails, il est naturel de se demander si le pays ne pourrait pas employer tant de régiments d'une manière utile, et qui le dédommageât des énormes sacrifices qu'il s'impose pour eux. Après les motifs d'économie générale, on fait valoir ceux du bien-être matériel du soldat, qui trouverait dans

une augmentation de salaire les moyens de se procurer des douceurs que sa chétive solde lui refuse aujourd'hui; puis, enfin, on invoque la morale. Il contracterait, par le travail, des habitudes d'ordre et de prévoyance, et, en quittant le service, ne rapporterait plus dans son village celles, on l'en accuse, du désœuvrement et de la débauche.

. . . .

Cette dernière assertion nous paraît injuste et purement gratuite. On a peine à comprendre que des hommes habitués à la discipline militaire, aux fatigues les plus dures, à qui on recommande chaque jour l'exactitude, qu'on élève dans des idées d'honneur et de dévoûment au pays, qui, dans les heures de repos que leur laissent les devoirs du métier, sont libres de travailler pour leur compte personnel, on a peine à comprendre, dis-je, que de tels hommes répondent si mal à leur éducation, et contractent des penchants tout à fait opposés. L'expérience serait sans doute favorable à notre opinion, et l'on trouverait peut-être que le service, en développant les facultés naturelles du soldat, loin de corrompre ses mœurs, les améliore le plus souvent. Mais, dans quelque scène de cabaret, on remarquera de préfé-

rence celui qui a servi, parce qu'il est plus connu, parce qu'il est là une espèce d'exception, et, selon l'usage, on conclura d'un fait particulier au fait général.

Le profit que retirerait d'une augmentation de salaire le soldat employé aux travaux publics, augmentation dont une partie serait, si l'on veut, placée à une caisse d'épargne, dépend du prix convenu pour sa journée. Mais comment établir ce prix? A l'époque de Louis XIV, en 1670, où trente mille hommes furent appelés aux travaux de Dunkerque, le prix de leur journée était le même que pour les ouvriers ordinaires. Cet usage existait vers le milieu du siècle dernier à Toulon, à Landau, à Brest, etc. Enfin, par un règlement de 1834, les ministres de la guerre et de l'intérieur ont arrêté que ce prix, dans les travaux du service des ponts-et-chaussées, serait réglé comme pour les ouvriers civils, et que le dixième du bénéfice ordinairement alloué à l'entrepreneur servirait à payer des indemnités aux officiers et aux sous-officiers. Cependant, pour les ouvrages qui dépendent spécialement du génie militaire, les soldats ne reçoivent que les deux cinquièmes des prix ordinaires.

Il est évident que, si l'on accorde aux ouvriers militaires le même prix qu'aux ouvriers civils, il n'y aura aucun bénéfice au profit de l'Etat. Il y aura perte, au contraire, parce que les premiers seront, en général, moins habiles, et feront par conséquent moins de travail. Tel fut effectivement le résultat de l'emploi des troupes au canal du Centre, commencé en 1783. Malgré toutes les mesures prises pour assurer la bonne gestion, dit M. Gauthey (1), les faux frais, auxquels cet emploi donna lieu firent monter la dépense des travaux qu'elles exécutèrent environ au double de ce qu'ils auraient coûté par des terrassiers ordinaires. De même, tout récemment encore, au pont de la Roche-Bernard, l'entrepreneur a été en perte de 0 fr. 24 cent. sur chaque journée de soldat. Mais en réduisant le prix de ces journées dans un rapport peu différent de celui adopté pour le génie militaire, il ne paraît pas, d'après des calculs qui seraient déplacés ici, que l'économie puisse, en définitive, s'élever, par l'emploi des troupes, au delà du dixième de la dépense totale (2).

---

(1) *Œuvres*, tome 3

(2) *Mémorial de l'officier du génie*, n° 12.

C'est beaucoup, sans doute; ce système diminuerait les dépenses publiques d'une manière sensible: et cependant il serait possible de les diminuer bien plus encore par un nouveau mode d'organisation de l'armée. Dans l'état actuel des choses, les ouvrages qui demandent une exécution précise, les ouvrages qu'on nomme de sujétion, ne peuvent être confiés qu'à des mains habiles, douées d'une longue expérience. Mais si les régiments étaient divisés par compagnies de maçons, de tailleurs de pierre, de serruriers, de menuisiers, de sculpteurs, etc., constamment occupés aux mêmes détails, et passant tour à tour de ceux-ci au maniement des armes, il serait possible de n'employer, à la rigueur, que des soldats, et d'effectuer une économie d'autant plus grande, que la loi réduirait davantage leur supplément de paie.

Si l'organisation d'une armée pour le travail a quelque chose de séduisant, on conviendra du moins qu'il ne faut pas un grand effort d'imagination pour émettre de pareilles idées. Je ne m'attache point à de petites chicanes contre ce projet; je ne m'inquiète point de la discipline, de quelques préjugés qui existent encore, des moyens de maintenir l'harmo-

nie dans cette réunion d'hommes où l'esprit de corporation et de métier sera toujours vivace, esprit qui anime les compagnons du devoir et ensanglante parfois nos villes ; je ne m'effraie point de la difficulté d'amener toutes les pensées à une seule pensée, de fondre tant de passions contraires en une seule passion, celle du drapeau; je ne demande point « s'il est politique de réprimer toute espèce de répulsion pour le travail chez des soldats dont on veut maintenir les âmes en vigueur (1). » Je sais qu'il est facile de répondre à ces craintes par de belles phrases, et j'admets volontiers la possibilité d'une organisation parfaite et d'une immense économie dans les dépenses publiques. Mais ici je m'arrête, et je vous dis : En vertu de quel droit lèverez-vous cette armée ?

Les mœurs actuelles de l'Europe rendent nécessaires les armées permanentes. C'est un grand mal, sans doute, mais il faut accepter les choses telles qu'elles sont. De cette nécessité résulte l'impôt si é-

---

(1) Bacon, *De dignit. et aug. scient.*, lib. VIII, cap. III.

nergiquement nommé l'*impôt du sang*. La présence sous les drapeaux d'une partie des citoyens étant un besoin rigoureux, s'ils ne se soumettent pas de bonne volonté à l'accomplissement de cette tâche, la loi peut les y contraindre. Cet abus de la force ne se justifie que par le premier devoir du corps social, celui de se conserver ; son existence même est le prix d'un sacrifice devant lequel toute hésitation lui deviendrait mortelle. Le sort désignera donc ceux chargés du périlleux honneur de la défense commune, et qui, par suite, feront abnégation de leurs droits naturels, de leur liberté. Aujourd'hui le métier des armes demande un long apprentissage. Il faudra donc que le jeune homme enlevé à sa famille passe loin d'elle de longues années, heureux si, échappé à mille hasards, il peut un jour la revoir et se retirer paisiblement au foyer domestique.

Mais l'impôt du sang ne se paie qu'en nature. S'il était possible d'improviser une armée au moment du péril, sans y incorporer les citoyens de vive force, si enfin cet impôt pouvait être acquitté de toute autre manière, sans porter atteinte à la liberté, oh ! le recrutement actuel de nos troupes serait un crime o-

dieux. L'enrôlement du soldat répond à une nécessité fatale qui, seule, en violation de droits imprescriptibles, dispose de sa vie. Hors le cas de nécessité absolue, qui est la suprême loi, on ne peut exiger de personne d'autre sacrifice que celui de cette portion de liberté dont l'usage serait une atteinte à la liberté des autres, et détruirait l'équilibre du monde social.

De là on doit conclure contre le droit d'appliquer librement les troupes aux travaux publics, parce qu'il est toujours facile d'y employer des ouvriers de bonne volonté, et que leur exécution plus ou moins économique n'est pas une question de vie ou de mort pour la nation. Les lois ordonneraient en vain d'attacher l'armée à ce genre de travaux. Les lois, lorsqu'elles sont mauvaises, ne changent point la nature des choses, durent peu, ou, après une longue oppression, amènent enfin le bouleversement de l'Etat.

Avec l'organisation présente de nos armées, les troupes ne peuvent être appliquées aux travaux publics qu'en vue de la défense actuelle du territoi-

re (1). Ce cas rentre évidemment dans celui de nécessité absolue. L'exemple des régiments du génie, qu'on ne manque jamais de citer à l'appui d'une opinion contraire à la nôtre, ne prouve absolument rien. De plus que le fantassin, ils apprennent à manier la terre, comme celui-ci à manier son fusil, comme l'artilleur à manier le canon, le cavalier à monter à cheval; mais le travail des sapeurs n'est pas ou du moins ne doit pas être ordonné dans le but de diminuer les dépenses du trésor. Si elles sont un fardeau trop lourd, il faut que le gouvernement cherche à les alléger par des moyens plus rationnels, plus conformes à la justice. Voyez donc quelles seraient les conséquences de la doctrine qu'on veut faire prévaloir : les classes élevées ont toujours la facilité de se soustraire au recrutement, qui tombe de tout son poids sur la partie la plus misérable de la nation. En appliquant l'armée aux travaux publics et réduisant le prix de la journée de l'ouvrier militaire, vous imposeriez, au profit du riche, la taxe la plus tyrannique sur le pauvre, forcé de livrer son

(1) Lettre du général F. Duvivier à M. Desjobert sur l'application de l'armée aux travaux publics.

travail à un prix inférieur, pour réduire d'autant l'impôt de ceux qui déjà ont seuls l'avantage de pouvoir le payer. On répondra peut-être : Les troupes reçoivent une solde particulière; elles sont de plus logées, nourries, habillées aux frais de la nation : celle-ci est donc autorisée à ne pas donner au soldat le même salaire qu'à l'ouvrier civil. Erreur! Cette nourriture, ce logement, tous ces frais d'entretien, ne paient pas même au soldat le sacrifice de sa liberté; et, ce qui le prouve sans réplique, c'est que, du moment où il serait facultatif aux militaires de retourner chez eux, vous n'auriez plus d'armée. L'organisation des régiments par compagnies d'ouvriers à bon marché est donc impraticable. Elle serait une atteinte à la liberté individuelle, et il faudrait admettre que sous le règne de Louis XIV, où l'on en parlait si peu, on s'en faisait des idées plus justes qu'aujourd'hui, où l'on en parle tant.

La pensée d'appeler aux travaux publics les seuls ouvriers militaires de bonne volonté ne mérite pas de fixer l'attention. On sent tous les inconvénients et le peu d'avantage d'une mesure exceptionnelle. Faut-il donc renoncer à l'espoir d'employer jamais tous

ces milliers de bras dont on accuse le repos, lorsque les nations devraient s'accuser elles-mêmes de s'être placées et de vouloir rester dans une position si contraire à leurs véritables intérêts? L'inflexible logique a ses rigueurs, et il est moins facile de s'y soustraire que de la prendre en pitié. En regrettant la conclusion finale où nous sommes conduit, nous ne désespérons pas, néanmoins, de concilier la justice avec l'économie. Toutes nos objections contre la possibilité actuelle d'appliquer l'armée aux travaux publics tomberaient d'elles-mêmes si l'enrôlement des jeunes soldats était facultatif ou s'il pesait également sur tous les citoyens. Dans un pays peuplé comme la France, où l'esprit militaire ne meurt pas, est-il donc impossible de trouver deux ou trois cent mille hommes qui veuillent vivre sous les drapeaux? L'organisation de nos régiments est-elle parfaite, et ne reste-t-il rien à faire pour améliorer le sort des soldats, pour leur inspirer l'amour du métier, au lieu de cette répugnance qui n'est pas naturelle, qui semble contraire même au sentiment national? Tel n'est point notre avis, et nous aurons occasion de revenir sur un sujet si important. Du jour où l'armée se composera d'enrôlés volontaires, où le

service militaire sera une charge commune à tous, on pourra appliquer l'armée aux travaux publics.

§ XL.

Des impôts. L'impôt progressif préférable à l'impôt proportionnel. Le premier plus productif pour le fisc et moins onéreux pour le peuple. Effets des impôts, qui doivent naturellement s'accroître avec la prospérité publique.

—

Un pays, le plus favorisé du Ciel, se serait donné en vain les meilleures institutions, si un corps de fonctionnaires n'était préposé à leur garde. Et si, par des travaux d'utilité publique, les habitants ne profitaient de leurs avantages naturels, le sol resterait inculte, l'industrie périrait, et le peuple, ignorant et grossier, serait condamné à une enfance éternelle. Il faut donc que les citoyens sachent se priver d'une partie de leurs richesses pour l'entretien des hommes, pour l'exécution des travaux indispensables. Cet abandon volontaire constitue l'impôt. Je dis volontaire, parce que je le suppose judicieusement levé, et que tous doivent vouloir ce qui est dans l'in-

térêt de tous. C'est alors une dette sacrée dont personne ne peut refuser le paiement sans se mettre en dehors de la société. Cette vérité admise, il ne reste plus qu'à faire la répartition de l'impôt. Mais sur quelle base l'établir? Si tous les citoyens étaient également riches, l'impôt devrait peser sur tous également : faut-il conclure de là qu'il doit varier proportionnellement à la fortune des individus? Plusieurs publicistes le pensent.

Nous ne sommes pas de cette opinion. Tous les citoyens doivent faire, dans l'intérêt de la chose publique, un sacrifice égal, c'est-à-dire qui leur fasse également sentir la privation que ce devoir impose. Or, celui qui a vingt mille francs de rente et qui en donne deux mille est moins gêné par ce tribut que celui qui, avec mille seulement, en verse cent au trésor. Pour soutenir le contraire, il faudrait admettre que tous nos besoins sont également réels, et ceux qui nous viennent de la nature et ceux que nous nous créons nous-mêmes. Il est pénible, j'en conviens, à un homme élevé dans le luxe, de renoncer à quelques unes des douceurs de sa vie oisive; mais il l'est bien autrement à l'homme voisin de la

misère d'y tomber tout à fait, de retrancher sur ses premiers besoins pour subvenir à la taxe. Nous savons d'ailleurs que l'inégalité de richesse, condition nécessaire de l'ordre social, tire de cette nécessité sa meilleure justification; mais l'ordre ne peut être durable là où trop de pauvreté existe à côté de trop d'opulence. Ainsi donc, et le sentiment intérieur et l'expérience sont d'accord pour nous faire adopter dans la répartition de l'impôt une autre base que la simple proportion de fortune.

L'impôt *progressif* c'est le nom donné à l'impôt dont l'accroissement serait plus rapide que celui du revenu, a trouvé de violents adversaires dans nos différentes assemblées législatives, et cela se conçoit aisément, puisque, en général, ceux qui font les lois sont les plus riches et les plus intéressés à ne pas diminuer leur richesse. Cette opposition est donc une preuve en faveur du principe que nous soutenons, et dont la justesse n'a point échappé à la sagacité de Montesquieu (1). Quelques écrivains (2) ont objecté

---

(1) *Esprit des lois*, liv. 13, chap. 7.

(2) M. Jollivet, *De l'impôt progressif*, etc.

contre cette mesure qu'elle absorberait promptement le revenu entier des contribuables, si la progression de l'impôt suivait celle du revenu, et d'autres (1) ont répondu à cette objection en disant que cet effet n'aurait pas lieu si la progression se réglait non pas sur le revenu lui-même, mais sur l'accroissement du revenu. Mais l'accroissement de l'impôt, augmentant toujours, d'après une loi déterminée, avec l'accroissement constant de revenu, finira par égaler cet accroissement, de sorte que, arrivé à ce terme, le revenu effectif, c'est-à-dire le revenu intégral diminué de l'impôt, irait en décroissant lorsque le revenu intégral augmenterait. L'effet incontestable de l'impôt progressif est donc de poser une limite au *maximum* de revenu effectif que puisse avoir un citoyen. Cette limite dépend de l'impôt fixe prélevé sur le premier revenu à partir duquel on compte les accroissements de revenus plus considérables, et dépend aussi de la plus-value dont l'accroissement est frappé, cette plus-value étant variable suivant la proportion directe de l'accroissement.

Pour mieux faire saisir ma pensée par un exem-

---

(1) M. Say, *Cours complet d'économie politique*, part. 8, chap. 4.

ple, je suppose que le revenu de 1,000 fr. paie un impôt fixe de $\frac{1}{10}$ ou 100 fr.; le revenu de 2,000 fr. paiera 200 fr., plus l'impôt progressif sur les 1,000 fr. d'accroissement, qui sera, si l'on veut, le $\frac{1}{245.80}$ de 1,000 fr., ou 4 fr. 07 cent. Ainsi, les 2,000 fr. de revenu paieront un impôt de 204 fr. 07 cent. Le revenu de 3,000 fr. paiera d'abord pour les 2,000 fr., savoir : 204 fr. 07 cent.; plus, pour les autres 1,000 fr., l'intérêt fixe de 100 fr.; plus enfin deux fois l'intérêt progressif, ou 8 fr. 14 cent., c'est-à-dire que l'impôt sur un revenu de 3,000 fr. sera de 312 fr. 21 cent. Le revenu de 4,000 fr. paiera de même 412 fr. 21 c., plus trois fois l'intérêt progressif, ou 12 fr. 21 cent., c'est-à-dire 424 fr. 42 cent. En continuant toujours de même on trouverait que, sur le revenu intégral de 221,220 francs, le nouvel impôt en absorberait 121,220, c'est-à-dire que le revenu effectif serait réduit à 100,000 fr., et ne pourrait le dépasser. Tel serait donc le *maximum* de revenu du plus riche particulier dans les hypothèses que nous avons admises. Mais en les faisant varier on pourrait encore reculer cette limite, quoique déjà si éloignée de celle posée par Platon (§ 28). On pourrait même, pour les accroissements de revenu au delà de 221,220 fr., les frapper de l'impôt calculé dans la série précé-

dente, c'est-à-dire rétablir l'impôt simplement proportionnel, ce qui n'aurait pas de graves inconvénients, en considération du petit nombre de citoyens qui atteignent à ce degré de richesse.

Payer 104 fr. 07 c. de plus pour un revenu plus fort de 1000 fr., ou endurer une privation de 4 fr. 07 c., est certainement peu de chose, et cependant le système que nous venons d'exposer réduirait un revenu de 221,220 fr. de près de moitié. Au premier coup d'œil ce résultat paraît exagéré et de nature à faire rejeter l'impôt progressif. Cette illusion tient à ce qu'on est habitué à ne voir que des chiffres dans une question où le point essentiel est tout autre, où il faut considérer seulement la gêne qu'éprouve le contribuable, qui doit être égale pour tous; dès lors les conséquences de cette analyse n'étonnent plus, et l'on conçoit que celui qui, ayant 220,000 fr. de rente, est obligé d'en abandonner au fisc 120,000, un peu plus de la moitié, ne fait réellement pas un sacrifice plus grand que celui qui n'ayant que 1000 fr. de revenu, en verse le dixième seulement au trésor public.

Ce sacrifice d'ailleurs trouve une justification dans les motifs mêmes allégués par les parti-

sans(1) de l'impôt proportionnel. L'impôt, disent-ils, étant le prix de la protection que la société accorde à tous les citoyens, une espèce d'assurance de ce qu'ils gagnent ou possèdent, il est naturel de concourir à la protection sociale suivant la quantité de biens protégés. Celui qui a 2000 fr. de revenu doit donc payer le double de celui qui en a 1000. Cette conclusion est loin d'être évidente comme on se l'imagine. En effet, dans l'hypothèse où tous les revenus sont égaux, la protection est égale et l'impôt doit peser également sur tous les citoyens. Est-ce à dire que la protection accordée au possesseur de 2000 de revenu sera précisément le double de celle accordée au possesseur de 1000 francs? Non certes, car en admettant que les revenus égaux veulent une protection égale, et par conséquent des frais de protection égaux, ne voyez-vous pas que cette accumulation de revenus sur la même tête introduit dans la société un élément d'envie, de discorde prochaine, qui n'existait pas avec l'égalité de fortune, et que par conséquent le revenu double veut non seulement une protection double, mais encore une protection particulière

(1) M. Thiers, entre autres, dans son ouvrage récemment publié *De la propriété*, liv. IV, chap. 3.

contre ce nouvel élément d'envie et de discorde? Or cette protection particulière est précisément celle que nous avons supposée de 4 fr. 07 c. et qui constitue l'impôt progressif sur un accroissement de 1000 fr. L'impôt progressif n'est donc point, comme le répètent à l'envi les partisans du système contraire et ceux qui n'ont de cet impôt que des idées confuses, une taxe qui frappe arbitrairement et sans raison logique les différents revenus. C'est une taxe qui les frappe tous d'une manière rationnelle, uniforme et continue. Comparer la société à une compagnie d'assurance mutuelle, c'est vérifier le proverbe : Comparaison n'est pas raison. Les citoyens ne doivent rien à une compagnie, ils sont libres de traiter avec elle si bon leur semble, et il est tout simple que le prix d'assurance suive la proportion des biens assurés. Le feu, le vent, les orages, la grêle, ne varient pas avec les passions des hommes. La valeur des biens doit donc être la seule règle du prix d'assurance.

Observons, avant d'aller plus loin, que l'impôt établi d'après nos suppositions produirait au fisc environ trois fois plus que l'impôt simplement propor-

tionnel. Car, pour le revenu de 1000 fr. servant d'unité, l'impôt proposé est égal à l'impôt proportionnel, et pour le revenu maximum de 221,220 fr. il est égal à l'impôt proportionnel multiplié par 5.48, et la moyenne entre 1 et 5.48 est 2.74. En effet l'impôt proportionnel serait de 22,122 fr. sur le revenu maximum, et l'on a $22,122 \times 5.48 = 121,220$ à peu près. A la vérité, l'évaluation de la moyenne 2.74 suppose que les revenus varient d'une manière uniforme depuis 1,000 fr. jusqu'à 221,220 fr., ce qui n'a certainement pas lieu. La moyenne serait donc moins élevée; mais en la réduisant à 2, ou même à 1.50, il y aurait encore un grand bénéfice pour le trésor public. D'ailleurs une formule très simple permettrait de régler la cote de l'impôt pour chaque revenu, sans être arrêté par la longueur des calculs. Soient c la cote de l'impôt pour chaque revenu, n le nombre ou la fraction de nombre de mille francs qui le composent, d l'impôt fixe, a l'impôt progressif, les différentes cotes seront données par la formule $c = 100n\left\{d + \frac{n-1}{2}a\right\}$. D'après les données particulières que nous avons choisies $d = \frac{1}{10}$, $a = \frac{1}{245.80}$, et la formule analytique, en négligeant quelques petites fractions, devient $c = \left\{97.96 + 2.04 \times n\right\}n$, qui

est de l'application la plus commode. Nous faisons cette remarque non pas que nous regardions nos données comme devant obtenir la préférence, mais pour répondre à l'objection banale que font, contre les meilleures méthodes, ceux qui n'ont pas envie de les suivre, qu'elles présentent trop de difficultés. Ainsi, par exemple, l'impôt sur un revenu de 12,540 fr. sera de 1,552 fr. 19 c. Dans ce cas $n = 12.54$, et la formule donne :

$$c = \left\{ 97.96 + 2.04 \times 12.54 \right\} 12.54 = 1552 \text{ f. } 19.$$

De même l'impôt sur un revenu de 650 fr. sera de 64 fr. 53 c. Dans ce cas $n = 0.65$, et la formule donne :

$$c = \left\{ 97.96 + 2.04 \times 0.65 \right\} 0.65 = 64 \text{ f. } 53.$$

Quel que soit donc le système d'impôt progressif qui obtienne la préférence, nous regardons cet impôt comme le seul juste, le seul rationnel, et d'une application facile toutes les fois qu'on pourra connaître les revenus des différents citoyens. Mais cette recherche est épineuse.

Le revenu étant proportionnel au capital, toute la question de l'établissement de l'impôt se réduit à

saisir soit le revenu, soit le capital, où ils se trouvent. Or ils ne peuvent se trouver qu'entre les mains ou des propriétaires fonciers, ou des rentiers, ou des négociants, ou de ceux dont la fortune est en numéraire et sans placement. Quant aux propriétaires, l'évaluation de leurs revenus est toujours possible. Celle pour les rentiers dont les rentes reposent sur des titres authentiques l'est encore, quoique hérissée de plus d'embarras. Les revenus des négociants semblent d'abord devoir échapper à toute investigation. Néanmoins ils ont des registres qui feraient connaître leur gain de chaque année, et ils auraient, sans doute, mauvaise grâce à s'opposer à cette espèce d'inquisition du fisc, puisqu'elle pèse déjà sur les propriétaires fonciers. Quant aux personnes dont toute la fortune est en coffre-fort, ou qui peuvent dissiper du jour au jour le fruit d'un travail incertain, comme quelques artistes, il n'y a pas possibilité d'évaluer leur revenu directement, et, par conséquent, de le taxer. Mais on nous accordera sans peine que le nombre en est très petit, relativement à la masse de la nation, et que l'impuissance de les soumettre à l'impôt ne peut avoir pour l'intérêt général des inconvénients bien graves. Du reste cette dernière classe de citoyens est sujette à

éprouver tant d'accidents et de mécomptes, qu'on ne devrait guère leur garder rancune de cette faveur forcée dont ils seraient l'objet. Le prix de la journée des ouvriers ordinaires, des manœuvres, est à peu près connu. Ils pourraient donc être soumis à une taxe, qui serait la plus modique de toutes, car nous devons supposer ici que le gouvernement a déjà pris ses mesures pour leur assurer le travail auquel ils ont droit de prétendre.

En appliquant à tous les revenus l'impôt progressif, le gouvernement en retirerait des sommes bien plus considérables que celles qu'il perçoit aujourd'hui, et qui pèseraient davantage sur les classes les plus riches de la société; et cette méthode, faisant disparaître toutes les contributions indirectes, c'est-à-dire qui portent sur les objets de consommation, délivrerait le pays d'une nuée d'employés qui coûtent si cher, et dont le contrôle souvent si vexatoire est, de la part des contribuables, l'objet de tant de justes récriminations. On sait que les frais de perception s'élèvent au tiers environ de la recette. Ainsi sur les 311 millions à peu près que rapportent les contributions indirectes, y compris les

douanes et l'impôt sur le sel, 100 millions sont absorbés pour l'entretien des commis et employés de tout genre. C'est là une nouvelle surcharge pour le peuple et sans profit aucun pour le trésor public.

Afin de rendre plus facile l'établissement de l'impôt progressif, le gouvernement pourrait faire un appel à la vanité. Il pourrait établir des distinctions, de petits priviléges, suivant les classes où les revenus rangeraient tous les citoyens. En réveillant un sentiment naturel au cœur de l'homme, il combattrait avantageusement un autre sentiment également vivace, celui de l'avarice et de l'intérêt personnel, qui porterait d'abord chacun à dissimuler sa fortune pour échapper à l'impôt. Du reste, il nous suffit d'avoir signalé le but; les moyens de l'atteindre seront plus ou moins habiles, plus ou moins ingénieux.

La nécessité de l'impôt reconnue, et l'impôt établi d'une manière quelconque, on doit se faire cette première demande : Quels sont les effets de l'impôt sur la société? Disons d'abord que le gouvernement ne le prélève qu'en espèces métalliques, et que l'ar-

gent correspond toujours à une certaine quantité de produits. Frapper un impôt, c'est donc enlever aux contribuables une certaine partie de leurs produits. Cela posé, ou le gouvernement exporte les sommes qu'il retire, pour acquitter par exemple les contributions d'une guerre; ou il les reverse dans le royaume, les rendant ainsi à une nouvelle circulation. Dans le premier cas, les produits du royaume correspondent à une moindre fraction de monnaie, et quoique, par les raisons développées au § 15, l'équilibre entre l'une et les autres ne puisse s'établir immédiatement le prix naturel des choses en général diminue, et cette diminution, qui devrait n'être que fictive, paraît cependant réelle. Les producteurs craignent de vendre à trop bas prix les objets de consommation, et s'abstiennent de produire. La production se ralentit encore par la seule absence du numéraire, qui en est l'agent indispensable et le plus actif. L'effet inévitable de cette espèce d'impôt est donc l'appauvrissement de la nation qui le souffre; mais on ne peut dire avec M. Say (1) que sa conséquence inévitable c'est d'accroître les frais de production,

---

(1) *Cours complet d'économie politique*, partie 8, chap. 10.

d'où résultent une augmentation de prix et une réduction dans la quantité produite. Cet écrivain arrive bien ici à la vérité, mais par une fausse route. Dans le second cas, la masse totale des revenus du royaume reste constante, mais on prend aux uns pour donner aux autres. Si cette nouvelle répartition, faite d'autorité, est équitable, nécessaire au bien public, la nation doit s'y résigner; mais si l'impôt va payer des services équivoques, s'il va couvrir des dépenses inutiles et quelquefois coupables, s'il va faire vivre des hommes oisifs aux dépens des producteurs, il constitue, au détriment de ceux-ci, un véritable vol. Sans nous arrêter à l'immoralité de l'acte, nous devons, d'après nos principes, reconnaître que l'effet en est des plus pernicieux sur la production; car la même quantité d'argent va bientôt correspondre à une moindre quantité de produits : le prix des choses, en général, augmentera donc. Comme dans le cas précédent, cette augmentation est purement fictive; mais les consommateurs, par crainte de payer les produits trop cher, ne voudront plus les acheter. De là ralentissement et suspension même du travail, appauvrissement encore de la société. Ainsi, de quelque manière que

l'on considère l'impôt, soit que le gouvernement en exporte le revenu, soit qu'il le fasse rentrer dans la circulation du royaume, on peut assurer qu'il est également fatal à la prospérité du pays, s'il n'a pour justification la nécessité et la légitimité de son emploi.

Les impôts se sont successivement accrus, et l'on peut assurer qu'ils croîtront de jour en jour. Ainsi, en France, sous le cardinal de Richelieu (1), ils s'élevaient à 80 millions de livres tournois, ou à peu près 320 millions de francs de notre monnaie, car la livre tournois valait alors 2 fr. 01 cent., et depuis cette époque, 1643, la valeur de l'argent a doublé. Sous Louis XIV, ils étaient déjà plus élevés. Le budget de 1830 en portait le chiffre à 979 millions 352 mille francs, c'est-à-dire que depuis le cardinal de Richelieu jusqu'à nos jours les impôts se sont accrus à peu près dans le rapport de 1 à 3. Cet accroissement a été plus rapide en Angleterre. Sous le règne d'Elisabeth, en 1580, les dépenses étaient de 600 mille livres sterling, ou de 39 millions de

---

(1) *Testament politique.*

francs (la livre sterling valant 25 fr., et la valeur de l'argent s'étant accrue dans le rapport de 12.77 à 4.89, ou de 2.6 à 1), et, en 1827, de 1 milliard 300 millions environ. Durant cet intervalle elles ont donc augmenté dans le rapport de 1 à 33.

Quelle est la véritable cause d'un pareil phénomène, qui semble menacer les peuples d'une ruine prochaine? « On peut, dit Montesquieu, lever des tributs plus forts à proportion de la liberté des sujets. Il y a dans les états modérés un dédommagement pour la pesanteur des tributs : c'est la liberté. Il y a dans les états despotiques un dédommagement pour la liberté : c'est la modicité des tributs. (2) » A ce compte la France et l'Angleterre doivent avoir fait d'immenses progrès dans la liberté depuis Richelieu et la reine Elisabeth. Nous ne prétendons pas le nier, et nous savons aussi que les peuples supportent plus patiemment le poids des subsides lorsqu'ils sont votés par des mandataires, comme dans les gouvernements représentatifs. Toutefois la véritable raison de l'accroissement rapide des im-

(1) *Esprit des lois*, liv. 13, chap. 3.

pôts n'est pas là. Reconnaissons d'abord que, si la France et l'Angleterre exportaient le produit des impôts, elles ne pourraient les augmenter de cette manière; mais lorsqu'elles le rejetent dans la circulation, leur accroissement annuel s'explique d'une façon très simple. L'argent, avons-nous dit, représente des produits : il est donc possible, lorsque les produits augmentent, d'en enlever davantage aux peuples par le moyen des impôts, et cette nouvelle surcharge, si elle est faite avec mesure et précaution, passe presque inaperçue. Supposons qu'aujourd'hui l'impôt prélève le cinquième du revenu de la nation : si, toutes les circonstances restant les mêmes, le gouvernement augmente l'impôt, cette manœuvre est fatale au pays et ne peut longtemps se renouveler; nous venons de le prouver tout à l'heure : mais si l'industrie et le travail se développent, avec ce développement croissent les produits, et les contribuables peuvent en abandonner davantage au fisc, sans que cet abandon leur paraisse trop pénible. Un citoyen avec 500 fr. de revenu en payait 100 au trésor : il restait donc possesseur de 400 fr. de produits. Par la facilité du travail leur nombre s'est doublé, et le fisc, profitant de cette circonstance,

est devenu plus avide ; il a demandé au contribuable 200 fr. : celui-ci n'a plus de disponible que la somme de 300 fr., mais elle correspond à une quantité double de produits ; de sorte que, malgré l'accroissement de l'impôt, son bien-être est encore augmenté dans le rapport de 400 à 600, ou de 2 à 3, au lieu de 2 à 4, comme il le serait si l'impôt était resté le même. On conçoit dès lors qu'il puisse ne pas être trop sensible à cette nouvelle perte du quart de son revenu.

Le gouvernement peut avoir d'excellentes raisons d'augmenter les impôts suivant les circonstances impérieuses qui varient tous les jours. Il serait donc injuste de le blâmer *a priori* de cette pratique. Elle n'est véritablement coupable que lorsque le produit de l'impôt est absorbé par de folles prodigalités, sans bénéfice réel pour la nation, et plus coupable encore si les sommes enlevées au pays doivent servir à son avilissement. Ainsi Montesquieu s'exprime d'une manière inexacte lorsqu'il attribue au plus ou moins de liberté la charge plus ou moins lourde des impôts. Elle ne dépend que du plus ou moins de richesse de la nation. Sans doute, la ri-

chesse est fille de la liberté; cependant il ne faut pas confondre l'une avec l'autre.

De ce qui précède on doit conclure qu'on peut juger des progrès de l'industrie d'un peuple par les impôts qu'en prélève le gouvernement, bien entendu qu'il ne les extorque pas par la violence et se renferme dans de justes limites. Il est donc de son intérêt immédiat de s'arrêter au point où le surcroît des taxes arrêterait le développement de l'industrie et tarirait la source où il va puiser. Car c'est l'industrie qui alimente le fisc et lui permet d'écorcher le peuple sans le faire crier. L'Angleterre, les Pays-Bas et la France sont les pays qui acquittent les plus forts impôts. Ce sont aussi ceux où l'industrie a fait le plus de progrès; et d'ailleurs, comme l'observe Bacon (1), un peuple accablé d'impôts et qui serait en même temps courageux et guerrier, c'est ce qu'on ne verra jamais. Ces dernières remarques doivent calmer les trop vives inquiétudes de ceux qui ne voient jamais dans l'augmentation des impôts qu'un symptôme effrayant pour la prospérité nationale.

(1) *De dignit. et aug. scient.*, lib. VIII, cap. III.

En France nous sommes obligés de prendre chaque année sur nos revenus ordinaires 550 millions pour la dette de l'état, les dotations des institutions politiques, les frais d'exploitation et de perception des recettes, les remboursements et les non-valeurs, avant de commencer l'exécution des services des ministères et d'acquitter la solde de l'armée (1).

D'après M. Carey, économiste américain très estimé, en supposant que le produit est 100, il revient: dans les Etats-Unis, 72.75 au travail, 25 au capital, 2.25 au gouvernement; en Angleterre, 56 au travail, 21 au capital, 23 au gouvernement; en France, 47 au travail, 36 au capital, 17 au gouvernement; dans l'Inde, 45 au travail, 55 au capital et au gouvernement (2).

---

(1) D'Audiffret, *Système financier de la France.*
(2) J. Garnier, *Eléments d'économie politique*, ch. XV.

§ XLI.

Assiette actuelle de l'impôt. Contributions directes et contributions indirectes. Vice de celles-ci. Des classes de la société qui, en définitive, supportent les impôts. Opinions contradictoires. Opinion probable.

—

Prélevé sur le revenu de la propriété foncière, dont la cote s'évalue d'après des indications plus ou moins exactes, l'impôt constitue les *contributions directes*. Prélevé sur les objets de consommation, sur les jouissances, sur les produits encore bruts de l'industrie, il se nomme *contributions indirectes*. Comme le riche et le pauvre consomment à peu près également les choses de première nécessité, il en résulte que les classes indigentes sont encore les plus écrasées par les contributions indirectes. On a répondu que ces classes étaient libres de payer ou de ne pas payer cet impôt, en s'abstenant de consommer! Très mauvaise réponse et qui revient à dire qu'elles

(1) J. Garnier, *Eléments d'économie politique*, ch. XV.

sont libres de vivre ou de ne pas vivre. L'impôt sur le sel, par exemple, dont la consommation annuelle est de 219 millions de kilogrammes, et rapporte au trésor 60 à 70 millions, est une charge très lourde au menu peuple, qui n'a souvent pour assaisonner des mets grossiers que cette substance, tandis que les classes élevées ne s'aperçoivent point de la taxe. Quant à leur effet les contributions indirectes forment donc un impôt véritablement progressif, mais au préjudice des pauvres et en raison inverse de ce qu'il doit être. Pour obvier à cette anomalie on pourrait frapper les objets de luxe et diminuer d'autant l'impôt sur ceux de première nécessité. Mais l'expérience a prouvé l'inefficacité de cette mesure, à laquelle on échappe trop aisément. Du reste, ce qui est un objet de luxe pour le riche peut être un objet de première nécessité pour le pauvre. Tel est le tabac, que Bernardin de Saint-Pierre appelle la consolation des peuples civilisés. S'il est permis de faire payer ce plaisir au riche, qui peut s'en procurer tant d'autres, il est injuste et cruel d'enlever au pauvre sa seule jouissance, bien que la régie donne au trésor un produit brut de 90 millions, et un bénéfice net de plus de 64 millions. L'assiette actuelle

de l'impôt nous semble donc mauvaise en elle-même et indépendamment des énormes frais de perception qu'elle entraîne. L'impôt doit être progressif, porter sur les revenus seuls, *income-taxe*. Le devoir et toute l'habileté du gouvernement consistent à savoir les reconnaître et les frapper à leur première source, soit par ses administrateurs formés en corps de régie, soit par des fermiers lorsqu'il y a avantage et convenance à ce mode de perception.

Par le résumé de tous les impôts on reconnaît que la France paie en contributions directes assises sur la propriété foncière 450 millions (y compris 24 millions de portes et fenêtres), et sur les personnes et les valeurs mobilières 128 millions, soit 578 millions d'impôts directs; qu'elle acquitte en taxes indirectes 311 millions, savoir : de consommation 206 millions; de protection du travail national 48 millions; de navigation intérieure, d'exportation, d'entrepôt, de transit et des ports, 2 millions; de droits de diverses natures 46 millions; que les produits des services exploités par le gouvernement s'élèvent à 130 millions (dans lesquels la taxe des lettres et le décime rural figurent pour 38 millions, payés par 82 mil-

lions de lettres, à raison d'un prix moyen inférieur à 0.50 c.) ; qu'enfin les biens appartenant à l'état lui donnent un revenu de 55 millions. Si l'on additionne ces divers tributs de la richesse de l'état et des particuliers, on trouve 1 milliard 74 millions. De cette somme il faut déduire 110 millions qui sont immédiatement restitués aux services spéciaux des départements, des communes et des colonies ; 28 millions de non-valeurs, d'avances et de remboursements ; enfin les 185 millions de revenus appartenant à l'état. Il reste donc, en définitive, 751 millions de contributions générales, et les 185 millions de ressources propres à l'état, soit 936 millions, pour subvenir aux dépenses annuelles de l'administration et du gouvernement de la France, ainsi qu'au paiement des arrérages et à l'amortissement du capital d'une dette perpétuelle et viagère qui est encore (en 1841) de 250 millions (1).

A propos des contributions indirectes, qui, au lieu de 311 millions comme en France, rapportent en

---

(1) D'Audiffret, *Système financier de la France*, livre 1er. Budget de 1837.

Angleterre un milliard, on s'est demandé par quelles classes de la société étaient supportés, en définitive, les impôts, et, suivant l'usage dans toutes les questions d'économie politique, les avis ont été diamétralement opposés. Condillac (1), les physiocrates, l'école de Quesnay, prétendent que tout le poids des taxes retombent sur les propriétaires terriers, parce que le fabricant entre les mains duquel passent les produits retient au fournisseur qui les livre le montant de la taxe dont ils sont frappés, et que de fournisseur en fournisseur on arrive nécessairement au propriétaire du sol; d'où l'on conclut que l'impôt sur l'industrie manufacturière est illusoire, vicieux, et que les propriétaires seuls doivent payer des subsides. Mais on peut répondre que chaque fournisseur, au lieu de retenir la taxe à celui qui précéde, la retiendra au fournisseur qui le suit, et conclure avec la même justesse en faveur de l'impôt sur l'industrie, entièrement payé par les consommateurs. Telle est aussi l'opinion de M. Ricardo et de ses partisans. Nous pensons que la vérité ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre de ces opinions extrêmes, et que,

---

(1) *Le commerce et le gouvernement*, partie 1re, chap. 28.

l'équilibre s'établissant peu à peu, l'impôt, lorsqu'il est bien assis, finit par peser également sur toutes les classes, sans distinction des travailleurs. Mais c'est précisément dans cette égalité que se trouve le vice des contributions indirectes, vice remarquable surtout dans le plus terrible des impôts, l'impôt du sang, la conscription militaire.

§ XLII.

De la conscription militaire, ou de l'impôt du sang. Il frappe d'une manière aveugle et inique les familles pauvres. Améliorations exécutables dans leur intérêt et dans celui de l'armée elle-même.

Le salut de l'état est la suprême loi. Puisque les nations, par leur sottise et l'ignorance de leurs véritables intérêts, se sont imposé la dure nécessité d'avoir des armées permanentes (1), il faut qu'une partie, la plus jeune et la plus vigoureuse, des citoyens, arrive annuellement sous les drapeaux. Mais si, comme dit l'auteur du *Contrat social*, le souverain peut

(1) Leur institution date de Charles VII.

légitimement s'emparer du bien de tous, il n'a aucun droit de toucher au bien d'un particulier ni de plusieurs. Le recrutement, qui détruit les plus chères espérances de tant de familles, qui leur enlève de vive force souvent leur unique appui, en laissant le hasard seul arbitre de cette espèce de vol, est donc l'infraction la plus inepte, la plus barbare, au droit des gens. Et observez que l'impôt du sang pèse de toute son horreur sur les classes pauvres, les classes élevées pouvant toujours s'y soustraire au moyen de remplacements qui offrent eux-mêmes le spectacle le plus immoral, celui de l'homme se vendant à l'homme. Quand l'intérêt de tous veut dans le pays une armée permanente, pourquoi tous ne paient-ils pas également leur tribut? Ou, ce qui revient au même, pourquoi tous les jeunes gens de la classe appelée ne supporteraient-ils pas une égale part du fardeau que le sort rejette aveuglément sur quelques uns? Les services, de quelque nature qu'ils soient, constituent de véritables produits qui peuvent être échangés contre des produits de même valeur. La justice rigoureuse exige donc que les jeunes conscrits dispensés du service militaire donnent un dédommagement à ceux qui se dévouent, en leur place, à la défense de la patrie. Ce dé-

dommagement ne peut avoir lieu qu'en argent.

D'après l'expérience ou des calculs dont le plus ou moins d'exactitude est ici sans conséquence, la force moyenne de chaque classe, sans y comprendre les jeunes gens exemptés du service pour infirmités naturelles, est, en France, de 200,000 hommes environ. Le chiffre des exemptés varie du tiers au quart. Si la durée légale du service est, comme aujourd'hui, de sept ans, il faudra, pour une armée de 420,000 hommes, que le recrutement prenne toutes les années 60,000 conscrits. Il en restera donc sur chaque classe 140,000 dispensés du service. Ce sont précisément ceux-là qui devront acheter cette dispense par une contribution variable et progressive suivant leur fortune, et dont le produit sera la propriété exclusive des jeunes soldats, auxquels elle sera remise au moment de leur libération, avec les profits résultant d'un bon placement. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les développements de cette méthode (1). Mais on conçoit bien que le sort de nos soldats

(1) *Mémoire sur les remplacements militaires*, par M. Aug. Carrette, avocat à la Cour de cassation.



en serait singulièrement amélioré, et que la possibilité pour chacun de doubler la somme afférente, au terme du premier congé, de la cumuler même avec la solde de retraite pour celui qui resterait sous les drapeaux jusqu'à cette époque; on conçoit bien, dis-je, que cette possibilité rendrait les engagements volontaires plus nombreux. L'état pourrait les favoriser encore en accordant aux volontaires quelques distinctions particulières, une part plus grande à l'avancement, en leur assurant la préférence, au sortir des cadres, pour ces petits emplois qui fourmillent dans les diverses branches de l'administration publique. Sous la garantie de tous ces avantages le service militaire, au lieu d'être l'effroi des familles, deviendrait un objet de convoitise. L'armée serait mieux composée et plus forte, et, remarque essentielle, la grande objection faite contre l'application des troupes aux travaux publics tomberait d'elle-même. Car, d'un côté, l'armée serait composée en grande partie d'enrôlés volontaires, qui n'auraient point à réclamer, eux, contre une obligation à laquelle ils se seraient soumis d'avance; et de l'autre, ce devoir étant imposé à tous les jeunes gens de la même classe, puisque ceux qui en sont dispensés

ont préalablement acheté cette dispense, ce nouveau devoir imposé au soldat ne serait plus une taxe mise sur le pauvre au profit du riche.

§ XLIII.

Théorie des emprunts. Opinion de M. Laffitte. Erreur de Voltaire sur les dettes de l'état. Cas où l'emprunt doit être préféré à l'impôt ordinaire. Dette consolidée. Dette flottante. Jeu de bourse. Rachat des rentes.

Au lieu de prélever immédiatement par l'impôt toute la somme dont il a besoin, le gouvernement peut faire un emprunt et ne demander aux contribuables que l'intérêt de la somme. Cette méthode est d'une application plus facile. Car, comme M. Laffitte l'a dit à la tribune : « L'impôt ordinaire prend les capitaux où ils ne sont pas; il les prend dans les bourgs, dans les campagnes souvent les plus incultes et les plus pauvres. L'emprunt les prend où ils sont, dans les grandes villes et les capitales. L'impôt les prend où ils coûtent 10, 12, 13 pour cent; l'em-

prunt, là où ils coûtent 4 ou 5 et où ils s'offrent d'eux-mêmes. »

La possibilité de se procurer sur l'heure, et avec moins de gêne pour le peuple, des sommes plus considérables, est une tentation à laquelle il est difficile que le gouvernement résiste, et c'est précisément l'abus qu'il peut faire des emprunts qui en constitue le vice et rend dangereuse l'application de ce système. A ce sujet il convient de réfuter une erreur dont Voltaire s'est rendu l'écho. « Un état, affirme-t-il, qui ne doit qu'à lui-même ne s'appauvrit pas, et ses dettes même sont un nouvel encouragement pour l'industrie (1) ». Sans doute, au moment de l'emprunt la nation n'en demeure ni plus pauvre ni plus riche. Mais l'état mange ses revenus d'avance, et il y a, comme pour tous les autres impôts, déplacement des fortunes privées. Si l'emprunt n'est pas appliqué aux seules dépenses nécessaires au bien public, les contribuables sont dépouillés de tous les produits qui correspondent à l'intérêt qu'on leur

(1) *Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts.*



demande. Lors même que l'emprunt est appliqué à des besoins impérieux et réels, l'état qui le rejette dans la circulation ne rend plus aux citoyens l'intérêt qu'ils en paient. Ceux-ci, privés d'une partie de leurs capitaux, qu'ils auraient fait valoir d'une manière plus productive que l'état lui-même, éprouvent dans leurs relations commerciales de nouveaux embarras. Le travail diminue en conséquence, et, par suite, la prospérité du pays. De quelque manière que l'on considère les taxes imposées sur la nation, les effets en sont toujours les mêmes; et, bien qu'elles puissent croître, comme nous l'avons déjà vu, avec le développement de son industrie, cette augmentation, lorsqu'elle n'est pas juste et indispensable, est toujours un mal que peuvent déguiser, mais non pas détruire, les formes plus ou moins adroites dont on l'enveloppe.

De la nature de l'impôt ordinaire et des emprunts il semble que l'on peut conclure avec justesse que les impôts sont préférables pour acquitter les dépenses faites dans l'intérêt immédiat de la génération actuelle, qui doit naturellement les payer, et que les emprunts conviennent mieux pour les dépenses dont

les générations futures recueilleront le fruit comme la génération présente. Tels sont, par exemple, les frais d'une guerre, le creusement de canaux, la construction d'une route, d'un chemin de fer, de grands édifices publics, etc. L'intérêt de l'emprunt étant inscrit au livre de la dette publique, toutes les générations, jusqu'au moment de l'extinction de l'emprunt, concourent à payer un avantage qui a été commun à toutes, et après l'extinction les successeurs héritent du travail de leurs pères.

Les emprunts se font ordinairement par souscription. Des compagnies de financiers fournissent au gouvernement les sommes dont il a besoin. Comme ces sommes doivent être livrées en plusieurs termes, souvent assez éloignés, ces compagnies soustraitent avec d'autres capitalistes et leur cèdent les inscriptions de rentes qu'elles ont reçues elles-mêmes; de telle sorte qu'après l'opération elles peuvent en conserver très peu pour leur propre compte, souvent pas du tout, avoir de nouveau leurs fonds disponibles, pour recommencer bientôt une nouvelle opération de ce genre, qui n'a jamais lieu sans d'énormes bénéfices pour elles. Il paraît que ce sy-

stème d'emprunt date du milieu du siècle dernier et que l'Angleterre en donna le premier exemple. En France, et jusqu'à l'époque de la révolution, le gouvernement affectait les domaines de l'état pour hypothèque de ses emprunts. A cette garantie il joignait d'autres avantages pour les prêteurs. Les emprunts avaient lieu à rente viagère, en tontines, à fonds perdus. Malgré toutes ces amorces il ne pouvait souvent arriver à son but. Le système suivi aujourd'hui est plus attrayant et plus sûr.

Le gouvernement qui a besoin de 100 millions annonce qu'il va inscrire sur le livre de la dette publique des rentes à 5 p. 100, par exemple, car le taux de l'intérêt n'y fait rien, jusqu'à concurrence du capital de 100 millions. Si les prêteurs sont disposés à céder leurs fonds à 5 p. 100, le gouvernement inscrit sur le Grand-Livre une rente de 5 millions au profit des capitalistes qui ont fourni l'argent. Mais s'il leur inspire peu de confiance, ceux-ci élèvent leurs prétentions et demandent un intérêt plus fort, soit de 10 p. 100. Dès lors, le gouvernement, qui veut toujours toucher la même somme, est obligé d'inscrire pour 10 millions de rente, c'est-à-

dire d'emprunter réellement au 10 p. 100, quoique cette circonstance soit un peu dissimulée. Enfin, il est obligé d'accepter les conditions des prêteurs, qui peuvent transmettre leurs créances par une simple substitution de nom sur les registres.

La dette qui en résulte se nomme *dette inscrite* ou *consolidée*, par opposition à la *dette flottante,* formée de tous les billets que le gouvernement négocie pour couvrir des dépenses imprévues, et qui, lorsqu'il la rembourse au moyen de nouvelles inscriptions au Grand-Livre de la dette publique, se joint à la dette consolidée. Au 1er janvier 1840 notre dette consolidée était de 3 milliards 684 millions en capital, représentant 166 millions 740 mille fr. d'intérêts. La dette flottante comprenait 629 millions de créances exigibles à l'échéance et coûtant 26 millions d'intérêt. La dette publique s'élevait donc à 4 milliards 313 millions en capital, ou 192 millions 740 mille fr. d'intérêts annuels.

Cette facilité de pouvoir négocier les inscriptions de rente a produit l'agiotage de la Bourse. Là, suivant le plus ou moins de *crédit* ou de confiance dont

jouit le gouvernement, les inscriptions se vendent plus ou moins cher. Sans que les parties aient ni les moyens ni l'intention d'acheter ou de vendre, on joue à la hausse et à la baisse, et, au jour convenu, le perdant paie la différence. Véritables marchés à terme, qui, bien que prohibés par la loi (1), ne s'en font pas moins publiquement par l'entremise des agents de change; jeu immoral où les dés sont trop souvent pipés, où les personnes placées au timon des affaires et celles initiées aux secrets de l'état ont un énorme avantage dont elles peuvent profiter sans crainte et sans pudeur, pour improviser des fortunes scandaleuses. Du reste cet agiotage ne s'exerce que sur une faible partie des rentes, les quatre cinquièmes de la dette appartenant à des rentiers définitifs, qui ne songent qu'à retirer leurs intérêts : en termes de bourse, ce sont les possesseurs des *rentes casées ;* les autres sont les *banquiers cosmopolites.*

Pour donner un appât de plus aux prêteurs et mieux établir son crédit, le gouvernement accorde aux rentes sur l'état des priviléges exorbitants. Ainsi,

(1) Art. 1965 du Code civil.

elles sont insaisissables entre les mains de ses créanciers et exemptes de toute espèce de contribution. Il est inutile d'insister sur un abus si peu conforme à toutes les règles de la justice et du bon sens. Juge et partie dans la question, le gouvernement n'use de sa puissance que dans son propre intérêt, puisque enfin il a trop souvent le malheur de séparer son intérêt de celui du pays. D'un mauvais principe les conséquences deviennent plus tard embarrassantes. Ainsi lorsque, les rentes ayant dépassé le pair, le ministère, en France, a voulu rembourser le capital, on lui en a contesté le droit, parce que, disait-on, inscrites sous le titre de rentes perpétuelles, le remboursement forcé du capital était une espèce de banqueroute. La chambre des députés a sagement fait justice de cette prétention, contraire aux principes du droit commun, prétention qui tend à priver l'état seul des bénéfices de son propre crédit et à grever indéfiniment les contribuables au profit des rentiers, c'est-à-dire à faire porter aux classes les plus indigentes une plus lourde partie des impôts, tandis que le contraire doit toujours avoir lieu.

Comme, d'après les considérations qui précèdent,

l'achat de rentes sur l'état est, en définitive, le plus sûr et le meilleur placement pour les petits capitaux, il sera possible au ministre des finances d'obtenir ces capitaux à de meilleures conditions, en assurant les prêteurs contre les chances de remboursement. Le moyen est très simple. Supposez que le gouvernement veuille faire aujourd'hui un emprunt de 24 millions, et que le taux courant de l'intérêt soit de 5 p. 100, les rentes à inscrire seraient de 1,200,000 fr.; mais il peut arriver d'un moment à l'autre que le prix des rentes dépasse le pair, c'est-à-dire que 5 fr. de rente inscrite vaillent plus de 100 fr. en capital, et cette circonstance va se produire si le crédit du gouvernement augmente : dès lors les rentiers, par la vente de leurs inscriptions, réaliseraient un bénéfice d'autant plus considérable que le prix de chacune d'elles s'élève davantage au dessus du pair; mais dès lors aussi le gouvernement aurait intérêt à les rembourser : car, si, par exemple, la valeur des inscriptions double, il lui est facile, en inscrivant de nouveau 1,200,000 fr. de rentes au Grand-Livre, de se procurer 48 millions en capital, de rembourser aussitôt les 24 premiers millions, d'annuler par conséquent les 1,200,000 fr. de ren-

tes qu'ils représentent, et ainsi, en ne conservant toujours que 1,200,000 fr. de rentes nouvellement inscrites, de faire entrer 24 millions dans ses caisses sans aucune augmentation d'impôts. En se mettant dans l'impossibilité de faire une opération pareille, en laissant aux prêteurs toutes les chances heureuses de l'avenir, le gouvernement peut et doit sans doute les leur faire payer. Ainsi, le cours naturel des fonds étant aujourd'hui aux 5 p. 100, il inscrira sur le Grand-Livre la rente de 1,200,000 fr. à 3 p. 100, et, comme par le fait de cette inscription le capital remboursable s'élève à 40 millions, il ne pourra se libérer de la rente qu'à ce prix; ce qu'il ne fera probablement jamais, car il est difficile de supposer que jamais son crédit lui rende une telle libération praticable. Mais les capitalistes, en achetant ces 1,200,000 fr. de rentes au 3 p. 100, les paieront plus que les rentes au 5 p. 100. Le trésor public, au lieu de recevoir d'eux 24 millions, en tirera donc 25..... 26..... 27...., suivant la concurrence et le plus ou moins de confiance que le gouvernement inspire. D'où il résulte que les rentes doivent se vendre relativement d'autant plus cher que l'intérêt en est coté plus bas sur le Grand-Livre. Il est évident que,

si les créanciers pouvaient exiger le remboursement du capital à volonté, ce système serait impraticable.

§ XLIV.

Extinction de la dette publique. Elle ne peut avoir lieu que par des économies sur les dépenses annuelles. Vaine et dangereuse institution des caisses d'amortissement.

—

L'extinction de la dette publique peut encore se faire ou d'un seul coup, par le rachat de toutes les rentes inscrites, ou successivement, soit en payant en même temps que la rente une portion du capital, c'est-à-dire par annuités, soit par l'opération financière qui a reçu le nom d'*amortissement*. Dans l'hypothèse où il n'y ait pas d'excédant de recette, c'est-à-dire où le produit de l'impôt actuel soit absorbé par les besoins du pays, l'extinction ne s'effectuera qu'au moyen de nouveaux impôts : c'est la nation qui, pour se libérer, s'emprunte à elle-même. Cette opération est donc fictive et ne saurait donner aucun résultat. Néanmoins, dans ce cas même, lorsque

les rentiers jouissent de priviléges contraires aux lois de l'économie sociale, l'extinction de la dette peut avoir un avantage, celui de faire disparaître ces priviléges et de rétablir l'équilibre. Mais il faut avouer aussi que cet avantage est bien compensé par l'inconvénient d'enlever aux contribuables une grande partie de leurs capitaux et de paralyser le travail. De sorte que le rachat des inscriptions, comme le remboursement du capital au moyen de nouveaux impôts, est toujours une mauvaise opération financière.

Cependant, malgré l'évidence de cette conclusion, et sous l'influence des plus fausses idées, on a cru pouvoir tourner une difficulté insurmontable à l'aide d'une caisse d'amortissement. On s'est dit : Puisqu'une somme peut s'accroître indéfiniment par l'artifice des intérêts composés, il est possible de payer un jour la plus grosse dette en affectant à l'extinction une autre somme quelconque dont les intérêts composés, s'accumulant avec le capital, finiront par égaler la dette à éteindre : Confions donc cette somme quelconque à des administrateurs chargés de la faire valoir, et lorsqu'elle sera devenue

égale à la dette inscrite, nous acquitterons celle-ci par le rachat de toutes les inscriptions.

On voit que, dans l'application de se système, le fonds d'amortissement peut être donné par l'impôt ou en une seule fois, ou successivement, et que de l'une ou l'autre façon les intérêts composés doivent toujours produire leur effet magique. On voit aussi qu'à chaque nouvelle inscription de rentes sur le Grand-Livre il est loisible d'affecter à la caisse d'amortissement un fonds spécial, qui est un autre impôt, pour éteindre cette inscription, et qu'enfin le gouvernement, assuré de se libérer par ce moyen, s'abandonnera sans réserve à de continuels emprunts.

Si la caisse d'amortissement s'alimente de fonds annuels et dispose elle-même de ces fonds et des intérêts composés qui en sont le produit, elle peut les accumuler jusqu'à ce qu'ils atteignent au chiffre des inscriptions à éteindre, et alors les racheter toutes par une seule opération, ou bien les racheter annuellement, et ces deux modes conduisent au même résultat, l'extinction de la dette au bout d'un même

nombre égal d'années : car, lorsque la caisse rachète une inscription, elle reçoit du trésor public la rente affectée à cette inscription, et se substitue seulement au premier créancier, l'état ne se préoccupant jamais de ce rachat, et continuant toujours à payer toutes les rentes du capital inscrit, sans diminuer les impôts. Supposez, par exemple, que la caisse fasse valoir ses fonds annuels pendant trois années, je dis qu'au terme de ces trois années la portion de la dette qu'elle pourrait éteindre est précisément celle qu'elle a éteinte en employant chaque année à ce rachat et ses fonds annuels et les intérêts composés. En effet, au terme des trois années, elle aurait en caisse, en accumulant capitaux et intérêts, que je mets au 5 p. 100 : 1° le fonds d'amortissement des trois années, 2° l'intérêt simple et l'intérêt de l'intérêt du premier fonds, 3° l'intérêt simple du deuxième fonds, c'est-à-dire trois fois le fonds annuel d'amortissement, deux fois l'intérêt simple et une fois l'intérêt de l'intérêt. Si la caisse a employé chaque année son fonds annuel à racheter des rentes, elle possède, au terme de la troisième année : 1° trois inscriptions égales chacune à son fonds annuel ; 2° l'intérêt simple, payé par le trésor public, de la pre-

mière inscription, et l'intérêt de l'intérêt qu'elle fait valoir elle-même ; 3° l'intérêt simple de la deuxième inscription ; c'est-à-dire exactement les mêmes valeurs que dans le premier cas. C'est cette dernière méthode qui est suivie par la caisse.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les opérations de la caisse pourraient être faites directement par le trésor public, et qu'on économiserait ainsi tous les frais d'une double administration. Faut-il observer encore que, pour ne pas être une opération onéreuse en elle-même, l'amortissement ne doit racheter les titres d'un emprunt qu'au pair, ou au dessous du pair, et même bien au dessous du pair lorsqu'il n'ont été établis que fictivement, comme le 3 p. 100 dans l'hypothèse développée au paragraphe qui précède ? Dans ce cas il n'y aurait avantage à racheter les inscriptions qu'au dessous de 60 fr. Mais on ne peut ainsi racheter les rentes au dessous du pair qu'aux époques de discrédit du gouvernement, c'est-à-dire lorsqu'il a le plus besoin d'argent et le moins de facilité à s'en procurer. Il est donc assez douteux qu'il puisse se libérer par ce moyen. La diminution des charges annuelles de la dette doit donc être pour-

suivie de préférence sur les fonds au dessus du pair, par une combinaison plus avantageuse, et qui consiste à offrir le remboursement du capital aux créanciers, comme nous l'avons expliqué, et, s'ils le refusent, à effectuer la conversion des rentes inscrites en nouvelles rentes d'un moindre intérêt.

Après avoir expliqué le mécanisme des caisses d'amortissement, auxquelles le docteur Price d'abord et plus tard le ministre Pitt donnèrent une grande vogue en Angleterre, il est temps enfin de faire justice de cette jonglerie. Toutes les merveilles de l'intérêt composé sont des abstractions arithmétiques ou de pures chimères dont nous avons fait voir le néant (§ 20). Cet artifice ne peut augmenter d'un liard les revenus du pays] dont toute la richesse productive est dans le sol, le travail et l'industrie de ses habitants. Augmenter les impôts ou en inventer de nouveaux pour alimenter une caisse d'amortissement, c'est supposer que la caisse emploiera les produits représentés par eux d'une manière plus avantageuse que les producteurs mêmes : erreur grossière qui dépouille les citoyens d'une plus grande partie de leurs capitaux, qui leur rend le travail plus difficile

et diminue par conséquent les richesses nationales; erreur que les Anglais ont déjà reconnue en abolissant ce système, qui ne se soutient encore chez nous que parce qu'il met au pouvoir du gouvernement une force plus active. Car, au lieu d'annuler les rentes rachetées ou rachetables, il s'en approprie les fonds au moyen de nouvelles rentes inscrites au Grand-Livre, et dans ce surcroît de charges pour les contribuables trouve les moyens de satisfaire aux exigences d'une politique souvent fatale au pays.

Les rentes rachetées, en France, s'élèvent à 50,000,000 de francs. Par leur suppression, par celle du fonds de l'amortissement, qui ne devrait s'effectuer qu'avec les économies sur les dépenses annuelles, et en diminuant les impôts dans le même rapport, le gouvernement ferait la plus sage et la plus utile réforme. Au reste, il ne faut point s'imaginer que l'extinction complète de la dette consolidée fût une opération bonne en elle-même. « Il est de nécessité politique de ne pas rompre, après le retour de la prospérité, tous les liens qui unissent la fortune du gouvernement à celle de ses créanciers, et de

conserver encore les pages du Grand-Livre aux capitaux, qui iraient chercher ce genre de placement à l'étranger, s'ils ne le trouvaient en France. Le maximum des inscriptions avait été fixé à 50 millions sous l'Empire. Avec le développement de nos revenus annuels et du crédit de l'état, on pourrait élever cette somme à plus du double. L'administration serait d'autant plus fondée à ne pas faire descendre au dessous de 120 millions de rentes la limite de nos fonds publics, que 65 millions de rentes sont à peu près immobilisés dans les mains de certains propriétaires, pour des causes inhérentes à leur nature et à leur destination spéciale (1). »

Dans les gouvernements représentatifs, le compte de toutes les dépenses et de toutes les recettes de l'état est soumis à l'approbation des représentants. Le tableau de ces comptes forme le *budget* de l'année qui va suivre. Les comptes se règlent par exercice ou par année : par exercice, lorsque les dépenses et les recettes prévues pour l'année se continuent au delà et jusqu'à leur parfait balancement; et par année, lorsqu'on reporte au compte de l'année sui-

(1) D'Audiffret, *Système financier*.

vante les sommes qui, au 31 décembre, restent à percevoir ou à payer. Ce dernier mode, qui n'est pas celui adopté en France, paraît cependant le plus simple et le plus naturel. Il est suivi dans le commerce, et en Angleterre pour les finances publiques. Une loi des comptes légalise les dépenses de l'année précédente, et un *bill d'indemnité* est l'acte par lequel la législature autorise des dépenses non prévues au budget, mais approuvées après coup. L'époque de déchéance des créances non soldées par suite de la négligence des parties est fixée à 5 ans par la loi du 29 janvier 1831. Ce délai de rigueur est prolongé d'une année pour les créanciers résidant hors du territoire européen.

§ XLV.

Du commerce intérieur. Les barrières qui le gênaient autrefois sont attaquées en France par Turgot, et tombent devant la révolution de 89. Dangereuse maxime des économistes : *Laissez faire, laissez passer*. La liberté absolue de ce commerce dégénère en monopole, au grand préjudice de la nation.

Favoriser la production, la débarrasser de toutes les entraves qui peuvent en comprimer l'essor, est

le devoir, le but des administrateurs habiles et dévoués; mais, comme l'intérêt personnel parle toujours au cœur de l'homme plus haut que l'intérêt général, les mesures à prendre ne donneront point à chaque individu la liberté illimitée de ses transactions. Elles le priveront de cette portion de liberté qui deviendrait une atteinte à la liberté des autres citoyens. Elles feront enfin ce que font les lois dans l'ordre judiciaire, et nul ne pourra se plaindre des restrictions qui auront pour objet et pour résultat le bien-être de tous. L'échange ou la circulation des produits, c'est-à-dire le commerce intérieur, ne saurait donc être entièrement libre. Vouloir faire tomber toute espèce de barrière à l'injuste cupidité des producteurs, dans la pensée qu'en recherchant des profits par tous les moyens possibles ils travailleront toujours au profit définitif de la société, c'est rêver une utopie, se nourrir d'une illusion que l'expérience infirme et repousse.

Le commerce intérieur était autrefois hérissé de funestes entraves. Nos provinces, séparées de coutumes, appuyées sur leurs anciens priviléges, formaient alors comme de petits états indépendants;

et chacun, plus ou moins en rivalité avec les autres, cherchait à les rendre tributaires, à faire peser sur eux la plus lourde part des charges publiques. Des corporations, des jurandes, des corps de métiers, s'isolaient encore au milieu des provinces et mettaient de nouveaux embarras au développement du travail. Les choses ont bien changé depuis, et c'est une des gloires de Turgot d'avoir, pendant son court ministère, porté le premier coup à un système vicieux. La révolution française, qui, au milieu de ses tristes écarts, a fait tant de grandes et nobles conquêtes pour l'humanité, rendit enfin homogène un tout composé d'éléments si divers, et donna au commerce intérieur cette facilité de mouvements dont nous devions bientôt recueillir les fruits. Cependant ce que la révolution française ne pouvait faire, ce que personne ne fera après elle, c'est de changer la nature de l'homme en ce qu'il a de plus intime; c'est de le rendre citoyen de son pays plutôt que père de sa famille, d'étouffer en lui ce sentiment d'égoïsme à plusieurs degrés qui le dominera toujours. Les lois restrictives du commerce intérieur doivent être dirigées contre cette avide tendance de notre nature.

Nous n'avons pas la prétention d'expliquer ici ce que doivent être ces lois restrictives. On comprend qu'elles seront variables avec les circonstances qui les produisent. Proposer des mesures absolues à cet égard serait donc une folie. Ce que nous voulons établir, c'est uniquement l'absurdité de la fameuse maxime *Laissez faire*, *laissez passer*, maxime dont l'application, au lieu de ce bel âge d'or promis par les économistes, amènerait bientôt dans le monde commercial les mêmes désordres que dans le monde moral l'usage d'une liberté sans limites. De tout ce que nous avons dit sur l'origine de la propriété, sur l'accaparement des grains, sur l'emploi des machines, enfin de toutes les discussions qui précèdent, ressort avec une évidence manifeste l'obligation pour le gouvernement d'intervenir avec sagesse dans les relations du commerce, pour diriger, modérer, arrêter même les ambitions particulières, lorsqu'elles éclatent sans frein et se veulent assouvir au plus grand préjudice de la société. Les Grecs, toujours ingénieux dans leurs fables, avaient fait de Mercure le dieu de l'éloquence, du commerce et du vol. Car les belles paroles ne manquent jamais pour tromper les acheteurs. Le commerce, dit Vau-

venargues, est l'école de la friponnerie. Que de contrefaçons, en effet, que de fraudes honteuses ne voit-on pas tous les jours, et dont la peine retombe parfois sur les coupables, qui ont encore le courage de se plaindre! Il n'est pas juste, sans doute, de généraliser ainsi quelques faits particuliers, et nous sommes moins sévère que les Grecs et le moraliste français; cependant, nous ne pouvons refuser au souverain le droit d'exercer un contrôle protecteur sur le commerce, et de régler, au besoin, le cours de cet immense fleuve, pour qu'il féconde le sol de la patrie et ne le dévaste jamais.

Les anciennes maîtrises, source de tant d'abus, avaient du moins quelque chose de bon. Elles entretenaient un esprit dont la société entière devait ressentir l'influence salutaire. Chaque citoyen, jaloux de l'honneur de la corporation à laquelle il appartenait, était intéressé lui-même à ce qu'un autre membre ne la fît pas déchoir dans l'estime publique; et cette surveillance réciproque devait naturellement retenir les hommes les plus disposés à tout sacrifier à leur avantage particulier. Ce que les corporations ne peuvent plus faire aujourd'hui, c'est

donc le gouvernement qui doit le faire pour elles, et le faire mieux encore. Car, placé au sommet de la nation, il embrasse d'un coup d'œil plus élevé les mille intérêts divers qui s'agitent sous lui, et ses ordonnances, toutes inspirées par l'amour de l'ordre général, ne peuvent porter l'empreinte des passions individuelles.

Pour ne citer qu'un exemple des effets de la libre concurrence, je prendrai celui des voitures publiques, parce qu'il n'est personne qui n'en ait fait l'expérience lui-même. Une compagnie réalise-t-elle des bénéfices énormes à cause de ses tarifs exagérés, une autre compagnie ne peut s'établir et faire le service à de meilleures conditions pour les voyageurs. Car, sitôt qu'elle se présente, la première compagnie, riche déjà de tout le gain qu'elle a usurpé, baisse démesurément ses tarifs, pour étouffer sa rivale. J'ai vu quelques entreprises pratiquer cette manœuvre jusqu'à transporter les voyageurs *gratis*, assurées de récupérer leurs pertes lorsque, parvenues à leurs fins, seules en possession d'exploiter les grandes routes, elles pourraient hausser à leur gré le prix des places et rançonner impunément tous les citoyens. Dans ce cas la libre concurrence est un

véritable monopole, aussi fâcheux pour la morale que pour les intérêts matériels du pays. Est-il donc impossible de détruire un abus si criant? Le gouvernement n'a-t-il pas le droit d'imposer à toute compagnie qui se forme l'obligation de ne modifier ses tarifs qu'à de certains intervalles, tous les deux ans, par exemple, et de ne pouvoir baisser les prix au dessous de ceux d'une compagnie nouvelle qu'après un certain laps de temps, pour donner à celle-ci les moyens de soutenir une lutte toujours avantageuse à la nation? Il semble que de cette manière le pays profiterait des avantages de la concurrence sans en subir les inconvénients.

Malgré leur maxime *Laissez faire*, *laissez passer*, quelques économistes (1) demandent une protection particulière pour l'agriculture, ce qui implique contradiction. L'école de Smith veut que le gouvernement encourage de préférence les manufactures, d'autres voudraient que le commerce fût l'objet de ses prédilections. Que doit donc faire le gouvernement? La réponse est simple : encourager l'un et les

(1) Les physiocrates.

autres, car ils sont les trois agents de la production. Elle périt également par l'absence d'un seul. Mais ils ont entre eux des rapports essentiels. S'il est dans l'intérêt général que leur développement soit le plus rapide, il ne l'est pas moins qu'il soit régulier, et que l'un des agents ne soit pas excité au préjudice des autres. On peut les comparer à un système variable de trois corps dont les vitesses sont fonction l'une de l'autre, et dont chaque rotation autour d'un point fixe engendre de nouveaux produits. Plus la vitesse du système est grande, plus la richesse de la nation est grande aussi. Mais on ne peut changer le rapport des vitesses relatives sans que le système ne se détraque et la production ne s'arrête en même temps. Cette image assez fidèle du phénomène social nous fait sentir l'inconséquence des écrivains à principes absolus, et l'impossibilité de donner la solution définitive d'un problème indéterminé, dont les termes varient à chaque instant. Le gouvernement seul, par la comparaison de tous les éléments qu'il recueille sur l'agriculture, les manufactures et le commerce, peut acquérir des idées assez justes pour les protéger à propos, leur imprimer tour à tour une nouvelle puissance et les faire con-

courir au même résultat. Nous observerons néanmoins que, l'agriculture n'étant pas susceptible d'un perfectionnement indéfini, c'est à favoriser l'industrie que pourrait se borner un jour l'action du gouvernement. Nous n'en sommes pas encore là.

§ XLVI.

Du commerce extérieur. Nécessité de lois restrictives. Besoin d'avoir une balance du commerce favorable. Ce système trouvé ridicule et absurde par Smith, MM. Say, Blanqui, etc.... Ces messieurs donnant leurs qualités aux autres.

Dans l'exposition des principes de l'économie sociale nous n'avons, jusqu'à présent, considéré qu'un seul peuple. Nous l'avons supposé isolé sur la terre, sans relation aucune avec ses voisins, et nous avons vu de quelle manière, tirant du sol tous les produits matériels, il leur donne ensuite par le travail une valeur qui est la cause de leur consommation et de leur reproduction continuelles. Les mêmes principes seraient donc applicables au cas où la race hu-

maine formerait une seule nation, dont les habitants seraient animés d'un zèle égal pour le bien commun. En vérité, il n'en est pas ainsi. Les peuples répandus sur la surface du globe sont divisés d'intérêts, de croyances, de mœurs, et il est probable que de long-temps on ne verra point se réaliser le rêve de l'abbé de Saint-Pierre. Jusqu'à cette époque, du moins, il faudra que les nations se tiennent en garde contre leurs rivalités mutuelles. Et de même que nous avons reconnu la nécessité de lois restrictives pour le commerce intérieur, de même nous devons reconnaître le besoin de semblables lois pour le commerce extérieur. Enfin, ce que ferait le gouvernement de tous les peuples de la terre, s'ils vivaient tous sous la même domination, comme de simples individus, le gouvernement de chaque peuple le fera dans son propre intérêt.

Nous avons établi (§ 18) pour condition générale du progrès social la diminution continuelle des prix, en même temps que l'augmentation continuelle des métaux précieux et du papier-monnaie. C'est à remplir cette condition que doivent tendre les lois restrictives du commerce extérieur; et com-

me l'émission du papier-monnaie en est indépendante, les peuples doivent chercher à augmenter sans cesse la masse de leur numéraire, tout en diminuant les prix ou, ce qui revient au même, en multipliant le nombre de leurs produits. Mais cet accroissement des produits ne dépend encore, pour chaque peuple, que de son travail et de son industrie; par conséquent, son intérêt immédiat dans les relations extérieures est d'accroître, en définitif, la masse de ses métaux précieux. D'où on doit conclure que le commerce extérieur qui dépouille un peuple de son numéraire lui est fatal et ne peut durer beaucoup sans amener sa ruine.

Mais pour qu'une nation puisse augmenter ainsi la masse de ses métaux précieux, il faut nécessairement que la somme de ses exportations soit plus considérable que celle de ses importations, c'est-à-dire qu'elle vende à l'étranger plus qu'elle n'achète de lui. La comparaison des unes et des autres forme ce qu'on nomme la *balance du commerce*, qui est favorable à un peuple quand les ventes l'emportent sur les achats, et défavorable quand le contraire a lieu.

C'est aussi vers le but d'avoir une balance favorable qu'ont toujours tendu les efforts de l'administration, depuis Colbert. Cependant les heureux résultats du système suivi par ce grand ministre ont trouvé et trouvent encore des contradicteurs passionnés, des adversaires ardents, qui ne tiennent compte ni de la logique ni de l'expérience, et proclament tout haut et partout, comme Smith, l'absurdité de ce système et des mesures nécessaires pour en assurer l'exécution, mesures qui sont à leurs yeux perçants le fruit des plus sots préjugés (1). « Je ne connais plus un seul écrivain de quelque réputation qui voulût se donner le ridicule de reproduire en faveur de la balance du commerce des arguments surannés, auxquels il n'y a plus rien à répondre, si ce n'est : Etudiez la nature et les fonctions des monnaies, des capitaux, car sans cela il n'y a aucune réponse que vous soyez capable d'entendre (2) ». A ce compte, M. Say est terriblement compromis, car l'on ne peut

(1) Blanqui, *Histoire de l'économie politique*, ch. 45 et *passim*.— F. Bastiat, *Sophismes économiques*. — J. Garnier, *Eléments d'économie politique*, ch. 13.

(2) Say, *Cours complet d'économie politique*, part. 4, ch. 13.

guères étudier la nature et les fonctions des monnaies dans un auteur qui s'imagine que la valeur propre de l'argent n'a pas baissé depuis l'époque du cardinal de Richelieu (1), et qui, en général, n'a aucune idée de la valeur des choses. Il feint ici de ne pas connaître les écrivains qui l'ont victorieusement combattu, et n'accorde de réputation qu'à ceux de son école.

Que disent-ils donc à l'appui de leur opinion? Ils disent que le peuple qui exporte son numéraire ne le donne sans doute pas pour rien; que, de quelque manière que l'on considère les échanges, ils se résolvent toujours de produits à produits; que, les conditions du marché étant libres, les deux parties contractantes y trouvent un égal profit; que la nation moins riche en métaux précieux le devient davantage en marchandises, ce qui pour elle constitue un bénéfice réel, le numéraire resté dans le pays augmentant aussitôt de valeur et pouvant rendre les mêmes services que la masse entière auparavant en circulation.

---

(1) M. Say, *Cours complet d'économie politique*, part. 8, chap. 2, en note.

Ces raisons sont spécieuses et peuvent séduire au premier abord, mais nous ne saurions maintenant nous y laisser prendre. Il est bien vrai que les échanges se résolvent toujours de produits à produits; mais c'est la seule concession que nous puissions faire à l'école de Smith. Que conclure de là? Que les deux nations font un commerce également avantageux à l'une et à l'autre? Non pas, certes. L'échange est sans doute également avantageux aux négociants qui le font; mais l'intérêt des négociants est-il toujours l'intérêt général? les affaires lucratives pour eux le sont-elles *par conséquent* (1) pour leur pays, comme le prétend M. Say? On dit : L'intérêt général est la somme de tous les intérêts particuliers : ce que gagne un citoyen est donc un gain pour la société entière. Pour que cette conclusion fût admissible, il faudrait admettre d'abord que jamais un seul membre du corps social ne réalise un profit sans que tous les autres n'y participent dans un certain rapport, ce qui ne peut avoir lieu que dans l'état de société de perfection idéale. Et, même arrivé à ce terme, dont nous sommes si éloignés, l'augmentation con-

(1) Say, *Cours complet d'économie politique*, part. 3, chap. 2.

tinuelle des métaux précieux serait encore la condition de nouveaux progrès, non pas dans les institutions politiques, nous les supposons parfaites, mais dans la production des richesses nationales, qui, en théorie du moins, pourraient s'accroître encore prodigieusement.

Comment oser soutenir (1) qu'il est toujours indifférent pour les peuples d'avoir des produits de telle ou telle nature, pourvu qu'ils soient d'égale valeur, lorsque la chose n'est pas même vraie pour les simples particuliers! Supposez un homme retiré dans une belle maison de campagne. Il y est dans l'abondance, avec toutes les commodités de la vie; un marchand arrive et demande à lui acheter les vivres, toutes les provisions de bouche que la maison renferme : il donnera, en retour, de superbes cachemires. Comme il paie bien, très bien, le marché est vite conclu. Il est si facile au propriétaire de faire venir de la ville voisine de nouveaux aliments : pourquoi se priver d'un bénéfice considérable, et qui s'offre de lui-même? Le marchand part, et, le soir,

(1) F. Bastiat, *Sophismes économiques*, XXI.

le propriétaire envoie prendre les provisions dont il a besoin. Mais voilà les routes interceptées : c'est une inondation, c'est un incendie, c'est enfin une cause quelconque, qui rend toute communication impraticable. Le propriétaire de la belle maison est réduit à mourir de faim au milieu de ses cachemires. Cette mort n'est-elle pas la juste punition de son imprudence? Etait-il indifférent pour lui d'avoir des objets de même valeur, et devait-il se dépouiller de tous ceux nécessaires à son existence? La nation qui se dépouille de sa monnaie ressemble beaucoup à ce campagnard; est-elle bien assurée de récupérer par de nouveaux échanges cette monnaie, aliment de la vie commerciale? Les rivalités, les jalousies, les guerres de peuple à peuple, ne seront-elles jamais un obstacle insurmontable à cet impérieux besoin?

Lorsque, par l'effet du commerce extérieur, le numéraire diminue, la nation est certainement plus riche des produits qu'elle a reçus en retour. Mais c'est là une richesse fictive : car cette abondance n'accroîtra pas le bien-être des citoyens, auxquels les négociants se garderont bien de livrer leurs marchandises gratis. Le pays s'encombre de plus de

produits, en même temps que diminuent les moyens de les mettre en circulation. C'est une plus grande masse à soulever avec un levier moins puissant. Lorsque, au contraire, la balance du commerce est favorable au pays, le travail est excité par la présence du numéraire, cet agent le plus actif de la circulation. La masse des produits s'accroît sans cesse; elle s'accroît naturellement, dans l'intérêt de tous, parce qu'elle est le résultat du travail de tous, et, quoique devenant de plus en plus grande, elle se meut toujours avec plus de facilité, sous l'action d'un levier qui grandit comme elle et plus vite qu'elle.

Enfin, il n'est pas difficile de voir *a priori* qu'un peuple est intéressé à augmenter la masse de son numéraire, puisque, dans ses transactions commerciales avec un autre plus riche que lui en métaux précieux, il donne plus de travail qu'il n'en reçoit en échange : car l'argent est pour les deux peuples la mesure du travail, mesure qui varie avec l'abondance du métal, et toujours au détriment de celui qui en possède le moins.

Je dois ici prémunir le lecteur contre les fausses

idées qu'on se fait communément de la balance du commerce et des moyens de l'établir ou de constater l'excédant des importations sur les exportations, et *vice versa*. On tomberait dans les plus graves erreurs si l'on confondait les importations et les exportations faites par les étrangers avec les importations et les exportations faites par les nationaux. Pour reconnaître d'une année à l'autre de quelle manière la masse des métaux précieux a varié chez nous, il faut calculer d'abord séparément, pour chaque peuple, la différence des importations sur les exportations dans les deux cas. Le résultat de chaque opération donnera la quantité de numéraire importé chez nous ou exporté de chez nous, tant par les étrangers que par les nationaux. De la comparaison de ces deux quantités résulte celle dont la masse de notre numéraire s'est accrue ou s'est diminuée relativement au peuple que l'on considère, et doit rigoureusement constituer la balance. Prenons l'Angleterre pour exemple : je suppose que les importations faites en France par les Anglais dépassent de 20 millions les exportations faites de France par eux-mêmes, et que les importations faites en Angleterre par les Français dépassent de 15 millions leurs exportations du mê-

me pays : il est clair que, par le commerce, les Anglais nous ont enlevé 20 millions de numéraire, lorsque nous leur en prenions 15 seulement. La balance serait, dans cette hypothèse, de 5 millions en faveur des Anglais. D'où il résulte que deux peuples commerçants ne peuvent établir leur balance que d'un accord mutuel, ou, à défaut de cet accord, par des mesures particulières, dont nous laissons la recherche à l'administration des douanes.

Si cette administration confond les importations et les exportations de diverse nature, la comparaison des unes aux autres ne peut conduire qu'à des résultats inexacts, et souvent absurdes. L'armateur qui envoie aux Etats-Unis une cargaison cotée 200,000 francs à la douane du Havre, l'échangera peut-être, à la Nouvelle-Orléans, contre une cargaison de 320,000 fr. de coton ; les 120,000 fr. en plus de la valeur primitive représentant les frais de transport, bénéfices de l'armateur, etc. Par la même raison, les 320,000 fr. de coton revenant des Etats-Unis au Havre auront acquis, je suppose, une valeur de 352,000 fr., qui sera le chiffre consigné de nouveau dans les états de la douane. De la comparaison de

ces états il serait ridicule de conclure que la France, ayant exporté 200,000 fr. et importé 352,000 fr., a donné aux Etats-Unis 152,000 fr. de son numéraire. Il est visible, au contraire, qu'elle n'a pas donné un sou. Elle a simplement échangé quelques marchandises contre du coton. Mais ces marchandises devaient avoir aux Etats-Unis une plus grande valeur qu'au Havre, et le coton devait avoir au Havre une plus grande valeur qu'aux Etats-Unis. Voilà tout. En définitive, c'est exactement comme si les marchandises, sans quitter le Havre, y avaient été transformées en coton par un travail quelconque qui eût ajouté 152,000 fr. à leur valeur primitive de 200,000 francs. Cette métamorphose n'a été qu'un nouvel aliment pour le travail national. D'où il faut conclure que, s'il importe d'obtenir une balance favorable, on doit tâcher de l'avoir au moyen de ses propres exportations et importations. C'est le conseil de la science, d'accord avec la politique d'un peuple qui veut avoir la prépondérance sur les mers.

Si M. Bastiat (1) se fût mieux pénétré de l'état de

(1) *Sophismes économiques*. VI, *Balance du commerce*.

la question, il aurait bien vu que toutes ses plaisanteries contre M. Lestiboudois ne signifient pas grand'chose, et il n'eût pas craint de combattre un moulin à vent en combattant la balance du commerce. C'est un moulin que les coups de lance des Don Quichottes de l'économie politique n'empêchent pas de tourner, et qui tournera long-temps encore, j'imagine, pour leur confusion. M. Lestiboudois était-il donc si ridicule en disant à la Chambre des députés : « Ce qu'il y a d'important, c'est que incessamment le chiffre de l'importation va en augmentant et dépasse le chiffre de l'exportation, c'est-à-dire que tous les ans la France achète plus de produits étrangers et vend moins de produits nationaux? Les chiffres en font foi. Que voyons-nous? En 1842 nous voyons l'importation dépasser de 200 millions l'exportation. Ces faits me semblent prouver de la manière la plus nette que le travail national n'est pas suffisamment protégé, que nous chargeons le travail étranger de notre approvisionnement, que la concurrence de nos rivaux opprime notre industrie. La loi actuelle me semble être une consécration de ce fait : qu'il n'est pas vrai, ainsi que l'ont déclaré les économistes, que, quand on achète, on vend nécessaire-

ment une portion correspondante de marchandises. Il est évident qu'on peut acheter non avec ses produits habituels, non avec son revenu, non avec les fruits du travail permanent, mais avec son capital, avec les produits accumulés, économisés, ceux qui servent à la reproduction : c'est-à-dire qu'on peut dépenser, dissiper les profits des économies antérieures, qu'on peut s'appauvrir, qu'on peut marcher à sa ruine, qu'on peut consommer entièrement le capital national. C'est précisément ce que nous faisons. Tous les ans nous donnons 200 millions à l'étranger. » Ce résultat est sans doute fort exagéré; La douane a mal calculé sa balance du commerce: Mais les idées de M. Lestiboudois sont justes au fond, beaucoup plus justes que celles de M. Bastiat.

Les redevances demandées à l'exportation des marchandises, dans le seul but de constater le résultat de nos expéditions extérieures et de former approximativement le tableau de notre commerce, produisent au trésor un revenu de 1,300,000 fr.

---

§ XLVII.

Dangers du commerce extérieur. Il est presque toujours fatal au peuple. Exemples pris de la France et de l'Angleterre. Le gain des négociants n'enrichit pas toujours la nation. Nature de ce gain mal comprise. Ce qu'elle est. Grandeur éphémère de quelques républiques commerçantes. Produit du commerce étranger pour la France. Commerce de transport.

Et pourtant, ce serait une idée bien absurde de vouloir qu'une nation exportât tous ses produits, dans le but d'attirer tout l'argent des autres nations. Telle aussi n'est pas notre pensée. Nous voulons seulement qu'un peuple exporte le superflu de ses marchandises, le superflu pour augmenter sa monnaie, qui, donnant un nouvel essor à la production, permette à la fois de consommer et d'exporter chaque jour davantage. Comme les produits du sol ont des limites que n'ont pas ceux de l'industrie, pour arriver à une balance du commerce favorable, on doit chercher à exporter les produits qui ont reçu

le plus grand travail dans les manufactures, et par conséquent la plus grande valeur. La sortie des matières premières est donc, en général, désavantageuse au pays, de même que l'introduction des produits manufacturés qu'il reçoit en échange. En recevant ceux-ci, c'est le travail des étrangers qu'il reçoit; en exportant celles-là, c'est le sien propre qu'il leur fait payer; et, tant qu'il y aura chez nous des bras manquant de travail, il vaudra mieux les occuper que d'occuper ceux des nations rivales. On répond qu'en nous mettant en hostilité avec nos voisins nous nous exposons de leur part à de justes représailles; que, si nous ne voulons pas accepter leur travail, ils repousseront le nôtre; qu'enfin, ces prohibitions auront pour résultat définitif de fermer tous les débouchés de notre industrie, qui périra bientôt faute d'aliment.

Ces craintes sont chimériques. Comment comprendre, en effet, que la France, par exemple, si riche des productions de son sol, puisse jamais s'appauvrir par le refus des étrangers de les recevoir? S'ils ne les reçoivent pas, eh bien! elles seront consommées par nous-mêmes, et, certes, cela en

vaudra beaucoup mieux. Est-ce que les lois de l'économie sociale ont été exposées dans l'hypothèse d'un commerce extérieur? Nullement. Est-ce que cette hypothèse était nécessaire? Nullement. En dehors d'elle n'avons-nous pas vu les richesses se former, s'accroître sous l'influence seule du travail et d'une juste répartition de ses produits? Pourquoi donc faire maintenant du commerce extérieur une des conditions de la prospérité de notre pays? Nous savons, à la vérité, que l'augmentation continuelle des métaux précieux est un élément de la prospérité nationale. Mais lors même que les peuples qui possèdent les mines ne voudraient plus nous fournir le métal nécessaire, en retour de nos denrées, et c'est là une supposition extrême, ne pourrions-nous pas l'arracher nous-mêmes des entrailles de la terre? Je sais qu'il est des productions que notre sol nous refuse, et dont l'usage est devenu maintenant une espèce de besoin. L'échange de ces marchandises contre celles qui surabondent chez nous est donc naturel, également profitable à nous et aux autres. Mais là se borne toute l'utilité du commerce extérieur, qui a, d'ailleurs, les plus déplorables effets, que ne rachète pas entièrement l'avantage de

mettre en contact les différentes nations du globe.

Le commerce extérieur est une des premières causes de la misère du peuple. On s'imagine avoir fait merveille lorsqu'on a expédié à l'étranger nos blés, nos vins, les produits de notre sol. Ne croirait-on pas que nous nous sommes débarrassés ainsi d'un superflu inutile; que tous les Français, je dis tous, regorgent de blé, de vin, de tout ce qui est nécessaire à la vie? Il n'en est rien. Plus de la moitié de nos compatriotes ne peuvent boire de vin, se nourrissent de pommes de terres ou de châtaignes, n'ont pour vêtement que des guenilles, pour habitation que les plus horribles taudis. Et cependant ils possèdent un pays favorisé du ciel, une terre généreuse et féconde; ils sont braves, industrieux, patients aux plus rudes fatigues. Qu'importe? ils restent condamnés à une vie de privations continuelles, et n'ensemencent jamais que pour voir la récolte enlevée par de plus habiles ou de plus heureux.

Sans doute, l'organisation actuelle de la société est pour beaucoup dans ce triste phénomène, mais le commerce extérieur le favorise et tend à le perpé-

tuer. Lorsqu'un riche propriétaire de vignobles a exporté tous ses vins et a reçu des cachemires ou des diamants en échange, il s'est donné le moyen facile d'anéantir le produit de ses vignes, comme Cléopâtre avalait une province dans la dissolution d'une perle. Sans le commerce extérieur, ce produit eût été consommé par le peuple, car ce n'était pas un superflu pour lui, et de malheureux ouvriers eussent trouvé dans cette boisson plus de santé, plus de vigueur, plus d'aptitude au travail. Au lieu de cachemires et de diamants, le riche propriétaire eût acquis d'autres objets de luxe, façonnés par des mains françaises. Ce n'eût pas été un grand malheur pour lui, et c'eût été un grand bénéfice pour la nation.

Cet exemple suffit. On pourrait le varier de mille manières; mais il semble inutile d'insister davantage sur les abus inhérents au commerce extérieur. J'ajouterai néanmoins qu'en Angleterre, où il a pris un si prodigieux développement, la misère du peuple est au comble. « Comment se fait-il, dit un écrivain anglais (1), qu'une nation qui plus qu'aucune

(1) Thompson, *Recherches sur la distribution de la richesse.*

autre est pourvue de matières premières, de machines et d'outils, d'habitations et de denrées, qu'une nation qui abonde en producteurs actifs et intelligents et qui semble pourvue de tous les moyens de bonheur, se trouve, du moins pour tout ce qui regarde le plus grand nombre de ses enfants, exposée à plus de privations que d'autres nations beaucoup moins opulentes en apparence? Comment se fait-il que les fruits de son travail, d'un travail opiniâtre et fructueux, leur soient mystérieusement et constamment ravis, sans convulsions dans la nature, sans qu'on ait aucun reproche à lui faire? L'amour du travail, l'esprit d'entreprise, les connaissances nécessaires se trouvent chez elle: tout, hors l'abondance. D'où vient ce contre-sens dans les affaires humaines? Que des tribus sauvages, sans industrie, vouées à la paresse, manquent de tout, il n'y a rien là qui doive surprendre; mais qu'une société hautement protectrice soit privée de tout, c'est certainement un fort étrange spectacle. » J'ignore de quelle manière l'écrivain anglais répond à ses questions. M. Say, de l'ouvrage de qui je tire cette citation (1),

---

(1) *Cours complet d'économie politique*, part. 8, chap. 9.

croit que la cause de cet étrange spectacle tient à ce que l'Angleterre n'a pas de revenus suffisants pour acheter ses produits. Je ne comprends absolument rien à cette réponse, et je doute fort que M. Say se comprît lui-même.

Que dans un pays où le commerce intérieur jouit d'une liberté absolue, où le commerce extérieur a pris un immense développement; que dans un tel pays, dis-je, les prolétaires, les dernières classes de la société, soient réduits à la plus affreuse misère, il n'y a rien, certes, dont on doive s'étonner : tous les bénéfices scandaleux des grands spéculateurs n'enrichissent pas d'un atome la nation qui les souffre, ils n'enrichissent qu'eux; ils les enrichissent donc à ses dépens. En voulez-vous la preuve? Supposez qu'un négociant ait exporté pour 100,000 fr. de vin; ce négociant est très habile : il a si bien su prendre toutes ses mesures, qu'au bout de quelques mois il revient en France avec une cargaison de 200,000 fr. en produits étrangers. Par l'échange de ses vins il a donc gagné près de 100,000 fr. Bien des personnes s'imaginent et vont vous dire tout de suite que la nation qui avait 100,000 fr. de vin avant cette

spéculation, qui en a maintenant 200,000 en produits d'une autre espèce, a fait un bénéfice considérable; qu'on ne saurait, en conséquence, favoriser trop un art si utile, que le caducée du commerce est la véritable corne d'abondance. Triste et fatale illusion! Voici tout simplement à quoi se réduit ce brillant trafic. Le négociant qui pendant quelques mois a tripoté ses vins doit sans doute, après l'échange, revenir avec une valeur plus grande que la valeur primitive de 100,000 fr., et la plus-value doit représenter exactement, avec tous les frais accessoires, la valeur du travail du négociant. Si vous portez ces frais aux 50 p. 100 et la valeur de ce travail aux 10 p. 100, comme c'est l'usage dans les entreprises ordinaires des travaux publics, vous conclurez que les nouveaux produits obtenus en échange du vin, devraient être vendus à la nation au prix de 160,000 fr. Les consommateurs, en les payant 200,000 fr., perdent donc 40,000 fr.; c'est-à-dire que le négociant fait de son autorité privée, à son profit, au détriment de ses compatriotes, un nouveau classement des différentes valeurs de travail. C'est donc là, en quelque sorte, une opération frauduleuse et mensongère: mais pas de gros profits sans

mensonge (1). Cette manœuvre long-temps continuée, préjudiciable à tous, doit donc amener l'extrême misère des classes les plus pauvres.

Ainsi la liberté absolue du commerce, et du commerce extérieur principalement, est toujours funeste. Ce dernier fait d'abord sortir les produits indigènes que le pays réclame; tout en rançonnant les riches, les induit aux plus folles prodigalités; pressure, enfin, et écrase le menu peuple, en enlevant au travail de l'ouvrier sa valeur naturelle. L'opinion de J.-J. Rousseau ne manque donc pas de justesse lorsqu'il dit (2) : « Dans un bon système économique on doit peu songer aux étrangers, peu se soucier du commerce. » Telle fut encore la pensée de Sully.

Je ne m'arrêterai point à cette objection vulgaire des risques et périls auxquels le négociant est exposé.

---

(1) *Nihil enim proficiunt mercatores nisi admodum mentiantur.* Cicéron, *De officiis*, lib. 1.

(2) *Du gouvernement de la Pologne*, chap. XI.

Si, dans une soif dévorante du gain, il s'aventure, comme Icare, pour tomber dans le fleuve honteux de la banqueroute, on sait fort bien que ce n'est jamais le plus coupable qui est le plus puni, et qu'il suffit trop souvent de deux ou trois petites chutes de ce genre pour se relever sain et sauf, le plus heureux et le plus honnête homme du monde. L'exemple de quelques républiques marchandes parvenues rapidement à une richesse presque fabuleuse ne prouve rien. D'abord, elles n'ont eu qu'une puissance éphémère, et ensuite s'est-on bien assuré qu'elles ne recélassent aucune misère, que tous les citoyens, tous, eussent une équitable part à ce banquet fastueux du commerce? Tyr, Carthage, dans l'antiquité; Venise, Gênes, les villes anséatiques, au moyen âge, furent florissantes par le commerce. Qu'est devenue leur ancienne grandeur? Peu d'années ont suffi pour faire crouler ces colosses à la tête d'or et aux pieds d'argile. Et l'Angleterre elle-même, si industrieuse, si active, si intelligente, que deviendrait-elle aujourd'hui si une cause, possible, venait couper les ailes à ses mille vaisseaux, et la livrer en proie aux luttes d'une populace affamée et d'une aristocratie spoliatrice?

La manie d'acheter aux étrangers ce qu'on peut, ce qu'on doit faire soi-même, a ruiné l'Espagne et le Portugal; et c'est, chose remarquable, ce qui pouvait être la cause de la prospérité de ces deux royaumes qui est devenu celle de leur appauvrissement, l'abondance du numéraire. Cet effet semble, au premier coup d'œil, en contradiction avec notre théorie : il en est la confirmation la plus sensible. Nous n'avons jamais dit que la richesse consistât dans les métaux précieux; nous l'avons, au contraire, toujours représentée comme la fille du travail et de l'intelligence. Si l'Espagne avait usé sobrement de l'or arraché avec tant de barbarie à l'Amérique, si elle en avait mesuré l'importation sur les besoins de son commerce intérieur, oh! l'Espagne serait un des royaumes les plus florissants de la terre; mais, séduite par un éclat trompeur, elle a cru pouvoir rendre l'Europe entière tributaire de ses mines. Ce système ne pouvait durer. Une augmentation des métaux précieux trop rapide, et sans rapport avec le développement du travail, devait faire baisser la valeur du numéraire; la source où l'Espagne puisait devait se tarir : et le peuple, sans argent, sans industrie, livré à la paresse

et au cagotisme, rester, enfin, comme un vivant exemple de l'imprévoyante lâcheté du gouvernement. Quant au Portugal, depuis le traité de Méthuen, en 1703, l'or de ses mines ne débarque à Lisbonne que pour passer aussitôt en Angleterre.

Nous l'avouons : le commerce extérieur peut séduire les esprits superficiels ; les grandes villes qui se livrent à ce trafic y font presque toujours d'énormes bénéfices ; elles en imposent par l'éclat de leurs richesses, et le voyageur est naturellement porté à juger d'après elles de la prospérité du pays. Mais ces villes ne constituent pas à elles seules le pays ; c'est dans l'intérieur du royaume, dans les villages, dans les campagnes, qu'il faut chercher les preuves du bonheur du peuple, et là, le cœur navré des souffrances et des privations de tout genre qui pèsent sur tant de victimes, se demander si leur infortune n'est pas une accusation contre le luxe et la splendeur de quelques cités commerçantes ; si, comme dit Vauvenargues, la misère du pauvre n'est pas le crime du riche.

Au reste, il ne paraît pas que le commerce étran-

ger entre dans le revenu de la France pour plus de 250 millions, c'est-à-dire le trente-deuxième environ du revenu total, que nous avons dit être évalué à 8 milliards: ce qui fait voir, à en juger seulement par le nombre de travailleurs qu'ils occupent l'un et l'autre, combien il le cède au commerce intérieur.

En exprimant nos sympathies pour celui-ci, nous ne voulons pas dire cependant que toutes les nations doivent s'y livrer de la même manière et exclusivement. Il en est, comme la Hollande, qui, moins heureuses que la France, peuvent ne pas trouver dans leur sol les aliments d'un travail toujours progressif. Celles-là doivent donc tâcher de vivre un peu aux dépens des autres. Ce besoin a donné lieu à l'espèce de commerce connu sous le nom de *commerce d'économie ou de transport*. Les peuples qui s'y livrent sont comme les voituriers des marchandises étrangères: il peut procurer d'énormes profits; mais, toutes les nations ayant un intérêt immédiat à faire leurs transports elles-mêmes, ce commerce est toujours précaire, et, par conséquent, le dernier auquel il faut se livrer en désespoir de cause.

Observons enfin que la balance du commerce peut être favorable à la fois à tous les peuples, et qu'il n'est pas toujours indispensable, comme on l'a répété souvent depuis Bacon (1), que l'un perde ce que l'autre gagne : car cette augmentation de numéraire dont chacun d'eux a continuellement besoin est progressive, peu sensible à de courts intervalles. Chaque année, les mines produisent de nouvelles masses de métaux précieux. Tous les peuples peuvent donc s'enrichir en même temps, sans se dépouiller tour à tour par un trafic onéreux.

§ XLVIII.

Ensemble du système prohibitif. Primes, marchandises de traite, entrepôts réels et fictifs, transit. Les douanes remplissant deux rôles distincts : l'un protecteur, l'autre fiscal. Leurs tarifs actuels peu différents de ceux du XVIe siècle. Du libre échange et de ses partisans.

—

Cet esprit de rivalité qui anime les différentes na-

---

(1) *Essais de morale et de politique*, XV.

tions a donc fait naître le *système prohibitif*, ensemble de barrières que chacune élève contre l'ambition jalouse des autres et contre la cupidité avare de ses propres citoyens. La garde de ces barrières est commise à l'administration des douanes. Des tarifs calculés, ou qui doivent l'être du moins, dans le but de favoriser le travail national, frappent de droits, variables suivant les circonstances, les produits étrangers, et quelquefois en interdisent absolument l'importation. Ces droits sont, en général, d'autant plus forts que ces produits ont déjà reçu une manipulation plus grande, parce qu'en les recevant nous faisons vivre nos rivaux aux dépens de nos compatriotes qui manquent d'ouvrage. On conçoit qu'il peut être très avantageux pour un peuple de se donner telle industrie dont un autre peuple est déjà en possession, et qu'il faut défendre alors l'introduction des marchandises qui feraient à nos fabricants peu exprimentés une concurrence mortelle. En vue d'un plus grand bien, le pays s'impose un mal passager. Le commerce extérieur ne devient libre que lorsque nous n'avons plus de comparaison à redouter pour nos manufactures. Par les mêmes motifs, les douanes donnent, en quelques cas, une *prime* à

certaines denrées exportées par nos fabricants, afin qu'elles puissent arriver sur tous les marchés sans craindre de concurrence.

L'acquittement des droits d'importation pour des marchandises que nos commerçants n'ont pas encore livrées et livreront peu à peu à la consommation intérieure, pourrait leur occasionner une trop grande gêne et les mettre même dans l'impossibilité de faire leur négoce. Pour le faciliter, l'administration des douanes a établi dans quelques villes des *entrepôts* où les denrées étrangères, qui prennent alors le nom de *marchandises de traite*, sont admises en franchise, et ne paient de droits qu'au moment de leur sortie, quelquefois plus tard et lorsqu'elles sont déjà consommées. Les *ports francs* sont de vastes entrepôts, et on peut les considérer comme une langue de terre étrangère qui, s'étendant sur notre territoire, exige de notre part une surveillance plus active : car nous avons là l'ennemi à nos portes. On appelle *entrepôts fictifs*, par opposition aux entrepôts réels dont nous venons de parler, quelques magasins particuliers qui jouissent des faveurs attachées aux entrepôts réels, et sous des con-

ditions qui en rendent l'établissement sans danger. Enfin, le *transit*, institution née de l'entrepôt, et qui en forme le complément, donne la faculté à certaines marchandises de traverser le royaume sans payer de droits, et à ceux qui font ce transport le bénéfice de voiturage et quelques profits de commission. Le transit et l'entrepôt paient à l'état un tribut annuel de 220,000 fr., qui est bien loin de couvrir les frais dont ce double service grève l'administration.

Tel est, dans son ensemble, le système prohibitif, que nous ne développerons pas davantage, parce que notre but n'est pas de faire ici un traité sur les douanes. Nous devons dire cependant qu'elles remplissent deux rôles distincts : l'un essentiellement protecteur, l'autre purement fiscal. Le premier, lorsqu'elles s'opposent à l'introduction de marchandises qui ruineraient nos fabriques; le second, lorsqu'elles frappent des marchandises dont l'entrée est sans inconvénient pour les manufactures du royaume. Les droits protecteurs du travail national s'élèvent à 48 millions, et les autres à 57 millions, qui sont de véritables contributions indirectes. Nous

nous sommes déjà élevé contre celles-ci, et n'avons rien à changer à notre opinion. Mais le système pro hibitif, malgré tous les sarcasmes lancés contre lui, n'en demeure pas moins l'œuvre d'une patriotique sagesse, et les écrivains qui l'ont voulu flétrir du nom de *colbertisme* (1) en ont rehaussé davantage la gloire de son illustre auteur. Conséquents avec eux-mêmes, ils ont dû préconiser la contrebande, et présenter comme une action méritoire, digne des plus grands éloges, la révolte armée contre les lois du pays. Triste résultat de la passion et des plus mauvaises idées !

Ainsi, en thèse générale, le *libre échange*, dont on s'occupe beaucoup aujourd'hui, est le rêve le plus anti-national, le plus ridicule qu'aient pu former les économistes de l'école de Smith. Que diriez-vous d'un gouvernement qui, au milieu d'une population affamée, ayant un canal ou un chemin de fer à construire, y emploierait de préférence des ouvriers étrangers, parce qu'ils offriraient leurs journées à un moindre prix que les nationaux, n'étant pas,

(1) Mengotti, *Il colbertismo*, etc.

comme ceux-ci, réduits à la dernière misère. Certes, l'argent ne serait pas donné pour rien aux étrangers, on recevrait d'eux une valeur au moins équivalente en travail ; mais le bénéfice que le pays obtiendrait sur la main-d'œuvre serait-il une compensation suffisante du désespoir et de la mort de tant de compatriotes, et le gouvernement aurait-il ensuite bonne grâce à comprimer, par la force, des émeutes, conséquence nécessaire de son abandon de tous les intérêts publics? Or, le libre échange ne peut être, en définitive, que la réalisation de cette hypothèse.

Telle n'est pas l'opinion de M. F. Bastiat (1), grand partisan de la liberté des échanges. « Cette théorie, dit-il, je vous la livre comme toutes celles qui ont fait le sujet des précédents chapitres; exagérez-la tant que vous voudrez, elle n'a rien à redouter de cette épreuve. Supposez, si cela vous amuse, que l'étranger nous inonde de toutes sortes de marchandises utiles sans nous *rien* demander, que nos im-

(1) *Sophismes économiques*, VI.

portations soient *infinies* et nos exportations *nulles*, je vous défie de me prouver que *nous* en serons plus pauvres. » M. Bastiat, toujours à la chasse des sophismes économiques, ne voit pas qu'il tourne lui-même dans un sophisme continuel. Quel est donc cet honnête étranger qui nous inondera de ses produits sans nous rien demander? Il nous demandera au moins notre argent; et, à vrai dire, après cette inondation nous resterons sans un écu. Comme ce sera agréable et commode pour nous! Ah! que ce *nous* lui-même est merveilleusement trouvé pour donner ici le change au lecteur! Si sa bourse est vide, je crains bien qu'il n'ait pas une grande part aux libéralités de l'étranger, à moins que celui-ci ne les accorde comme Dieu donne leur pâture aux petits des oiseaux : alors M. Bastiat aurait parfaitement raison, et personne, certes, ne voudrait le contredire. Mais si les produits étrangers tombent entre quelques mains privilégiées, qui sauront bien les vendre, que gagneront au bon marché les ouvriers, sans le sou, privés de travail par deux raisons, à cause de l'encombrement des produits et à cause de la difficulté des échanges en l'absence du numéraire? M. Bastiat a prévu en partie l'objection, et

il nous apprend dans un autre sophisme (1) que, « lorsqu'une masse de travail devient disponible par la suppression d'un obstacle, une masse correspondante de rémunération devient disponible aussi. » Sans doute; mais il faut nous montrer où sera *immédiatement* le point d'application de cette seconde masse. Ce n'est que pour vous donner tout le loisir de le trouver et de nous l'apprendre que, dans l'intérêt du peuple, on réclame des barrières provisoires contre une concurrence funeste.

Au surplus, il ne paraît pas que les tarifs douaniers, sauf quelques articles, aient éprouvé de bien grandes variations depuis le XVI[e] siècle. Et, pour preuve, je reproduirai quelques dispositions d'un tarif décrété en 1580 par Henri III. Je les extrais de la *Démocratie pacifique* du 6 janvier 1846, qui les a tirées elle-même de *la Quotidienne*. A cette époque, comprise entre 1550 et 1602, la livre tournois valait en argent fin 3 f. 01 c., et, depuis, la valeur de l'argent a baissé dans le rapport de 12.77 à 4.89 ou, de 2.61 à 1. C'est d'après ces données, et en appliquant

(1) *Sophismes économiques*, II.

notre méthode ordinaire (§ 31), que j'ai dressé l'état suivant, où, pour les droits actuels, si variables avec les circonstances, j'ai pris une moyenne entre ceux du tarif officiel.

Produits.	Droits en 1580.	Valeur en argent fin.	Valeur en monnaie actuelle.	Droits actuels.
		f. c.	f. c.	f. c.
Anil et indigo	60ˢ le quintal.	9.03	23.57	25.00
Bois d'ébène ou de Campêche	4ˢ id.	0.60	1.57	2.00
Clous de girofle, cannelle, gingembre, poivre.	10ˡ id.	30.10	78.46	30.00
Riz et soufre.	4ˢ id.	0.60	1.57	2.00
Salpêtre.	12ˢ id.	1.80	4.70	5.00
Séné.	48ˢ id.	7.20	18.79	14.00
Tabac	30ˢ id.	4.51	11.77	2.50
Vif-argent.	32ˢ id.	4.81	12.55	10.00
Sucre de toute sorte. . .	24ˢ id.	3.60	9.40	12.00

Quoi qu'il en soit, le système prohibitif serait une chose absurde si tous les peuples avaient un seul et même intérêt, s'ils formaient tous une même fa-

mille ; si, animés d'un même esprit, ils n'apportaient jamais dans leurs relations que des pensées de bien général, des sentiments d'amour universel. Chacun échangerait avec ses voisins les productions que le sol et le travail lui accorderaient plus facilement, et dans ce libre échange tous les peuples trouveraient un égal avantage. Dès lors, aussi, plus d'entraves au commerce intérieur ; chaque citoyen n'aurait d'autre désir que celui de ses concitoyens, partagerait avec eux plaisirs et peines, pertes et profits. Que dis-je ? tout ce fatras de nos lois tomberait de lui-même ; à quoi serviraient-elles au milieu de ces hommes vivant de la même vie, n'ayant qu'un seul et unique besoin, le besoin de s'aimer, de se donner sans cesse de nouveaux témoignages de leur affection réciproque ? Aveugles gouvernements ! qui, au lieu de pousser le monde vers cette ère de prospérité, de bonheur ineffable, prenez un stupide plaisir à comprimer son élan généreux : coupables gouvernements ! qui vous nourrissez de vaines craintes ; qui, en dépit du progrès des lumières, de tous les nobles instincts de l'humanité, ne voulez pas encore inscrire sur vos drapeaux : Liberté, Égalité, Fraternité... ou la Mort !

§ XLIX.

Des colonies. Leurs inconvénients et leur peu d'utilité pour la métropole. Ne sont pas indispensables pour former des matelots à la marine militaire.

Terminons par un mot sur les colonies. De même qu'un entrepôt est, à certains égards, comme une partie de territoire étranger sur notre sol, de même une colonie est comme le prolongement de notre territoire sur la terre étrangère. Les inconvénients d'une province si lointaine, qui tient à la patrie par un fil si délié, sont trop sensibles pour les faire ressortir davantage. La protection, la conservation, l'administration militaire des colonies seront toujours incertaines et difficiles. Plus embarrassantes que profitables à la métropole, elles lui imposent cependant le devoir de les défendre comme les autres provinces du royaume. Si donc les produits d'une colonie ne peuvent soutenir la concurrence avec ceux de l'étranger, la métropole prohibe ceux-ci ou les frappe de droits équivalents à une prohibition. Elle peut s'im-

poser de la sorte un sacrifice immense, sans rapport avec les avantages qu'elle en retire, puisque la possession d'une colonie est toujours précaire. C'est un abus, et l'expérience du passé aurait dû nous servir de leçon. « Depuis François Ier, pas un seul de nos établissements n'a réussi. Au Milanais, à Naples, en Sicile, dans l'Inde, à Madagascar, à Cayenne, au Missisipi, au Canada, partout nous avons échoué; Saint-Domingue même ne fait pas exception, car il n'est pas notre ouvrage, nous le devons aux flibustiers. On nous séduit par l'appât d'un commerce immense : et que sont les richesses qui corrompent les mœurs ? Le fer et la flamme ont ravagé les quatre parties du monde pour du poivre, de l'indigo, du sucre et du café : il n'est pas un gouvernement en Europe qui ne soit épuisé au bout d'une guerre de quatre ou cinq ans : et voilà le fruit des conquêtes et du commerce ! Pour des richesses lointaines on néglige celles que l'on possède; mais on enrichit quelques individus, à qui la faveur donnera des commandements, qui n'useront de leur pouvoir que pour y amasser des fortunes scandaleuses (1). »

(1) Volney.

Que l'on veuille s'assurer sur quelques points éloignés de l'Océan certaines positions militaires pour protéger notre marine et servir, au besoin, de refuge à nos vaisseaux, cela se conçoit : mais à ce rôle seul devraient se borner tous nos établissements à l'étranger. On insiste, et l'on dit que les colonies, comme le commerce extérieur, sont le meilleur moyen d'assurer à notre marine militaire toute la prépondérance qu'elle doit avoir sur les mers. Or, si l'on ne se faisait pas de fausses idées de ce commerce, si on l'estimait à sa juste valeur, la marine militaire deviendrait presque un objet de luxe. Ce n'est pas que nous ayons, dans les circonstances actuelles surtout, la pensée d'en diminuer la force et de la faire déchoir du rang qu'elle occupe ou veut occuper; mais serait-il donc impossible qu'en dehors de toutes ces relations commerciales, si peu avantageuses aux véritables intérêts du pays, elle recrutât ses équipages comme l'armée de terre recrute ses régiments? Pourquoi la France, qui a constamment sur pied trois ou quatre cent mille soldats, n'aurait-elle pas constamment sur les mers une flotte de soixante ou quatre-vingt mille matelots? Leur métier demande sans doute un apprentissage long et

difficile : et cependant, par la combinaison de la durée du service avec des faveurs particulières aux matelots, on parviendrait, nous le croyons du moins, à former une marine digne de la puissance et du noble orgueil de la France.

§ L.

Reprise et solution de la question énoncée au paragraphe 33. Véritables causes de la misère des classes inférieures. Urgence d'une plus juste répartition des fruits du travail.

Enfin nous pouvons reprendre la question posée au § 33. Il est démontré pour nous que la misère ou l'infériorité relative des classes les plus disgraciées ne tient point à un abaissement subreptrice des salaires; que ce triste phénomène est dû à l'absence des épargnes accumulées par d'autres classes à leur seul profit. Toute la difficulté est de savoir si les familles pauvres ont pu et n'ont pas voulu être économes, ou si, en le voulant, elles ne l'ont pu. Or, il semble qu'à cet égard il ne doit pas rester maintenant de doute

sérieux. L'introduction des machines, sans garantie aucune pour les ouvriers; la mauvaise répartition des impôts, qui pèsent si lourdement sur le pauvre; la conscription qui lui enlève d'une manière si aveugle et si barbare ses plus chers appuis; la liberté absolue du commerce intérieur, dégénérant partout en fraude ou en monopole odieux pour la ruine du misérable qui vit du jour au jour; le commerce étranger, enrichissant d'avides spéculateurs par des opérations mensongères qui fomentent le luxe et l'égoïsme des plus habiles ou des plus heureux : voilà les premières causes qui mettront toujours une partie du peuple dans l'impossibilité de se soustraire par l'épargne au mal qui la dévore. Quelles que soient la patience et la résignation du peuple, cet état de choses deviendra intolérable. D'heure en heure une lumière plus vive, lumière mêlée de fumée, il est vrai, se répand autour de lui. La tribune, la presse, des orateurs de tout genre lui parlent sans cesse et partout de ses droits méconnus. C'est le texte habituel de récriminations contre le gouvernement, qui, en réalité, subit plutôt les abus qu'il ne les fait lui-même. Car les extirper n'est pas l'œuvre d'un jour, ni chose facile lorsqu'il faut porter la

cognée dans toutes les institutions sociales, et qu'il y a si peu d'accord dans les divers systèmes des réformateurs. Et cependant, ce grand problème de l'équitable répartition des richesses, de l'organisation du travail, dans le sens le plus étendu qu'il faut donner à ce mot, demande une solution prochaine. Puisse-t-elle venir sans violence et n'être que le fruit du patriotisme et de la raison amollie au feu de la charité!

---

§ LI.

Besoin d'une hiérarchie des fonctions publiques Elle n'existe réellement pas aujourd'hui. Divers exemples qui le prouvent. De l'absence de règles justes et positives découlent tous les désordres de la société.

Mon intention n'est point de donner ici un projet d'organisation sociale où tous les intérêts, mis dans un juste équilibre, viendraient concourir et se fondre dans l'intérêt commun. Il me suffit d'avoir démontré l'urgence d'une modification nécessaire à l'état actuel des choses, et de l'avoir démontrée par une suite de raisonnements qui, liés l'un à l'autre, forment une chaîne continue dont le dernier anneau n'en peut être disjoint. Une fois le principe reconnu, les difficultés de son application disparaîtront peu à peu ; car les plus grandes ne sont-elles pas aujourd'hui les préjugés routiniers, la résistance naturelle à tout changement, et, il faut le dire aussi, l'incertitude et la confusion des idées nouvelles? Je laisserai donc à de plus habiles le soin et l'honneur de ces plans de réforme, et me bornerai à dire quelques mots

seulement de la hiérarchie des fonctions publiques.

Les fonctionnaires publics rendent à leurs concitoyens des services qui font partie des produits de la nation, et doivent être payés en raison de leur valeur. Il est donc un premier classement à faire pour que le prix du travail ne soit pas accordé aux moins dignes, et que l'oisiveté ne vive pas aux dépens du peuple. Il en est un peu de ce classement comme de celui des diverses industries en général; l'expérience, le temps pourront le modifier; mais il est certain que les devoirs, les connaissances, le plus ou moins d'abnégation de soi-même que chaque profession réclame, doivent servir de base aux avantages attachés à son exercice.

Cette vérité est si manifeste qu'il semble inutile de l'énoncer, cependant il n'en est point dont la mise en pratique soit plus rare. Trop de gens sont intéressés aux abus, trop espèrent en profiter à leur tour pour que ces abus ne se perpétuent pas. On conçoit bien que tant que les fonctionnaires publics ne seront pas classés d'une manière exacte, que leurs salaires ne seront pas réglés d'après la nature de leurs fonctions, que leur position ne sera pas assu-

rée contre l'intrigue ou les caprices du pouvoir, que les places pourront devenir la proie immédiate de l'ambition vénale, on conçoit bien que la chose publique sera toujours incertaine et en péril. La plupart des hommes qui ont le maniement des affaires, blessés par des contrastes choquants, vivront dans un état de jalousie et d'irritation continuelles. Préoccupés de la seule pensée d'arriver plus vite aux emplois supérieurs, de s'élever par tous les moyens au dessus de leurs rivaux, dans les malheurs de la patrie, dans les révolutions du pays ils ne verront qu'une chance de plus ouverte à leur cupidité. De simples particuliers, incapables de saisir la fortune par des voies honorables, appelleront de tous leurs vœux le trouble et l'anarchie pour s'emparer des places, où l'expérience aura prouvé qu'on arrive de plein saut. Enrichis des dépouilles d'autrui, ils voileront leur bassesse sous le masque du patriotisme, et, oubliant leur propre origine, ne chercheront plus qu'à se maintenir par la violence contre ceux qui, séduits par leur exemple, voudraient les déposséder à leur tour.

Le seul moyen de remédier à de pareils désordres, c'est de rendre les fonctions publiques une propriété

sacrée, c'est-à-dire d'établir des conditions nécessaires pour l'admission au grade inférieur de chaque service public, et pour l'avancement successif de grade en grade jusqu'au plus élevé; de telle sorte que personne ne puisse jamais être promu à une place quelconque sans avoir occupé la place immédiatement inférieure de la hiérarchie et satisfait, en outre, aux règles de l'avancement. Ce premier principe établi, le classement des différentes fonctions offrirait peu de difficultés. Les avantages inhérents à chacune d'elles seraient en rapport avec les conditions imposées aux candidats à leur début. Cette règle devrait souffrir très peu d'exceptions. Car il est évident que plus l'admission est difficile, plus il faut de mérite pour s'élever dans les divers grades, plus les services rendus doivent avoir de l'importance, et plus aussi la nation, qui en profite, doit les reconnaître et les payer.

Un tableau de toutes les fonctions publiques, des conditions d'admission, des règles de l'avancement, des devoirs, des droits et des produits de chacune d'elles, serait publié dans le royaume. On n'aurait à s'enquérir ni du nombre d'années d'études antérieures, ni de l'établissement où les candidats auraient

reçu leur éducation, ni de tous ces diplômes insignifiants dont on se fait une arme contre les familles pauvres et le mérite sans fortune. Des programmes renfermeraient toutes les connaissances exigées; et les jeunes gens qui, après avoir consulté leur aptitude et leurs forces, et à la suite d'un concours public, auraient franchi le seuil de la carrière, n'auraient plus qu'à la parcourir avec une noble émulation, sans crainte de s'y voir supplanter par des intrus. Toute place acquise par cette voie légitime devenant une propriété sainte qu'on ne pourrait perdre que suivant des formes légales, le pays serait délivré de cette race d'intrigants et de solliciteurs qui est aujourd'hui la plus honteuse plaie du corps social.

Mais on nous dira peut-être que ce que nous réclamons ici le gouvernement le fait, et que les places ne sont pas une proie jetée à la rapacité du premier venu. Il est vrai qu'il y a un certain ordre, et que l'avancement suit, en général, des règles déterminées. Toutefois, cet ordre n'est pas celui que nous voulons, puisqu'il n'assure pas la position des fonctionnaires d'une manière stable, qu'il les abandonne

toujours au caprice de l'autorité supérieure, ne les rétribue presque jamais selon les lois du bon sens et de la justice, et parce que, enfin, il ne ferme pas hermétiquement la porte aux admissions frauduleuses.

Nous n'irons certes pas fouiller dans toutes les administrations pour y chercher des preuves de mille abus; mais il convient, cependant, de nous étayer de quelques exemples. On sait la position élevée faite aux préfets dans nos départements. Chargés de la direction ou du contrôle de tous les services administratifs, pour s'en acquitter dignement il leur faut, sans doute, beaucoup de pratique et d'étude; il est donc naturel de supposer qu'ils arrivent à ces hautes fonctions après un apprentissage, avec des connaissances profondes et variées, acquises dans une longue et honorable expérience. Il n'en est rien. Un simple officier d'artillerie ou du génie doit subir vingt examens, doit passer toute sa jeunesse dans les écoles pour apprendre à tirer un coup de canon ou construire une redoute; il restera ensuite toute sa vie capitaine, presque dans la misère. Mais un préfet, c'est autre chose. Il arrive d'emblée dans son brillant hôtel. On ne sait d'où il sort; c'est quelquefois un avocat décrié, qui a su faire passer pour

du dévoûment à la puissance du jour quelques vociférations contre la puissance de la veille, lorsqu'il végétait dans sa nullité. C'est un député qui, après avoir mendié les voix de quelques électeurs, les a vendues à un ministre. C'est le parent, l'ami d'un personnage en faveur. C'est, enfin, la corruption incarnée qui, sous un habit tout chamarré de broderies, s'implante dans une préfecture, devenue le foyer des plus honteuses intrigues. Cependant, les sous-préfets, rongés d'envie, restent immobiles, et, quoique tout semble les appeler aux préfectures vacantes, n'y arrivent jamais, ou que par de rares exceptions. Eux-mêmes se recrutent comme les préfets, et puis, marqués du sceau d'une incapacité radicale, sont, en quelque sorte, punis par où ils ont péché. Cet incroyable système se maintient par la dépravation des mœurs publiques, l'ignorance de tous les droits et de tous devoirs.

Que de places ne voit-on pas rétribuées avec une profusion scandaleuse, tandis que d'autres, qui demandent plus de travail et de savoir, donnent à peine de quoi vivre! Le plus mince commis de la plus mince administration est mieux payé que le juge d'un tribunal de première instance; et cependant

celui-ci doit offrir à la société bien plus de garanties; il tient souvent entre ses mains la fortune et l'honneur des citoyens. Qu'importe? On est assuré de son désintéressement, de sa probité à toute épreuve; on l'entourera de tant de considération que, satisfait de cette richesse d'honneur, l'idée ne lui viendra jamais d'en acquérir une autre en vendant la justice. Nous aimons à croire qu'il en sera toujours ainsi. Mais cette lésinerie n'est-elle pas dérisoire lorsque des receveurs des douanes tirent de leur place, à Marseille, Bordeaux, etc., des 80 et 100,000 fr.? Et à quel titre un emploi de cette nature est-il payé deux ou trois fois plus que celui de maréchal de France? Qui pourra expliquer cette dilapidation de la fortune publique? Oserait-on répondre que les droits de saisie, de plomb, les droits de toute espèce qui enrichissent ces agents, sont une prime donnée à leur zèle, et tournent, en définitive, à l'avantage du fisc? Réponse bien mauvaise! Elle prouverait seulement que l'État choisit mal ses serviteurs, qu'il prend des hommes sans moralité, n'ayant aucun instinct de leurs devoirs. Elle ne justifierait pas un abus par un abus plus grave.

Cette critique est également applicable aux rece-

veurs des finances, dont la part au budget contraste si cruellement avec celle de ces pauvres curés de campagne, auxquels on ordonne l'exercice de toutes les vertus et de toutes les privations de la vie. On se croit quitte envers ceux-ci lorsqu'on les a renvoyés aux biens de l'autre monde, ce qui est assurément très spirituel. Et les ministres de la science, sont-ils plus favorisés? Les membres de l'Institut reçoivent 1,500 fr. par an, et à condition, je crois, de ne manquer aucune séance de leur docte compagnie. Ainsi, l'homme qui rend les services les plus précieux, car c'est du foyer de l'intelligence que dérive tout perfectionnement social, cet homme, au plus haut degré de la plus noble des professions, n'y gagne pas de quoi vivre. Il n'est point de laquais qui n'ait de plus forts émoluments que lui. Nos savants, je l'avoue, trouvent parfois dans les chaires du collége de France, ou ailleurs, l'art de cumuler des sommes considérables, surtout s'ils savent parler ce langage qui convient à l'autorité qui les paie. C'est ainsi que dans les fonctions toujours un peu secondaires du professorat ils sont obligés de perdre un temps irréparable, de le perdre au profit de leur bourse, et au détriment de la science et quelquefois de leur propre dignité.

Enfin, partout vous retrouverez les mêmes anomalies, ces contrastes irritants, accusateurs du Pouvoir, qui ne peut, ne sait ou ne veut les faire disparaître. Est-il étonnant que sous l'influence d'un système pareil, lorsque les emplois ne sont qu'une propriété précaire ouverte à la faveur, aux intrigues de tout genre, le pays reste exposé à des bouleversements perpétuels? « L'avancement des hommes sans mérite est une des causes les plus ordinaires de la sédition (1). » La première condition de stabilité, après l'organisation du travail, est donc celle des fonctions publiques, qui en est le complément, ou plutôt qui n'est que cette organisation même.

§ LII.

L'avancement ne peut être laissé au caprice du pouvoir. Une part dans le choix doit être faite à l'influence des fonctionnaires eux-mêmes. Abus de tout genre avec le système actuel. La liberté mieux comprise à Constantinople qu'à Paris.

—

Si l'avancement des fonctionnaires est abandonné au libre caprice de l'Autorité, il sera rarement la ré-

(1) Bacon, *Essais de morale et de politique*, XV.

compense des meilleurs services. Par une aberration constante, le Pouvoir n'agit jamais que dans son intérêt personnel, et, s'isolant de la nation, dont l'intérêt devrait être uniquement le sien, cherche dans ses créatures un appui qui lui manque toujours; car les faveurs sont l'aliment de l'ambition, qui en veut toujours de nouvelles. Trompée dans ses calculs, elle s'irrite, tourne contre le Gouvernement les armes qu'elle en a reçues. Il se trouve en butte aux attaques et de ceux qui n'ont pas assez, et de ceux qui n'ayant rien veulent avoir quelque chose. Il est naturel que cette lutte se reproduise chaque jour sous un régime où, par l'absence de règles positives, tous espèrent gagner une position qui n'est garantie à personne et peut appartenir au plus adroit.

L'intérêt du pays exige donc que le Pouvoir exécutif n'ait point sur l'avancement une influence exclusive; il serait ridicule de vouloir qu'il n'en pût exercer aucune : ce serait même chose impossible. Les services d'un fonctionnaire sont soumis au contrôle de fonctionnaires supérieurs, et de l'un à l'autre on remonte toujours aux chefs de l'État. Aujourd'hui, c'est toujours sur la proposition des chefs

que se donne l'avancement; ils sont les seuls juges du mérite de leurs inférieurs, qui est, en général, beaucoup mieux apprécié par des égaux. Il semble donc que toute promotion devrait porter cette sanction primitive, toutes les fois au moins qu'elle serait possible.

Ainsi, par exemple, dans un régiment, la liste de proposition des officiers est arrêtée par le colonel, modifiée par l'inspecteur général, et soumise au ministre de la guerre qui en fait sortir le nom de l'élu. Cet usage offre bien quelques garanties, et, néanmoins, il amène trop souvent des choix qui étonnent, blessent avec raison tous les officiers, et jettent parmi eux une irritation aussi contraire au service qu'à cet esprit de bienveillance qui devrait exister entre de nobles cœurs vivant sous les mêmes drapeaux. L'espoir de se concilier les bonnes grâces rend obséquieux, avilit le caractère, lui enlève cette indépendance qu'on s'étonne de ne plus trouver chez des hommes qui ont déjà fait le sacrifice de leur vie. Peut-on compter ensuite sur leur dévoûment? Déshérités de leur propre estime, ils s'en consoleront par les faveurs qui en furent le prix; mais

leurs belles actions resteront toujours sans mérite, car il n'y a plus de mérite là où se trouve un calcul vénal. Le courage même qui affronte la mort comme une chance d'avancement est une vaniteuse folie. C'est l'idée du devoir qu'il faut éveiller et nourrir; toute action qui ne dérive point de cette source pure mérite peu d'éloge. Celle qui en est véritablement digne saisit l'âme de vive force; il faut, malgré soi, la reconnaître et l'admirer. Qu'y aurait-il donc de plus facile que d'introduire ici, dans les listes de proposition, ce premier élément que nous croyons nécessaire, l'influence de tous les officiers sur un travail d'où dépend leur avenir?

Pour certains corps, l'avancement au choix est livré à la discrétion des généraux de l'arme, réunis en comité; la liste des privilégiés se forme clandestinement, à la pluralité des voix. Ce système dérive d'une bonne pensée, et ne produit le plus souvent que de mauvais résultats. Il faut être connu des généraux, non pas par ses propres œuvres, mais *de visu*, par des visites, par des supplications humiliantes. Ceux auxquels de pareilles démarches répugnent, ceux qui n'ont pas les moyens de faire des voyages à

grands frais, ceux-là restent, quels que soient leurs titres, dans un oubli perpétuel. L'avancement devient le prix de l'intrigue ou le partage exclusif des aides de camp. Ne serait-il pas mieux de tirer, chaque année, au sort un certain nombre d'officiers de tous grades pour former cette liste où leur nom ne pourrait figurer ? Ils la dresseraient d'après les notes existant sur leurs camarades, d'après les services rendus, que ceux-ci devraient faire valoir eux-mêmes dans des mémoires particuliers; car, lorsqu'on veut primer les autres, lorsqu'on est fort de soi-même, il faut avoir le courage de le dire avec franchise, et le talent de le persuader.

En dehors d'un avancement exceptionnel, l'ancienneté conserverait ses droits, dont l'influence ne peut céder que devant un mérite supérieur; mais ce mérite est rare. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier, du moins, l'urgence de mettre un frein à toutes ces mauvaises passions qui s'agitent sans pudeur, auxquelles la révolution de 1830 a donné un nouvel essor, en élargissant les portes de l'intrigue, en donnant au choix une plus grande latitude. Cruelle récompense des services que l'armée rendit alors,

comme s'ils étaient de ceux dont on se venge toujours après en avoir profité (1) !

Craindrait-on que l'influence des officiers sur l'avancement de leurs camarades n'engendrât parmi eux des rivalités funestes? Mais cette crainte est vaine ; il est peu probable que des faveurs obtenues par une voie légitime jetassent plus d'aigreur dans les esprits que celles obtenues aujourd'hui par une voie moins honorable. Le résultat de cette méthode serait, au contraire, d'établir plus de confiance, de dignité et de noblesse dans les relations. Chacun aurait un intérêt immédiat à se concilier l'estime et l'affection de tous. Les chefs ne disposant plus à leur gré de l'avancement de leurs inférieurs, ayant eux-mêmes besoin de leur appui pour s'élever encore, dépouilleraient cette raideur qui parfois ressemble à de l'insolence et attire la haine. On n'en verrait point chercher dans une fierté puérile l'oubli des humiliations auxquelles ils doivent souvent un grade usurpé. L'intérêt personnel produirait l'effet de l'éducation, puisque les grades militaires ne sont plus

(1) *Quorum ultor est quisquis successit.* Tacite.

et ne peuvent plus être la propriété exclusive de quelques familles privilégiées qui, avec le courage aussi, avaient pour elles le bon ton et l'élégance des manières. Enfin, la conviction de trouver sous les drapeaux une existence honorable, assurée contre les brigues et les dégoûts, qui la remplissent d'amertume, attirerait à l'armée une foule de jeunes gens; et, sous l'influence d'une organisation meilleure, l'armée pourrait peut-être se composer un jour de seuls enrôlés volontaires (§ 39 et 42).

Ce que nous avons dit de l'armée nous aurions pu le dire de tout autre service public; nous avons choisi cet exemple parce qu'il est plus facile à saisir. Ce nouveau système d'avancement trouverait quelquefois, dans certaines administrations, des obstacles sérieux. Mais le Gouvernement s'est-il jamais préoccupé d'un tel projet? En le rejetant de prime abord comme inexécutable, ne semblerait-il pas dominé par une pensée sinistre?

S'il est souvent prodigue d'injustes faveurs, il ne l'est pas moins d'injustes colères. Le sort des citoyens doit être également à l'abri des unes et des autres.

D'où il faut conclure que la perte et l'acquisition d'un emploi doivent être soumises à des règles semblables, et que jamais destitution ne peut atteindre un fonctionnaire qu'après jugement et dans des formes déterminées; alors, l'emploi serait une propriété comme tout autre, comme le sont aujourd'hui les places judiciaires, qui ne devraient plus être une exception unique.

Jetez les yeux sur les interminables catalogues des fonctionnaires, il vous sera impossible d'y reconnaître les fraudes, d'y découvrir les chenilles qui, à force de ramper, parviennent au sommet de l'arbre. Mais vous n'y trouverez jamais le fils, le parent, l'ami d'un homme haut placé, qui ne marche d'un pas rapide, dont une croix n'accompagne le nom. Depuis que le monde est monde, disait Boileau au fils de Racine, on n'a point vu de grand poète fils d'un grand poète. Il paraît qu'il n'en est pas de la poésie comme de ces talents plus faciles que la nation prend à sa solde : ils sont en quelque sorte héréditaires, ou l'objet d'un coupable trafic. Oui, qu'y a-t-il de plus coupable que de dépouiller de ses droits, et impunément, l'homme qui n'a pour

le protéger que son seul mérite? Et le voleur qui, pressé par la faim, vous demande, au détour d'un bois, la bourse ou la vie, est-il plus dangereux, plus méprisable que l'autre, qui, sans nécessité, vous enlève le fruit d'un travail opiniâtre, la confiance aux hommes, et avec elle tout dévoûment à la chose publique?

« Le ministre de la guerre, en Turquie, vient de prendre une mesure qui serait assez à propos chez nous. En principe général, d'après les nouveaux règlements, l'avancement dans l'armée ne doit être accordé qu'au mérite constaté; mais il arrive que des personnages puissants adressent au ministre des demandes d'avancement, et celui-ci avoue ingénuement, dans une récente circulaire, qu'il ne peut pas toujours ne pas accueillir ces demandes. Pour y mettre un terme, le ministre vient de décider que dorénavant l'officier devra faire valoir lui-même ses droits, et que tout officier en faveur duquel interviendront des personnes étrangères sera sévèrement puni (1). » N'est-il pas singulier que de telles idées nous viennent de Constantinople?

(1) *Gazette de France*, du 3 janvier 1847.

§ III.

Des récompenses honorifiques. Elles peuvent devenir plus nuisibles qu'utiles; devraient ne pas être communes à tous les genres de mérite, et s'obtenir, en général, comme l'avancement. Des ordres de chevalerie et de celui de la Légion-d'Honneur.

—

Il en est des récompenses honorifiques comme de l'avancement, il faudrait donc qu'elles s'obtinssent de même. Celles qui sont purement honorifiques sont moins utiles que dangereuses, lorsqu'elles dépendent du seul caprice des gouvernements, qui ne craignent alors aucune espèce de contrôle. A part les actions d'éclat, qui échappent à toute discussion, et quelques services exceptionnels, l'avancement devrait donc être la seule récompense des services honorables, parce qu'il est de sa nature limité, ne peut donner lieu à autant d'abus. Les rubans que l'on prodigue ne satisfont pas la vanité des uns, et blessent la vanité des autres.

Pour empêcher, du moins, la trop grande profu-

sion de ces récompenses, il est nécessaire qu'un traitement quelconque y soit attaché, parce qu'elles deviendront plus tard, dans la reddition des comptes, l'objet d'un examen sévère, et, je crois aussi, qu'une seule et même distinction ne soit pas accordée aux divers genres de mérite. « Nous avons bien aujourd'hui, pour animer les courages, certains ordres militaires assez honorables, mais qui malheureusement sont devenus communs à la robe et à l'épée (1). » Certes, un soldat n'est nullement curieux d'être confondu avec un savant, et un savant aurait grand tort de vouloir être pris pour un vaillant soldat. Les services rendus par un administrateur diffèrent encore de ceux qu'on veut reconnaître dans le soldat et le savant. Ils ont chacun leur mérite, mais un mérite essentiellement distinct, que les sophismes les plus subtils ne parviendront jamais à confondre. Pourquoi donc ne pas le signaler dans sa propre nature aux yeux des citoyens, lorsqu'il est appuyé sur des preuves irrécusables? Nous ne comprenons pas les inconvénients de substituer ainsi plusieurs ordres de chevalerie au seul ordre

---

(1) Bacon, *De dignitate et augmento scient.*, lib. VIII, cap. 3.

qui existe aujourd'hui, si tant est qu'on veuille avoir des ordres de chevalerie. On trouverait à cela un double profit : celui d'abord d'une plus grande considération pour des rubans qui attireraient davantage la vue, parce qu'ils exprimeraient quelque chose ; celui ensuite de couper court à ces vanités ridicules auxquelles on ne sait maintenant que répondre lorsqu'elles disent : J'ai du mérite, il me faut la croix. — Mais laquelle voulez-vous ? Cette question embarrassante diminuerait le nombre des solliciteurs. Il faut cependant convenir que, l'armée ayant une décoration particulière, les décorations civiles seraient moins ambitionnées, et cette remarque prouverait leur danger, peut-être, si elles tendent à corrompre les mœurs, en éveillant la sotte envie de paraître ce qu'on n'est pas, de se parer vainement des plumes d'autrui.

Aussi l'institution de la Légion-d'Honneur ne fut-elle acceptée, en 1802, qu'à une majorité peu considérable. Elle fut vivement combattue au tribunat (1), comme destructive des principes d'égali-

(1) Par Savoie-Rollin et Chauvelin, députés en 1817-1818...

té et de morale républicaines. Mais Bonaparte, peu satisfait du trône consulaire, rêvait déjà la pourpre impériale, et voulait lui donner l'appui d'un ordre de chevalerie. L'inauguration de l'ordre eut lieu deux années plus tard, avec cette pompe dont on pare toujours la liberté mourante. Tout ce que la Révolution avait détruit se relevait : toutes les gloires, tous les malheurs de cette lutte victorieuse contre la vieille monarchie, produisaient enfin le despotisme. Spectacle plein de leçons toujours oubliées, où l'on vit de farouches républicains couronner le soldat heureux et, pour prix de leur adulation, recevoir de lui une croix, et plus tard (1) le brevet de duc, de comte ou de baron!

---

(1) Sénatus-consulte du 11 mars 1808.

§ LIV.

De l'augmentation continuelle des fonctionnaires publics ; ses causes. Détails minutieux et frivoles. Centralisation poussée jusqu'au ridicule. Amour effréné des places. Leur nombre relativement à la prospérité du pays.

Les emplois publics qui ne répondent pas à des besoins incontestables sont doublement nuisibles au pays. D'abord ils constituent un vol à son préjudice : on lui fait payer, par l'impôt, des hommes dont le travail est nul, ou sans profit réel. De plus, le Pouvoir, par l'institution de places inutiles, veut, sans doute, se donner un appui dans un plus grand nombre de créatures, et ne peut agir ainsi que dans un intérêt égoïste et anti-national. Il est donc nécessaire de surveiller cette tendance funeste à augmenter continuellement le nombre des fonctionnaires, et de demander aux ministres un compte rigoureux de toute innovation de ce genre. L'exubérance des employés a un troisième inconvénient : ils seront peu et très mal payés. Cette circonstance n'étant pas de

nature à inspirer trop de sécurité, on multipliera les moyens de contrôle; on inventera de nouvelles formes, les détails les plus minutieux, ce qui amènera l'institution de nouvelles places. Contrôleurs, vérificateurs, sous-inspecteurs, inspecteurs de tout genre, se succéderont, se presseront les uns sur les autres. Dans ce dédale de chiffres, d'états, de pièces justificatives, de paperasses innombrables, la responsabilité se divise, se confond, se perd. Enfin, les abus se reproduisent plus nombreux et plus vivaces dans un ordre de choses d'où le raisonnement a banni la raison.

Ceci n'est point une exagération inventée à plaisir. On aurait peine à croire la multiplicité des écritures qui s'entassent tous les jours. Une erreur d'un centime est chose capitale, qui fait à chaque instant renvoyer, des bureaux ministériels au fond des provinces, des volumes d'états qu'il faut corriger, refaire, renvoyer, etc. Le temps perdu à ces billevesées est immense et se paie très cher. Ce qui est simple on le complique à dessein. Par exemple, la solde des officiers de l'armée, au lieu d'être une, se compose de la solde proprement dite, d'une indem-

nité de logement, de fourrage, de frais de bureau, de représentation, d'une retenue soi-disant pour la retraite. Cette solde est encore variable avec les positions de l'officier. On la rogne le plus souvent qu'on peut, de toutes les manières, aux hôpitaux, en congé, pour priver les seuls officiers pauvres de la douceur d'aller voir quelquefois leur famille. Il faut bien du travail pour régler tous ces comptes de diverse nature. Ainsi les chétives et honteuses économies qu'on espère obtenir de la sorte sont absorbées, et au delà, par le monde de commis et d'écrivassiers qui vivent de ces abus. Les règlements, les dépêches, les décisions rapportant d'autres décisions, arrivent par tombereaux. Les intendants militaires, qui ont la plus lourde part de ce poids à porter, sont eux-mêmes un exemple de l'esprit qui préside à la hiérarchie des fonctions publiques. Les leurs, purement administratives, demanderaient un apprentissage, une étude préliminaire des lois, des ordonnances, de tous ces règlements contradictoires : eh bien ! on recrute les sous-intendants parmi certains officiers de l'armée. L'amour de l'argent, la perspective d'un avancement plus rapide, arrachent ces officiers à tous les souvenirs, à toutes les habitudes de leur vie.

Mais à peine ont-ils déposé l'épée du commandement que leur position devient meilleure ; les grades pour eux ne se font plus attendre, tandis que leurs camarades, dévoués péniblement à leur métier, aux études de leur jeunesse, dans des écoles créées à grands frais par le pays, exposés à tous les périls de la guerre, restent immobiles à leur rang subalterne.

Il est indispensable, sans doute, que la comptabilité ait des méthodes claires et rigoureuses, mais à condition toutefois que la forme n'emporte pas le fond. Je tiens de très bonne source qu'à force de détails une administration, que je ne nommerai point, en est venue à faire fabriquer elle-même au prix de 95 fr. ce que le commerce livre aux consommateurs pour cent sous. Mais saurait-on payer trop cher la régularité des écritures? Là, chaque objet, quelque minime qu'il soit, tient sa place marquée. L'écrou porte son numéro, la vis a le sien ; on les suit l'un et l'autre dans toutes les phases de leur existence ; aucune de leurs métamorphoses n'échappe à la vigilance inquiète du scribe, et, d'après le principe *Nihil in nihilum reverti potest*, ces métamorphoses n'ont pas de fin. Aussi les articles se multiplient-ils

sur les immenses registres dans une proportion effrayante. Un clou, un simple clou, y donne lieu à une Odyssée entière. Les Homères de ces poëmes bizarres, ces dieux de la colonne et de l'accolade, en doivent être fort orgueilleux, car ils y trouvent des titres, des honneurs et, chaque année, de l'or qui eût nourri pendant cent ans le vieux père de la poésie.

La complication des rouages administratifs n'est pas la seule cause de la multiplicité des fonctionnaires ; elle est due encore à la monomanie de vouloir tout centraliser à Paris, monomanie qui se comprend trop bien dans un gouvernement despotique. On veut tout voir, tout décider, tout contrôler à Paris, tout jusqu'au détail le plus minutieux, le plus insignifiant du plus chétif village! Que les grands travaux d'intérêt général soient examinés dans la capitale, au centre des lumières, c'est convenable, c'est nécessaire ; mais ceux qui n'offrent qu'un simple intérêt de localité ne devraient-ils pas être laissés plutôt au jugement des citoyens qu'ils intéressent seuls? Est-il raisonnable de se méfier à ce point de l'intelligence d'une population entière? Et lorsque la conséquence d'un pareil système est

la demande, toujours renouvelée, de nouveaux impôts, la nation n'a-t-elle pas le droit de se plaindre et de demander une réforme ?

L'amour des places est aujourd'hui une espèce de fureur, et l'on en est venu à ce triste axiome : Il faut qu'un homme aït une place, une place du gouvernement, qui donne le moyen de vivre aux dépens d'autrui. Une éducation factice développe ce goût dépravé. A peine un enfant sait-il lire et écrire, que son père le croit appelé à devenir un grand personnage. L'enfant quittera la charrue, dédaignera la profession paternelle, et, toujours prêt aux occasions de trouble, cherchera dans les agitations du pays le plus sûr moyen de s'enrichir.

On peut dire que la prospérité d'une nation est en rapport du petit nombre des fonctionnaires et du plus grand prix attaché à leurs fonctions : car celles-ci acquièrent dès lors plus d'importance et par conséquent plus de valeur. Il est vrai que, si, indépendamment de cette cause, les détails du service se compliquent toujours, si la quantité du numéraire s'accroît, les salaires doivent nécessairement croître dans les mêmes rapports.

§ LV.

Des pensions de retraite. Pourquoi elles sont une bonne institution. Mais elles sont très mal et très inégalement réglées aujourd'hui dans les divers services. Inutilité des cadres de réserve.

—

Faut-il accorder aux employés une pension de retraite? Au premier coup d'œil cet usage semble peu rationnel en soi et dans l'application. En soi, parce que, le service ou le travail cessant, la rétribution ou le salaire doit cesser avec eux; dans l'application, parce que souvent elle suit des règles difficiles à comprendre.

En augmentant d'une manière convenable les salaires on donnerait, dira-t-on, aux employés la facilité de faire des épargnes pour l'époque de leur rentrée dans la vie civile. Ainsi on entretiendrait parmi eux un esprit d'ordre qu'en général ils n'ont pas aujourd'hui, assurés qu'ils sont contre les premières nécessités à l'heure fatale du départ. Espoir bien

souvent trompeur! Il y a trop de différence entre leur solde d'activité et celle de retraite, pour qu'ils ne soient pas condamnés à des privations de tout genre au moment où l'on éprouve le plus grand besoin de ces douceurs de la vie, auxquelles dans une aveugle imprévoyance on s'est habitué.

Cependant les retraites ont un avantage qui à lui seul doit les faire maintenir. Elles assurent du moins l'existence du fonctionnaire parvenu au terme de sa carrière. Elles l'assurent, au moyen des économies que le gouvernement lui impose par des retenues dont il frappe la solde d'activité; et, quoique ce soin paraisse appartenir plutôt à la partie intéressée, il est certain que l'État doit s'en préoccuper vivement pour la dignité même des fonctions publiques. Elle serait trop compromise par la misère des hommes qui, ayant occupé des emplois supérieurs, seraient quelquefois réduits à demander aux passants l'obole de Bélisaire.

Mais les pensions sont établies sur des bases si singulières qu'il serait impossible parfois de saisir la pensée du législateur. Par exemple, dans l'armée,

celle d'un officier s'accroît du cinquième après douze années de grade. Celui qui a un seul jour de service de moins a un cinquième de moins que son camarade. Pourquoi donc ne pas suivre dans cet accroissement du cinquième, considéré, si l'on veut, comme une limite extrême, la proportion des années de grade ? Ce mode a un autre vice. Il peut devenir une arme entre les mains du chef qui, pour satisfaire de honteuses rancunes, fait devancer l'époque de la mise en retraite d'un officier qui lui aura déplu, et le prive de l'avantage auquel une année, un mois, un seul jour lui eussent donné droit. Avant la Révolution de 1830, quelques armes jouissaient de la retraite du grade supérieur après dix années d'emploi dans le grade au dessous. Cette faveur, s'il faut l'appeler ainsi, leur a été supprimée, ou rendue commune avec tous les autres corps, au moyen de ce cinquième dont nous avons parlé. Cependant, leur solde d'activité est restée plus forte. On suppose, sans doute, que c'est de toute raison. Comment se fait-il alors que la solde de retraite n'est pas en proportion avec la solde d'activité? Autant valait-il, afin d'être conséquent, avoir une solde unique de retraite pour tous les grades. Cette absurdité ne pou-

vait passer inaperçue. L'autre est passée; de même que cette autre encore qui, dans certains cas, alloue aux capitaines une retraite plus forte que celle des chefs de bataillon et des lieutenants-colonels. Dans quelques administrations il n'y a pas de pension de retraite; dans d'autres (1) le minimum de la retraite est égal à la moitié de la solde d'activité; et, dans ce cas, la pension des veuves est la moitié de celle des maris. L'armée est traitée avec moins de faveur. On se demande pourquoi?

Les lois sur cette matière sont donc à revoir et à modifier. Dans tous les cas, on doit diminuer le nombre des retraites autant que possible, n'accorder de retraite qu'à l'employé incapable de servir. L'état militaire est bien celui qui demande le plus de jeunesse et de vigueur. Mais d'une idée si simple à celle de vouloir, à chaque instant, comme on dit, rajeunir l'armée, il y a loin. Le canon ennemi peut seul donner une armée toujours jeune : reste à savoir s'il est fort avantageux de la posséder à ce prix. Mais, d'une autre part, conserver dans les rangs des

(1) La magistrature, par exemple.

hommes usés par l'âge et les fatigues serait une folie; on doit se montrer pour eux inexorable. Que chacun sache donc se retirer à propos de la scène du monde, sans attendre les sifflets du parterre. Tous ces cadres de réserve font sourire : et, en vérité, à quoi serviront-ils, si ce n'est à arracher quelques écus au Trésor, contre le vœu de la loi? Est-ce qu'un général a jamais composé sa réserve de vieillards, d'éclopés, de valétudinaires? n'y place-t-il pas ses meilleures troupes? Et si l'ennemi insulte nos frontières, ne surgira-t-il pas toujours du sein de nos armées de jeunes, d'habiles courages, pour les conduire au combat? Faudra-t-il donc ranimer des corps débiles, réveiller une ardeur assoupie dans les douceurs du repos? On parle de reconnaissance pour les services rendus, de vieille gloire pour laquelle la patrie ne peut se montrer ingrate. La vraie gloire est de servir sa patrie avec dévoûment, et, lorsque l'âge nous refuse cet honneur, de ne pas l'envier à de plus heureux.

---

§ LVI.

Influence d'une hiérarchie nouvelle des fonctions publiques sur la représentation nationale, qui, dès lors, ne pourrait agir que dans l'intérêt général du pays. Scandales actuels. Suppression du cens d'éligibilité. Salaire des représentants. Admission nécessaire des fonctionnaires publics au corps législatif.

—

D'ordinaire, les catastrophes politiques n'ont d'autre cause que l'ambition. L'argent est la première puissance de nos jours : c'est à se le procurer que tendent les plus grands efforts : les emplois publics sont le moyen le plus facile d'arriver à ce but et d'acquérir une haute influence. Aussi voyons-nous les ambitieux, sous le vain prétexte de l'intérêt général, ne chercher dans le bouleversement de la société que l'occasion d'arriver aux places, d'en dépouiller les légitimes possesseurs. Une solide et forte organisation du travail et des fonctions publiques est donc, nous le répétons encore, la seule garantie d'ordre et de stabilité; seule, elle doit résou-

dre un problème si important pour le repos des hommes.

Les heureux résultats de cette nouvelle hiérarchie seraient immenses. Tous les citoyens ne peuvent traiter par eux-mêmes et directement leurs affaires : ils sont donc obligés de confier ce soin à des représentants. Mais l'expression de la volonté générale, ou la loi, ne peut ressortir que de votes consciencieux, épurés de tout levain d'intérêt personnel chez celui qui a reçu la glorieuse mission de parler au nom de ses compatriotes. La loi ne veut et ne doit vouloir que ce que doit vouloir chaque individu sans porter atteinte aux droits imprescriptibles des autres. Si donc le député substitue sa volonté propre à cette volonté si limitée qui est ce qu'il y a de commun dans toutes les volontés individuelles de ses commettants, la loi est viciée dans son essence : elle n'est plus qu'un acte arbitraire, manque de sanction, et, comme toute usurpation, ne peut se maintenir que par la ruse ou la force. Or, comment en présence des faveurs, des places lucratives, offertes à l'intrigue, le mandataire restera-t-il insensible ? N'oubliera-t-il pas qu'il n'est point venu pour défen-

dre ses intérêts, mais pour défendre l'intérêt de tous? Cet écueil est inévitable. Il faut savoir accepter la nature humaine telle quelle. On peut bien mettre un frein aux mauvaises passions, mais les chasser des replis du cœur c'est difficile.

La plume d'un bénédictin se lasserait à écrire l'histoire de toutes les turpitudes qui se reproduisent à chaque élection. Nous ne voulons pas de cette tâche. Mais nous pouvons dire, sans crainte d'être démenti, que parfois les représentants ne représentent guère que ce qu'il faudrait cacher avec le plus de soin. Pour arriver à cette bienheureuse députation, ni courses, ni visites humiliantes, ni promesses éhontées, ni profusions de dîners, d'argent, rien ne coûte. A l'un c'est une place, à l'autre de l'avancement, à un troisième une bourse. Les électeurs font leurs conditions, qui naturellement sont toujours acceptées. Des deux parts l'égoïsme y préside. Quelquefois cependant il revêt des formes moins triviales, il s'élève à toute la hauteur de l'esprit de localité. On demande un pont, un chemin, que sais-je? tout ce qu'on veut avoir sans frais, aux dépens de pauvres contribuables, qui n'en retireront aucun avantage. Le

candidat ne refuse rien. Il sort enfin triomphant de cette lutte. Mais aussitôt les réclamations pleuvent sur lui; on lui rappelle ses promesses. Il lui faut donc assiéger les bureaux des ministères, forcer la main des ministres, qui signeront les actes les plus honteux. On ne s'enquiert plus ni du mérite ni des services: les places, l'avancement sont au prix d'une voix. Il est vrai que de cette voix dépendent leurs portefeuilles, et qu'ils ne veulent pas y renoncer. Cependant le député ne s'oublie pas lui-même: ce qu'il trouve de meilleur il le prend pour son compte, et, pour s'emparer sans titre, sans droit, d'une position lucrative qui devait être la récompense d'un vieux serviteur, renonce à sa part du pouvoir législatif, sauf à la reprendre plus tard, d'après les mêmes principes et les mêmes vues d'intérêt général!

Ce n'est point le cens d'éligibilité qui sera une garantie d'indépendance. La fortune, sans doute, peut faire présumer une certaine indépendance de caractère; mais le député le plus indépendant ne l'est pas des électeurs, et tant que les ministres auront la libre et entière disposition des places, les électeurs en feront une des conditions de leur vote. Le cens

d'éligibilité est donc inutile; c'est dans le corps électoral plus agrandi, sevré de toute espérance avide, qu'il faut chercher la seule garantie de l'élu. Les fonctions de celui-ci entraînent des dépenses; elles représentent d'ailleurs un travail utile, qui, comme tout autre, doit avoir son salaire. On ne conçoit pas qu'une idée pareille ne soit pas encore admise en France, et qu'au lieu de fixer un traitement particulier aux députés, on leur laisse le soin de se dédommager eux-mêmes d'une manière moins honorable, et toujours dangereuse. Une juste rétribution des services rendus à l'état ne peut faire rougir personne : la Constitution de l'an III défendait expressément à tout fonctionnaire d'y renoncer, et accordait une indemnité annuelle aux membres du Corps législatif. Pourquoi donc ne plus suivre cet usage, qui ouvrirait à des citoyens dévoués un libre champ à leur patriotisme? Pourquoi l'honneur de représenter le pays serait-il le privilége exclusif de quelques familles, lorsqu'il est de l'essence d'un pareil mandat d'être libre entre les mains des électeurs? Craint-on de trouver dans les classes moins riches des intentions moins pures? Mais l'expérience prouve souvent le contraire; et ne nous a-t-elle pas montré assez

long-temps ces riches nécessiteux qui s'en vont quêter des deux mains, et mettre à l'encan du Pouvoir leur besace pleine?

L'impossibilité de s'emparer des emplois furtivement ou par violence rendrait l'admission des fonctionnaires publics au Corps législatif sans inconvénient. En droit il est injuste de ravir cet avantage à un citoyen quelconque, lorsqu'il a su se concilier la confiance des électeurs. En fait il est absurde de se priver systématiquement des lumières des personnes qui par leurs connaissances, leurs études, une longue pratique des affaires, sont le mieux à même d'éclairer les discussions et d'émettre de bons conseils. L'avancement des fonctionnaires étant soumis à des règles déterminées, soustrait à l'influence arbitraire du Pouvoir, on n'aurait plus à craindre ces votes qui faussent aujourd'hui la représentation nationale. Certains employés, comme les préfets, par exemple, n'auraient plus à rougir de leur position humiliante, où, toujours entre l'alternative de perdre leur préfecture ou d'appuyer un nouveau système qui supplante l'ancien, ils donnent le spectacle immoral d'incessantes palinodies.

Il n'est pas de fonctionnaire qui ne puisse être remplacé par celui du grade inférieur; du moins cela doit être ainsi dans une hiérarchie bien ordonnée. La non-résidence de quelques uns pendant la durée de la session législative n'entraverait donc point la marche des affaires. Ceux dont la rétribution serait moindre que celle attachée aux fonctions de député recevraient un supplément de solde, jusqu'à la concurrence de ce dernier chiffre. Les autres employés partageraient l'excédant avec l'intérimaire, chargé de les suppléer, dont le surcroît de travail veut être payé bien certainement. Au reste, le principal appât de la députation, c'est-à-dire l'espoir de se faire par des intrigues une position plus avantageuse, ayant disparu, moins de fonctionnaires se mettraient sur les rangs; et pour eux, comme pour tous les citoyens en général, la représentation nationale ne serait plus que le prix du mérite réel et du zèle éprouvé pour la chose publique.

---

§ LVII.

Bornes au droit électoral. L'élection à deux degrés est la plus rationnelle. Aucune classe ne peut être privée de ce droit, qui appartient également à tous les fonctionnaires publics. Pas rétrogrades de la liberté depuis 89. L'assemblée constituante et Louis XVI.

Si la loi n'est que l'expression de la volonté générale; si la loi, qui ordonne plus ou moins que ce qui est commun à toutes les volontés individuelles, est viciée en son essence et n'en mérite pas même le nom, c'est à manifester ce vœu universel que doivent tendre les efforts de la puissance législative. Mais comment y parvenir si elle n'est point une émanation du peuple entier, si une partie des citoyens n'est point admise à exprimer ses besoins? Prétendre que les députés élus par une seule fraction du pays s'identifieront mieux et toujours avec les intérêts de l'autre, inhabile à les reconnaître, est chos peu raisonnable. En vertu de quel droit, de quel contrat synallagmatique, certains hommes se donneraient-ils le privilége de décider souverainement,

de s'établir les seuls juges de questions qui touchent toutes les classes, celles surtout qui ont le plus à souffrir des abus, et par conséquent le plus grand besoin de faire entendre leur voix? Il est sans doute des bornes à l'exercice du droit électoral, mais posées par la nature et ce bon sens inné qui appartient à tous et n'est lpa rtage exclusif d'aucun. Il est donc nécessaire d'établir d'abord une limite d'âge. Les enfants sous la tutelle de leurs parents ne peuvent exercer un droit qui réside en ceux-ci. Il en est de même des hommes qui ne jouissent pas de leurs facultés mentales, de ceux qui par leurs crimes se sont mis en révolte ouverte contre la société, qui doit les rejeter de son sein. De même encore les femmes seront exclues des assemblées électorales, non pas qu'elles ne puissent juger parfois aussi bien et mieux que les hommes, mais parce que, dans l'ordre naturel, elles doivent leur être soumises, que chaque femme doit être attachée à un époux; que, dès lors, ne faisant pour ainsi dire qu'un seul être avec lui, un être complet, la volonté de l'un n'est que la volonté de l'autre.

A part ce petit nombre d'exceptions, tous les ci-

toyens doivent concourir à l'élection de leurs représentants. Mais ici se présente une grave difficulté. Le droit irrécusable d'avoir sa part d'influence dans la représentation nationale n'entraîne pas, de rigueur, l'aptitude voulue pour faire un bon choix. Il est impossible que des hommes vivant du jour au jour, dans les fatigues d'un pénible travail, des hommes souvent sans éducation, relégués au fond d'un village, dans l'indifférence des choses publiques, puissent apprécier et nommer immédiatement leur député. Il faut donc que l'artifice vienne en aide à la raison. Si le villageois, si l'artisan laborieux sont peu capables de discerner le véritable mérite qui ne vit pas sous leurs yeux, ils le sont du moins, et toujours, de reconnaître et de choisir celui dont le contact leur est familier, et c'est à celui-là qu'ils peuvent confier sans crainte le soin d'élire leur représentant. On voit bien ici que nous nous prononçons pour l'élection à deux degrés et la formation des assemblées primaires, ce principe fondamental de la Constitution de 1791.

Il faudrait pouvoir peser les suffrages, et non les compter. Mais la chose est impraticable, et l'élec-

tion à deux degrés est celle qui approche le plus de cette utopie : car d'un degré à l'autre la volonté individuelle s'affaiblit, et il faut une raison puissante pour ne pas s'arrêter au premier. La fortune étant le prix du travail actuel ou du travail antérieur, les citoyens les plus utiles sont ceux qui travaillent actuellement, parce que sans eux plus de progrès social. Cette classe est la plus nombreuse et la plus intéressée à se donner de bonnes institutions : car les hautes classes ont moins à souffrir des erreurs ou des injustices consacrées par la loi ; elles peuvent être lésées, mais elles trouvent dans leurs richesses un dédommagement aux abus et les ressentent d'une manière moins vive. Il en résulte que le droit de choisir les députés ne peut appartenir à une classe plutôt qu'à l'autre. Il est impossible d'imaginer à cet égard une limite rationnelle. Donc, toutes ces lois de capacités, d'incapacités, de compatibilités, d'incompatibilités, ne peuvent être que le texte de phrases plus ou moins bien alignées, des palliatifs insignifiants pour un mal qui se reproduirait bientôt, et dont la guérison veut des remèdes héroïques Il faut donc que tous les citoyens concourent aux élections, où la richesse conservera naturellement

une influence marquée et réunira facilement les suffrages, lorsqu'elle en sera digne. N'est-il pas ridicule d'exclure des assemblées électorales tant de citoyens d'une valeur reconnue, en quelque sorte officielle, et d'y recevoir les hommes les plus ignorants, par la raison seule qu'ils ont su, et d'une façon quelquefois très peu honorable, accaparer deux cents francs d'imposition? Et qu'on n'objecte plus que l'amour de l'argent rendra suspect le vote des capacités sans fortune. La grande tentation des places leur est enlevée par la hiérarchie des fonctions publiques. Ainsi resterait le seul établissement d'une loi agraire, le viol de la propriété. Mais ce dernier crime, qu'est-ce qui empêche aujourd'hui les classes les plus pauvres, les plus nombreuses, les seules fortes, de le commettre? Qu'est-ce donc que deux cent mille électeurs comparés au reste de la nation? Et si elle obéit aujourd'hui à son noble instinct, au sentiment naturel du bon et du juste, pourquoi l'accusez-vous de coupables pensées dans un avenir qu'il dépendrait d'elle de réaliser à l'instant même?

Remarquons ici que l'élection à deux degrés donnera la prépondérance dans le gouvernement à ce

qu'on nomme la classe moyenne, cette base la plus sûre d'une bonne organisation sociale. Car les électeurs, même nommés par la populace et glorifiés par elle, se montreront plus jaloux de leur dignité, n'épouseront pas toutes ses passions haineuses, qu'ils ne pourront exploiter immédiatement pour leur propre compte ; et, forts de leur origine, en résisteront d'autant mieux aux exigences d'une aristocratie trop avide. « Cette classe moyenne, dont l'existence est la plus assurée, ne désire pas le bien d'autrui comme les pauvres ; sa fortune n'est pas convoitée comme celle des riches ; elle ne conspire point, on ne conspire point contre elle ; elle vit dans une profonde sécurité. Quel que soit le parti dominant, l'emportement de la démocratie ou de l'oligarchie conduit droit à la tyrannie. La classe moyenne est bien moins exposée à tous ces excès. Partout où elle domine on ne connaît ni ces inquiétudes, ni ces réactions violentes qui ébranlent le gouvernement (1) ». Enfin, la classe moyenne, qui à proprement parler ne serait pas une classe, qui serait en quelque sorte la personnification de la société, ayant

(1) *Politique d'Aristote*, livre IV.

ses vedettes et ses traînards, produira par son influence cette forme de gouvernement à laquelle seule Aristote donne le nom de *République*, et dont il a traité avec une prédilection toute particulière.

Quoi qu'il en soit, les fonctionnaires publics doivent prendre part aux élections et, comme tous les autres citoyens, peuvent être nommés représentants. Leur travail n'est-il pas un travail utile? Ne vivent-ils pas de leur travail comme le commerçant vit de son négoce, le laboureur de ses récoltes, l'artisan de son œuvre? N'allez donc pas établir de différence choquante, sans fondement; et avouez plutôt que si vous réclamez des fonctionnaires, et c'est votre devoir, des preuves multipliées de moralité, d'intelligence, si les places ne sont données qu'à ce prix, c'est devant eux les premiers que devraient s'ouvrir les portes électorales et celles de l'Assemblée nationale. Une opinion, je n'ose la qualifier, a été émise un jour publiquement à la Chambre des pairs, et personne n'a réclamé contre. Un de ses membres a dit que tout homme qui dans l'exercice des fonctions publiques n'avait pas su devenir électeur était un homme sans mérite, et que l'introduction d'une si

pauvre capacité n'était pas digne de fixer l'attention de la Chambre. On ne peut mieux prêcher la concussion, la rapine, la dilapidation des deniers publics. Telle n'a pas été, sans doute, la pensée de l'orateur; mais ne fallait-il pas le rappeler à l'ordre? Oui, nous le voyons, il est des fonctionnaires, et des plus élevés, qui savent s'enrichir, et très vite. Ceux-là sont électeurs; ils peuvent devenir députés et autre chose : ils sont si habiles! Mais il y en a de presque aussi habiles...., ailleurs.

Il est sage de se tenir en garde contre les idées nouvelles; il ne faut ni les accueillir sans réserve, ni les repousser sans examen. Mais celles que nous venons d'émettre ne sont pas d'aujourd'hui; elles datent de 89, de cette époque qui apparut si glorieuse, et dont les grandes pensées furent si tôt corrompues et flétries. Triste effet des révolutions! la liberté jaillit tout à coup, comme une vive lumière; trop vive pour des yeux habitués depuis long-temps aux ténèbres, et qui ne peuvent supporter cet éclat. Il éblouit, il donne le vertige, et, dans ce désordre moral, toutes les passions fermentent, et les mauvaises étouffent les bonnes. Enfin, celles-là s'épuisent

de fureur et de lassitude, et le plus habile profite de la circonstance, pour asseoir les fondements d'une tyrannie qui assure du moins le repos, et même appelle d'abord l'admiration, voile brillant que les hommes jettent parfois sur leur ignorance ou leur lâcheté. Mais à la faveur de ce calme factice les idées se rectifient, les rayons de la liberté descendent plus purs, et moins enivrants, jusqu'au fond des cœurs. C'est alors qu'on revient, par des passages moins brusques, au premier point de départ. On s'y rattache avec amour, parce que là est la vérité; car le premier cri de la conscience humaine est toujours noble et généreux. Tel fut celui de l'Assemblée constituante, et son œuvre fut acceptée par Louis XVI. Oh! que la liberté a fait depuis de pas en arrière, comme pour venger la mémoire de ce roi si malheureux, si digne d'un meilleur sort!

———

§ LVIII.

De la prétendue balance des trois pouvoirs, qui ne repose sur aucun fondement solide. Formation d'une Chambre unique de représentants.

D'après ce qui précède, la représentation nationale est une et ne saurait être multiple. Et de là vient la futilité d'une prétendue balance de trois pouvoirs, comme si le Pouvoir n'était pas unique, n'était pas cette force résultante de toutes les forces individuelles de la nation, où chaque citoyen veut tout ce qu'il doit vouloir, sans porter atteinte à la même volonté des autres. Il n'est pas de raisonnement solide sur lequel on puisse établir un privilége au profit d'une caste ou d'un individu, quel qu'il soit. Que peut vouloir la nation? Que la propriété, la liberté, la sûreté de tous soient également garanties. Eh bien! ce besoin est-il moins impérieux pour une classe que pour l'autre? Une classe voudra-t-elle dépouiller violemment la classe supérieure? Mais celle-là s'exposerait, à son tour, à être dépouillée par celle qui

la suit, et en descendant ainsi les degrés de l'échelle sociale, on arriverait à la plus horrible anarchie, à un non-sens, que ne peut accepter la raison du pays. L'intérêt de tous les citoyens est donc le même, unique, ne se règle pas sur la qualité, sur le plus ou moins de fortune des individus, mais sur le droit égal, imprescriptible, inaliénable, de faire tout ce qui ne sort pas du devoir. Dire qu'une classe aura des représentants particuliers, c'est dire que la société sera divisée en fractions rivales, sans cesse en garde l'une contre l'autre; c'est détruire toute idée de société, qui n'existe que dans la fusion complète de toutes les volontés et de tous les droits. En définitive, une classe ne peut vouloir de représentants particuliers que pour deux raisons : ou pour défendre une position légitimement acquise par des voies honorables ouvertes à chacun; ou pour défendre des privilèges abusifs. La première ne la sépare pas des intérêts généraux; elle ne demande donc pas une représentation à part : la seconde en veut une bien certainement; mais celle-ci, la nation doit la refuser.

Une assemblée qui ne sort pas de l'élection ne

peut se recruter que par un acte de sa propre volonté, ou d'une volonté supérieure à qui le peuple a concédé ce pouvoir; et l'acte de propre volonté n'est lui-même qu'une concession du pays. Or, le pays ne peut aliéner ce droit à personne; il réside en lui seul, et l'aliénation fût-elle possible à un instant donné, elle ne serait plus obligatoire l'instant suivant. Car les volontés individuelles changent d'heure en heure; à chaque heure, de nouveaux citoyens sont appelés à manifester leurs désirs, et la volonté de ceux ci est libre, ne peut être enchaînée par une volonté indépendante et antérieure. Une Chambre privilégiée, une Chambre haute (la vanité et la sottise ont trouvé ce nom), disparaîtra toujours au premier souffle d'une Chambre élue; l'expérience de ce fait n'est pas éloignée de nous. L'exemple de l'Angleterre ne peut être cité; l'Angleterre est le pays des plus grands abus, celui où le peuple est le plus odieusement opprimé. Avec les fausses apparences d'une liberté trompeuse, il ne vit que de privations, sous le bon plaisir des grands seigneurs et des financiers, qui l'exploitent et le torturent.

On dira peut peut-être qu'une Chambre unique

sera, dans certaines circonstances, composée d'éléments trop jeunes, trop amoureux des innovations, et qu'à cet excès d'ardeur il faut un contrepoids nécessaire. Une seconde Chambre, pareillement élue avec des conditions d'âge et de position civile, comme celle du mariage, par exemple, pourrait servir d'équilibre à la première, laissée au libre caprice des électeurs. Mais cette seconde Chambre aurait des inconvénients. Entre les deux on verrait naître souvent des rivalités, et lorsqu'une Chambre voudrait ce que l'autre ne voudrait pas, ayant toutes deux la même origine, des racines également profondes dans le pays, qui serait juge et partagerait le différend? Cette combinaison paraît donc à rejeter. Mais est-il impossible de réunir dans une seule Chambre ces avantages qu'on recherche dans les deux, et de la composer de telle façon qu'on n'ait plus à craindre ni l'ardeur de la jeunesse, ni la trop grande prudence de l'âge mûr, ni les jalousies naturelles entre des pouvoirs indépendants? Il semble que pour arriver à ce résultat il suffirait de composer une Chambre unique des divers éléments dont on veut former les deux, c'est-à-dire d'imposer à une certaine partie du corps législatif les conditions que nous avons

énoncées. Et il faut observer ici que ces conditions ne sont point une atteinte à la liberté des électeurs, car elles ne dépendent pas d'un privilége exclusif. Tous les hommes vieillissent, tous peuvent se marier, et le mariage est une garantie d'ordre et de morale chez les peuples civilisés, qui, par cette raison, ont souvent flétri le célibat. Les électeurs d'un collége ne peuvent deviner à l'avance le choix des autres colléges; mais ils savent que dans l'intérêt général la représentation ne peut être confiée sans danger à des jeunes gens : ils s'imposent donc la seule barrière qui préserve de cette crainte, et deviennent plus libres par ce petit sacrifice de liberté.

§ LIX.

De la réunion des représentants. Elle doit avoir lieu à des époques déterminées, mais non pas annuellement. Sur quoi et comment les discussions doivent s'engager pour que la loi ne manque pas de sanction suffisante.

« Deux caractères ineffaçables, dit Sieyes, appartiennent à la volonté commune représentative :

1° cette volonté n'est pas pleine et illimitée dans le corps des représentants, ce n'est qu'une portion de la grande volonté commune nationale; 2° les délégués ne l'exercent point comme un droit propre, c'est le droit d'autrui; la volonté commune n'est là qu'en commission (1). » On ne saurait mieux dire. Il résulte de ce principe que les députés ne doivent se réunir que pour traiter les questions d'un intérêt général, et ne jamais substituer sciemment leur opinion à celle des électeurs. Cependant, si on laissait au bon plaisir du pouvoir exécutif la convocation de la Chambre, il ne manquerait jamais d'excellents prétextes pour s'abstenir, et la liberté serait en péril. Il faut donc qu'en vertu de la Constitution la Chambre se réunisse à des époques fixes, ne fût-ce que pour exercer un contrôle sur le pouvoir exécutif, et se faire rendre compte de la manière dont les lois ont été observées par lui. Il faut aussi qu'elle se renouvelle par fraction, et non pas intégralement, pour que les vieilles et bonnes traditions se conservent et se perpétuent d'une assemblée à l'autre. Mais que les députés se réunissent tous les ans, pas-

---

(1) *Qu'est-ce que le tiers-état?*

sent une grande partie de l'année en vaines discussions d'intérêt secondaire, purement local, et jettent par fournées des milliers de lois insignifiantes, et souvent contradictoires, c'est, à coup sûr, chose fort singulière. Ils en sont cependant très fiers, et on les a vus parfois les compter avec amour. Il semble que le budget pourrait être voté sans inconvénient pour deux, trois ou quatre années consécutives, plus ou moins, et que dans l'intervalle les députés emploieraient mieux leur temps à leurs propres affaires, à étudier les mœurs et les besoins du pays, à se rendre plus familières les notions qui leur manquent, et dont le défaut se remarque trop dans ces discours si remplis de phrases, si vides de sens. Bien avant leur convocation, qui n'aurait lieu, en dehors des époques fixées, que pour des cas urgents, le pouvoir exécutif serait tenu de faire connaître les mesures jugées par lui nécessaires, et qui devraient être soumises à délibération. Les députés arriveraient ainsi sinon avec des mandats spéciaux, du moins avec une connaissance parfaite des vœux du corps électoral, et toutes les lumières que la presse, contenue dans certaines limites, aurait répandues sur les objets d'une discussion future. Les lois en seraient

meilleures, moins nombreuses; elles ne seraient plus enlevées d'assaut dans l'ardeur et les passions du premier moment.

L'usage de consacrer une loi par la simple majorité des suffrages satisfait peu la raison. Une seule voix peut agir ainsi despotiquement sur le pays. Il en est de même si l'on exige l'unanimité des suffrages. Nous concluons que dans le cas d'une faible majorité, si les volontés individuelles ne savent pas se faire des concessions réciproques, la loi n'a pas une sanction suffisante pour être promulguée : le pouvoir exécutif doit la rejeter. Mais, dans beaucoup de circonstances, toutes les fois que la question est divisible et peut se réduire en chiffres, il est un moyen terme facile à saisir, et qui est l'expression la plus exacte de la volonté générale. Je suppose, par exemple, qu'une très faible minorité consente une dépense de 100 millions ; la majorité refuse d'une manière absolue : la volonté générale semble consentir 50 millions; 75, si la minorité, au lieu de refuser la dépense d'une manière absolue, l'a voulu borner à 50 millions. On pourrait bien faire à ce calcul quelques objections, mais elles

nous touchent peu, et nous ne voulons point nous perdre ici dans la métaphysique subtile des consciences et des chiffres. Du reste, nous ne citons cet exemple que pour faire mieux saisir notre pensée. A la vérité, cette méthode n'est pas toujours applicable; on ne trouvera pas toujours de moyen terme. Alors, si la majorité est faible, le pouvoir exécutif doit renvoyer la discussion à une seconde législature. Cela est naturel, puisqu'il n'y a jamais urgence à une innovation immédiate dont l'opportunité ne se fait pas généralement sentir. Si la majorité est des trois quarts des votants, la loi peut être promulguée. Elle blessera bien quelques volontés individuelles, mais il faut enfin que la résistance ait un terme, que le char de l'état ne reste pas constamment arrêté dans l'ornière. Un autre jour les opposants seront plus heureux ou plus habiles.

---

§ LX.

Du pouvoir exécutif. La direction suprême doit être confiée aux mains d'un seul. Le chef de l'état règne et gouverne. Des conseillers particuliers, mais non pas les ministres, couvrent la couronne et sont responsables de ses actes. Inconvénients du système actuel. Conséquence de tout l'ouvrage. Nécessité d'une réforme sociale, administrative et politique.

Le pouvoir exécutif n'a et ne peut avoir d'autre mission que de faire exécuter la volonté générale, c'est-à-dire les lois votées par l'Assemblée des représentants. Ce pouvoir peut être confié à une seule ou à plusieurs personnes, qui se trouvent placées à la sommité de la hiérarchie des fonctions publiques. Entre les mains de plusieurs personnes il manquera d'ensemble et d'unité; il est donc préférable qu'il appartienne à une seule. La position de celle-ci en sera, dès lors, plus élevée, trop élevée pour qu'elle n'excite pas la convoitise des ambitieux, qui, pour arriver à leur but, ne reculeront point devant une

coupable pensée, au risque de jeter continuellement le désordre dans l'Etat. En fait de princes, il vaut toujours mieux s'accommoder de l'ancien que d'en chercher un nouveau, de sa nature toujours chancelant (1). Il est donc sage de rendre le pouvoir exécutif héréditaire dans une famille; et de cette seule exception à la règle commune résulte le besoin de faire la personne du souverain inviolable et sacrée; ce qui ne peut avoir lieu qu'en assurant l'irresponsabilité de ses actes. Il faut donc que le souverain soit entouré de conseillers responsables que le pays puisse accuser et punir, comme les instigateurs des fautes commises par le chef de l'état. Car il serait absurde que le chef, livré à lui-même, pût être coupable et ne pas être puni.

Ce conseil doit avoir des fonctions purement politiques, élaborer les projets de lois et veiller à l'exécution de celles adoptées par l'Assemblée nationale. Il ne doit pas se mêler des affaires particulières, ou du moins en avoir la direction immédiate, comme les ministres en France, qui couvrent la couronne

---

(1) *Minore discrimine serviri principem quam quæri.* Tacite.

de leur responsabilité personnelle. Ce dernier système est fatal. Il appelle, chaque jour, à diriger les différents services des hommes qui y sont complétement étrangers; qui, poussés par des intrigues de tout genre, passent au ministère comme dans une lanterne magique. Tout occupés de leurs petites passions, ils ne s'attachent au pouvoir que pour le pouvoir lui-même, et perdent dans les plus mesquines combinaisons de parti le temps qu'ils devraient consacrer à l'étude des intérêts généraux. Si cependant quelques uns veulent se dévouer à cette tâche, voici leurs remplaçants qui arrivent, s'emparent des portefeuilles, et puis, à leur tour, sont contraints de céder le poste à de nouveaux venus, avant même d'avoir fait le premier apprentissage. Aussi plus d'ordre, plus de vue d'ensemble, plus de grandes choses.

Il est nécessaire que les ministres soient stables. Ils ne doivent être que les chefs de l'administration confiée à leur zèle. Pourquoi donc ces hautes fonctions ne s'acquerraient-elles pas comme toutes les autres, ne seraient-elles pas le dernier terme de l'avancement? Dès lors, on ne verrait plus de con-

trastes bizarres : un ministre des travaux publics incapable de lire dans un plan, un ministre de l'agriculture étranger à l'agriculture, un ministre de la marine inconnu à la mer, etc..., et puis tous ces ministres troquer de portefeuilles, passer, repasser d'un hôtel à l'autre, comme s'ils possédaient la science universelle, comme si leur unique emploi était de changer de salons et de secrétaires. Les ministres dirigeraient les services publics, y maintiendraient l'exécution de la loi, étudieraient les améliorations de détail, prépareraient enfin les règlements utiles; et le chef de l'état, sous la responsabilité des conseillers de la couronne, sous le contrôle de l'Assemblée nationale, aurait la direction suprême des affaires politiques et de toutes les forces du pays. Et cette direction ne serait pas un vain mot : le roi régnerait et gouvernerait. Un roi qui ne gouverne pas est un personnage inutile et ridicule. Nous ne voulons pas de soliveau empourpré.

Enfin, nous voici arrivé au terme de notre course. Nous avons effleuré plutôt qu'approfondi un sujet si vaste. Il demanderait un temps, des études et des forces qui nous manquent. Sans doute quelques er-

reurs se seront mêlées à beaucoup de vérités. Mais où l'erreur ne se glisse-t-elle pas? Chez nous, du moins, elle ne cherche pas à se déguiser sous des formes obscures et impénétrables. Le lecteur pourra bien ne pas être de notre avis, mais il nous comprendra toujours, et cette clarté sera un préservatif contre les fausses idées qui s'infiltrent si facilement au moyen de phrases vagues, de principes mal définis et d'interminables discours. Le besoin d'une organisation inévitable du travail, d'une réforme sociale, est trop évident pour que nous ayons cru pouvoir et devoir le dissimuler. La logique est inflexible : Une fois pris dans cet étau, on n'en sort plus qu'après lui avoir livré tous ces lambeaux de chair qu'il étreint et réclame sans pitié. Tant que les droits légitimes ne seront pas reconnus, tant que le privilége étouffera les ambitions naturelles et justes, tant que l'édifice social demeurera comme une roue immobile où les individus cloués sur les rayons inférieurs ne pourront parcourir librement les divers points de la circonférence, la fortune du pays sera compromise, l'orage couvera toujours sous un calme apparent. C'est à prévenir cette explosion, d'autant plus dangereuse qu'elle aura été plus compri-

mée, que doivent tendre aujourd'hui les efforts des hommes dévoués à la patrie. Cependant, ce n'est plus par la violence, dont l'usage est excusable contre une force obstinée et brutale, mais peu à peu, par des améliorations successives, que l'on doit arriver à l'état social le plus parfait. On peut le comparer à cet état de repos où s'arrête le pendule après plusieurs oscillations. Mais en politique elles sont funestes, car le passage nécessaire d'une extrémité à l'autre, bien que la secousse aille toujours en diminuant, ne peut avoir lieu sans trouble, sans combats, sans tous les malheurs publics et privés qui résultent fatalement de la sédition. Il faut donc atteindre le point d'équilibre par une marche lente, progressive, et ne le dépasser jamais.

« Dans cette œuvre les hommes doivent imiter le temps, qui amène sans doute de grands résultats, mais par degrés et sans qu'on le sente. D'abord, ils doivent s'assurer bien que c'est le désir de réformer qui attire le changement, et non le désir de changer qui attire la réforme; puis y procéder en respectant tous les droits acquis, en laissant subsister le langage public et reçu; ce que Tacite désignait par ces

mots : Les noms des magistratures étaient toujours les mêmes. On ne saurait donc avoir trop de prudence, de réserve et de lumières pour une entreprise pareille. Car l'inconvénient d'emporter le bon avec le mauvais ne manque jamais d'arriver quand le peuple est le réformateur, et c'est une mesure abominable que de remettre le glaive entre les mains de la populace. Qu'est-ce, en effet, qui a cours auprès du peuple? Ce sont les doctrines querelleuses et agressives, ou celles qui ont de belles formes et peu de fonds, qui sont telles enfin qu'elles doivent être pour surprendre son assentiment et flatter ses passions (1) ».

En résumé, des améliorations sont devenues aujourd'hui nécessaires. Résister à des vœux naturels c'est vouloir attirer la foudre et braver les tempêtes d'un avenir prochain. Ces améliorations (et peut-il à cet égard rester un seul doute?) ne se bornent pas, comme on le soutient quelquefois, à de simples changements dans l'ordre administratif: elles s'étendent plus encore à l'ordre politique, parce que l'un

---

(1) Bacon, *Œuvres diverses*, *passim*.

est toujours la conséquence de l'autre, et qu'une mauvaise organisation politique ne produira jamais qu'une administration détestable. Laissons donc les froids et tristes raisonneurs, les écrivains sans convictions, répéter avec complaisance ces deux vers de Pope:

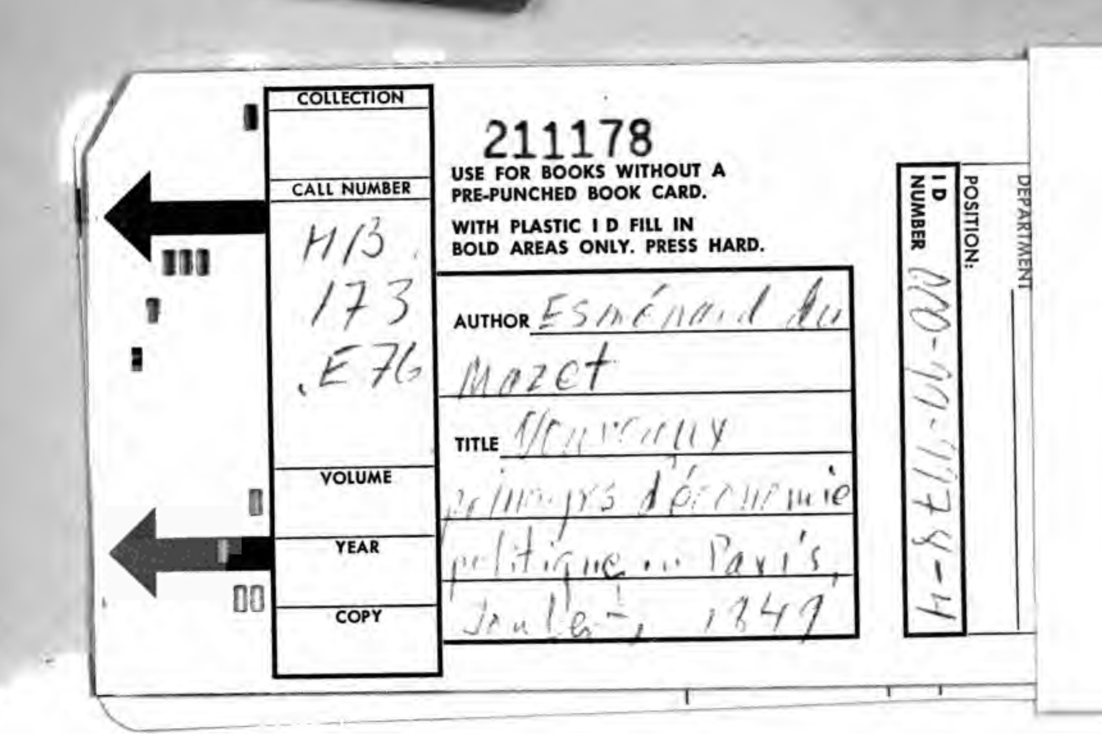
For forms of governement let fools contest
Whater is best administrated, is best.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

29

FIN DE LA TABLE.



211178
USE FOR BOOKS WITHOUT A PRE-PUNCHED BOOK CARD.
WITH PLASTIC I D FILL IN BOLD AREAS ONLY. PRESS HARD.

COLLECTION	
CALL NUMBER	H13 173 .E76
VOLUME	
YEAR	
COPY	

AUTHOR Esménard du Mazet

TITLE Nouveaux principes d'économie politique ... Paris, [illegible] 1849

I D NUMBER 000-00-1178-4

POSITION:

DEPARTMENT

DO NOT REMOVE
OR
[illegible]E CARD

